

Régis NEBOUT  
architecte d.p.l.g.  
architecte du Patrimoine  
diplômé du C.E.S.H.C.M.A.  
- Ecole de Chaillot -  
210 rue des Genévriers  
34 170 Castelnau le Lez

le 10 décembre 1999

DIRECTION RÉGIONALE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON  
à l'attention de M.ESTEBEN  
420 allée Henri II de Montmorency  
34 965 Montpellier Cédex 2

OBJET : SITE CLASSÉ DU CIRQUE DE NAVACELLES  
ÉTABLISSEMENT D'UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE NAVACELLES

V/REF : ME/ES/97/837

Monsieur,

Suite aux différentes réunions de travail et aux modifications apportées ,  
je vous prie de trouver ci-joint les trois exemplaires définitifs du cahier de  
recommandations architecturales et paysagères du site du cirque et du  
hameau de Navacelles .

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur ,  
l'expression de mes salutations les meilleures et dévouées .

Régis Nebout



Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ  
DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE  
NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES  
DE NAVACELLES**

**SOMMAIRE & BIBLIOGRAPHIE**

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON  
420 Allée Henri II de Montmorency  
34 965 Montpellier Cédex 2

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE DE L'HÉRAULT  
520 Allée Henri II de Montmorency  
34 064 Montpellier Cédex 2

COMMUNE DE ST MAURICE-NAVACELLES  
Hotel de Ville  
34 520 St Maurice - Navacelles

Établi par :

Régis NEBOUT  
Architecte d.p.l.g.  
Architecte du Patrimoine  
diplômé du C.E.S.H.C.M.A.  
- Ecole de Chaillot -  
210 rue des Genévriers  
34 170 Castelnau le Lez

JUIN 1998

# SOMMAIRE

## PARTIE I - PRÉSENTATION DE NAVACELLES ET DE SON ENVIRONNEMENT

- 1 - SITUATION ET SITE
- 2 - REPÈRES HISTORIQUES
- 3 - LES BASES DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE LOCALE JUSQU' EN 1914
- 4 - L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI
- 5 - OBJECTIFS DU PRÉSENT CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

## PARTIE II - CLASSEMENT ET INSCRIPTION DU SITE ET LEURS EFFETS

- 1 - DÉLIMITATION DE LA ZONE CLASSÉE ET DE LA ZONE INSCRITE
  - \* DÉCRET RELATIF À LA ZONE CLASSÉE DES GORGES DE LA VIS  
DU 8 DÉCEMBRE 1983
  - \* ARRÊTÉ D'INSCRIPTION DES ABORDS DES GORGES DE LA VIS  
DU 15 MAI 1991
  - \* PLAN DE DÉLIMITATION DES DEUX ZONES
- 2 - LE SITE CLASSÉ
  - DÉFINITION ET EFFETS DU CLASSEMENT
  - A - LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX DÉLIVRÉS PAR LE PREFET
  - B - LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX DÉLIVRÉS PAR LE MINISTRE
- 3 - LE SITE INSCRIT
  - DÉFINITION ET EFFETS DE L'INSCRIPTION
  - DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS
- 4 - LE CONTENU DES DEMANDES D'AUTORISATION

## PARTIE III - LES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES

- 1 - LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT TRADITIONNEL  
À NAVACELLES ET DANS SES ENVIRONS
- 2 - ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU
- Présentation de Navacelles : vues générales

- Nature des toits de Navacelles
- Nature de la zinguerie sur les façades de Navacelles
- Nature des façades de Navacelles
- Nature des ouvertures des façades de Navacelles
- Nombre de niveaux des maisons de Navacelles
- Maisons à perron à Navacelles
- Principaux propriétaires publics du cirque de Navacelles
- Nom des rues du Village

#### SYNTHÈSE

- Principaux points en désaccord avec le classement du site  
& Immeubles en ruines ou en cours d'abandon

#### 3 - RECOMMANDATIONS D'INTERVENTION SUR LE BÂTI DE NAVACELLES

##### 3.1 - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES & SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION TRADITIONNELLE À NAVACELLES

##### 3.2 - RECOMMANDATIONS SUR LE BÂTI

###### A - ABORDS

- 1 - Clôtures
- 2 - Portails et Barrières
- 3 - Treilles, Pergolas, Tonnelles
- 4 - Terrasses et Escaliers de jardins
- 5 - Cuves et Citernes
- 6 - Murs de soutènement
- 7 - Serres
- 8 - Dépôts et matériaux

###### B - ARCHITECTURE

###### FACADES

- 1 - Ouvertures et proportions
- 2 - Seuils et Appuis
- 3 - Auvents et Escaliers d'accès

- 4 - Enduits
- 5 - Jointoiment
- 6 - Pierre de taille ( rares cas )
- 7 - Débords de toiture
- 8 - Menuiseries extérieures
- 9 - Ferronnerie
- 10 - Zinguerie
- 11 - Evacuation des eaux usées et vannes
- 12 - Grilles de ventilation en façades
- 13 - Enseignes
- 14 - Boite aux lettres
- 15 - Compteurs
- 16 - Distribution electricité et télécommunications

#### COULEUR

- 17 - Toiture
- 18 - Parement de façades
- 19 - Menuiseries : teintes des peintures
- 20 - Ferronnerie et éléments métalliques

#### TOITURES

- 21 - Généralités
- 22 - Couvertures en lauzes
- 23 - Couvertures en tuiles rondes canales
- 24 - Souches de cheminées & Sorties de ventilation
- 25 - Chassis vitrés intégrés à la couverture
- 26 - Lucarnes - chien assis - lanterneaux
- 27 - Panneaux solaires
- 28 - Antennes de télévision par ondes hertziennes
- 29 - Antennes paraboliques

#### C - CIMETIÈRE

## PARTIE IV - ZONE PAYSAGÈRE

### 1 - LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DU CIRQUE DE NAVACELLES ET DES GORGES DE LA VIS

#### Introduction

#### 1.1 - LES PRINCIPAUX CONSTITUANTS VÉGÉTAUX DU PAYSAGE

##### A - LES CAUSSES

##### B - LES GORGES DE LA VIS

##### C - LES ZONES PARTICULIÈRES DES GORGES DE LA VIS

##### 1 - Les Bayrades

##### 2 - Le Cirque de Navacelles

- \* les zones agricoles
  - champs
  - terrasses
  - espaces intermédiaires récents

- \* les zones bâties

Carte de synthèse sur la présence du végétal  
dans les zones bâties du hameau de Navacelles

##### D - CARTE DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ZONES PAYSAGÈRES DES GORGES DE LA VIS ET DU CIRQUE DE NAVACELES

#### 1.2 - LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION DANS LE PAYSAGE

##### CARTE DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE COMMUNICATION DES GORGES DE LA VIS ET DU CIRQUE DE NAVACELLES

#### 1.3 - LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LE PAYSAGE

##### A - LA VIS

##### B - L'AQUEDUC

##### C - LES CANAUX D'IRRIGATION

#### 2 - ÉVOLUTION DU SITE

##### 2.1 - AVANT 1900

##### 2.2 - À LA FIN DES ANNÉES 1940

##### 2.3 - À LA FIN DES ANNÉES 1970 peu avant le classement du site en 1983

##### 2.4 - DEPUIS LE CLASSEMENT DU SITE EN 1983 fin des années 1990

### 3 - QUELQUES RECOMMANDATIONS SUR LES PLANTATIONS

#### 3.1 - VERSANTS DES GORGES ET RIPISYLVE

#### 3.2 - LE MÉANDRE DE NAVACELLES

#### 3.3 - JARDINS ET ESPACES PUBLICS DES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES ESPLANADE ET PARKINGS

##### A - ÉLÉMENTS VÉGÉTAUX EXISTANTS

##### B - ÉLÉMENTS VÉGÉTAUX À PLANTER

### 4 - AXES DE RÉFLEXION

#### 4.1 - LES INVARIANTS

##### A - VERSANTS DES GORGES ET RIPISYLVE

##### B - LA VIS

#### 4.2 - LES ESPACES EN MUTATION

##### A - LES BAYRADES

##### B - LES TERRASSES

##### C - LES CHEMINS

#### 4.3 - LES ESPACES ENTRETENUS

##### A - LE MÉANDRE DU CIRQUE DE NAVACELLES

##### B - LE PARKING ET L'ESPLANADE

##### C - LES ZONES BÂTIES DU HAMEAU

### CONCLUSION

Carte de Synthèse des axes de réflexions pour le traitement du  
paysage du site de Navacelles

## BIBLIOGRAPHIE

L'ARCHITECTURE RURALE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON  
de Christian Lhuisset  
Éditions " Les Provinciades "

LE LANGUEDOC-ROUSSILLON : CIVILISATIONS POPULAIRES RÉGIONALES  
sous la direction de Gérard Cholvy  
Editions Horvath

L'ARCHITECTURE RURALE ET BOURGEOISE EN FRANCE  
G.Doyon - R.Hubrecht  
Editions Dominique Vincent et Cie

GUIDE DU PATRIMOINE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
sous la direction de J.M.Pérouse de Montclos  
Editions Hachette

GUIDES BLEUS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON  
Editions Hachette

CIRQUE DE NAVACELLES ET GORGES DE LA VIS  
Grands Sites Naturels du Languedoc-Roussillon  
Guide Nature & Patrimoine  
Editions du Dragon Vert

NAVACELLE  
Georgette Milhaud  
Editions les Presses du Languedoc

PAYSAGES ET VÉGÉTAUX DE L'HÉRAULT  
Guide de l'aménagement végétal  
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
de l'Hérault.

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ  
DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE  
NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES  
DE NAVACELLES**

**- PARTIE I -**

**PRÉSENTATION DE NAVACELLES  
& DE SON ENVIRONNEMENT**

## 1 - SITUATION ET SITE

Situé à 70 kilomètres de Montpellier , par Arboras , entre Lodève et Ganges , le cirque de Navacelles constitue une exceptionnelle curiosité géologique , dans le cours des gorges très profondes que la rivière la Vis s'est creusée entre les causses du Larzac et de Blandas .

D'une profondeur de 300 mètres ,  
613 mètres à la lavogne de Baume Auriol  
332 mètres au niveau du pont de la Vis  
plus qu'un cirque suivant la définition précise du terme , comme le cirque de l'Infernet à St Guilhem ou de Gourgas , il s'agit plus spécifiquement d'un ancien méandre abandonné par la Vis, qui s'est ouvert un nouveau cours plus rectiligne , avec une cascade de 8 mètres de haut .

Au centre , la rivière a épargné une butte : le rocher de la Vierge ou puech du Cayla qui culmine à 375 mètres .

Le cirque de Navacelles et la vallée de la Vis forment un des exemples les plus représentatifs d'un ensemble plus vaste :  
les Causses .

Les Causses étaient à la période Jurassique ( ère secondaire ) un grand golfe dans lequel la mer a déposé marnes et calcaires sur une épaisseur de plusieurs centaines de mètres .

À l'ère tertiaire, la poussée des Pyrénées comprime, fracture et soulève la zone des Causses et des Cévennes ; les rivières s'enfoncent dans les causses en de profondes gorges et se créent également des réseaux hydrologiques souterrains importants .

L'alternance de périodes froides et tempérées de l'ère quaternaire a favorisé l'érosion des pentes .

Les Causses sont coincés entre les schistes et les granites des massifs anciens qui les encadrent .

Ils forment de vastes plateaux de calcaire très fissuré dans lesquels l'eau s'infiltré très rapidement .

Ils sont séparés les uns des autres par de véritables canyons creusés par les rivières :

Le Tarn , entre cause du Sauveterre et cause Méjean ,  
La Jonte , entre cause Méjean et cause Noir ,  
La Dourbie , entre le cause Noir et le cause du Larzac ,  
La Vis , entre le cause du Larzac et le cause de Blandas .

la Vis prend sa source au col des Tempêtes à 971 mètres , au pied du Mont St Guiral ( 1 410 m ) dans le massif du Lingas ( Gard ) . Son lit aérien disparaît près d'Alzon ( moulin de Larcy ) pour resurgir à la Foux ( entre Vissec et Navacelles ) .

Entre le moulin de Larcy et la Foux , en passant par Vissec, la Vis a creusé une gorge très profonde , sans que la rivière n'y coule plus, sauf durant les périodes de grandes crues .

Les méandres des gorges de la Vis couvrent 27 kilomètres et son cours est resté longtemps inaccessible pour ses parties les plus étroites , ce qui a par le passé attiré des "explorateurs" de toutes sortes : géographes, géologues, archéologues, sportifs , et ce qui continue d'attirer actuellement un grand nombre de personnes: randonneurs, pêcheurs, spéléologues ....

Navacelles , avec Vissec en amont de la résurgence de la Foux, constitue une des rares "respirations" du cours de la Vis dans sa partie la plus encaissée , de sa source à Madières .

Le village est typique des agglomérations de vallées à méandres, avec ses habitations établies tout en hauteur , bâties sur le rocher le plus possible , afin de mieux fonder la maison d'une part, et de préserver au maximum les espaces cultivables d'autre part ( réf partie III - 1 ) .

Il est très frappant de constater à Navacelles pour ces raisons la dispersion du bâti en "quartiers" séparés :

Côté Hérault ( rive droite ) :

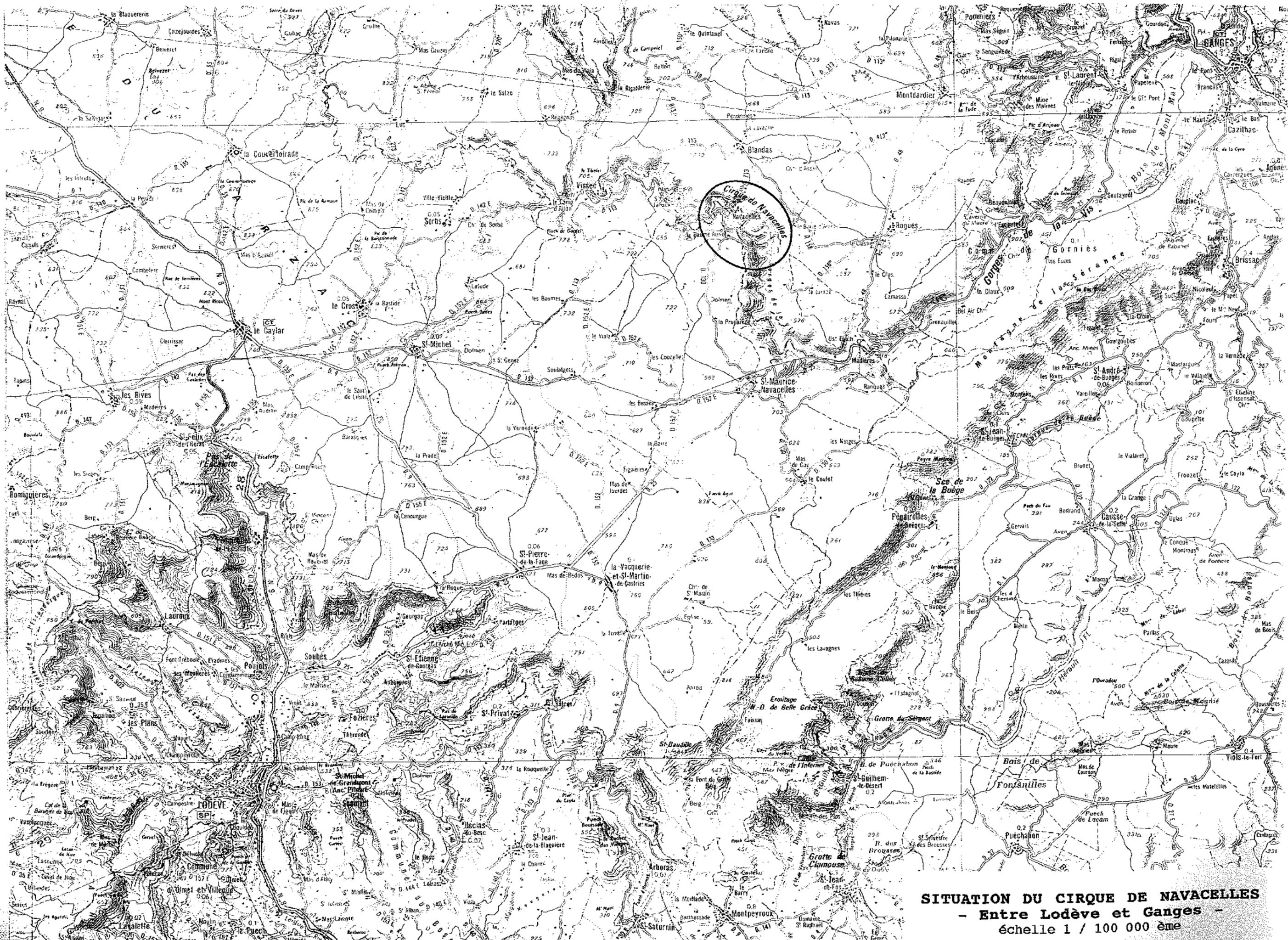
- \* le mas de Guilhou , en forme d'éperon , qui vient terminer le flanc gauche du cirque ;
- \* le " Village " proprement dit, sur le côté sud du rocher de la Vierge , appelé " Les Faïsses " sur les plans ci-après pour éviter les confusions ;
- \* la Serre de la Clède, qui ferme la partie droite du cirque, accolé au rocher lui-même , la partie la plus petite ;

Côté Gard ( rive gauche ) :

- \* Rochebelle , où , compte-tenu de l'étroitesse de la bande de terre, les maisons se sont accolées au rocher de façon quasi troglodytique pour leur partie basse ;

Navacelles formait sous l'Ancien Régime une vraie communauté villageoise avec ses coutumes et ses armoiries.

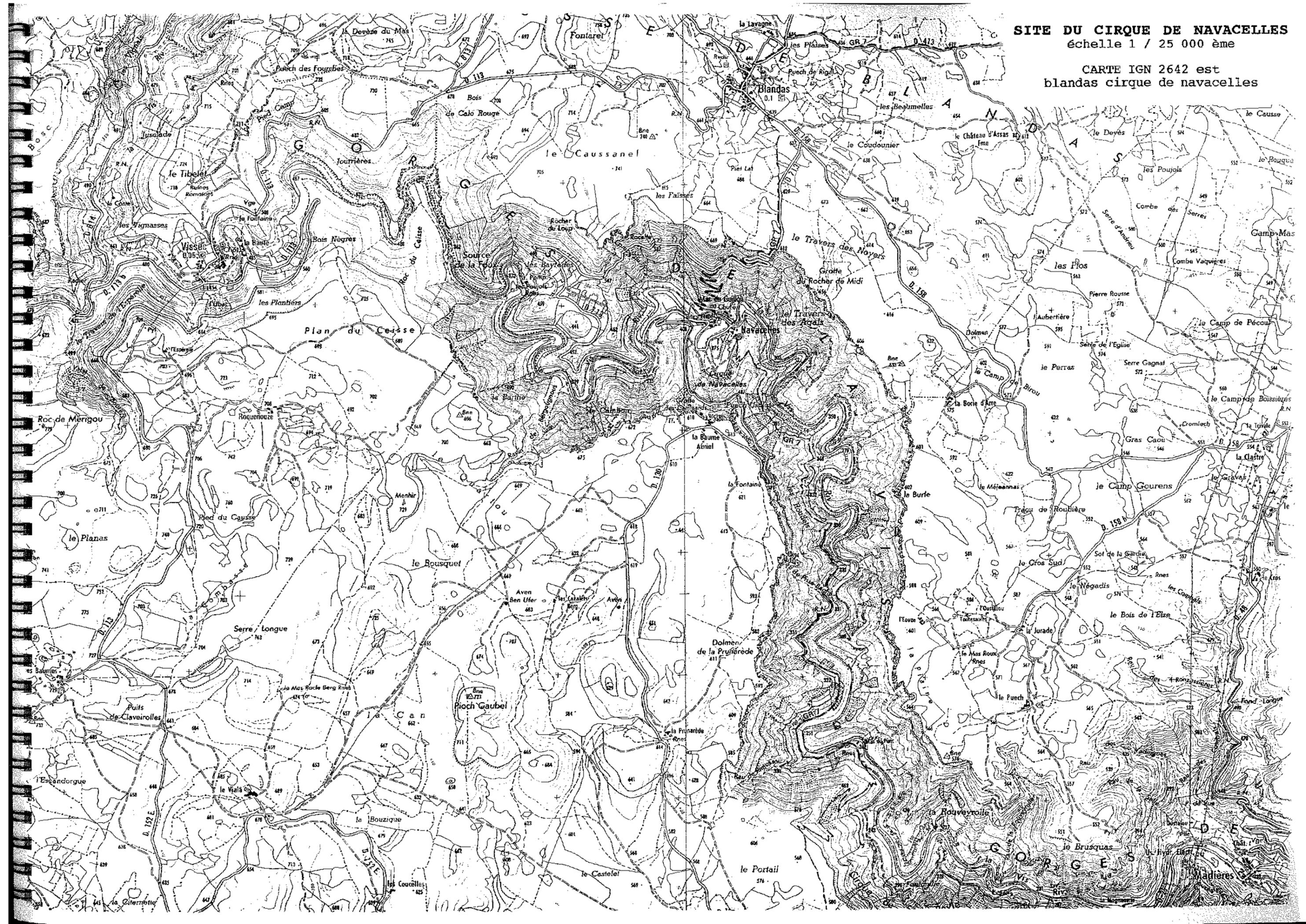
Depuis la division de la France en communes et départements , Navacelles forme avec la partie héraultaise de Madières et St Maurice la Commune de St Maurice-Navacelles .

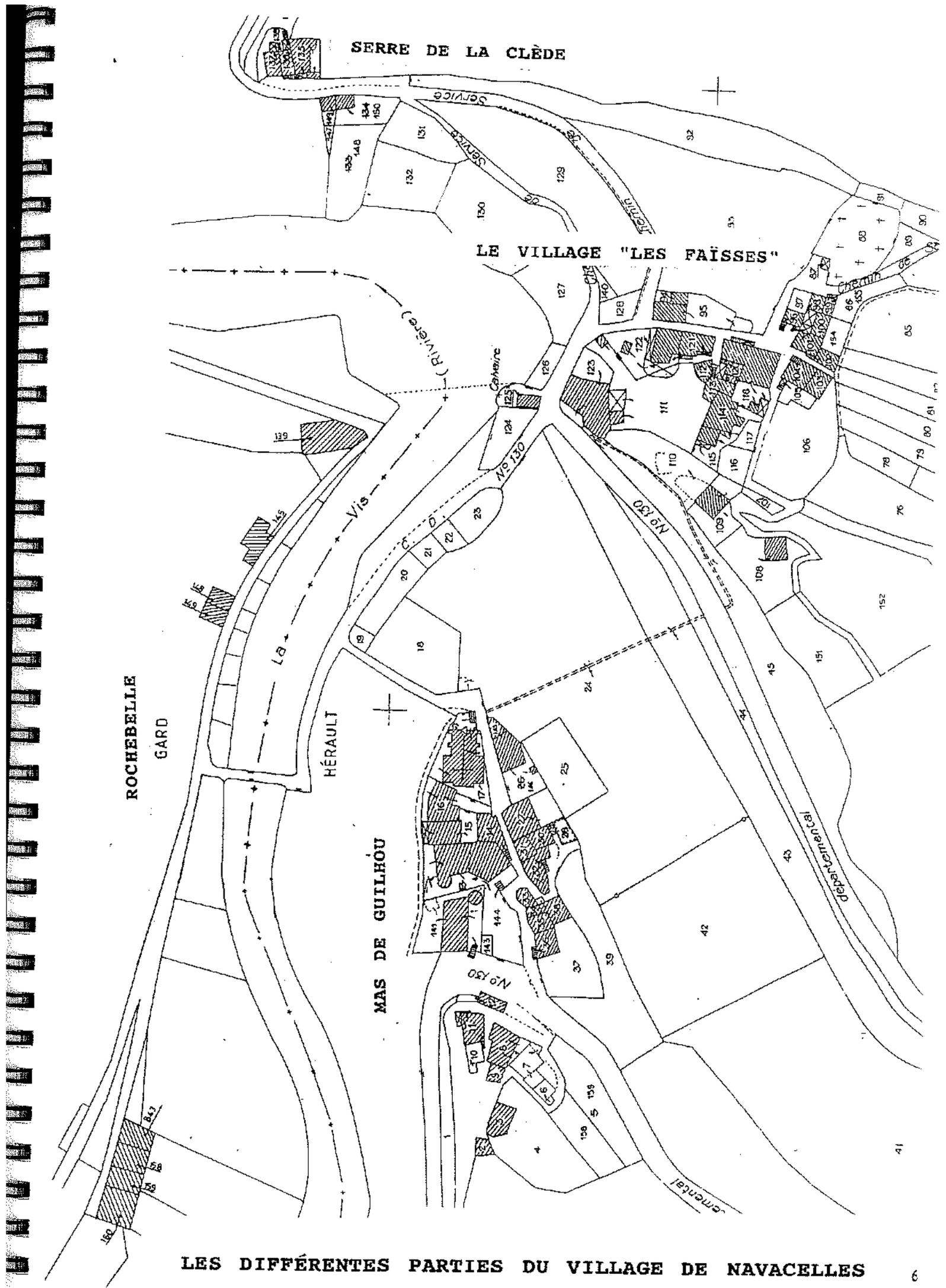


**SITUATION DU CIRQUE DE NAVACELLES**  
 - Entre Lodève et Ganges -  
 échelle 1 / 100 000 ème

SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES  
échelle 1 / 25 000 ème

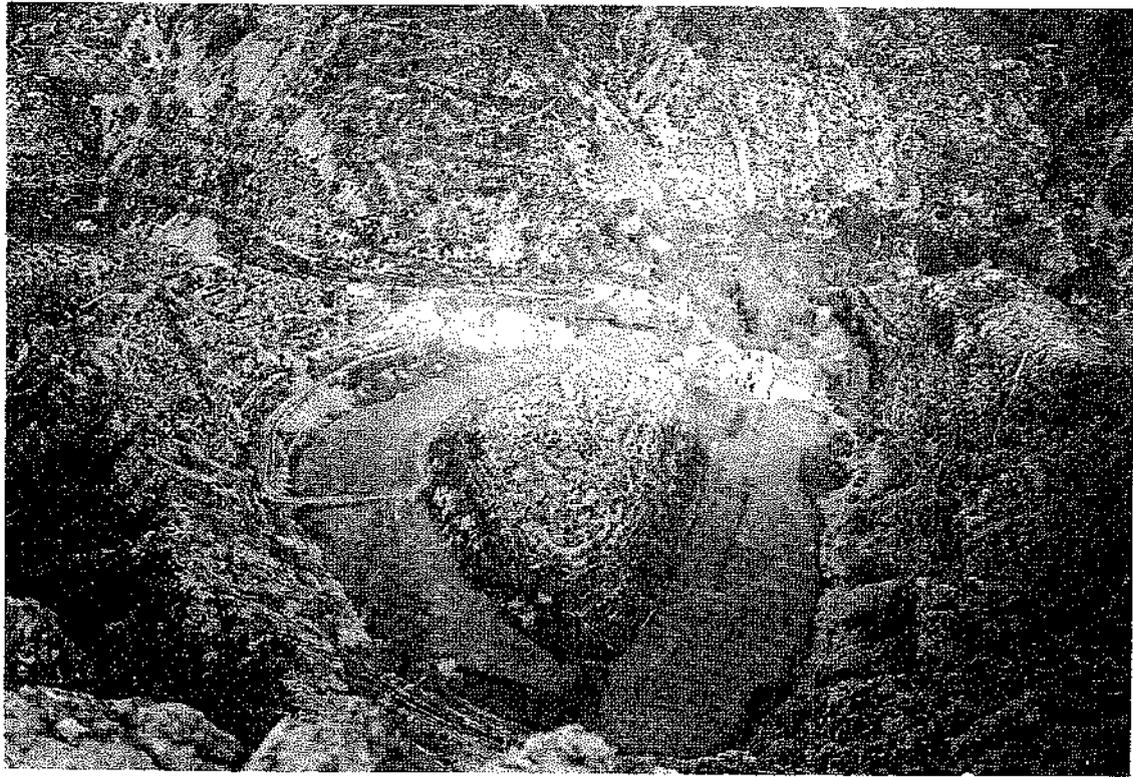
CARTE IGN 2642 est  
blandas cirque de navacelles



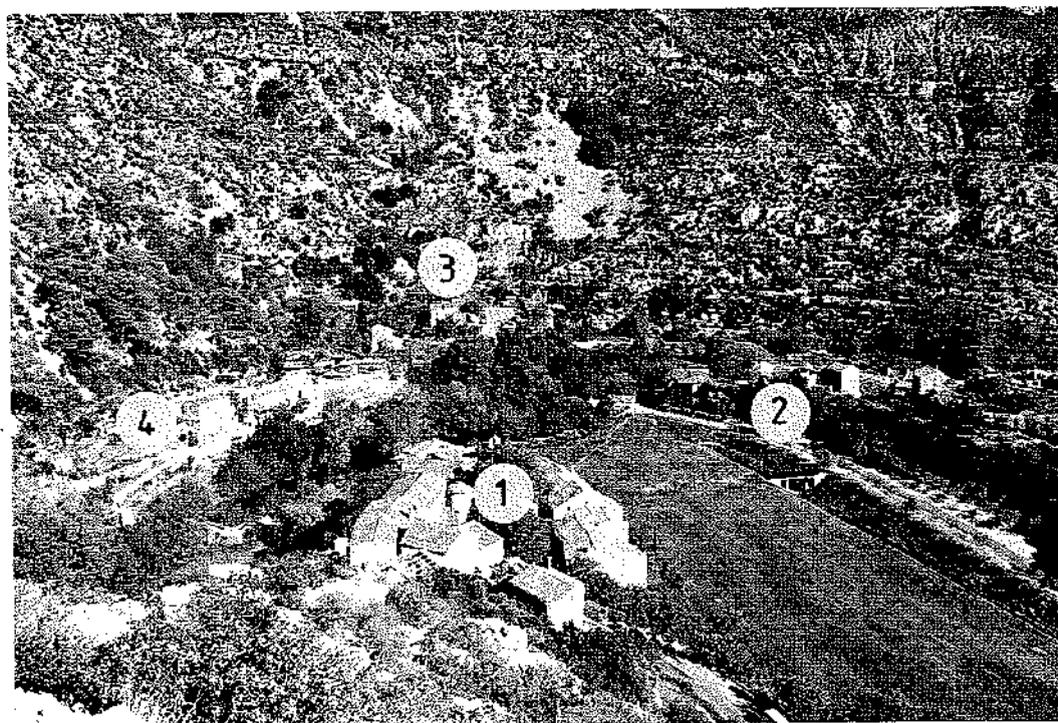
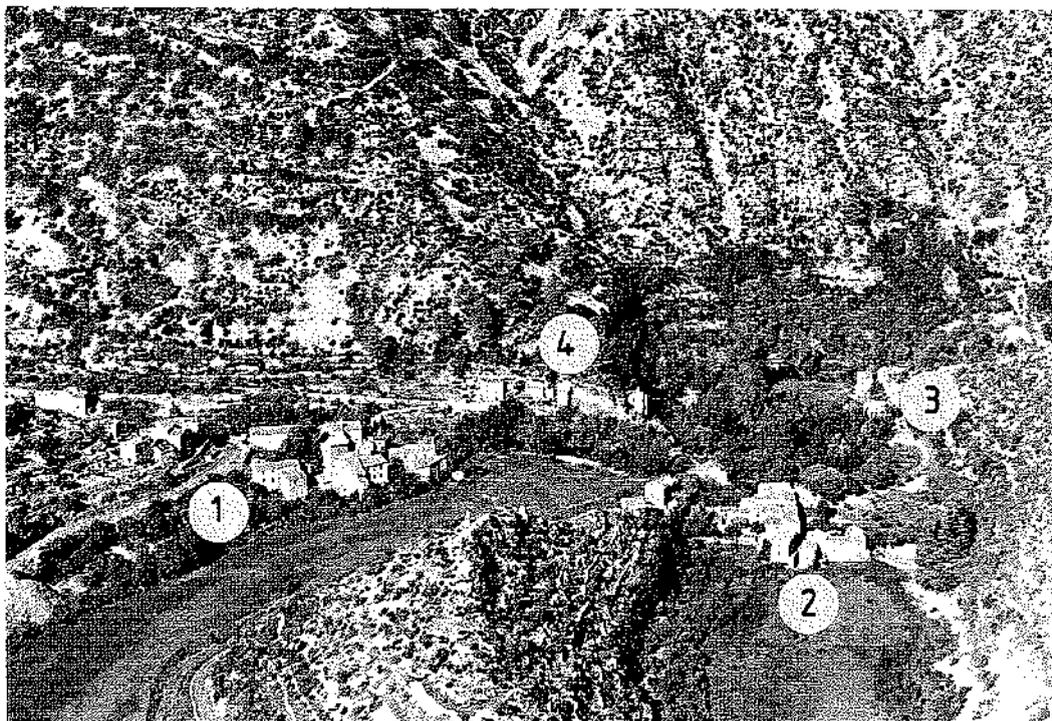


LES DIFFÉRENTES PARTIES DU VILLAGE DE NAVACELLES

VUES GÉNÉRALES SUR LE CIRQUE DE NAVACELLES

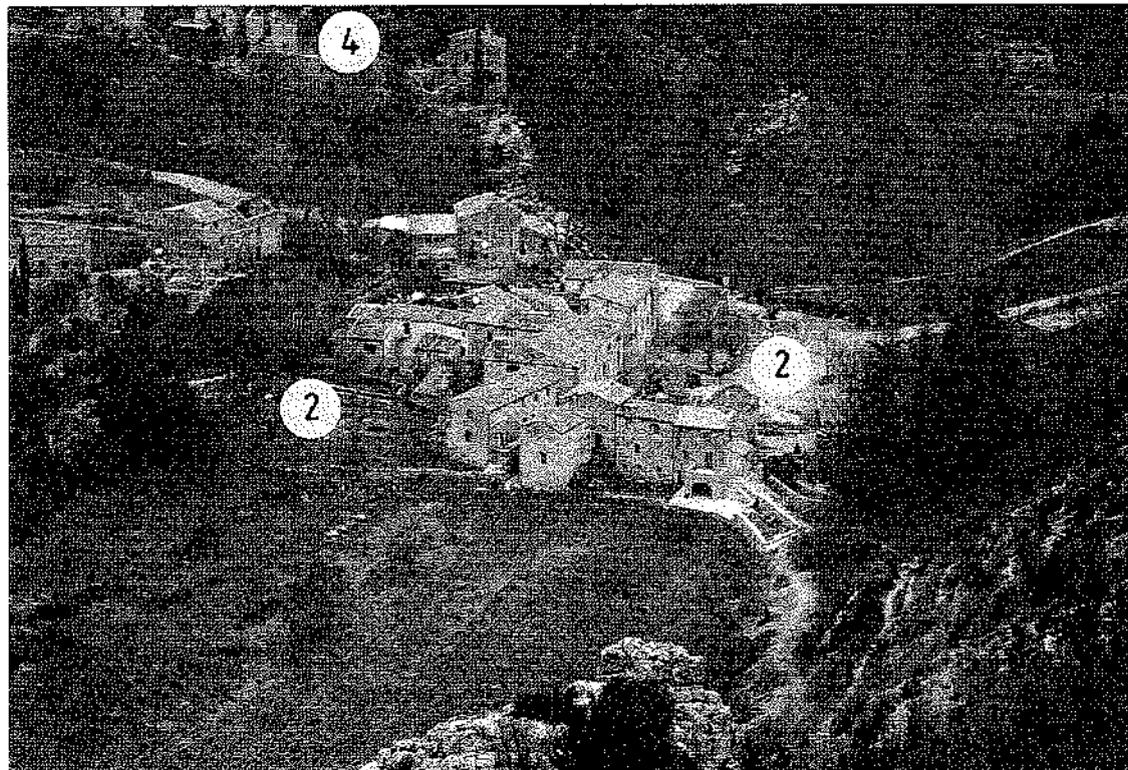


VUES GÉNÉRALES SUR LE VILLAGE DE NAVACELLES



- 1 - LE MAS DE GUILHOU
- 2 - LE VILLAGE " LES FAÏSSES "
- 3 - SERRE DE LA CLÈDE
- 4 - ROCHEBELLE

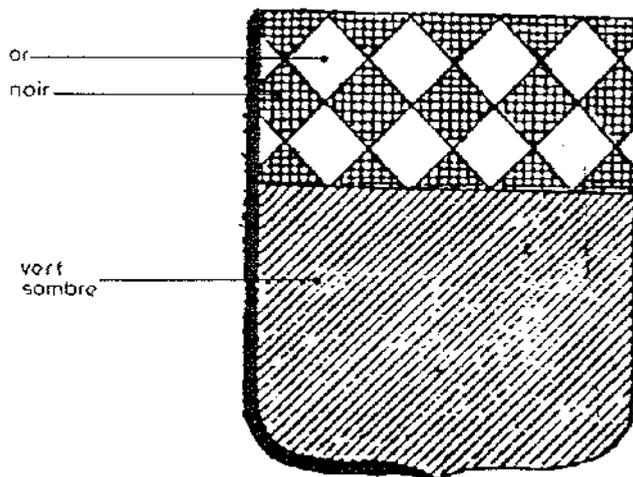
# VUES GÉNÉRALES SUR LE VILLAGE DE NAVACELLES



- 1 - LE MAS DE GUILHOU
- 2 - LE VILLAGE " LES FAÏSSES "
- 3 - SERRE DE LA CLÈDE
- 4 - ROCHEBELLE

## ARMOIRIES DE LA COMMUNAUTÉ DE NAVACELLES

La Communauté des Habitants de Navacelles porte :  
"de sinople (vert) à un chef losangé d'or  
et de sable (noir)"



ARMOIRIES DE NAVACELLE.

## 2 - REPÈRES HISTORIQUES

### Epoque Paléolithique -50 000 av JC

Premières traces d'occupation des grottes par les hommes.  
Nomades, les hommes vivent de chasse et de cueillette.

### vers - 4 000 avant J.C.

Les hommes se sédentarisent et commencent à cultiver les premières céréales et à faire de l'élevage ( moutons , bœufs et porcs ) .  
Ils s'installent sur les Causses, se groupant de préférence dans les vallées : meilleur climat et présence de l'eau , de même qu'existence de nombreuses cavernes et grottes offrant des abris à ces premiers habitants.

Etablissement de la transhumance.

### vers - 2 700 avant J.C.

Âge du Cuivre .

Epoque du mégalithisme , dont il reste de très nombreux témoignages dans les environs.

Sur la commune de St Maurice-Navacelles , il est possible de trouver :

- des dolmens : La Rancas, Le Coulet, La Prunarède ...
- des menhirs : Pioch Marty , Le Ranc , La Cisternette ,  
La Trivalle , Serre Gleyzo ....
- des cromlech : celui près de Rogues ..;
- des enceintes néolithiques : Les Ongles, La Prunarède, Borio Novo
- des grottes préhistoriques : La Leicasse, la Leique, le Farriol

Les premiers objets métalliques sont fondus et forgés ( haches, poignards , bijoux ) .

### VIII - III ème siècles avant J.C.

Celtisation progressive de la région.

Les tribus celtes se répartissent sur le territoire , formant une sorte d'aristocratie locale à côté des populations d'origine :

- les Gabales en Lozère ;
- les Volques Arécomiques dans l'Hérault, le Gard, l'Aude ;
- les Ruthènes en Aveyron ;

Le sud du Larzac et les gorges de la Vis forment une "zone frontière" habitée par des Volques alors que le reste du Larzac est peuplé de Ruthènes .

- 122 avant J.C.

Conquête de la région par les Romains.

Sur la commune de St Maurice-Navacelles , il a été retrouvé des traces d'habitat romain au Coulet, au Viala , à la Barre ...

Importance des poteries de la Graufesenque à Millau , qui s'exportent dans tout l'Empire.

Importance de la voie romaine qui relie Agde à Rodez par St Thibéry, Lodève et Millau.

Fin du III ème siècle après J.C.

Christianisation de la région.

1er quart du V ème siècle après J.C.

Attestation de l'existence de l'évêché de Lodève

#### MOYEN-ÂGE

Le cirque est constamment habité durant le haut Moyen-Âge. Il subsiste dans le cimetière les ruines d'une église très ancienne, probablement du X ou XIème siècle.

Importance des propriétés de l'Ordre des Templiers sur le Larzac, puis des Chevaliers de St Jean de Jérusalem.

Navacelles est plutôt dépendant de l'Abbaye de St Guilhem le Désert qui y possède de nombreuses terres :  
Guilhou serait un nom dérivé de Guilhem .

Deux hypothèses quant à l'origine du nom Navacelles :

- 1- "CELLA" c'est à dire la grange en latin ( au Moyen-Âge, le terme à un sens plus large et s'applique à l'ensemble des bâtiments d'exploitation rurale ) .  
"NOVA" c'est à dire "nouvelle" en latin  
NAVACELLE = NOUVELLE GRANGE  
(de l'abbaye de Gellone = St Guilhem actuellement)
- 2 - "CELLA" c'est à dire la grange en latin  
"NOVA" viendrait de "nava" c'est à dire le trou, la dépression en celte  
NAVACELLE = GRANGE AU FOND DU TROU

Les moines de Gellone ( St Guilhem ) mettent le site en valeur. Il est des plus probables que les cultures en terrasses qui s'étagent sur les versants sud furent aménagés par eux pour cultiver arbres fruitiers, vignes, légumes ...

Le nom de Navacelles apparait pour la première fois dans une charte de 1005 de l'abbaye de Gellone ( St Guilhem ) : il s'agit d'une première donation.

Celles-ci sont très nombreuses au cours du XIème siècle jusqu'à faire que le village soit presque totalement inféodé à l'abbaye. Même sur l'eau de la Vis l'abbaye perçoit un cens (charte de 1070).

L'évêque Béranger de Lodève consacre l'église Notre Dame de Navacelles en 1286, dans la partie pentue du village : le Mas de Guilhou.

L'église de Navacelles possédait une Vierge guérisseuse qui a longtemps attiré les mères dont les enfants étaient atteints de maladie de la peau.

Susistent également de cette période des tours de l'ancien château, au mas de Guilhou ( parcelles 13 et 141 ) .

Féodalisation de la société.

#### EPOQUE CLASSIQUE

Au cours de l'époque classique, l'abbaye de Gellone perd de son influence sur le village et les propriétaires nobles laïques perçoivent les différents droits seigneuriaux.

Un contrat de 1595 est relatif à la construction du pont en pierre entre les deux rives de la Vis.

Les compoix ( documents fiscaux de l'Ancien Régime en Languedoc ) subsistants donnent 26 propriétaires en 1643 et le nom du seigneur: Jean de Bonnal.

En 1666, le seigneur est Pierre de Sarret, seigneur de Navacelle et de la Baume Auriol, conseiller du Roy en la cour des Comptes , Aides, et Finances de Montpellier.

Seigneur absentéiste qui réside à Montpellier ou dans son château de plaisance de St Laurent le Minier.

Au XVIIIème siècle, le seigneur de Navacelles est M Cerizière . Il lègue sa seigneurie à sa fille, épouse du seigneur de La Prunarède. Au début du XIXème siècle, celle-ci vend ses biens à des particuliers.

Fin de la présence nobiliaire à Navacelles.

JOURDAN est un nom propre très répandu au village, d'où l'utilisation de diminutifs.

Navacelles se trouve au cœur géographique des conflits entre Catholiques et Protestants , qui durèrent de façon plus ou moins violente tout au long du XVIème et de la première moitié du XVIIème siècles.

En effet, Navacelles et le Larzac se situent sur une sorte de ligne de fracture qui divise la montagne :

- à l'ouest de Lodève, une majorité Catholique .

- à l'est de Lodève , les Cévennes , une majorité Protestante.

Sur le plateau et dans les gorges de la Vis se constituent de grands domaines fonciers appartenant à des propriétaires souvent également possessionnés en plaine , avec à côté des petits propriétaires et tenanciers, des artisans ...

Exemple : Pierre de Sarret à Navacelles au XVIIème siècle.

Importance également du rôle spirituel de l'Evêché de Lodève : la résidence d'été de l'évêque de Lodève se trouve à La Vacquerie.

Le château de St Maurice a été construit à l'époque médiévale . Il se transforme aux XVIème et XVIIème siècles : agrandissement des ouvertures, rénovation des couvertures , réfection des portes d'entrée ...

Il en est de même pour de nombreuses maisons de Navacelles qui datent de cette époque.

### XIX ème siècle

C'est le siècle du début des grandes transformations pour ce qui concerne la vie quotidienne des habitants de Navacelles et de ses environs.

Avec la Révolution Française, la suprématie temporelle de l'Evêché disparaît.

La vente des Biens Nationaux augmente le nombre de propriétaires Bourgeois et Paysans.

Ensuite, les guerres napoléoniennes nécessitent l'enrôlement d'un nombre toujours plus important d'hommes dans les armées impériales ( il subsiste un mémoire de souvenirs d'un homme de Navacelles ayant fait la campagne de Russie ) .

Jusque là, en effet, de l'antiquité au XIXème siècle, la vie change peu quant au fond . Elle est basée :

- sur la polyculture de subsistance , avec des activités annexes pour commercer : soie , laine, bois , pêche ...
- sur la transhumance, autant des animaux, des objets que des hommes...

Il fallait se défendre de l'extérieur , de l'envahisseur qui se présentait toujours sous forme de bandes armées plus ou moins politisées.

La pacification intérieure du pays qui démarre avec le règne de Louis XIV (La France considérée comme " le pré carré " à défendre) se poursuit au XVIIIème siècle puis au début du XIXème siècle avec la création de la Gendarmerie amène une meilleure sécurité, toujours plus relative dans les pays montagneux , de maquis et de forêts...

1842 :      Création de la Société des Caves de Roquefort  
            La vocation du causse à l'élevage des ovins se trouve renforcée.

La parution des nombreux codes , suite aux réformes de l'Empire, vont remettre en question les droits coutumiers , les utilisations ancestrales des biens communautaires :

1827 : Code Forestier

1848 : Partage des Biens Communaux

Les populations des pays de montagne et de forêts se sont opposés violemment à la suppression des droits communautaires sur ces biens communaux.

1850 : Maladie du ver à soie : la pébrine.  
Quand Pasteur réussit à vaincre le mal à la fin du IIème Empire, la crise économique survient de même que la concurrence des soies de l'Extrême-Orient puis des soies artificielles.

1874 : Construction de la nouvelle église de Navacelles au mas de Guilhou.

1883 Construction de l'école communale  
( parcelles n°145-146 , anciennement n°26 ).

1902 à 1907 Construction du canal de dérivation des eaux de la Vis pour alimenter l'usine électrique de Madières.

1907 Canal et Usine de Madières sont terminés.

1910 En compensation des eaux prises , EDF doit permettre l'alimentation perpétuelle de Navacelles en eau et à cet effet construit trois fontaines :  
\* celle sur la place du village "Les Faïsses"  
\* celle sur les berges de la Vis près du restaurant  
\* celle du mas de Guilhou , au pied de l'église.

#### 1914 - 1918

Comme dans toutes les communes de France, St Maurice-Navacelles perd de nombreux hommes durant la guerre .

Début de la fermeture des magnaneries.

Début de l'exode rural.

1928 45 habitants permanents à Navacelles

Années 1930 Installation de l'éclairage public à Navacelles.

## Après 1945

### Années 1940

Goudronnage et élargissement de la route de la Baume Auriol à Navacelles.

1947      Amenée de l'eau potable à l'intérieur des maisons de Navacelles.

1948      Fermeture de l'école primaire puis les bâtiments sont déclassés et vendus

1953      Electrification des maisons de Navacelles.  
( puis réalisation des alimentations électriques et téléphoniques en souterrain avec le classement du site ) .

1971-1972      Création de la route du causse de Blandas à Navacelles .

1973      Installation d'un système de traitement des eaux usées et vannes .  
( auparavant, puisards et systèmes autonomes )

8 décembre 1983 : classement du site de Navacelles

### Années 1980 : plus de berger à Navacelles

1990      10 habitants permanents recensés à Navacelles.  
119 habitants pour la totalité de la commune.

### 3 - LES BASES DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE LOCALE JUSQU' EN 1914

Les bases de l'économie traditionnelle qui s'est maintenue jusqu'en 1918 environ reposaient sur la polyculture de subsistance et sur la combinaison AGER / SALTUS .

AGER            Agriculture dans les terres arables  
avec assolement triennal .

SALTUS        Exploitation des espaces impropres à la culture :  
- comme terrain de parcours pour les troupeaux ( moutons  
et chèvres ) qui servent également pour la fumure de  
l'Ager ;  
- comme pacage des porcs ;  
- comme réserves de bois ;  
- comme terrains de chasse, de glanage, de cueillette ;

Ce système est en place dès l'Antiquité romaine.

Les grands domaines gallo-romains établis près de la Via Domitia et de la voie d'Agde à Rodez , en passant par Lodève et Millau , possédaient d'immenses troupeaux qui pratiquaient déjà la transhumance.

Petit à petit se met en place le système d'exploitation des Causses et des Vallées qui les séparent , directement issu des pratiques de l'Antiquité puis du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime.

Cette pérennité du mode d'exploitation de la terre durant les siècles est saisissante , plus particulièrement loin des villes, dans les régions qui furent le moins soumises aux redistributions foncières au profit de la Bourgeoisie urbaine au cours des XVIIIème et XIXèmes siècles.

Le seigneur réside dans le château qui domine le village.

Il possède une partie importante du terroir :

- certaines parcelles sont données en "tenures", puis évolution vers le fermage ou le métayage .

Le fermier ou le métayer est assisté d'ouvriers.

- les autres sont exploitées directement par le seigneur en faire valoir direct.

Le seigneur est représenté par un régisseur, lui-même assisté d'un maître-valet.

Les terres sont exploitées par des ouvriers salariés soit permanents, soit saisonniers , les journaliers ( les plus pauvres ) .

Une autre partie des terres appartient à de petits ou moyens propriétaires.

Les tenanciers résident avec leur main d'œuvre dans l'exploitation dont ils ont la charge.

Ces exploitations sont souvent isolées par rapport aux villages , quasi autonomes.

Elles forment des ensembles fermés sur eux-mêmes autour d'une cour  
Ce sont les mas .

( Réf Chapitre III - 1 )

Le seigneur, les salariés agricoles, les petits et moyens propriétaires, les artisans, résident au village, formant un habitat groupé autour de l'église, défendu par le château.  
( Réf Chapitre III - 1 )

Les bergers sont soit des professionnels indépendants, auxquels les propriétaires confient leur troupeau puis ils se partagent les bêtes, soit ils sont attachés à un domaine.

Dans les petites exploitations, c'est l'aïeul qui s'occupe des bêtes.

Outre les tâches domestiques, les femmes s'occupent des potagers et des animaux de basse-cour.  
Les aïeules veillent sur les enfants non en âge de travailler et cuisinent.

Le village réunit les artisans nécessaires à la vie communautaire : maréchal-ferrand et forgeron, maçon et menuisier, boulanger etc..

Les meuniers vivent dans leur moulin, près de la source d'énergie qui lui est nécessaire, l'eau le plus souvent :

- moulins de la Foux ( en cours de restauration )
- moulin de Navacelles près de la cascade ( en ruines )
- moulin du Mas del Pont ( en ruines )

Ces moulins sont souvent dévastés et ruinés lors des crues spectaculaires de la rivière.

Les Charbonniers sont un peu à part et vivent près des bois.

Compte-tenu des difficultés de communications, la vie fait appel le plus possible aux ressources locales, d'où l'importance des biens communaux et des droit coutumiers qui y sont attachés ; arrachés aux seigneurs et grands propriétaires, ils permettent aux habitants du village de cueillir fruits sauvages et champignons, de laisser les porcs vaquer dans les bois et se nourrir de glands, de ramasser du bois, de pêcher et chasser etc....

Le chanvre est cultivé et traité avant que le coton ne le remplace.

Les communications se font par les drailles : voies de transhumance autant des troupeaux que des hommes et des biens ...  
Des foires ont lieu dans les gros bourgs et dans les villes des piémonts : Le Caylar, Lodève, Ganges ...;  
Les charges sont portées par les ânes et les mulets.

Pour alimenter les foires, outre les animaux, on se livre à des activités complémentaires :

La laine est filée pour l'usage personnel, mais également pour la vente aux drapiers de Lodève et autres.

Dés le XVIème siècle, il est mentionné l'existence de fileurs professionnels.

Le ramassage des branchages pour faire des fagots.

Le buis pour la litière des bêtes, comme fertilisant pour les terres, pour l'artisanat et la pharmacopée...

Les échelas pour les vignes.

Une place à part doit être faite à l'élevage du ver à soie .

Les premières traces de la sériculture française ont été retrouvées dans les Cévennes, mais la guerre 100 ans et la peste noire furent cause d'une régression démographique sans précédent aux XIV et XV èmes siècles, contexte défavorable au développement de la sériculture naissante.

C'est au XVIème siècle , avec l'agronome Olivier de Serres et le nîmois Traucat que cette activité prend son essor.

La sériculture prit alors un essor considérable et progressa de façon continue ( sauf pendant la Révolution ) pour atteindre son apogée au XIXème siècle.

La soie produite sur place était tissée ailleurs , à Nîmes et Lyon surtout.

Seule la bonneterie utilisait localement une partie de la production ( les bas de soie de Ganges étaient connus de l'Europe entière ).

à partir de 1850, les maladies ravagent les élevages.

Le temps que Pasteur découvre une méthode de sélection des œufs sains et le déclin commence, car les soyeux de Lyon s'approvisionnent désormais en Extrême-Orient.

Cette concurrence associée à celle des soies artificielles puis synthétiques devait ruiner totalement la sériculture traditionnelle.

La dernière filature cévenole ferme ses portes en 1965.

Un renouveau séricole pourrait s'amorcer actuellement.

Le ver à soie se nourrit de feuilles de mûrier, arbre robuste qui s'accommode de tout terrain à moins de 600 mètres.

Ver à soie et mûrier ont suscité un apport complémentaire de grande importance pour les habitants des vallées.

Presque toutes les familles paysannes de Navacelles et de Madières ont transformé en magnanerie la pièce de la maison la plus facile à chauffer et la mieux ventilée, sous combles la plupart du temps.

Le ver à soie naît vers le mois de mai après avoir fait "mûrir la graine" , c'est à dire les œufs de papillon qui vont donner les chenilles , en la faisant passer graduellement de sa température normale de 10 à 15 °C jusqu'à 20 à 23 ° C .

Ainsi maintenue, cette température permettait après éclosion des chenilles que les mues successives se fassent normalement jusqu'à la "montée" , soit 35 jours.

A ce terme, les vers montent dans les rameaux de bruyère posés sur des claies , réalisées par les paysans , pour y filer leur cocon.

Au mois de mai toute la famille travaillait " au magnan " , une activité telle les visiteurs de la région à cette période en étaient frappés.

Les vers devaient être alimentés sans cesse de feuilles de mûriers fraîchement cueillies.

Les cocons une fois réalisés, ils étaient ramassés , ébouillantés, puis dévidés sur des fuseaux , à la maison .

Le fil de soie était alors prêt à la vente.

On allait ensuite vendre la soie "en paquets" à Ganges et au Vigan. Chaque magnanerie pouvait récolter entre 120 et 200 kg de cocons.

Cet apport de numéraires grâce à la sériculture peut expliquer en partie la richesse de la région à l'époque , " l'Âge d'Or " des Cévennes en général.

Sur Navacelles en particulier, le bâti encore en place semble issu des transformations de cette époque :  
il est en effet assez remarquable de trouver un ensemble aussi homogène et d'aussi bonne qualité constructive dans un environnement à priori aussi dur et difficile.

Toutes les parties arables étaient cultivées en champs et vignes ;  
Toutes les terrasses servent aux fruitiers, mûriers, légumes ;

Le sable de la rivière est monté à St Maurice pour les verriers.  
En échange, l'argile du causse est utilisée au Mas del Pont qui fabrique de la poterie courante.

Navacelles se rapproche plus en typologie de l'habitat du Vigan que de celui des villages du plateau de Blandas ou du Larzac.

La vision actuelle que présentent les Causses de part et d'autre de la Vis est issue grandement de la pauvreté en eau de surface , des abus millénaires du surpâturage et de la déforestation ( bois de chauffage et pour la cuisine , bois de construction, bois pour les verriers et charbonniers, bois pour les chantiers navals de Louis XV, bois pour les traverses de chemin de fer ... ) .

Mais le Larzac ne peut être réduit à une steppe arbustive entièrement livrée aux moutons.

Toutes les parcelles arables sont cultivées ; on épierre les parcelles . Les moëllons servent à délimiter les parcelles , à construire des capitelles et les maisons, bergeries, et autres bâtiments nécessaires à la vie sur les Causses.

Dés qu'il est possible, on crée des réserves d'eau , des mares empierreées : les lavognes .

D'autre part, avec l'exode rural, la forêt tend à reprendre ses droits anciens dans les endroits qui ne sont plus utilisés comme aires de pacage ou de parcours et là où le sol le permet : . pas de reboisement massif comme à l'Aigoual, mais quelques plantations par endroit et surtout une reconquête naturelle dans les endroits favorables :

D'abord l'envahissement par les arbustes : genévrier et buis.  
Ils protègent la pousse lente des arbres :

- bosquets de hêtres pres du roc de Servier ;
- taillis de chênes pubescents et d'érables de Montpellier prés du Coulet ;
- pins prés de Parlatxes et sur le rebors du plateau ;
- cèdres dans les pentes gardoises des gorges de la Vis au-dessus de Navacelles ;

#### 4 - L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI à NAVACELLES

Durant la deuxième moitié du XXème siècle, les atouts de la vie moderne ont atteint Navacelles ( électricité, téléphone, eau potable , égouts , routes d'accès....).

Toutefois, ces acquis n'ont pu empêcher l'exode rural et la désertification.

Comme vu précédemment, toutes les activités agricoles et annexes dont principalement la sériculture déclinent inexorablement depuis la fin de la première guerre mondiale puis ont disparu.

L'élevage a résisté plus longtemps : le dernier troupeau a quitté Navacelles dans les années 1980.

L'école communale a fermé.

Le nombre de résidents permanents est passé sous la dizaine : essentiellement des retraités et des restaurateurs.

En effet, actuellement , la vie économique de Navacelles est entièrement tournée vers le tourisme ( restauration, chambres d'hôtes, gîtes ruraux , visite du site , résidences secondaires ) et les activités sportives et de détente : marche, sentier de grande randonnée, promenade à cheval, pêche etc...

Seuls quelques potagers et arbres fruitiers continuent d'être exploités par les habitants.

La Commune de Saint Maurice Navacelles entretient le méandre abandonné de la Vis et fait faucher l'herbe des anciens champs qui l'occupaient , pour conserver la beauté du site et lutter contre la pousse des arbustes et la transformation de cet espace en maquis.

Les cultures sur terrasses à flanc de côteaux ( les faïsses ) notamment sur le rocher de la Vierge sont elles par contre totalement abandonnées.

Le classement de Navacelles au titre des sites a permis des travaux de mise en valeur qu'il est nécessaire de poursuivre :

- enterrement des réseaux ;
- mise en place d'un éclairage public de qualité ;
- réfection de murets de protection ;
- traitement des sols de l'espace public ;

Pour ce qui concerne le bâti,

Si sur environ soixante-dix immeubles que compte le village, y compris appentis, granges et église , la majorité est entretenue, il faut quand même mentionner le risque à terme de la ruïnification et de l'abandon :

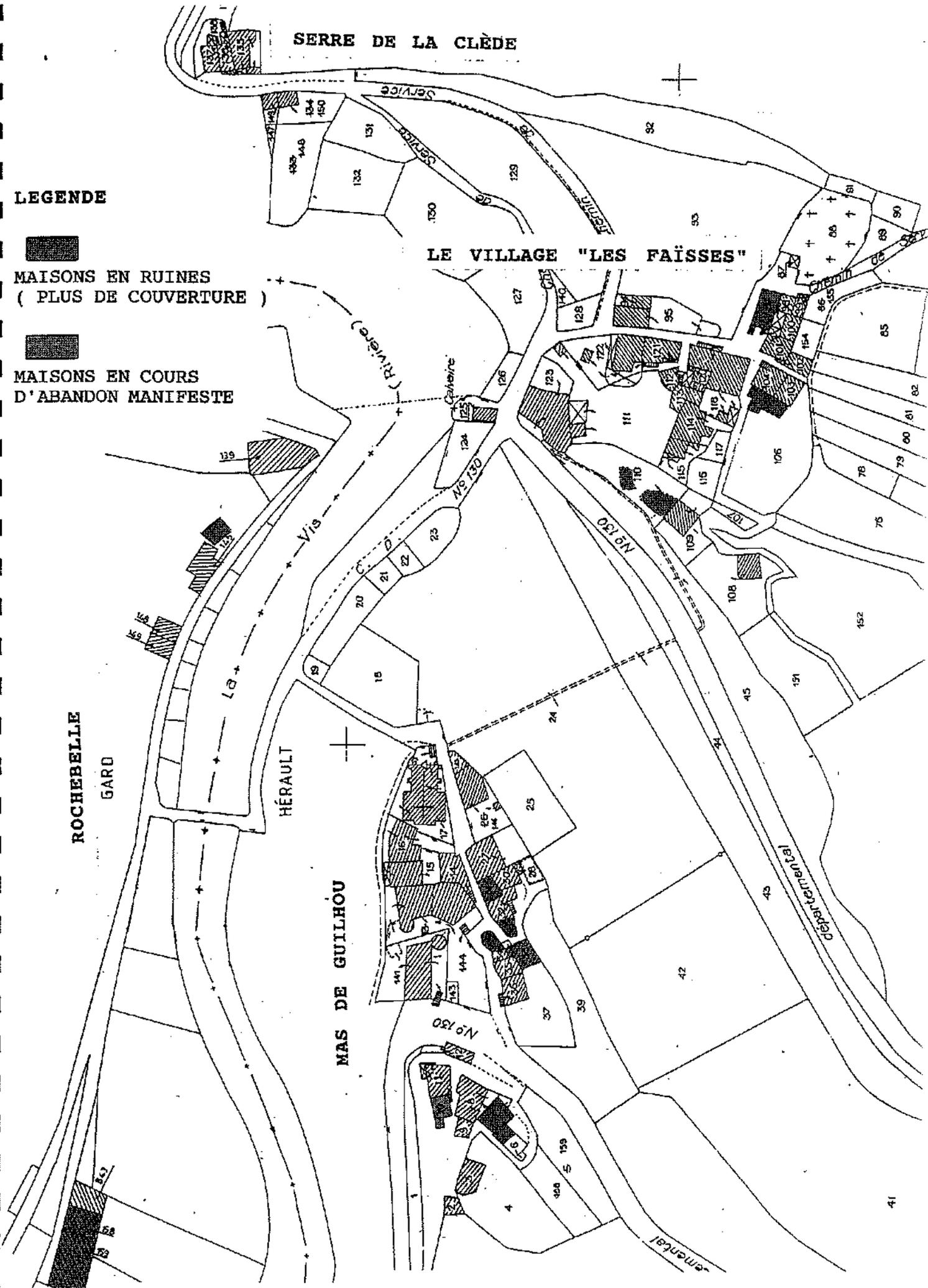
SERRE DE LA CLÈDE

LEGENDE

MAISONS EN RUINES  
( PLUS DE COUVERTURE )

MAISONS EN COURS  
D'ABANDON MANIFESTE

LE VILLAGE "LES FAÏSSES"



ROCHEBELLE

GARD

HÉRAULT

MAS DE GUILHOU

LES DIFFÉRENTES PARTIES DU VILLAGE DE NAVACELLES

- déjà 8 maisons complètement ruinées ( plus de couverture ) :

- \* parcelle n°7
- \* parcelle n°33
- \* remise parcelle n°32
- \* parcelle n°110 ( 2 maisons )
- \* parcelle n°105
- \* parcelle n°97
- \* parcelle n°145 ( Blandas ) 1 maison ruinée

- 6 maisons en cours d'abandon manifeste :

- \* parcelles n° 158 - 159 - 160 ( Blandas )
- \* parcelle n°10
- \* parcelle n°38
- \* parcelle n°31
- \* parcelle n°96

A noter également une maison indiquée en ruines sur le cadastre et restaurée depuis :

- \* parcelle 6

Plusieurs projets à venir sur des maisons en mauvais état :

- \* parcelle 94
- \* parcelle 8100
- \* parcelle 3
- \* parcelle 38

## 5 - OBJECTIFS DU PRÉSENT CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

La beauté du cirque tient autant de la curiosité géologique exceptionnelle qu'il forme en tant que tel , que de la présence en son centre de la présence humaine et des traces de ses activités anciennes.

De loin, le minéral prime mais au fur et à mesure que l'on descend l'importance du végétal et de la rivière augmente et une fois au fond du cirque la présence du bâti est très forte.

L'homogénéité globale du bâti , tant du point de vue des volumes que des matériaux employés assure la bonne intégration dans le paysage et l'environnement .

Cette bonne insertion est très fragile.

Du fait du classement du site et du fait que cette qualité , cet équilibre entre minéral/végétal/bâti constituent les atouts fondamentaux pour l'avenir du cirque, il convient de conserver le patrimoine dans son identité propre , d'éviter les interventions inopportunes sur le tissu urbain à travers des restaurations maladroites ou inadaptées à l'esprit traditionnel des lieux.

Il faut stopper et inverser , tant que cela reste encore possible, le processus de dégradation du paysage bâti et ce d'autant plus, que compte-tenu de la configuration spatiale du cirque , toute "verrue" est visible de partout, autant depuis les bords des causses , que de près , depuis le fond du cirque.

Quelques transformations antérieures anciennes ou plus récentes constatées sur place prouvent que la redécouverte des façons de faire anciennes qui sont à la base de son harmonie devient une urgence .

L'ensemble se présente comme le résultat d'un savoir ancestral, base d'équilibre et d'intégration, témoin de notre civilisation traditionnelle.

Ce savoir est d'autant plus remarquable quand on pense aux difficultés rencontrées pour approvisionner et réaliser ces chantiers.

**Le but de ce cahier est donc favoriser la conservation du patrimoine , d'éviter les perturbations par des constructions nouvelles intempestives ou par des modifications aberrantes sur le bâti ancien existant et sur le paysage.**

Il est au service d'un patrimoine majeur , équivalent des sites de France les plus prestigieux , comme le Mont St Michel, le cap Fréhel, les alignements de Carnac etc...

Ce présent cahier vient apporter des recommandations .

Il figurera parmi les Annexes du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de St Maurice-Navacelles.

Il doit permettre aux propriétaires souhaitant entreprendre des travaux modificatifs ou de simples réparations de les envisager à partir d'un cadre précis , fixant les possibilités offertes, justifiées essentiellement par des critères d'ordre technique et architectural , suivant les méthodes de la construction traditionnelle locale.

Les demandes d'autorisation nécessaires à toute intervention sur le site classé de Navacelles doivent s'en trouver facilitées.

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ  
DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE  
NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES  
DE NAVACELLES**

**- PARTIE II -**

**CLASSEMENT DU SITE  
INSCRIPTION DU SITE  
& LEURS EFFETS**

1 - DÉLIMITATION DE LA ZONE CLASSÉE  
ET DE LA ZONE INSCRITE

**ZONE CLASSÉE**

LE CIRQUE DE NAVACELLES ET LES GORGES DE LA VIS  
SONT CLASSÉS PAR DÉCRET DU 8 DÉCEMBRE 1983  
AU TITRE DES SITES  
SUIVANT LA LOI DU 2 MAI 1930  
ET EN PARTICULIER SES ARTICLES 5.1 - 7 - 8 & 12 ,  
MODIFIÉE PAR LA LOI DU N°67-1174 DU 28 DÉCEMBRE 1967 ,  
PORTANT RÉORGANISATION DE LA PROTECTION DES MONUMENTS  
NATURELS ET DES SITES DE CARACTÈRE ARTISTIQUE, HISTORIQUE,  
SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE OU PITTORESQUE.

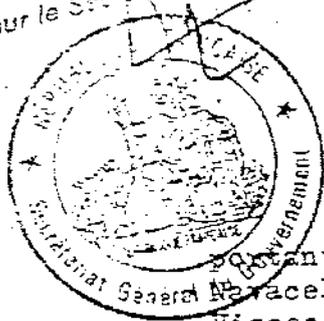
DÉCRET ANNEXÉ CI-APRÉS .

MINISTÈRE

DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Ampliation certifiée conforme  
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



DÉCRET N° 8 DEC. 1983

portant classement parmi les sites pittoresques du site du cirque de Navacelles et des Gorges de la Vis sur les communes de Blandas, Vissec et Rogues (Gard) et St Maurice de Navacelles (Hérault)

LE PREMIER MINISTRE

- SUR le rapport du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 et notamment les articles 5.1, 7, 8 et 12 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 5.1 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU les conclusions des enquêtes effectuées dans les deux départements concernés en application de l'article 5.1 susvisé de la loi du 2 mai 1930 modifiée et des articles 4 et 5 du décret n° 69.607 du 13 juin 1969 ;
- VU l'avis émis par la Commission Régionale des Opérations Immobilières de l'Architecture et des Espaces Protégés le 8 décembre 1981 en application de l'article 11 du décret n° 69.825 du 28 août 1969 ;
- VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Sites dans sa séance du 18 octobre 1982 ;

100% PAPIER RECYCLÉ ET NEUGE

Le Conseil d'Etat (Section de l'Intérieur) entendu :

CONSIDERANT que le cirque de Navacelles et les Gorges de la Vis, situés dans les départements du Gard et de l'Hérault constitue un site de grande qualité paysagère et qu'en raison de son caractère pittoresque sa conservation présente un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1950 susvisé ;

## D E C R E T E

ARTICLE 1er - Est classé parmi les sites pittoresques l'ensemble formé par le site du cirque de Navacelles et des Gorges de la Vis sur les communes de Blandas, Vissec et Rogues (Gard) et St Maurice de Navacelles (Hérault) délimité comme suit conformément au plan au 1/30000 ci-annex

- A partir de la limite départementale GARD-HERAULT, au niveau de la mitoyenneté des lieux-dits "les Brusquas" et les Vadingues (commune de Rogues), la Vis (rivière) vers l'amont.

### Commune de St MAURICE DE NAVACELLES

- ruisseau de Fontenilles vers l'amont
- mitoyenneté des parcelles 25 et 37 (section AN)
- CD n° 25
- mitoyenneté de la parcelle 27 avec les parcelles 28 et 30 (section AN)
- mitoyenneté de la parcelle 32 avec les parcelles 18 et 16 (section AN)
- mitoyenneté de la parcelle 16 avec les parcelles 130 et 131 (section AN)
- mitoyenneté de la parcelle 8 avec la parcelle 131 (section AN)
- mitoyenneté de la parcelle 7 avec les parcelles 131, 137, 141, 63 (A)
- mitoyenneté du lieu dit Mas du Pont avec les lieux dits "Le Portail" de "la Prunarède (section AM)
- mitoyenneté des parcelles 122 et 123 (section AM)
- mitoyenneté de la parcelle 127 avec les parcelles 126 et 125 (section AM)
- limite entre les sections AM et AK
- limite du lieu dit "La Baume Auriol" avec les lieux dits "Puech Uscla" "le Cambon" (section AK)
- limite du lieu dit le "Quartou" avec les lieux dits "le Cambon" et "la Barthe" (section AK)
- limite communale St MAURICE DE NAVACELLES (Hérault) VISSEC (Gard)

### Commune de VISSEC (Gard)

- limite entre le lieu-dit Roc de Ceisse avec le lieu dit Plan du Ceisse (section B1)
- une ligne fictive partant du point commun aux lieux dits "Roc du Ceisse" "Plan du Ceisse" et "Bois Nègre" passant par le point de triangulation situé sur la parcelle 232 et arrivant à la source

du ravin se jettant dans la Vis au niveau de la mitoyenneté des parcelles 234 et 229 (Section B1)

- ce ravin jusqu'à la confluence avec la Vis (section B1)
- la Vis (rivière) vers l'aval
- limite communale Vissec-Flandas

Commune de BLANDAS

- CD n° 113 du Caylar à Ganges
- limite entre le lieu dit "le Caussanel" avec les lieux-dits "Calco-Rouge, la Foux (section C1)
- limite entre le lieu dit "les Faisses" avec les lieux dits "la Foux", "la Combe du Four",
- mitoyenneté de la parcelle 87 avec les parcelles 88 et 86
- limite entre les lieux dits "Piet Let" et "Travers de Navacelles
- limite entre le lieu dit "Travers des Agale" avec les lieux dits "Chemin de Navacelles" et "Borie d'Arre" (section C2)
- limite communale ROGUES-BLANDAS

Commune de ROGUES

- limite entre le lieu dit "les Brouis" et "les Vignals" avec les lieux dits "la Borie d'Arres" et "propriété de Léouze" (section D3)
- limite entre le lieu dit "le Mas du Pont" avec les lieux dits "la Plaine" et "les Camps" (section D6)
- limite entre le lieu dit "La Rouveyrolle" et les lieux dits "les Camps" et "Le Puech" (section D6)
- limite entre le lieu-dit "les Brusquas" avec les lieux dits "le Puech", "les Gériidour" et "les Vadinquas" (section D6) jusqu'à la limite départementale (GARD-HERAULT).

ARTICLE 2 - Le présent décret sera notifié aux Préfets, Commissaire la République des départements du Gard et de l'Hérault ainsi qu'aux Maires des communes concernées.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 20.05.68

Pierre MAUROY

Par le Premier Ministre

Le Secrétaire d'Etat auprès du  
Premier chargé de l'Environnement  
et de la Qualité de la Vie

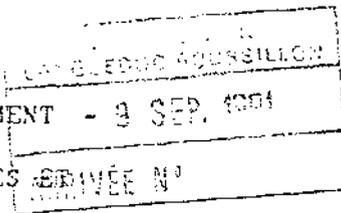
Huguette SOUCHARDEAU

## ZONE INSCRITE

LES ZONES LIMITROPHES DE LA ZONE CLASSÉE DU CIRQUE DE NAVACELLES ET DES GORGES DE LA VIS ONT ÉTÉ INSCRITES À L'INVENTAIRE DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES PAR ARRETE DU 15 MAI 1991 SUIVANT LA LOI DU 2 MAI 1930 ET EN PARTICULIER SON ARTICLE 4 , MODIFIÉE PAR LA LOI DU N°67-1174 DU 28 DÉCEMBRE 1967 , PORTANT RÉORGANISATION DE LA PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES DE CARACTÈRE ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE OU PITTORESQUE.

ARRÊTÉ ANNEXÉ CI-APRÉS .

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PREVENTION  
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES  
NATURELS MAJEURS



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

Direction de l'Architecture  
et de l'Urbanisme

DAU/SP 1

Le Ministre délégué  
à l'Environnement  
et à la Prévention  
des Risques Technologiques  
et Naturels Majeurs

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et en particulier son article 4, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU le décret du 8 décembre 1983 classant parmi les sites pittoresques des départements du GARD et de l'HERAULT l'ensemble formé sur les communes de BLANDAS, VISSEC et ROGUES (Gard) et SAINT-MAURICE-NAVACELLES (Hérault) par le cirque de NAVACELLES et des gorges de la Vis ;
- VU la délibération du 12 juin 1988 du conseil municipal de VISSEC ;
- VU la délibération du 31 octobre 1988 du conseil municipal de SAINT-MAURICE-NAVACELLES ;
- VU la délibération du 4 juin 1989 du conseil municipal de ROGUES ;
- VU la délibération du 8 juillet 1989 du conseil municipal de BLANDAS ;
- VU l'avis émis le 26 juillet 1989 par la commission départementale des sites perspectives et paysages de l'HERAULT ;
- VU l'avis émis le 11 septembre 1989 par la commission départementale des sites perspectives et paysages du GARD ;

CONSIDERANT QUE l'ensemble formé sur les communes de BLANDAS, ROGUES et VISSEC (Gard) et SAINT-MAURICE-NAVACELLES (Hérault) par les abords du site de Navacelles et des gorges de la Vis constitue un site pittoresque dont la préservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 ;

.../...

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Est inscrit à l'Inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque des départements du GARD et de l'HERAULT l'ensemble formé sur les communes de BLANDAS, ROGUES et VISSEC (Gard) et SAINT-MAURICE-NAVACELLES (Hérault) par les abords du site de Navacelles et des Gorges de la Vis, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à la carte I.G.N. à l'échelle de 1/25.000ème annexée au présent arrêté :

Commune de BLANDAS (Gard)

SECTION C1 :

point de départ : angle Nord-Est de la parcelle n° 549 :

le chemin départemental n° 113 du CAYLAR à GANGES jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle n° 1192

limites Nord, Ouest et Sud de la parcelle n° 1192

le chemin départemental n° 113, du CAYLAR à GANGES jusqu'à l'angle Ouest de la parcelle n° 27

la limite Sud-Ouest de la parcelle n° 27

la limite entre le lieu-dit Piet Lat, et les lieux-dits le Caussanel et Les Faïsses jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la parcelle n° 64

la limite Nord des parcelles n° 64 et 52

la limite entre les sections C1 et C2

SECTION C2 :

le chemin départemental n° 113 du CAYLAR à SAINT-MAURICE et à GANGES

le chemin départemental n° 158 d'ALZON à ROGUES

Commune de ROGUES : (Gard)

SECTION D3

la limite entre les communes de ROGUES et de BLANDAS

limite entre les parcelles n°s 207 et 208

l'ancien chemin de ROGUES à la BORIE d'ARRES

la limite Est de la parcelle n° 213

ligne droite fictive joignant l'angle Est de la parcelle n° 213 à l'angle Nord-Ouest de la Parcelle n° 218

le chemin départemental n° 158 de ROGUES à ALZON  
la limite entre les sections D3 et D4  
l'ancien chemin de MADIÈRES à BLANDAS  
l'ancien chemin de LEOUZE à BLANDAS  
l'ancien chemin de ROGUES à la JURADE et à LEOUZE  
la limite sud-ouest de la parcelle n° 238  
la ligne droite fictive reliant l'angle aigu situé à l'Ouest  
de la parcelle n° 238 au point IGN 601 et traversant la parcelle  
n° 232  
la limite entre la section D3 et la section D6

SECTION D6

la ligne droite fictive joignant le point géodésique 601 à  
l'angle Nord-Est de la parcelle n° 410  
la limite entre les sections D6 et D5  
la limite entre les lieux-dits "La Plaine" et "Les Camps"  
la Draille longeant la limite Sud-Ouest des parcelles n°s 419,  
421, 423  
la limite entre les lieux-dits "Les Camps" et le "Puech"  
la limite entre les parcelles n°s 440 et 434b  
la ligne droite fictive joignant l'angle Est de la parcelle  
n° 434b à l'angle Ouest de la parcelle n° 442d  
la limite entre les parcelles n°s 442 et 443  
la limite Sud de la parcelle n° 446  
la limite entre le lieu-dit "Le Devezas" et le lieu-dit  
"Le Puech"  
le Valat des Vadinques  
la traversée de la rivière la VIS

Commune de SAINT-MAURICE-NAVACELLES (HERAULT)

SECTION AN :

limite entre les sections AN et AO  
le chemin départemental n° 25 dans sa traversée d'Est en Ouest  
de la section AN jusqu'à la limite entre les sections AN et AB  
la limite de la section AN avec la section AB

.../...

SECTION AM :

la limite entre les sections AM et AB bordant la limite Sud  
des parcelles n°s 64 et 65  
le chemin départemental n° 130 traversant du Sud vers le Nord la  
section AM

SECTION AK :

le chemin départemental n° 130 jusqu'à son intersection avec 1  
voie communale n° 2  
la voie communale n° 2  
l'ancien chemin de VISSEC à SAINT-MAURICE vers le Nord jusqu'à la  
limite communale avec VISSEC

Commune de VISSEC (Gard)

SECTION B1

le chemin vicinal ordinaire n° 2 de SAINT-MAURICE vers le Nord  
jusqu'au coude à angle droit où le chemin vicinal est de  
direction Nord-Est/Sud-Ouest  
une ligne droite fictive depuis ce coude  
jusqu'à la source du ravin se jetant dans la  
rivière la VIS et mitoyen des parcelles n° 229 et 234  
le ravin traversant la parcelle n° 232  
la limite entre les parcelles n° 229 et 234  
la limite entre la section B1 et la section A1

Commune de BLANDAS (Gard)

SECTION C1 :

la limite communale VISSEC / BLANDAS  
le chemin départemental n° 113 jusqu'au point de départ.

ARTICLE 2 : Sont exclues du site inscrit les parties classées par décret  
susvisé du 8 décembre 1983.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux Préfets des départements de  
GARD et de l'HERAULT et aux maires des communes de BLANDAS, ROGUES, VISSEC et  
SAINT-MAURICE-DE-NAVACELLES qui seront responsables, chacun en ce qui le  
concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 15 MAI 1991

Pour ampliation :

Le Chargé du Bureau des Sites  
et Ensembles Urbains Protégés

Thierry LEMOINE

Pour le Ministre Délégué et par délégation,  
L'Administrateur CIVIL  
chargé de la Sous-Direction  
des Sites Protégés

Serge KANCEL

PLAN DE DÉLIMITATION DES DEUX ZONES



## 2 - LE SITE CLASSÉ

### DÉFINITION ET EFFETS DU CLASSEMENT

#### DÉFINITION

La gestion administrative des sites classés relève de l'autorité de l'Etat.

" les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect , sauf autorisation spéciale " .

Aux termes de l' article 12 de la loi 2 mai 1930 sur les Sites, toute modification de l'état des lieux ou de leur aspect est subordonnée à une autorisation spéciale préalable.

Cette autorisation est délivrée par le ministre chargé des sites, après avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, ou par le préfet du département après avis de l'architecte des bâtiments de France ( décret n°88-1124 du 15 décembre 1988 ).

#### EFFETS DU CLASSEMENT

- l'exploitation courante des terres et l'entretien normal des constructions ne nécessitent pas d'autorisation ;
- le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément, de même que la création de terrain de camping et de caravanage sont interdits dans les sites classés , sauf dérogation ministérielle .  
Décret n°84-227 du 29 mars 1984 .
- toute publicité est interdite dans les sites classés .  
Article 4 de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 .
- les préenseignes sont soumises à la même interdiction .  
Article 18 de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 .
- l'installation d'une enseigne est soumise à autorisation.  
Article 17 de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 .
- interdiction d'établir une servitude conventionnelle sauf autorisation du ministre compétent .
- obligation pour le vendeur de prévenir l'acquéreur de l'existence de la servitude .

Afin de mieux valoriser le patrimoine bâti , les espaces publics et le paysage dans les sites classés protégés, l'Etat peut subventionner les travaux , à un taux variant en fonction de l'opération .

( subventions possibles sur les travaux extérieurs uniquement en cas de construction ) .

## A - LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX DÉLIVRÉES PAR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT

- 1 - DIVERS TRAVAUX ET OUVRAGES N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE
  - 1.1 - les terrasses dont la hauteur au-dessus du sol n'excède pas 0,60 mètre ;
  - 1.2 - le mobilier urbain implanté sur le domaine public ;
  - 1.3 - lorsqu'ils sont souterrains, les ouvrages ou installations de stockage de gaz ou fluides et les canalisations , lignes ou câbles ;
  - 1.4 - les installations temporaires implantées sur les chantiers et directement nécessaires à la conduite des travaux ainsi que les installations temporaires liées à la commercialisation d'un bâtiment en cours de construction;
  - 1.5 - les modèles de constructions implantés temporairement dans le cadre de foires-expositions et pendant leur durée ;
  - 1.6 - les statues, monuments et œuvres d'art , lorsqu'ils ont une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres au-dessus du sol et moins de 40 m<sup>3</sup> de volume ;
  - 1.7 - les poteaux, pylones, candélabres ou éoliennes d'une hauteur inférieure ou égale 12 mètres au-dessus du sol, ainsi que les antennes d'émission ou de réception de signaux radio-électriques dont aucune dimension n'excède 4 mètres ;
  - 1.8 - les ouvrages non prévus ci-dessus dont la surface au sol est inférieure à 2 m<sup>2</sup> et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 mètre au-dessus du sol ;

2 - CONSTRUCTIONS , TRAVAUX OU OUVRAGES RELEVANT DU RÉGIME  
DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

2.1 - les travaux de ravalement ;

2.2 - les constructions ou travaux n'ayant pas pour effet de  
changer la destination d'une construction existante et :  
\* qui n'ont pas pour effet de créer une surface de  
plancher nouvelle ;  
\* ou qui ont pour effet de créer, sur un terrain  
supportant déjà un bâtiment , une surface de  
plancher hors œuvre brute inférieure ou égale  
à 20 mètres carrés ;

2.3 - les reconstructions ou travaux à exécuter sur les immeubles  
classés au titre de la législation sur les monuments  
historiques, contrôlés dans les conditions prévues par  
cette législation ;

2.4 - les ouvrages techniques nécessaires au maintien de la  
sécurité de la circulation maritime, fluviale,  
ferroviaire, routière ou aérienne;

3 - CLÔTURES

- tous travaux d'édification ou de modification de clôtures, y  
compris lorsqu'ils ne sont pas soumis à la déclaration  
préalable prévue à l'article L 441.2 du code de l'urbanisme ;

**B - LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX  
DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES SITES**

Tout ce qui n'est pas de la compétence préfectorale est de la compétence ministérielle.

Cela concerne notamment :

- 1 - les travaux soumis à permis de construire ;
- 2 - les démolitions ;
- 3 - les défrichements, les abattages d'arbres ...
- 4 - les ouvrages d'infrastructure des voies de communication ferroviaires, fluviales, routières, piétonnières, publiques ou privées, ainsi que les ouvrages d'infrastructure portuaire ou aéroportuaire ;
- 5 - la mise en exploitation de carrières ;
- 6 - les exhaussements, affouillements, installations et travaux divers , soumis ou non à autorisation par le code de l'urbanisme ;

### 3 - LE SITE INSCRIT

#### DÉFINITION ET EFFETS DE L'INSCRIPTION

##### DÉFINITION

Article 4 de la loi du 3 mai 1930 :

" Il est établi dans chaque département une liste de monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque , un intérêt général .

La commission départementale des sites, perspectives et paysages prend l'initiative des inscriptions qu'elle juge utile "

Aux termes de la loi 2 mai 1930 sur les Sites, toute modification de l'état des lieux ou de leur aspect est subordonnée à une autorisation préalable.

##### EFFETS DE L'INSCRIPTION

- l'exploitation courante des terres et l'entretien normal des constructions ne nécessitent pas d'autorisation ;
- le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément, de même que la création de terrain de camping et de caravanage sont interdits dans les sites inscrits, sauf dérogation préfectorale .  
Décret n°84-227 du 29 mars 1984 .
- interdiction de toute publicité, sauf dérogation , dans les formes prévues à la section 4 de la loi :  
Article 7 de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 .
- les préenseignes sont soumises aux dispositions de l'article 18 de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 .
- l'installation d'une enseigne est soumise à autorisation  
Article 17 de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 .
- obligation pour le vendeur de prévenir l'acquéreur de l'existence de la servitude .
- obligation pour le propriétaire d'aviser l'architecte des bâtiments de France 4 mois à l'avance de son intention d'entreprendre des travaux autres que ceux de l'exploitation courante ou d'entretien normal .

Afin de mieux valoriser le patrimoine bâti , les espaces publics et le paysage dans les sites inscrits protégés, l'Etat peut subventionner les travaux , à un taux variant en fonction de l'opération .

( subventions possibles sur les travaux extérieurs uniquement en cas de construction ) .

## DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS EN SITE INSCRIT

Cette autorisation est délivrée :

- \* par le Préfet du Département  
( pour les biens appartenant à l'Etat )
- \* le Maire de la Commune  
( dans les autres cas )

après avis de l'architecte des bâtiments de France .

Le propriétaire a l'obligation d'aviser l'architecte des bâtiments de France 4 mois à l'avance de son intention d'entreprendre des travaux autres que ceux de l'exploitation courante ou d'entretien normal par dépôt d'une demande d'autorisation préalable en Mairie de la Commune .

Le Permis de Construire

Le Permis de Démolir

La Déclaration de Travaux

La Déclaration de Clôture

La Simple demande d'autorisation de travaux pour tout ce qui  
ne relève pas des régimes précédents  
( exemple : la création d'une terrasse )  
font office de cette demande d'autorisation .

#### 4 - CONTENU DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Que ce soit en site classé ou en site inscrit,  
le dossier de demande d'autorisation :

- Permis de Construire
- Déclaration de Travaux
- Déclaration de Clôture
- Permis de Démolir
- Simple demande d'autorisation de travaux pour tout ce qui ne relève pas des régimes précédents  
( exemple : la création d'une terrasse ) ..

doit comprendre un plan de situation, un extrait cadastral ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne compréhension du projet , soit notamment :

##### 1 - RELEVÉ

Un état des lieux en plan et en élévation à l'échelle 1/50ème, accompagné de photographies des bâtiments existants, de leurs abords avec indication de la végétation, des plantations, des voies d'eau, canaux d'irrigation et de drainage et si nécessaire d'un relevé topographique .

##### 2 - PROJET

Pour le projet, les pièces à fournir sont , outre les pièces prévues à l'article R 421.2 du code de l'urbanisme, ou prévues par les réglementations générales ou particulières suivant les cas :

- l'élévation de toutes les façades ainsi que les pignons à l'échelle 1/50ème ;
- un plan de couverture à l'échelle 1/100ème, avec indications de tous les ouvrages saillants , dessin des cheminées ;
- un plan des abords figurant les pavages, précisant leur qualité, calepin de pose et couleur, à l'échelle 1/50ème ou 1/100ème suivant le cas ;
- une vue en élévation de principe pour les clôtures ;
- l'ensemble des plans de détails nécessaires à la bonne compréhension du projet à l'échelle 1/20ème ;

##### 3 - INSERTION PAYSAGÈRE

Tout document graphique tel que perspective, profil en long ou photomontage permettant de mieux juger l'insertion paysagère du projet et son impact sur le site.

##### CONCLUSION

L'accord donné suite au dépôt de la demande d'autorisation ne peut être tacite .

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ  
DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE  
NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES  
DE NAVACELLES**

**- PARTIE III -**

**LES ZONES BÂTIES  
DE  
NAVACELLES**

# 1 - LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT TRADITIONNEL À NAVACELLES ET DANS SES ENVIRONS

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

Comme les généralités faites sur l'économie traditionnelle dans la partie I - 3 du présent cahier l'énonçaient déjà , il faut distinguer deux grands types d'habitat :

- les fermes isolées , les mas ;
- l'habitat groupé : les hameaux et les villages ;

La grande différence entre les deux tient au fait que dans le cas des fermes isolées, tous les bâtiments donnent sur une cour fermée: logement du fermier ou métayer ( le plus élevé ) , logements des bergers et ouvriers agricoles salariés, bergeries, fenils, granges etc.....

Il s'agit de la dilatation de la maison de base qui va être étudiée.

Les techniques constructives sont les mêmes.

La base générale de l'habitat des Causses et de leurs vallées est l'utilisation en abondance de la pierre issue des épierrements des champs .

Les pierres sont sélectionnées . Les éléments en moëllons et en fines plaques servent à contruire :

- tous les ouvrages maçonnés , comme les maisons, les ponts , les églises , certains bâtiments agricoles ...
- tous les ouvrages en pierres sèches comme les abris de bergers ou des cultivateurs près de champs (les capitelles ou oustalets), les murs de délimitation des parcelles et des chemins, certains bâtiments agricoles ....

Elles servent aussi à empierrier les chemins, les cours , les ruelles ..

Les pierres qui ne sont pas utilisables sont empilées , formant çà et là de vastes tumulus épars sur les plateaux.

Seuls quelques blocs taillés viennent de "l'extérieur" pour servir de linteaux , de piédroits parfois, ou de claveaux en arc couronnant certaines ouvertures des maisons les plus importantes. Ces pierres de taille sont fournies par des carrières spécialisés. Seuls les propriétaires disposant de quelques moyens peuvent se le permettre pour leurs maisons .

Les bâtiments plus prestigieux ( châteaux, églises ..) y ont plus facilement recours.

Les pratiques architecturales régionales ne sont pas ostentatoires. Elles se caractérisent principalement par toutes les ressources que permet l'art de la pierre , très abondante sur les causses . Le recours à la pierre a été d'autant plus nécessaire que les ressources en bois se sont vite épuisées et que celui-ci a été économisé le plus possible au fur et à mesure que son emprise diminuait.

Les volumes sont simples et les masses des bâtiments sont compactes.

L'exposition favorable à l'abri des vents froids et violents du nord est recherchée : les façades sud et sud/est sont les façades principales .

Les percements sont peu nombreux, sauf en façade sud.

Les bâtiments évitent de mordre sur les terres labourables, déjà peu nombreuses;  
D'autre part, la fondation des maisons est meilleure sur le rocher lui-même, tout en économisant le coût de la réalisation de fondations profondes.

Nous sommes donc dans le domaine de la pierre, de l'arc et de la voûte, techniques maîtrisées depuis longtemps par les constructeurs locaux.

L'influence de l'architecture romaine y est aussi certainement pour beaucoup.

Le rez-de-chaussée des bâtiments d'habitation, voire certaines bergeries de moyenne importance sont voûtés : voûte en berceau continu en général, parfois voûtes d'arêtes .

Une façon de faire locale a particulièrement marqué les visiteurs : l'utilisation de l'arc diaphragme ( nommé arceau ou arceû ) dans des bâtiment paysans :

Pour couvrir les très grandes bergeries ou les granges les plus vastes , de grands arcs diaphragmes sont construits en remplacement de la ferme de charpente portant les pannes du toit.

Autre grande caractéristique générale de l'habitat traditionnel : l'accès au logement situé à l'étage par un escalier extérieur : les Causses , tout comme les garrigues languedociennes, sont aux franges de l'aire de l'habitat à perron - soit la zone du développement en hauteur des maisons - qui s'étend sur une grande partie du Massif Central.

Réf plan de principe de cette zone : figure 1.

L'étage habité est desservi par un escalier - perpendiculaire ou parallèle à la façade - et un palier bordé d'un mur - parfois couvert d'un auvent -

Le logement en général est réduit :

D'une côté , la grande salle , qui fait office de séjour et cuisine: on y prend les repas, on y passe les veillées, on y cuisine, on y accueille les proches et les voisins , on y pratique les activités annexes ( filage, ..)

Deux éléments majeurs de la salle : la grande cheminée où le feu brûle toujours et l'évier.

De l'autre côté, une ou deux chambres , plus ou moins éclairées.

Sous le palier, soutenu par un voûte, une porte permet l'accès au rez-de-chaussée, qui comprend d'un côté la bergerie, de l'autre le cellier, la remise , voire une écurie .

Enfin , dernière grande caractéristique de l'habitat groupé dans la région, la présence d'un comble sur l'étage de l'habitat.

Ce comble sert au stockage : grenier pour la paille, le foin, les céréales ....

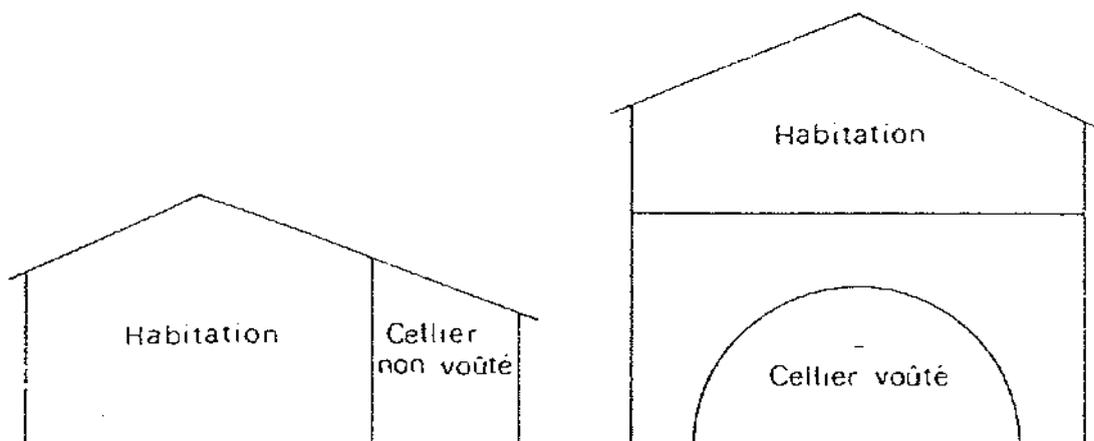
En général , on y accède depuis la salle par une échelle .

Très souvent à Navacelles et Madières ( et ailleurs dans les vallées de la région , quand les conditions climatiques le permettaient ) le comble ou une partie du comble est transformé au cours du XVIIIème et XIXème siècles en magnanerie , pour l'élevage des vers à soie.

Il pouvait arriver qu'un étage supplémentaire soit spécialement construit au-dessus du comble pour la magnanerie.  
La grande caractéristique de cette pièce spécifique réside dans l'installation de cheminées d'angle .

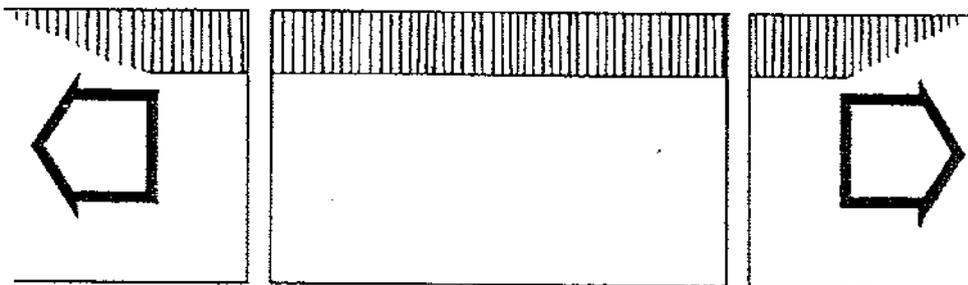
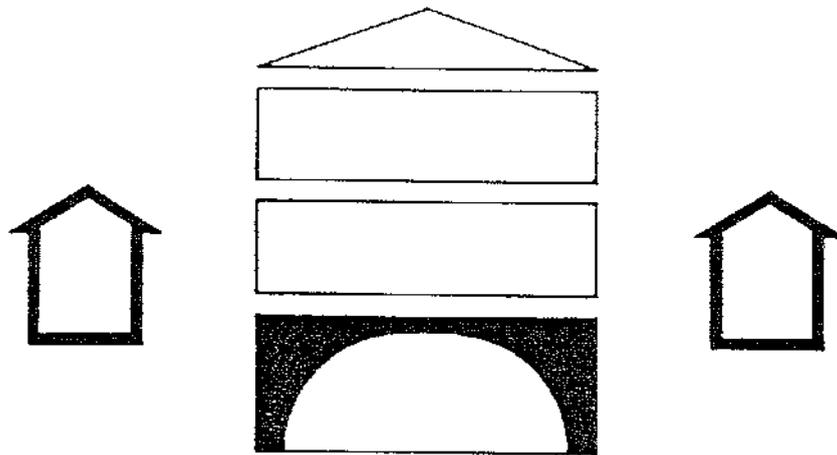
Autrefois, l'eau était puisée aux fontaines publiques ;  
Mais l'eau de pluie était récupérée dans des citernes.  
Initialement en troncs de chêne évidés , les cheneaux de récupération des eaux pluviales ont été remplacés par des tuiles canales.  
Il en reste peu de traces.

Les maisons de Navacelles sont très représentatives de cette typologie d'habitat en hauteur groupé avec perron , quand elles n'ont pas été trop fortement modifiées au cours du XXème siècle.



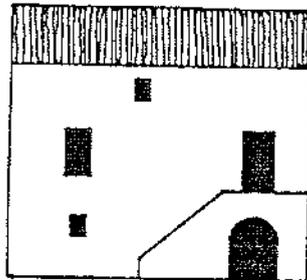
ZONE DE DIFFUSION DE LA MAISON EN HAUTEUR

CROQUIS DE PRINCIPE DES DEUX GRANDS TYPE D'HABITAT RURAL  
MAISON EN HAUTEUR - MAISON EN LONGUEUR

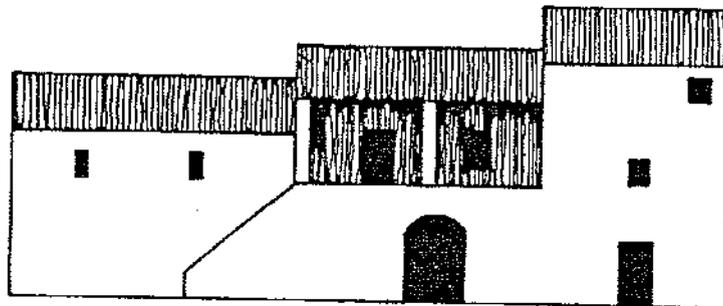


ÉLÉVATIONS TYPES DE PRINCIPE DE L'HABITAT DES CAUSSES

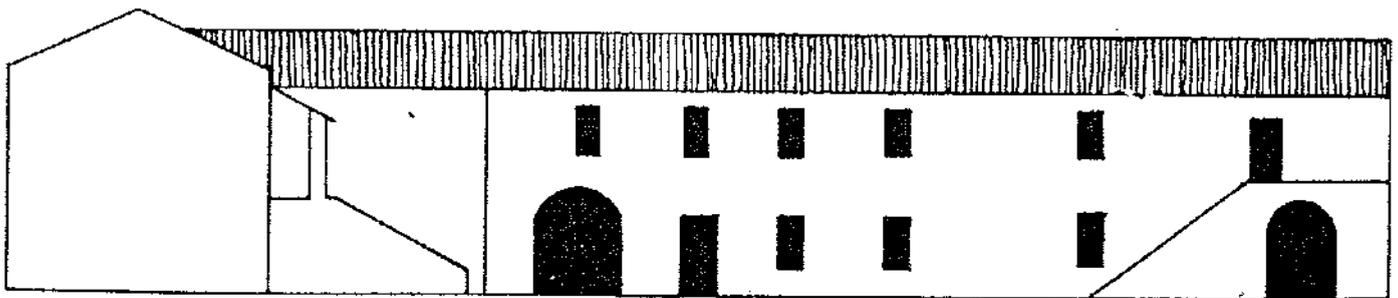
- 1 - HABITAT GROUPE
- 2 - FERMES ISOLÉES



1



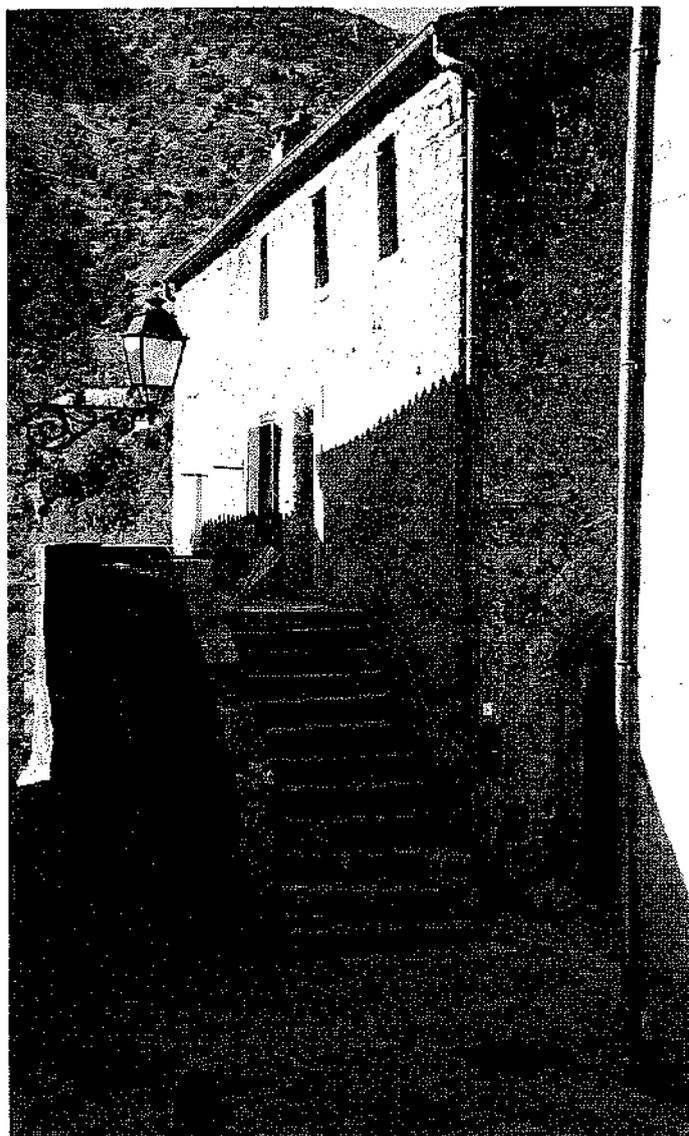
2



2

## MAISONS-TYPES DE NAVACELLES

1er NIVEAU VÔTÉ : BERGERIE - REMISE - ÉCURIE  
2ème NIVEAU : LOGEMENT ,  
AUQUEL ON ACCÈDE PAR UN ESCALIER ET UN PERRON EXTÉRIEURS  
3ème NIVEAU : STOCKAGE - MAGNANERIE  
( souvent transformé en partie habitable lors de la transformation  
des maisons en résidences secondaires )



## MAISONS-TYPES DE NAVACELLES

1er NIVEAU VÔTÉ : BERGERIE - REMISE - ÉCURIE  
2ème NIVEAU : LOGEMENT ,  
AUQUEL ON ACCÈDE PAR UN ESCALIER ET UN PERRON EXTÉRIEURS  
3ème NIVEAU : STOCKAGE - MAGNANERIE  
( souvent transformé en partie habitable lors de la transformation  
des maisons en résidences secondaires )



## MATÉRIAUX TRADITIONNELS

### FONDATIIONS

Elles étaient peu profondes, car comme il a été vu précédemment , les maisons étaient fondées autant qu'il était possible sur le rocher.

### MACONNERIE

On employait au maximum la pierre dans un pays pauvre en bois d'œuvre.

La pierre provenait majoritairement de l'épierrement des lopins de terre.

C'était la première source d'approvisionnement du paysan qui voulait construire sa maison.

Les rez-de-chaussée sont voûtés .

Les murs de façades et les murs de refends sont en maçonnerie de moëllons en tout-venant hourdés au mortier de sable terreux et de chaux .

Les charpentes sont réduites : pas de fermes , ou très peu .

Les pannes portent de mur à mur .

La pierre de taille , quand on le peut , est utilisée pour les encadrements des portes et fenêtres.

Sinon, pour les linteaux, on utilise des troncs de bois accolés les uns aux autres.

La pierre dite " de Pompignan " , proche , non gélive , permettait de réaliser de façon quasi industrielle dans la région des linteaux de portes, des piédroits, des éviers .....

Les murs extérieurs des habitations étaient enduits à la chaux naturelle et sables locaux .

Les murs des bâtiments utilitaires et les clôtures n'étaient généralement pas enduits .

Intérieurement, les parois étaient enduites et chaulées régulièrement.

A partir du XIXème siècle , elles sont plâtrées , suite à l'industrialisation de ce produit .

Le sable provenait des rivières proches .

Le calcaire le plus pur, brûlé dans des fours spéciaux donnait la chaux.

### TOITURES

Les toits les plus anciens sont en lauzes, dalles plates de calcaire .

Puis, les lauzes ont été remplacées par des tuiles canales posées

soit sur voligeage jointif

soit sur de petits chevrons

soit sur un lit de tiges de buis ( cabilhous ou cabrins )

## MENUISERIES

Les baies avaient de petites dimensions, rectangulaires , plus hautes que larges .

Les menuiseries extérieures étaient à panneaux pleins ou à cadres.

## REVÊTEMENTS DE SOLS

Roche naturelle ou pavage de cailloux posés sur chant dans les écuries , les bergeries, les caves ...

Terre-cuite dans les pièces d'habitation.

## ARGILE

Elle permettait la réalisation des tuiles, des carreaux de terre-cuite pour les sols, des éléments fins de parpaings pour les cloisons ..

## BOIS

Le bois local ( chêne, chataignier, pin, noyer, peupier ....) était utilisé pour la réalisation des pannes, des voliges, des chevrons, des liteaux, des cadres, des menuiseries extérieures et intérieures .....

On n'achètera du bois qu'après avoir épuisé les ressources locales ou dans le cas où les bois locaux n'avaient pas les qualités requises pour l'utilisation souhaitée.

## 2 - ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

- Morphologie des différentes zones bâties de Navacelles  
Vues Générales
- Nature des toits de Navacelles
- Nature de la zinguerie sur les façades de Navacelles
- Nature des façades de Navacelles
- Nature des ouvertures des façades de Navacelles
- Nombre de niveaux des maisons de Navacelles
- Maisons à perron à Navacelles
- Nature des sols / Présence de l'eau
- Principaux propriétaires publics du cirque de Navacelles
- Nom des rues du Village

### SYNTHÈSE

- Principaux points en désaccord avec le classement du site  
& Immeubles en ruines ou en cours d'abandon

**VOIR CARNET SPÉCIAL DE DIMENSIONS A3 ANNEXÉ CI-JOINT**

### 3 - RECOMMANDATIONS D'INTERVENTION SUR LE BÂTI DE NAVACELLES

#### 3.1 - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES & SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION TRADITIONNELLE À NAVACELLES

##### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les recommandations émises concernent toute intervention sur les constructions existantes , habitées ou ruinées, des différentes parties de Navacelles .

En particulier :       \* la restauration des ruines ;  
                              \* le réaménagement , les réparations ,  
                                  les interventions sur les façades  
                                  des constructions non ruinées ;

Toute intervention quelle qu'elle soit doit faire l'objet d'une autorisation dans les conditions rappelées dans la PARTIE II . Cette autorisation doit être le fruit d'un projet , d'une étude déterminant , entre autres , de façon précise les matériaux utilisés et leur mise en œuvre projetée.

La surélévation d'une construction n'est pas souhaitable, à priori.

La construction de vérandas n'est pas souhaitable, à priori .

Les constructions neuves ne sont pas souhaitables, à priori .

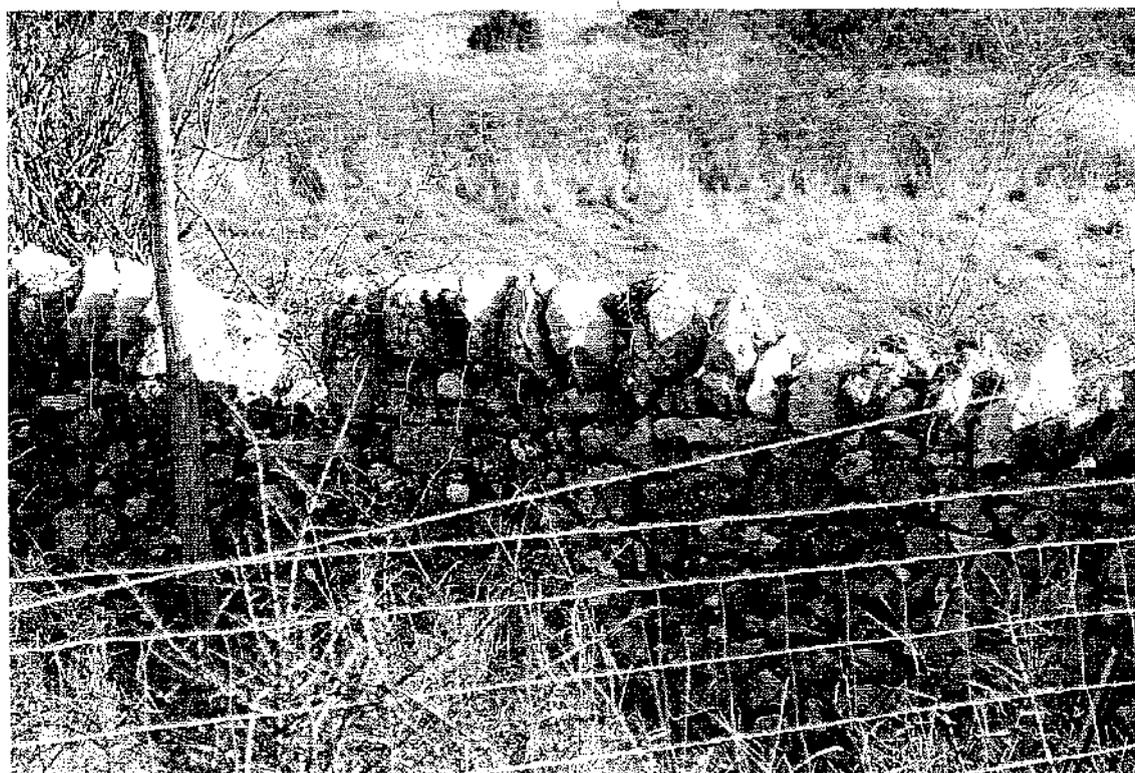
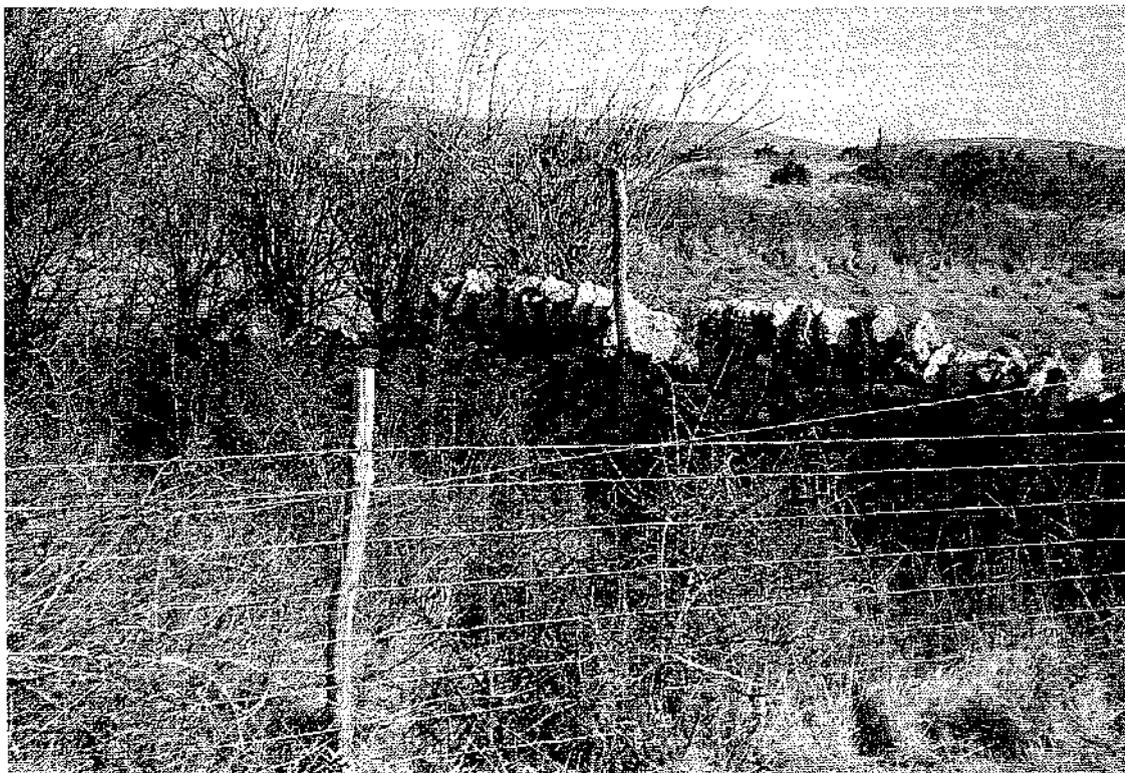
La modification d'un escalier extérieur d'accès aux maisons ( perron ) laissant un passage d'accès aux caves du rez-de-chaussée n'est pas souhaitable .

Les terrasses en couverture , les poteaux isolés en maçonnerie de tous types , les linteaux et piédroits, appuis et seuils en béton-armé ne sont pas souhaitables .

Toute extension construite en matériaux modernes ( briques creuses, agglomérés creux de béton ou de ciment etc... ) , toute construction ancienne en moellons de calcaire devront être impérativement enduites ;

Enduit traditionnel à base de chaux naturelle en trois couches réalisé dans les conditions de l'article qui lui est spécifique ci-après.

EXEMPLES DE CLÔTURES TRADITIONNELLES  
DE NAVACELLES ET DES CAUSSES



### 3.2 - RECOMMANDATIONS SUR LE BÂTI

#### A - ABORDS

##### 1 - Clôtures

Les murs de clôtures de Navacelles et des Causses sont réalisés avec des moëllons de pierres montés " en pierres sèches " , ou grossièrement hourdés au mortier de sable et chaux .  
En couronnement , il est placé des pierres demi-rondes ou triangulaires .

Les séparations entre parcelles mitoyennes sont faites de la même façon .

La clôture de la parcelle 122, les murets de clôture latéraux du chemin du Caïla , entre les parcelles 116-117 d'une part et 106 d'autre part , sont très représentatifs de cette façon de faire et doivent servir de références.

#### MURETS DE CLÔTURE EXISTANTS

- Ils devront être conservés et restaurés à l'identique, en veillant à la conservation des pierres de couronnement ;  
Restauration en l'état , à pierres laissées apparentes après décroûtage des traces d'enduits récents cimentés , s'ils existent.
- Les joints devront être refaits au mortier de chaux grasse, teinte au sable naturel ( réf article Jointoïement ci-après, rubrique Architecture - Façades ) ;  
Les joints seront réalisés en creux par rapport au parement des pierres .  
En aucun cas les joints ne seront beurrés.
- Dans le cas où la maçonnerie serait trop disloquée et en trop mauvais état, les moëllons devront être déposés et stockés avec soin, notamment les pierres de couronnement .  
Les murs devront être ensuite reconstruits à l'identique, avec remise en place des pierres de couronnement.

#### MURETS DE CLÔTURE À CRÉER

- Il serait intéressant de les réaliser suivant les modèles existants.
- Tous les projets de clôtures neuves devront obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation accompagnés de documents graphiques précis et cotés.
- Une clôture de petites dimensions faite de lames de bois posées verticalement peut être autorisée.
- Dans les parties les plus denses en construction du village , des murets de clôture enduits à la chaux , suivant les termes de l'article " Enduits " peuvent être réalisés .  
( ci-après rubrique Architecture - Façades )

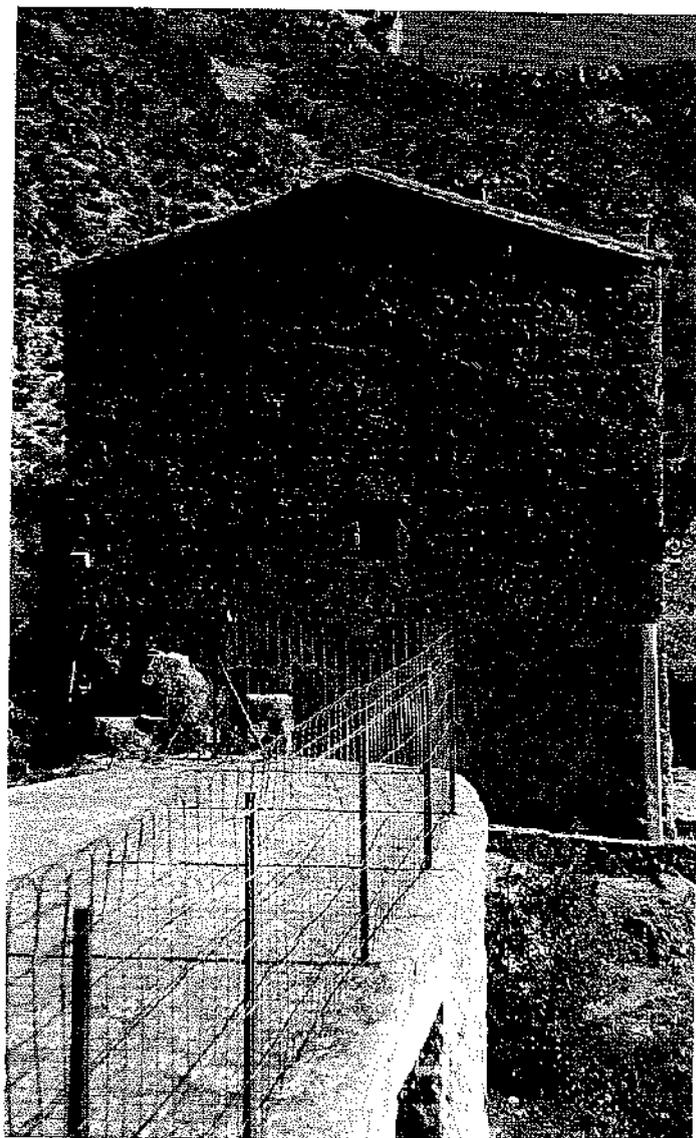
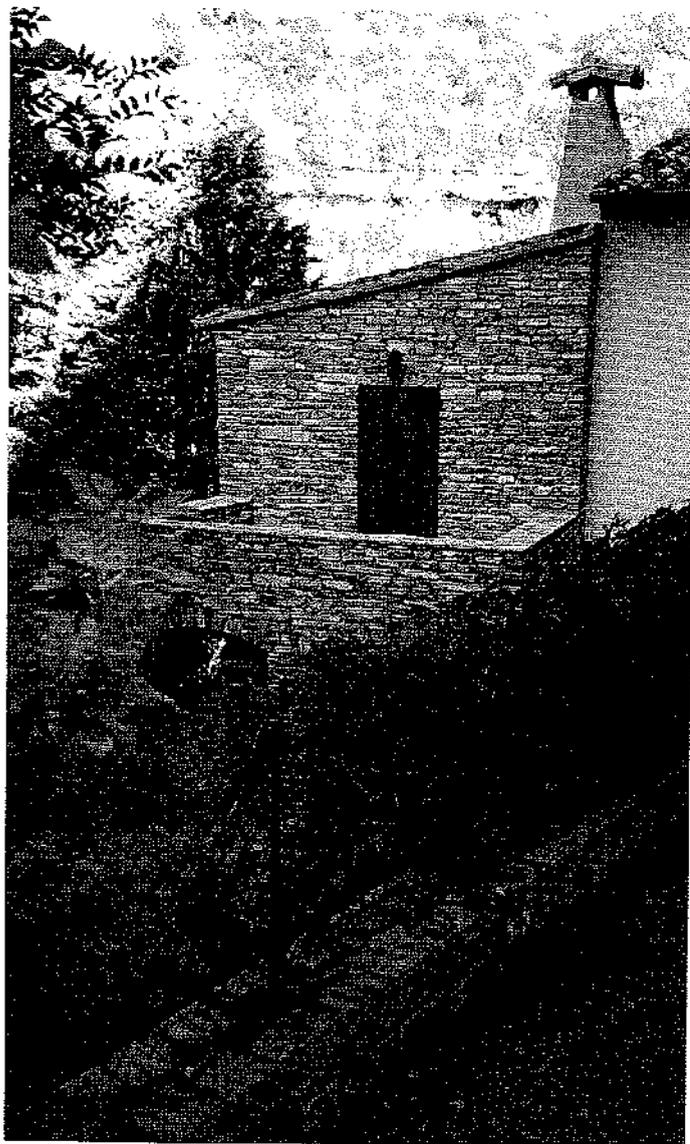
EXEMPLES DE CLÔTURES TRADITIONNELLES  
DE NAVACELLES ET DES CAUSSES



EXEMPLES DE CLÔTURES TRADITIONNELLES  
DE NAVACELLES ET DES CAUSSES



TYPES DE CLÔTURES INADÉQUATS  
À NAVACELLES



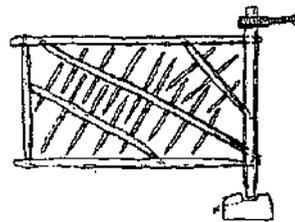
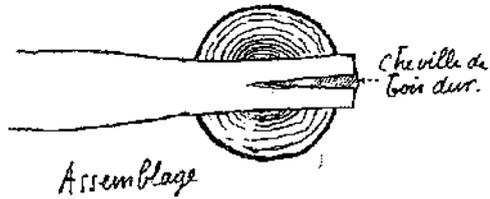
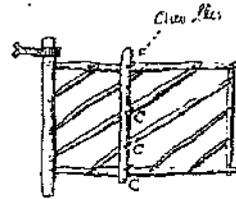
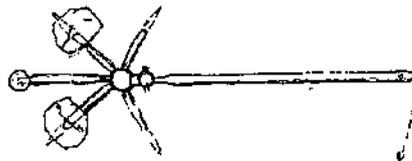
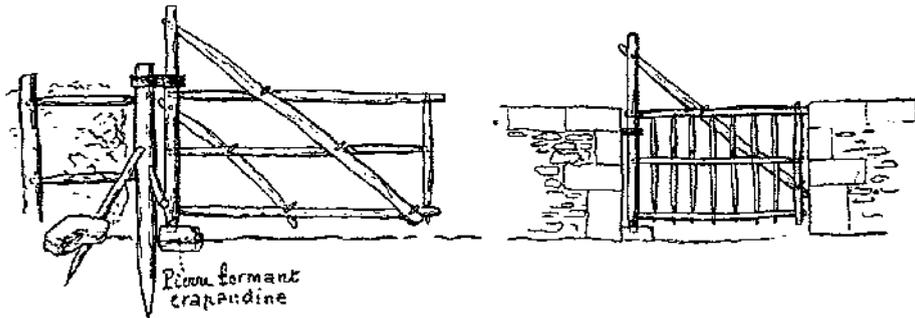
En ce cas le couronnement sera réalisé par un faitage arrondi au mortier de chaux grasse avec goutte d'eau latérale .

#### TYPES DE CLÔTURES DÉCONSEILLÉES

- Les grilles et les grillages métalliques ou plastiques ;
- Les grilles et les grillages métalliques ou plastiques surmontant des murets de maçonnerie de tous types ( pierres naturelles, parpaings enduits, etc... ) ;
- Les grilles et les grillages métalliques ou plastiques entre des potelets de bois , métalliques ou de maçonnerie ;
- Les lames de bois horizontales placées entre poteaux de bois , métalliques ou de maçonnerie ;
- Les lames de bois horizontales placées entre poteaux de bois , métalliques ou de maçonnerie , posés sur des murets de maçonnerie de tous types ( pierres naturelles, parpaings enduits, etc... ) ;
- Les couronnements en tuiles rondes, en tables de ciment ;
- Les décrochements biais ;
- Les haies végétales en essences non locales ;

VOIR ILLUSTRATIONS

# PORTAILS ET BARRIÈRES TRADITIONNELLS VERS VERGERS, POTAGERS, JARDINS



## **2 - Portails et Barrières**

- Les éléments anciens devront être conservés et restaurés .
- Les portails et barrières neufs d'accès aux jardins, vergers potagers ... seront en bois ,
  - \* de préférence à lames non jointives ;
  - \* de préférence pris sur des modèles anciens ;
  - \* de préférence en bois d'essence locale ;
- Ces ouvrages sont soumis à autorisation.

### **SONT DÉCONSEILLÉS :**

- Les grilles ou portails de dessin fantaisiste sans rapport avec le caractère du village ;
- Les grilles ou portails réalisés de façon industrielle d'un aspect et d'un dessin trop urbain et sans rapport avec le caractère du village ;

VOIR ILLUSTRATIONS

## **3 - Treilles, Pergolas, Tonnelles**

Tout comme les clôtures, l'adjonction de treilles, pergolas et tonnelles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

La structure des treilles, pergolas et tonnelles ne devra pas être réalisée au moyen de matériaux lourds de construction modernes. Elle sera de préférence en bois ou métallique

## **4 - Terrasses et Escaliers de jardins**

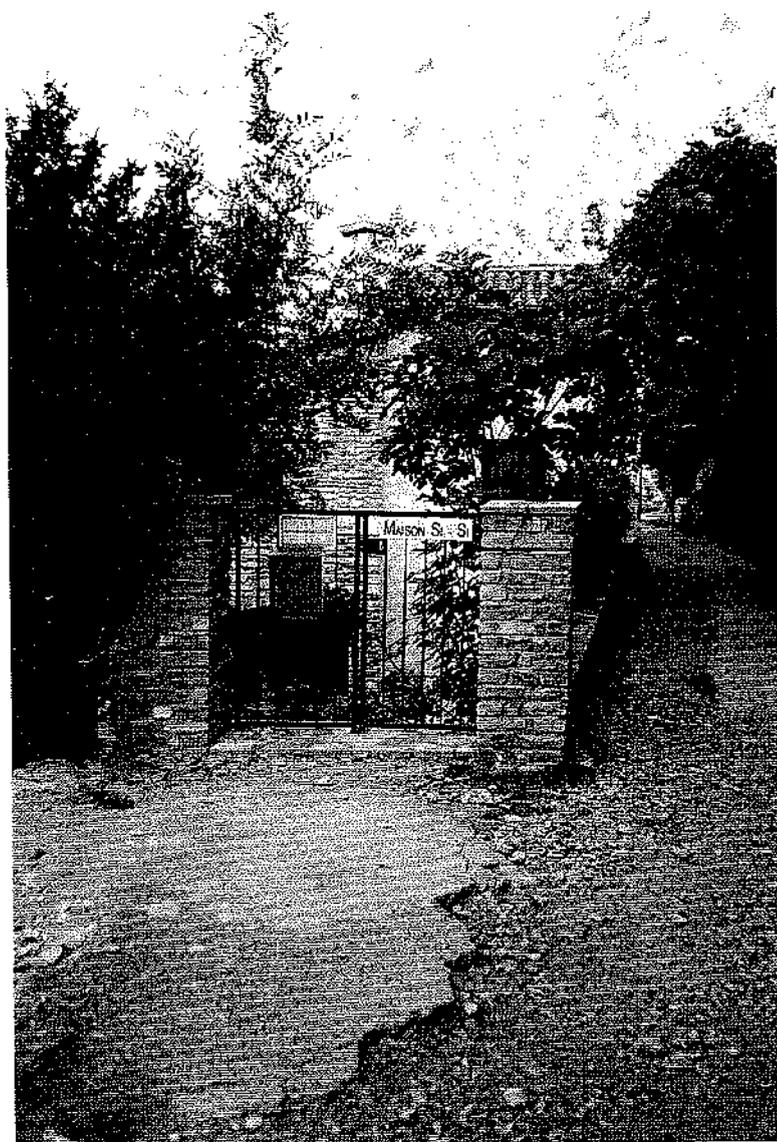
Les terrasses des jardins devront être revêtues de pierres en calcaire des causses.

Les escaliers des jardins devront être réalisés de manière traditionnelle avec des marches constituées de pierres en calcaire des causses et de garde-corps en moëllons de calcaire.

## **5 - Cuves et Citernes**

Soumises à autorisation, elles devront être enterrées et invisibles de près et de loin.

PORTAIL DE JARDIN INADÉQUAT  
À NAVACELLES



## 6 - Murs de soutènement

- Les murs de soutènement anciens en maçonnerie de pierres apparentes devront être maintenus et restaurés en pierres et appareillage de même nature.
- Les enduits éventuels , rajoutés en ciment , devront être décroûtés et la maçonnerie ancienne remise à pierres vues. Les joints s'ils sont à refaire, devront être repris à l'ancienne, en creux , comme pour ce qui concerne les murs de clôtures.
- Les surélévations devront être réalisées en maçonnerie de même structure que celle du mur .
- Les rajouts d'éléments métalliques ou en bois sont déconseillés .
- Le garde-corps rajouté si nécessaire devra être réalisé jusqu'à la hauteur réglementaire en maçonnerie dans le prolongement du mur , sans décrochements .
- Les murs de soutènement à créer pourront être double :
  - \* la partie invisible en béton armé pour constituer le mur de soutènement réel et permettre de lutter efficacement contre la poussée des terres ;
  - \* la partie vue réalisée en maçonnerie de moellons calcaires , de façon traditionnelle ;

## 7 - Serres

Elles sont très fortement déconseillées en site classé du type du cirque de Navacelles.

## 8 - Dépôts et matériaux

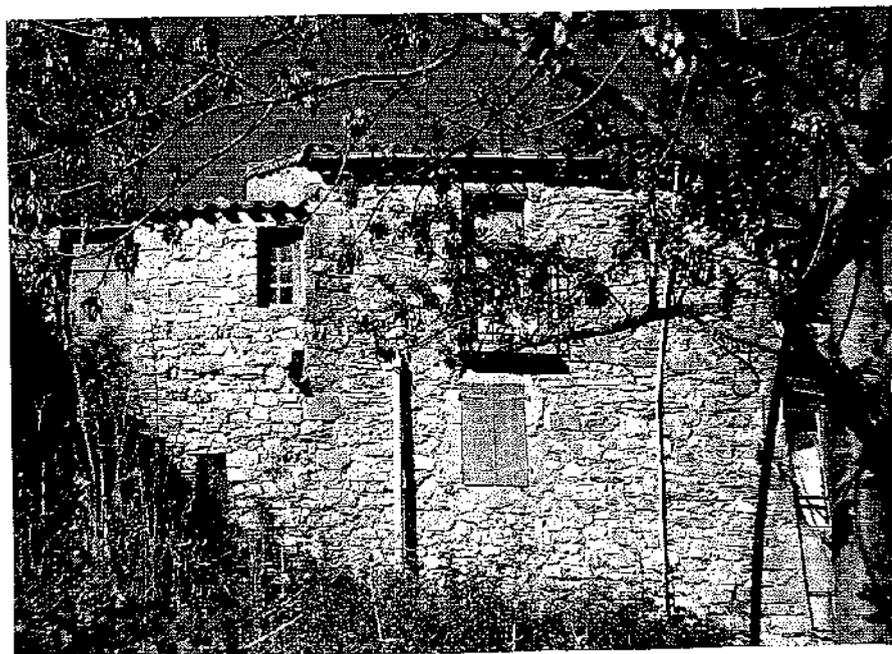
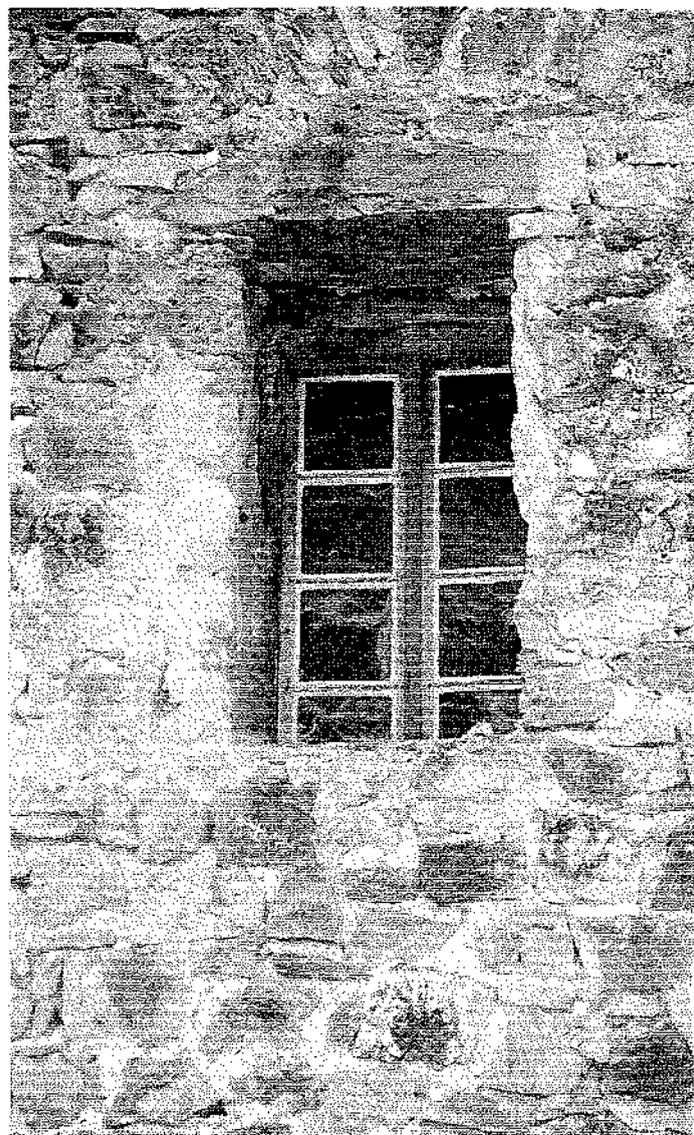
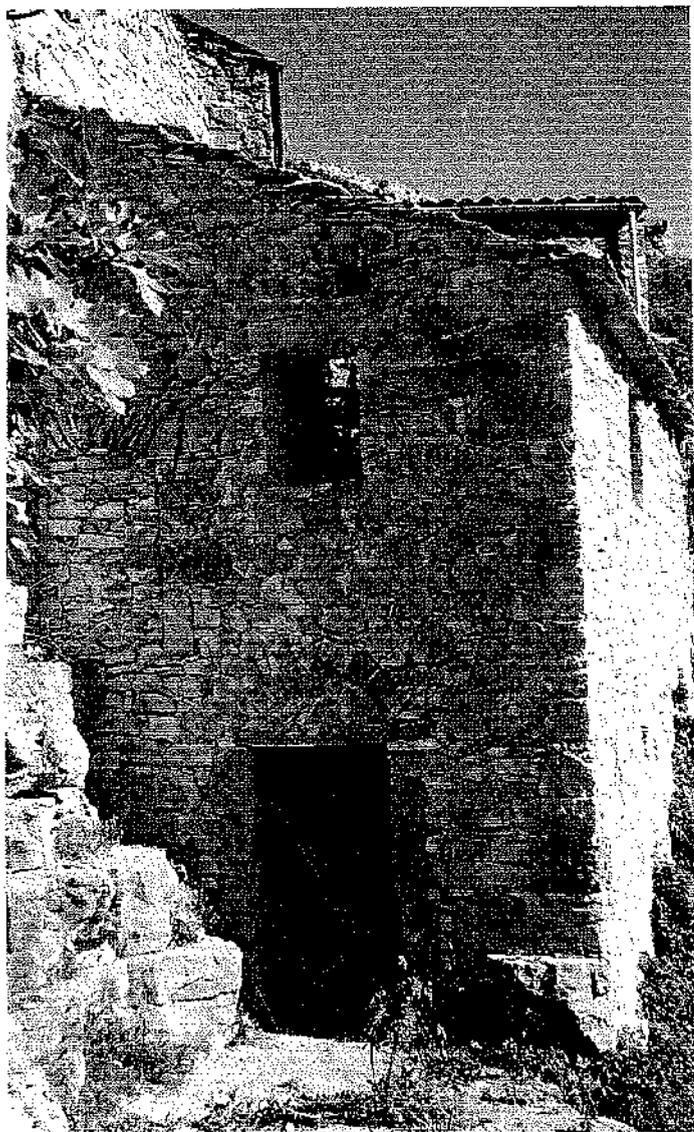
Ils ne sont pas autorisés en principe en site classé, sauf en cas de réalisation de travaux sur l'un des bâtiments du village .

En ce cas, ils devront être placés aux endroits les moins gênants et les moins visibles , suivant les autorisations délivrées par la Commune.

Les lieux devront être nettoyés et remis en parfait état à la fin du chantier.

Tous les surplus et matériaux non utilisés devront être évacués.

TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES  
DE CONCEPTION ET DE DESSIN TRADITIONNELS



## B - ARCHITECTURE

### FACADES

#### 1 - Ouvertures et proportions

- D'une façon générale , les ouvertures traditionnelles sont rectangulaires nettement plus hautes que larges. Le rapport entre la hauteur ( b ) et la largeur ( a ) des ouvertures est le plus souvent de l'ordre de :

$$\frac{a}{b} = \frac{1}{2} \quad \frac{1}{3} \quad \frac{1}{4}$$

A noter le rapport harmonique le plus célèbre : le nombre d'or

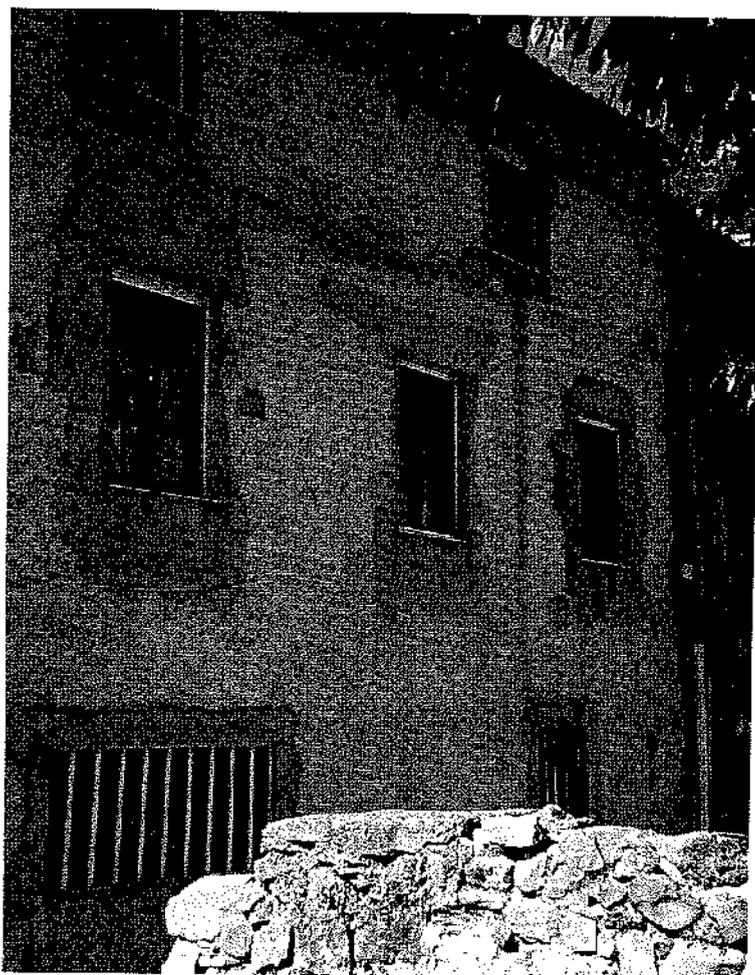
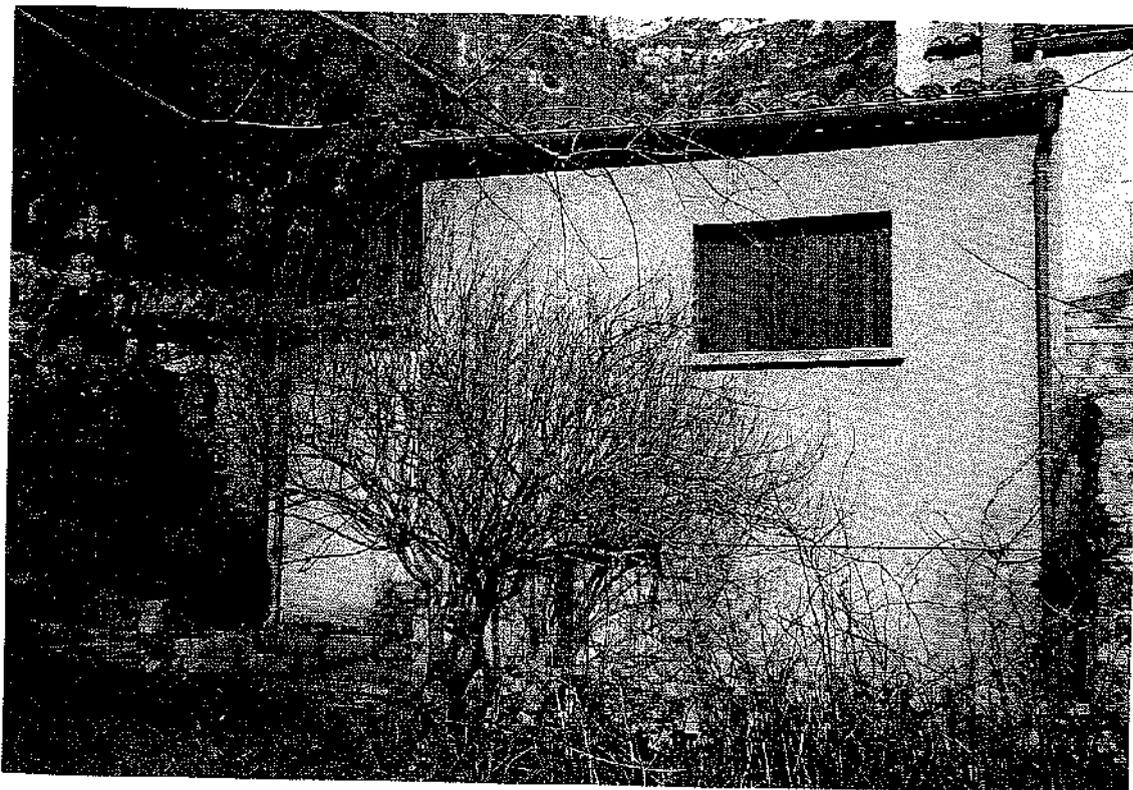
$$\frac{a}{b} = 1,618$$

- Il est souhaitable que les proportions anciennes soient rétablies dès qu'il sera possible pour ce qui concerne les agrandissements intempestifs déjà réalisés.
- Il est souhaitable que les portails cintrés anciens soient obligatoirement maintenus.
- Dans le cas de la rénovation d'immeubles ou de réfection de façades, les baies obturées, découvertes lors de décroûtage d'enduits , seront dégagées et rétablies autant qu'il sera possible.  
Dans le cas contraire, il est intéressant de conserver leur trace afin de permettre de lire l'histoire du bâtiment.
- Dans le cas de la rénovation d'immeubles ,
  - \* il est conseillé de rétablir les proportions anciennes pour ce qui concerne les agrandissements intempestifs déjà réalisés ;
  - \* il est conseillé de donner aux ouvertures neuves projetées des proportions traditionnelles ;
- Il est conseillé de conserver les encadrements de baies en pierre subsistants .
- Les encadrements déjà repris en béton-armé devront être au minimum badigeonnés à la chaux de teinte pierre de façon à se fondre au mieux dans la façade.
- Tout agrandissement d'ouvertures existantes est soumise à autorisation.  
Il n'est pas souhaitable que des ouvertures soient agrandies de façon à les adapter à des menuiseries industrielles.
- La mise en place d'une "protection" des portails ou des portes par un rang tuiles canales rondes scellées au mur n'est pas traditionnelle.  
Cette façon de faire est peu en accord avec l'architecture de Navacelles.

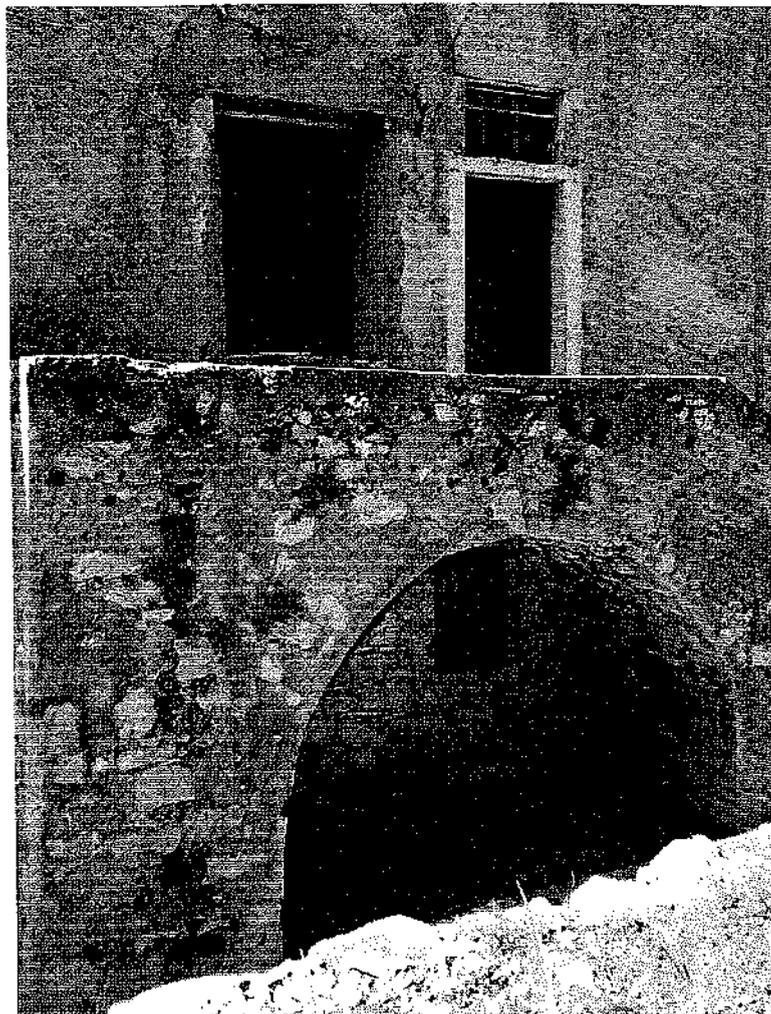
TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES  
DE CONCEPTION ET DE DESSIN NON TRADITIONNELS  
PEU EN ACCORD AVEC LE SITE DE NAVACELLES

- 1 - ouverture plus large que haute ( barlongue )  
volets repliables en tableau à petites lames de bois  
appui en béton armé
  
- 2 - agrandissements d'ouvertures anciennes  
linteaux en béton-armé  
raccords d'enduit au ciment  
perçement au rez-de-chaussée d'une ouverture  
plus large que haute
  
- 3 - perçement d'une ouverture de dimensions  
non traditionnelles  
( largeur trop importante par rapport à la hauteur )  
linteau et appui en béton-armé  
ouverture réalisée de façon non axée par rapport  
aux autres ouvertures alignées de la façade
  
- 4 - ouverture de rez-de-chaussée modifiée en partie haute  
( linteau droit au lieu d'arc cintré )  
protégée en partie haute par un rang de tuiles canales  
sans rapport avec les manières locales traditionnelles  
de construire  
À NOTER AUSSI :
  - a - le grillage et le portillon métalliques
  - b - l'évacuation des eaux usées et vannes en apparent

TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES  
DE CONCEPTION ET DE DESSIN NON TRADITIONNELS  
PEU EN ACCORD AVEC LE SITE DE NAVACELLES



TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES  
DE CONCEPTION ET DE DESSIN NON TRADITIONNELS  
PEU EN ACCORD AVEC LE SITE DE NAVACELLES



- Certains encadrements de maisons du Mas de Guilhou datant du XIXème siècle sont en briques.  
Ce sont des témoignages à restaurer à l'identique.

## 2 - Seuils et Appuis

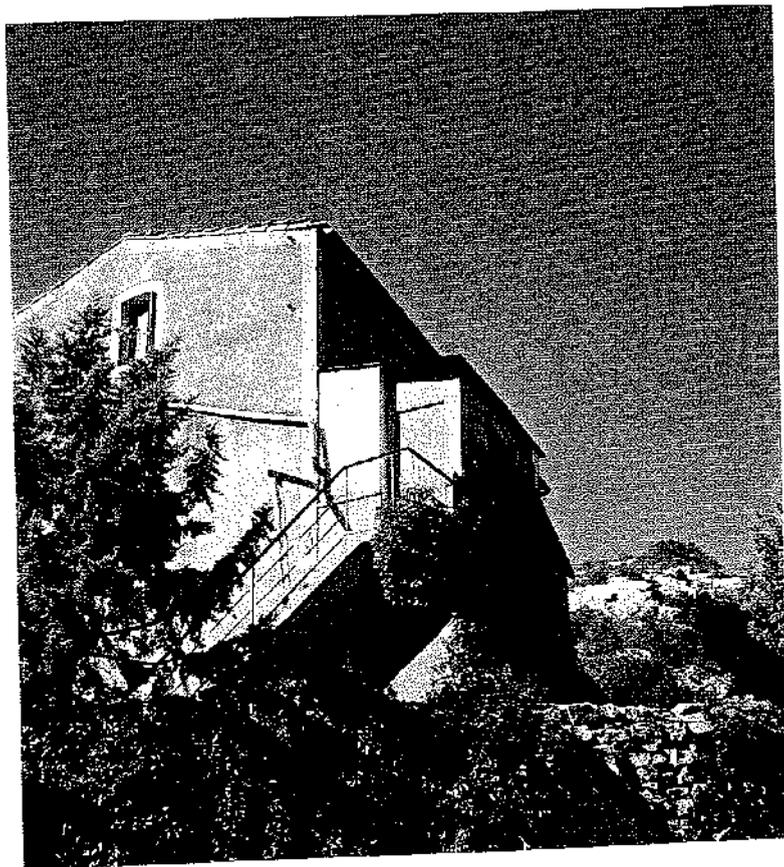
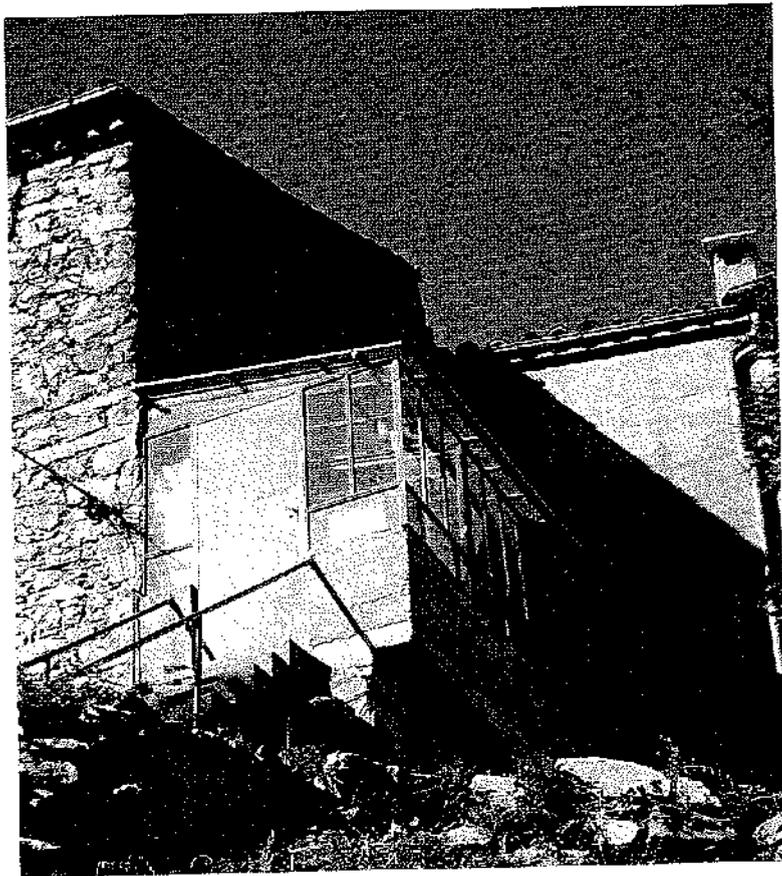
- Seuils des portes et des portails, appuis des fenêtres sont réalisés en pierre dure locale dans l'architecture traditionnelle des Causses et de Navacelles .  
Les éléments anciens encore en place devront être conservés.
- Les seuils et appuis actuellement en béton ou en ciment peuvent être au minimum badigeonnés à la chaux de teinte pierre , de façon à se fondre au mieux dans l'ensemble de la façade ;  
Il est préférable que les appuis et seuils soient repris de manière traditionnelle en pierre .
- Les linteaux traditionnels de Navacelles sont en pierre ou en bois ; Ils est conseillé de les conserver ou de les remplacer par des linteaux en pierre de Montdardier ou similaire.

## 3 - Auvents et Escaliers d'accès

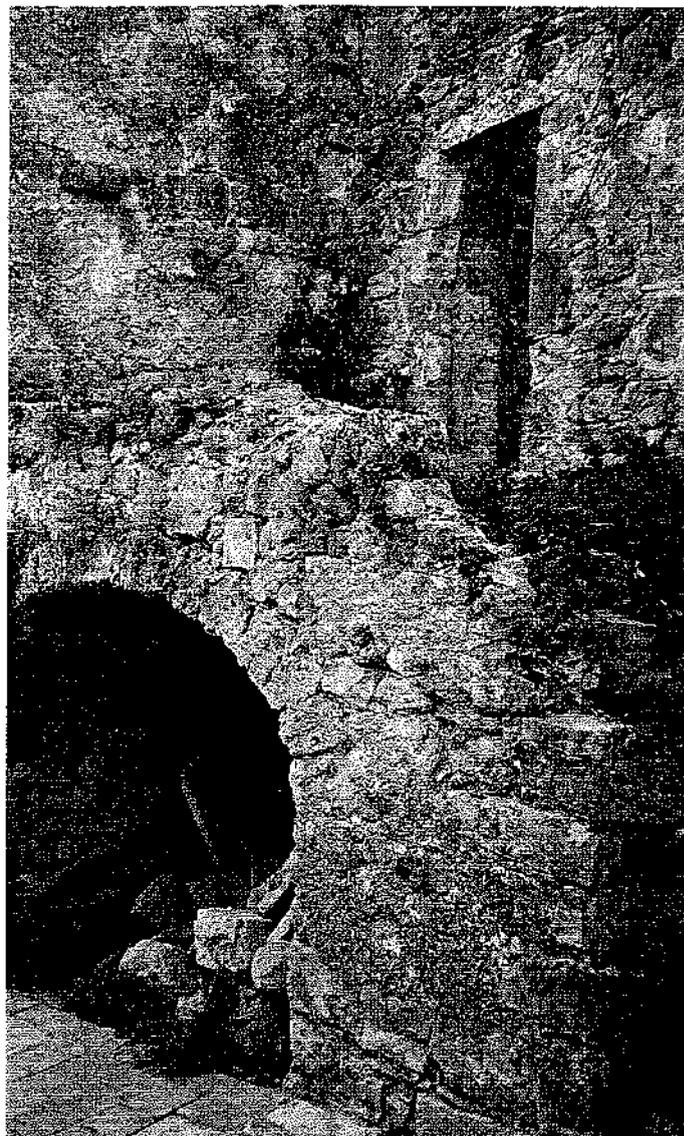
- L'escalier extérieur menant au logement à l'étage , avec par dessous le portail d'accès aux caves , est une des caractéristiques de l'habitat traditionnel de Navacelles et des Causses.
- Il est fortement conseillé de conserver et restaurer en l'état si nécessaire les escaliers extérieurs .
- Les escaliers extérieurs , les porches au-dessus des accès aux rez-de-chaussée défigurés peuvent être restaurés afin de leur redonner leur configuration d'origine.
- Il est déconseillé de modifier l'aspect des escaliers extérieurs au-dessus des accès aux rez-de-chaussée , de même que de fermer l'accès au cellier situé sous le porche .
- Les auvents au-dessus du perron d'accès au logement sont quasi absents de Navacelles .  
Il s'agit plutôt d'une façon de faire fréquente dans les fermes isolées.  
Disposition beaucoup plus rare en habitat groupé.  
Il n'est donc pas conseillé de réaliser un auvent au droit des portes d'entrée, quand il n'en existe pas un ancien en place .

VOIR ILLUSTRATIONS

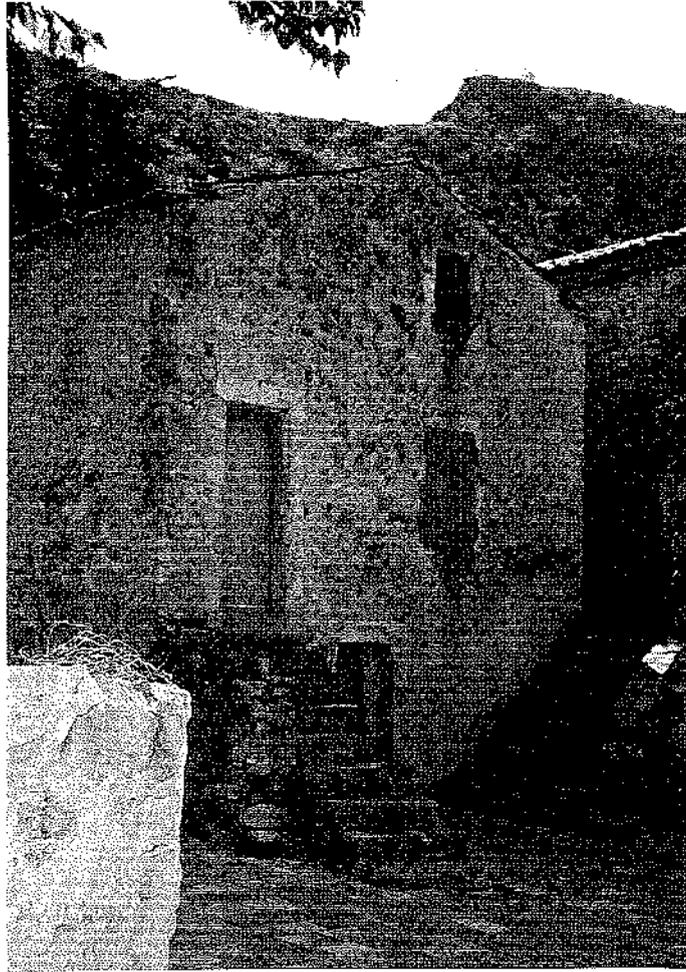
TRANSFORMATIONS DE PERRONS EN VÉRANDA  
INADÉQUATES À NAVACELLES



PERRONS ET ESCALIERS EXTÉRIEURS TRADITIONNELS  
DE NAVACELLES



PERRONS ET ESCALIERS EXTÉRIEURS TRADITIONNELS  
DE NAVACELLES



## 4 - Enduits

### GÉNÉRALITÉS

Les maisons et les bâtiments de Navacelles présentent deux types de finitions :

- \* finition enduite
- \* finition à pierres apparentes

Il est souhaitable de privilégier et favoriser l'enduit des bâtiments d'habitation humaine, mais ces enduits neufs seront obligatoirement réalisés au mortier de chaux grasse ( voir ci-après ).

Il s'agit de l'enduit traditionnel utilisé depuis des siècles en finition sur les habitations construites en moëllons de pierre : A noter à Navacelles la subsistance d'enduits très anciens de grande qualité , qui devront servir de références :

- enduit façade sur place et rue des Faïsses de la parcelle 118 datée et signée " VIDAL - 17.6"  
*il doit s'agir de 1736 ou 1786 ?*
- enduit façade parcelle 96
- enduit façade parcelle 160 à Blandas

### VOIR ILLUSTRATIONS

La propriété fondamentale de tels enduits à structure micro-poreuse est de permettre la respiration des maçonneries , assurant l'assèchement des murs et la protection contre les pénétrations d'humidité.

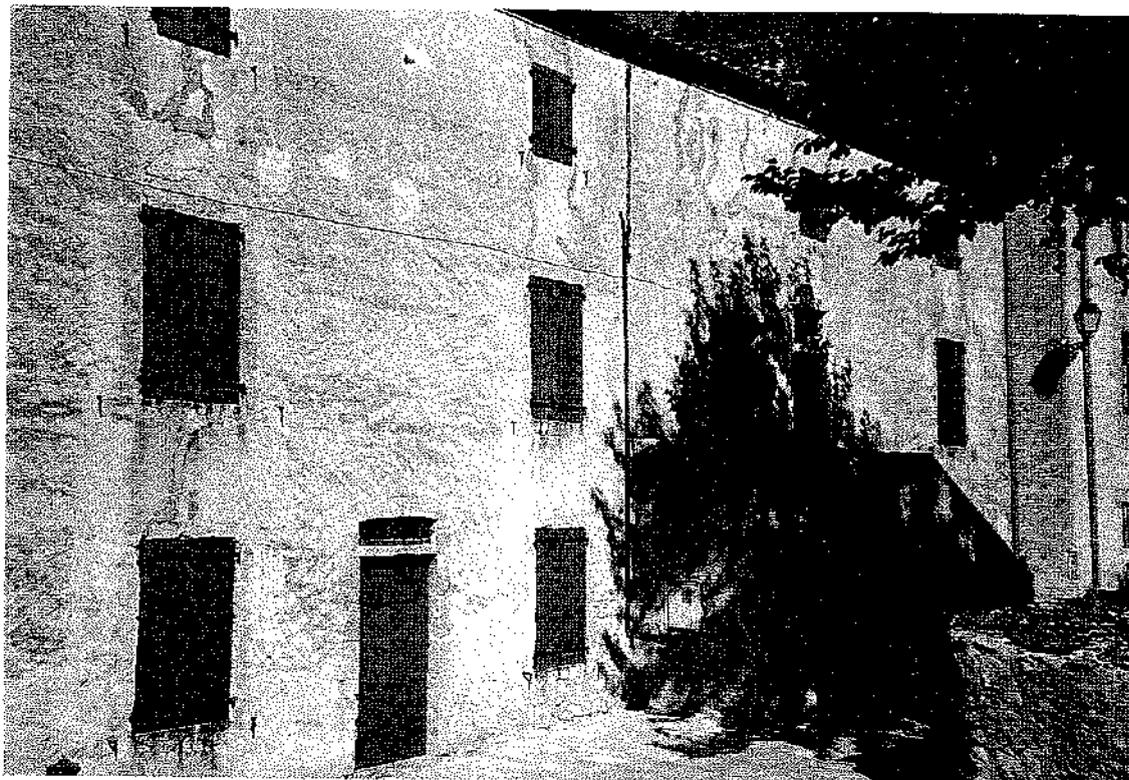
Les enduits ciment ou plastiques en façade et souvent en soubassement entraînent le blocage de l'humidité dans les murs, provoquant des remontées d'eau par capillarité qui dégradent la maçonnerie et détériorent les enduits extérieurs et intérieurs ( cloquage - salpêtre - moisissures ...)

Il est conseillé de supprimer les enduits ciment ou plastiques et de les remplacer par des enduits naturels traditionnels à base de chaux naturelle, dès que cela sera possible pour les propriétaires.

### LIANTS

- La réalisation des enduits neufs sera faite uniquement avec de la chaux naturelle comme liant.
- De même, toutes les réparations, toutes les interventions ponctuelles en façades seront faites au mortier à base de chaux naturelle .

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PAREMENT DES MURS  
FACADES ENDUITES DE FACON TRADITIONNELLE À LA CHAUX  
NATURELLE  
( AVEC BANDES HORIZONTALES DE BADIGEON DE CHAUX )



- Les chaux naturelles à utiliser seront :
  - \* de type chaux hydraulique naturelle  
( NHL , classe 30 - 60 )  
à l'exclusion du CM 160 , ciment improprement qualifié de  
chaux et des chaux artificielles  
pour les dressages et les sous-enduits ( qobetis )
  - \* de type chaux hydraulique naturelle pure  
( non grise )  
pour la couche de finition  
( celle-ci par l'augmentation de la masse moléculaire  
obtenue par un séchage plus lent résorbe les fissures  
et lui confère une structure cristalline plus  
résistante ).

#### COLORATIONS

- La coloration sera de préférence obtenue par l'emploi de sables locaux.
- La tradition locale se limite à des teintes d'enduits de la famille des ocres clairs , de couleur assortie à celle de la pierre.
- Un badigeon à base de chaux , très dilué , a parfois été passé en finition sur les enduits ( Réf façade parcelle 118 ).
- Dans tous les cas, des essais sur place devront être effectués et soumis pour accord aux services de la DIREN , du SDAP et de la Commune .
- L'utilisation d' enduit coloré non traditionnel ou de peinture passée en finition est fortement déconseillée.

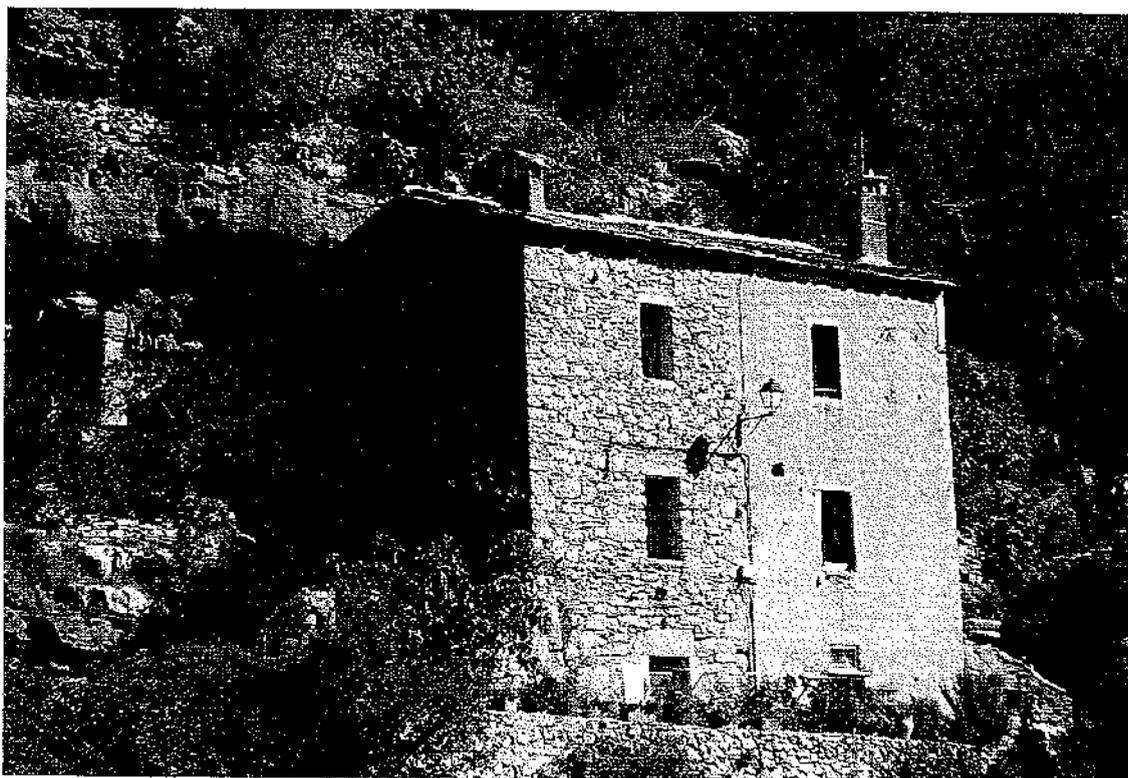
#### ASPECT - ÉPIDERME

- Les finition suivantes sont traditionnelles et recommandées :
  - \* Taloché fin au bouclier .
  - \* Lissé à la truelle .
  - \* Gratté avec des sables fins .
- Il est conseillé de laisser les enduits suivre les principales déformations existantes des maçonneries anciennes : celles-ci ne seront pas redressées pour en respecter le caractère artisanal.
- Il est conseillé de laisser les enduits affleurer les encadrements en pierre de taille d'ouvertures et les chaînes d'angle en pierre de taille et de ne jamais se raccorder en surépaisseur . Ce type de configuration est très rare à Navacelles.
- Dans le cas d'ouvertures en moellons traditionnels , ce qui est le cas le plus fréquent à Navacelles , il est conseillé de retourner l'enduit dans les embrasures des ouvertures.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PAREMENT DES MURS  
MAISONS JUMELLES - 148 - 149 - À NAVACELLES  
( ROCHEBELLE À BLANDAS )

- 1 - PAREMENT À PIERRES APPARENTES
- \* MURS EN MOËLLONS DE TOUT-VENANT DRESSÉS
  - \* LINTEAUX & SEUILS EN PIERRE DE TAILLE VUES
  - \* PIÉDROITS EN MOËLLONS
  - \* OUVERTURES DE DIMENSIONS TRADITIONNELLES
  - \* CHEMINÉE MODIFIÉE

- 2 - ENDUIT TRADITIONNEL À LA CHAUX NATURELLE SUR MOËLLONS DE TOUT-VENANT
- \* MURS EN MOËLLONS DE TOUT-VENANT DRESSÉS ENDUITS
  - \* LINTEAUX & SEUILS EN PIERRE DE TAILLE
  - + PIÉDROITS EN MOËLLONS ENDUITS
  - \* BANDE D'ENCADREMENT AUTOUR DES OUVERTURES
  - & CHAÎNE LATÉRALE VERTICALE AU LAIT DE CHAUX BLANC
  - \* CHEMINÉE NON MODIFIÉE : CHAPEAU TRADITIONNEL



1

2

- Il peut être envisagé, suivant des exemples anciens , dont certains encore visibles sur place, la reconstitution d'entourage de baies et la réalisation de bandeaux horizontaux entre niveaux et sous égout de couverture par un lait de chaux blanc .
- Les enduits au ciment, les enduits grossiers, granuleux, dits "rustiques" , les enduits "à la tyrolienne" , tout traitement fantaisiste sont fortement déconseillés , ainsi que les enduits précolorés et dosés de textures et les teintes trop uniformes.

#### ENDUITS EXISTANTS

- Les enduits traditionnels encore en place et en bon état de conservation seront préservés autant que possible .
- Les enduits ciment déjà anciens en place doivent être remplacés progressivement par des enduits traditionnels à base de chaux naturelle, comme décrits ci-dessus .

#### 5 - Jointoiment

- Le jointoiment concerne le ravalement des façades laissées à pierres apparentes et le jointoiment des moëllons avant réalisation du nouvel enduit .
- Le ravalement des façades laissées à pierres apparentes peut également se faire par un crépissage partiel, dit " à pierres vues " dans lequel les joints viennent à fleurs des moëllons, sans baver , ni déborder ou couvrir le pierres importantes .
- Les joints saillants, tirés au fer ou brossés sont formellement déconseillés .
- Le jointoiment traditionnel se réalise en respectant les grands principes suivants :
  - \* dégarnissage des joints abîmés , dégradés ;
  - \* brossage et nettoyage général ;  
suppression des efflorescences et des mousses ;  
rebouchage des fissures ;
  - \* rejointoiment des maçonneries :  
regarnissage des joints avec un mortier à la chaux naturelle :

Exemples de Dosages ( proportions données en seaux ) :

- épaisseur de 15 à 25 mm
 

NHL	2
Sable	5

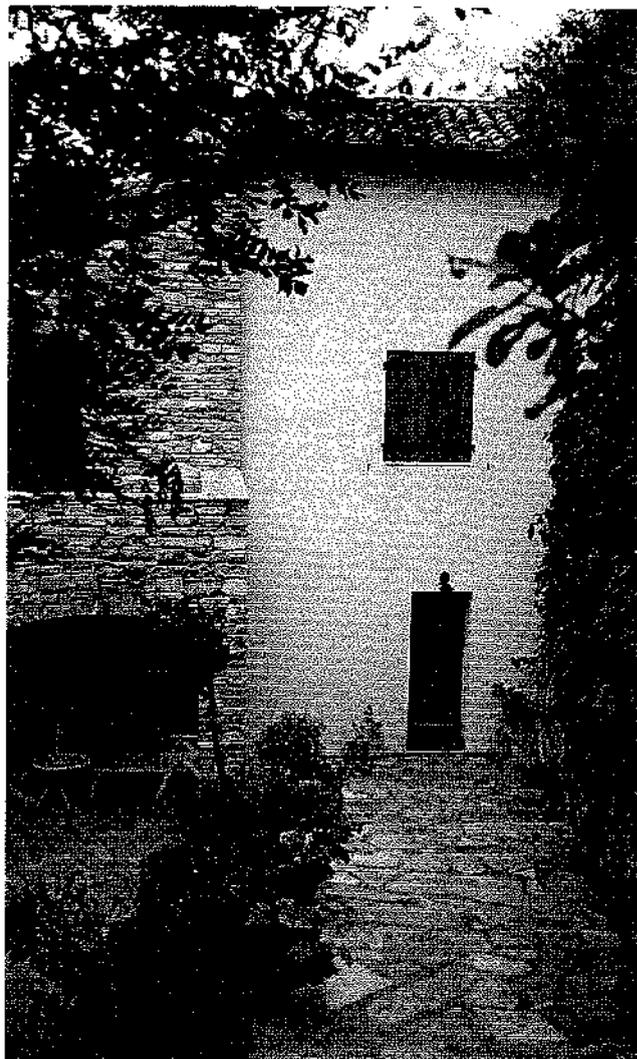
# LES DIFFÉRENTS TYPES DE PAREMENT DES MURS

## FACADES ENDUITES DE FACON NON TRADITIONNELLE INADÉQUATES EN SITE CLASSÉ

- 1 - ENDUIT CIMENT
- 2 - ENDUIT CIMENT + PEINTURE BLANCHE



1



2

- épaisseur de 7 à 10 mm
  - NHL 3
  - Sable 7 à 9

- Il est conseillé de faire le rejointoiement en deux temps quand l'épaisseur à reprendre dépasse 20 mm .

## 6 - Pierre de taille ( très rares cas )

### NETTOYAGE DES ÉLÉMENTS ISOLÉS EN PIERRE DE TAILLE

Ces éléments peuvent être nettoyés de préférence par lavage par ruissellement d'eau sans détergent et brossage à la brosse douce.

Sont formellement déconseillés :

- le sablage hydropneumatique,
- la retaille des pierres qui, en supprimant définitivement le calcin constituant leur patine protectrice naturelle, les mutilent irrémédiablement.
- le bouchardage qui provoque des microfissures qui préparent la désagrégation de la pierre sous l'effet du gel .

### REPRISES DES PARTIES DÉGRADÉES EN PIERRE DE TAILLE

Le remplacement d'assises ou éléments de pierre de taille rendu nécessaire par une dégradation avancée de certaines zones ( soubassements, encadrements des ouvertures , etc...) est conseillé par la mise en œuvre d'éléments en pierre de taille de nature et de dureté similaires à celle en place .

Le jointoiement sera réalisé au mortier de chaux , comme indiqué dans l'article ci-dessus " jointoiement" .

Une patine d'uniformisation avec les parties conservées pourra être exécutée , en attente de la patine naturelle .

Patine par application d'un badigeon de chaux type "eau-forte" :  
1 volume de chaux pour 5 volumes d'eau

Charge colorante n'excédant pas :

- 10% du poids du liant sec pour les oxydes
- 25% pour les terres naturelles

Mélange homogène

Reprises à éviter

Badigeon mis en place sur support sec et dépoussiéré

Fixation du badigeon par polyacétate de vinyle

Essais préalables de 1 m<sup>2</sup> à exécuter avant toute réalisation définitive.

## 7 - Débords de toiture

### EN MATIÈRE DE RÉPARATIONS D'IMMEUBLES EXISTANTS

Les débords de toiture constituent le couronnement des façades .  
Ils assurent leur protection en éloignant l'eau de pluie des  
parements et ils complètent leur architecture par l'ombre portée.

Le cas quasi unique qui se rencontre à Navacelles consiste à  
prolonger les chevrons de la charpente supportant la bande d'égoût  
en saillie

VOIR ILLUSTRATIONS

Il est conseillé de conserver ces éléments et de les remettre en  
état à l'identique à l'occasion de chaque programme de restauration  
de façade ou de réparation de la couverture.

Pour ce faire, il est conseillé de respecter les prescriptions  
d'intervention suivantes :

#### Prolongement des chevrons de la charpente :

Constitué du prolongement des chevrons de la charpente supportant  
la bande d'égoût en saillie ou quelquefois par une simple tuile  
d'égoût saillante ou par des rangs de lauzes saillantes conservées  
" in situ " .

Il est conseillé de les rétablir à l'identique à l'occasion de  
chaque intervention de remise en état de la couverture.  
Les abouts de chevrons et sous-face de voliges destinés à rester  
apparents sont alors à traiter contre les insectes et les  
champignons et légèrement teintés ou lasurés .

Les rangs de lauzes existants encore en place sont le témoignage de  
l'ancien mode de couverture des maisons du village.  
Il est intéressant et conseillé de les conserver et de les  
restaurer.  
Leur remplacement par d'autres types serait dommageable à l'aspect  
du site .

#### Gênoises :

Quelques rares immeubles du XIXème siècle au du début du XXème  
siècle ont une gênoise en raccordement de la tête du mur de façade  
à la toiture .  
Ces gênoises seront maintenues et restaurées comme témoignage d'un  
certain type d'architecture d'une époque bien datée .

Avec un ou plusieurs rangs, ces éléments sont réparés par  
remplacement en recherche des tuiles brisées et purgées, si  
nécessaire, de l'enduit dégradé fermant les empochements .  
Cet enduit fermant les empochements est rétabli à la chaux grasse ,  
enduit de même nature que celui prévu pour l'enduit de façade .  
Il n'est pas traditionnel de peindre les gênoises .  
Les gênoises pour une meilleure intégration sont réalisées ou  
restaurées avec des tuiles de récupération ou neuves vieillies.

## TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES DE CONCEPTION ET DE DESSIN TRADITIONNELS

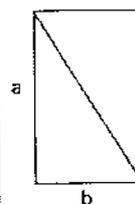
Quelques bons rapports entre hauteur et largeur des fenêtres :

$$\frac{a}{b} : R \quad \frac{\sqrt{2}}{1} \quad \frac{\sqrt{3}}{1} \quad \frac{\sqrt{5}}{1} \quad \frac{\sqrt{5}}{2}$$

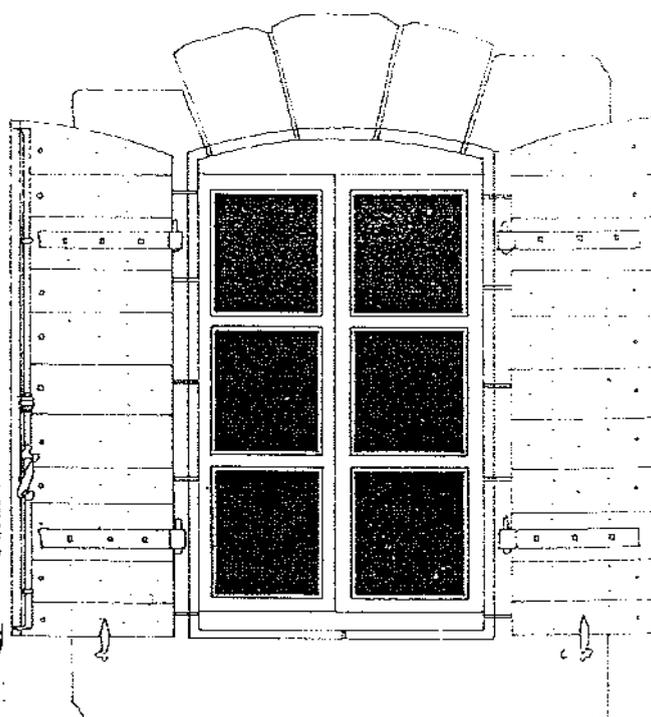
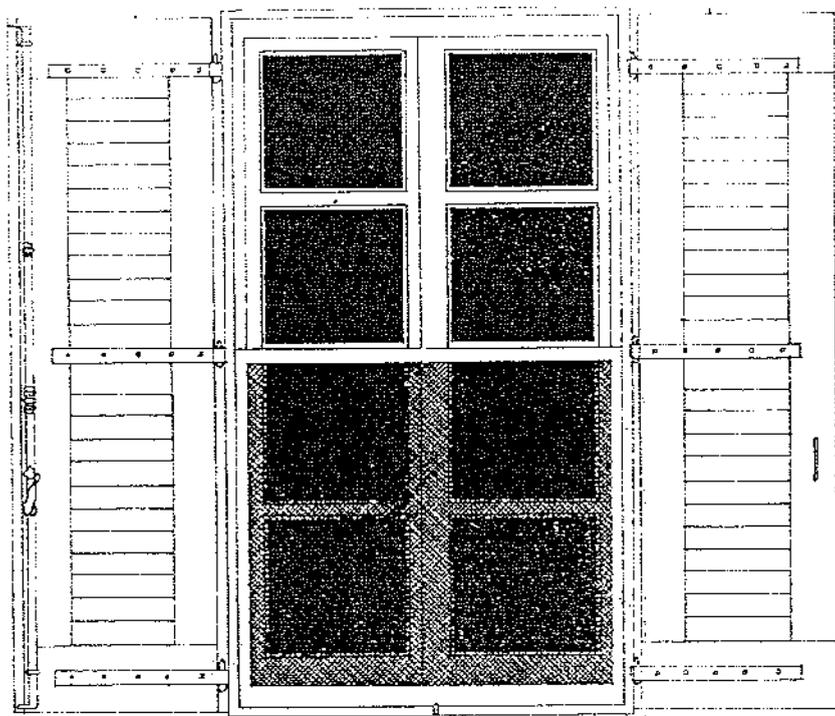
Ce qui équivaut à  $R = 1,1$ ;

1,732; 2,23; 1,41,

donc  $1,1 \leq R \leq 1,6$



en moyenne  
sauf pour  
les fenêtres hautes.



## EN MATIÈRE DE RESTAURATION DE RUINES DONT LA COUVERTURE A DISPARU

Le débord de couverture par prolongement des chevrons de la charpente est à retenir de préférence .

La saillie de la couverture de la ruine restaurée ne peut pas être supérieure à celle des immeubles voisins .

Les projets présentés pour demande d'autorisation devront clairement figurer et définir par un dessin de détail le type de débord de toiture qui a été envisagé .

## 8 - Menuiseries extérieures

### ÉLÉMENTS ANCIENS

- Un effort tout particulier devrait être fait pour la sauvegarde et la conservation des rares éléments anciens de menuiseries encore en place et récupérables.
- Leur remise en état à l'identique devrait être préférée à chaque fois que cela est possible , plutôt qu'un remplacement systématique par une menuiserie neuve.
- Les portes d'entrée , portails en bois et les volets devraient également faire l'objet d'une attention particulière en raison de leur impact sur les façades anciennes.

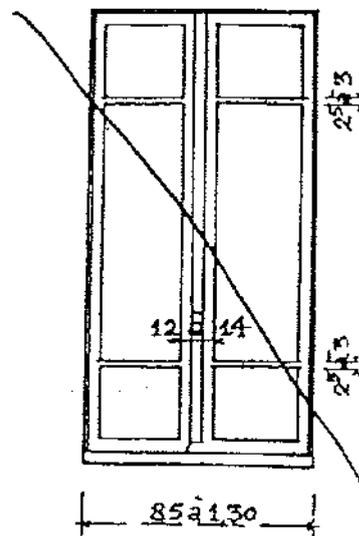
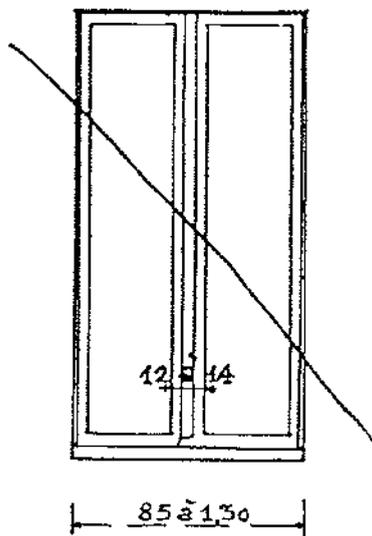
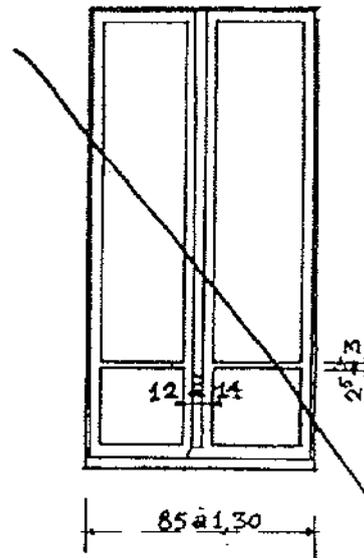
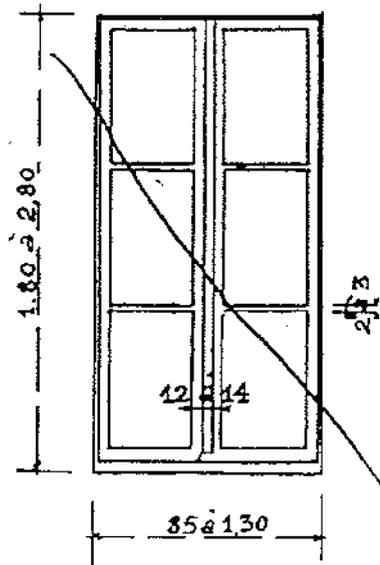
VOIR ILLUSTRATIONS

### ÉLÉMENTS NEUFS

#### Fenêtres - Portes Fenêtres

- A un ou deux vantaux , suivant la largeur de la fenêtre , les menuiseries vétustes à remplacer ou les neuves à créer **seront réalisées en bois préférentiellement** . Elles seront dessinées suivant des modèles anciens , tant pour le positionnement en feuillure des maçonneries , que pour la distribution du vitrage : petits carreaux.
- A l'exception de l'église paroissiale, ou de cas spécifiques à limiter au maximum ( certains commerces, sanitaires ....) les verres colorés ou de type "cathédrale" sont à exclure.
- A l'exception de l'église paroissiale, ou de cas spécifiques à limiter au maximum ( certains commerces, sanitaires ....) les autres matériaux que le bois sont fortement déconseillés.
- L'utilisation des menuiseries industrielles est déconseillée.

TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES  
DE CONCEPTION ET DE DESSIN NON TRADITIONNELS  
EN DÉSACCORD AVEC LE SITE DE NAVACELLES



- Pour les ouvertures créées, il n'est pas conseillé d'utiliser des menuiseries industrielles dont ni la forme , le matériau ou le dessin des vitres ne sont compatibles avec le site.
- Pour ce qui concerne les menuiseries des ouvertures modifiées dont les proportions ne sont pas traditionnelles ni adaptées au site ( elles sont souvent de dessins et de formes peu en rapport avec les menuiseries traditionnelles ) :
  - \* dès que cela sera possible, il est souhaitable de leur donner des proportions plus en rapport avec les formes traditionnelles en bois à petits carreaux dans les conditions ci-avant .
  - \* dans l'immédiat, les menuiseries peuvent être repeintes dans des teintes vues à l'article ci-après.

VOIR ILLUSTRATIONS

### Volets extérieurs

- Ils sont de deux types , suivant datation de la façade :
  - \* soit à planches croisées clouées ;
  - \* soit à cadre et panneaux ;
 Il est conseillé de les restaurer ou de les refaire à l'identique. Ils sont réalisés en bois sans écharpes . Ils se déploient sur les façades .
- En cas de remplacement de volets existants, les ferrages anciens peuvent être récupérés autant qu'il est possible .
- Les arrêts de volets sont à prendre de préférence d'un dessin traditionnel en fer.

SONT DÉCONSEILLÉS :

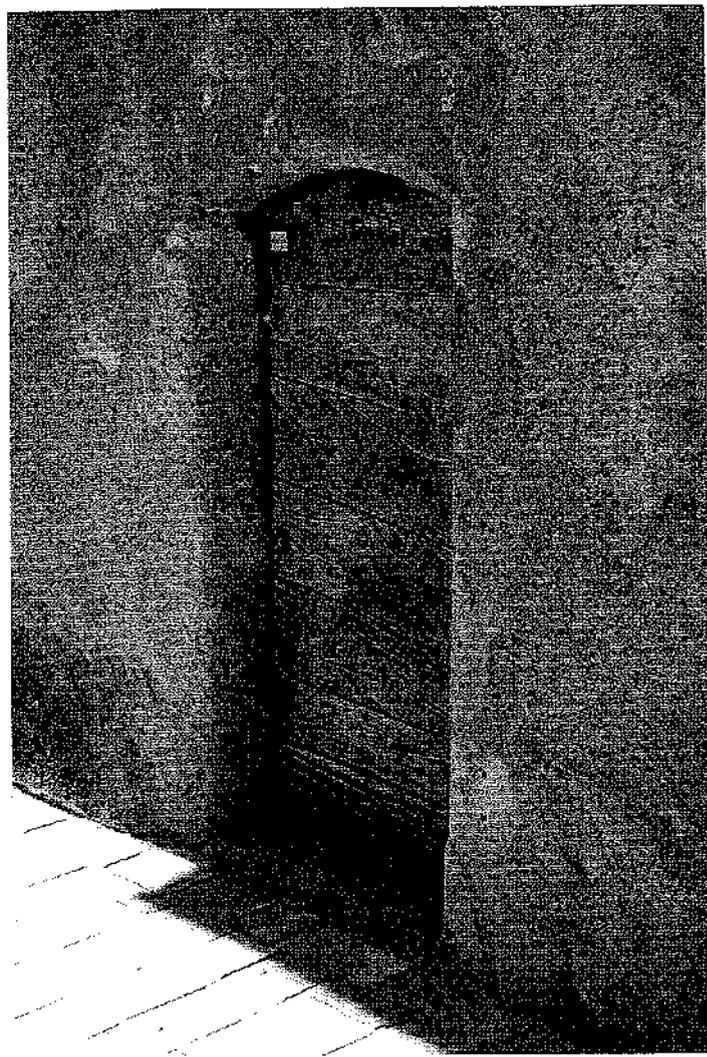
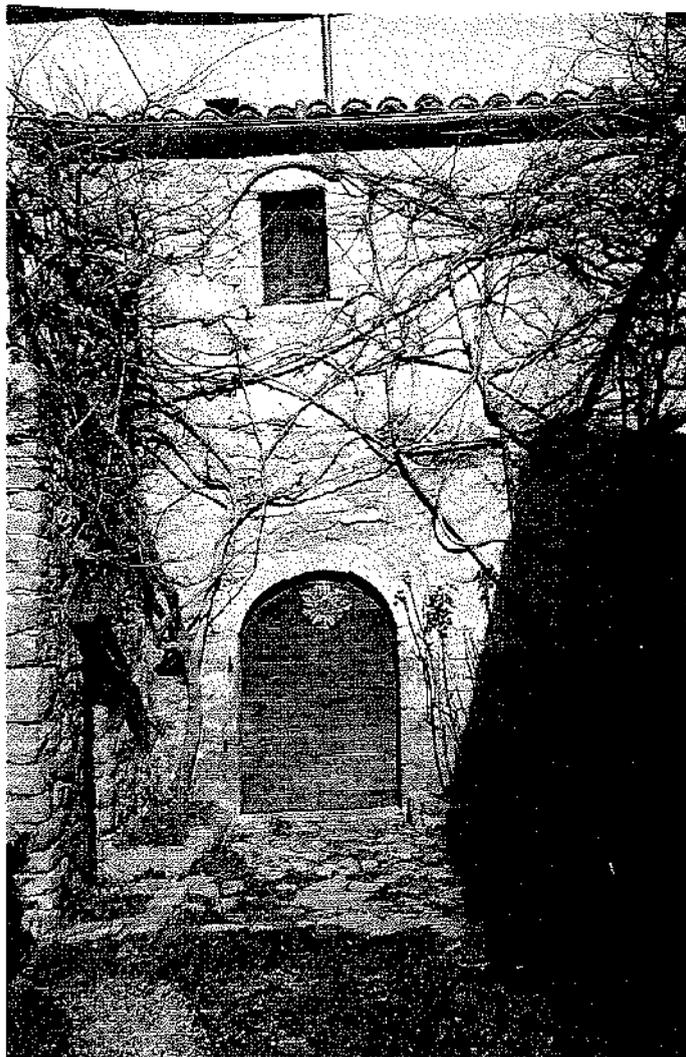
- Les volets métalliques , en pvc ou autres matériaux que le bois .
- Les volets roulants

VOIR ILLUSTRATIONS

### Portes d'entrée - Portails de remises et garages

- Les portes d'entrée et les portails anciens seront réparés autant qu'il est possible .  
En cas de remplacement , ils est conseillé de les refaire à l'identique ou suivant des dessins anciens traditionnels et le ferrage ancien peut être réutilisé .
- Les portes d'entrée et les portails à remplacer ( soit du fait de leur matériau inadéquat, soit du fait de leur dessin inadéquat , soit du fait d'une création ...) seront réalisés **en bois de préférence** , suivant des modèles anciens visibles dans le village ou sur le plateau .

TYPES D'OUVERTURES ET DE MENUISERIES  
DE CONCEPTION ET DE DESSIN TRADITIONNELS



Portes à panneaux ou à lames de largeur régulière ;  
Portails à double lames croisées de largeur irrégulière ;

- Un dessin et un détail de réalisation doivent être fournis avec la demande d'autorisation de travaux en site classé .
- Pour les portes d'entrée , les impostes vitrées sont possibles.  
Les impostes sont traditionnellement protégées par des grilles défensives en fer forgé .

VOIR ILLUSTRATIONS

## 9 - Ferronnerie

D'une manière générale, les éléments de ferronnerie sont peu nombreux.

### ÉLÉMENTS DÉFENSIFS DES OUVERTURES

Les rares éléments anciens dans le village se caractérisent par leur grande simplicité.

Ils devront être conservés et restaurés.  
Ils devront servir de modèle pour les créations.

Il est conseillé de réaliser les éléments défensifs par un simple barreaudage vertical serré , en fer carré, sans encadrement, de préférence posé en losange , à arête vue, pris dans des barres horizontales , scellées exclusivement dans les piédroits des ouvertures .

Les scellements dans les maçonneries sont repris au plomb ou au mortier à base de résines époxydiques , afin de prévenir les risques d'éclatement dus à l'oxydation du métal mal protégé des intempéries.

Les éléments fixés à l'extérieur sont préférentiellement arasés au nu des façades .

Un dessin précis d'exécution doit être présenté avec la demande d'autorisation de travaux.

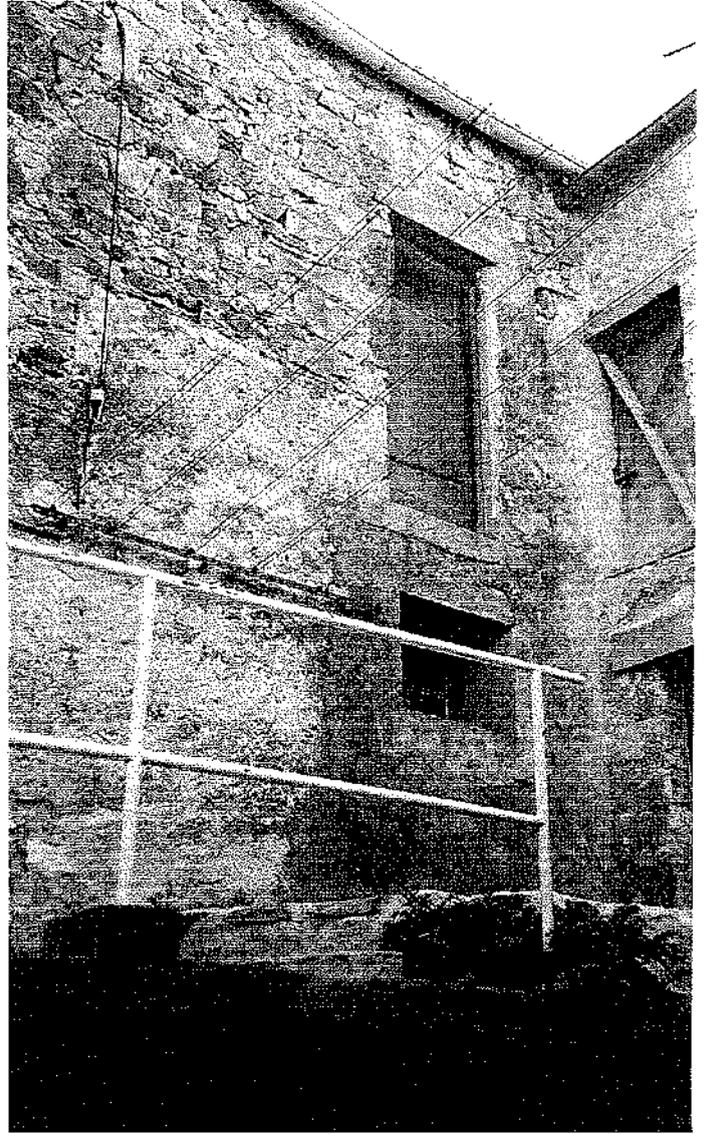
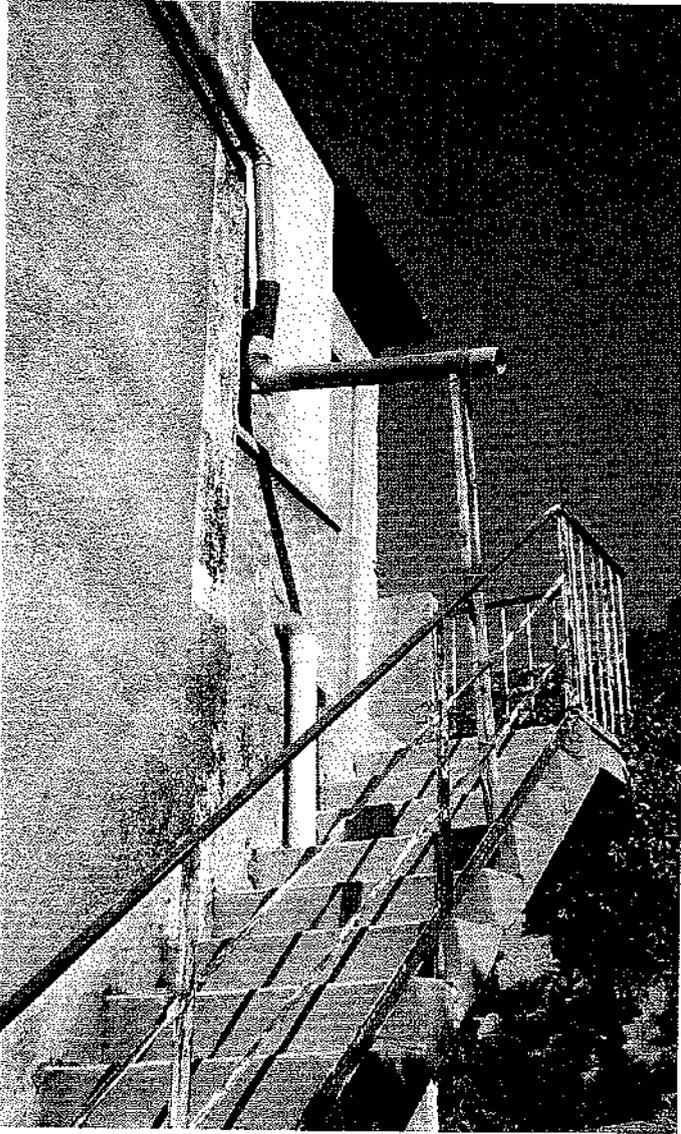
### GARDE-CORPS

Quelques rares éléments du XIXème siècle sont visibles au Mas de Guilhou.

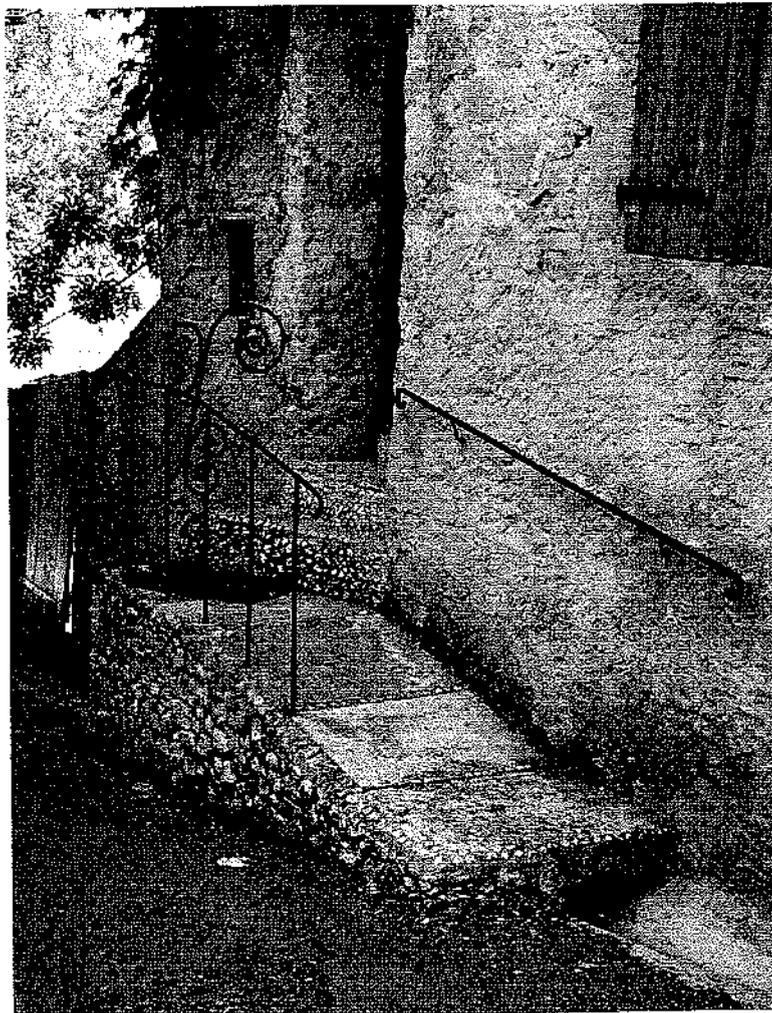
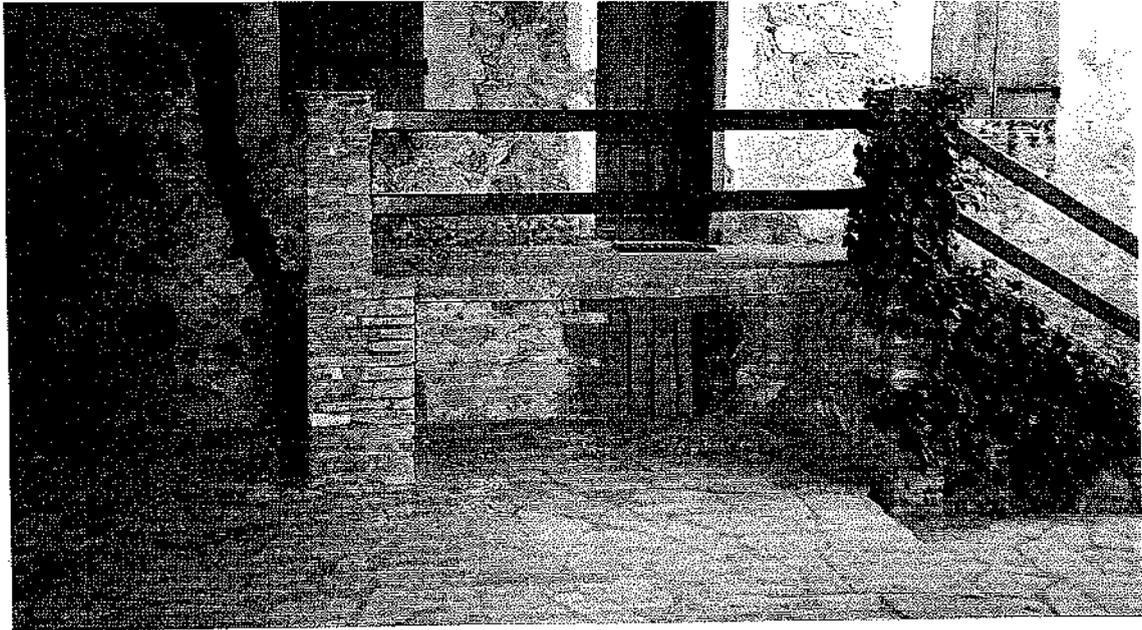
Les rares éléments anciens intéressants sont à conserver et restaurer.

Les scellements dans les maçonneries doivent être repris au plomb ou au mortier à base de résines époxydiques , afin de prévenir les risques d'éclatement dus à l'oxydation du métal mal protégé des intempéries.

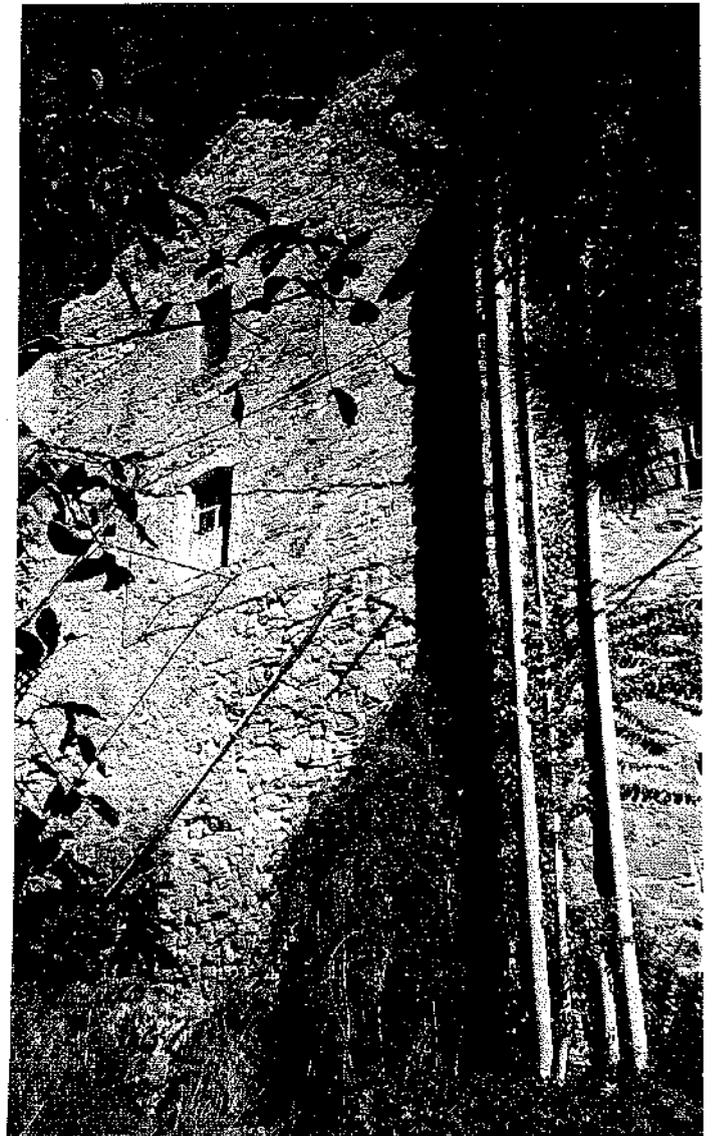
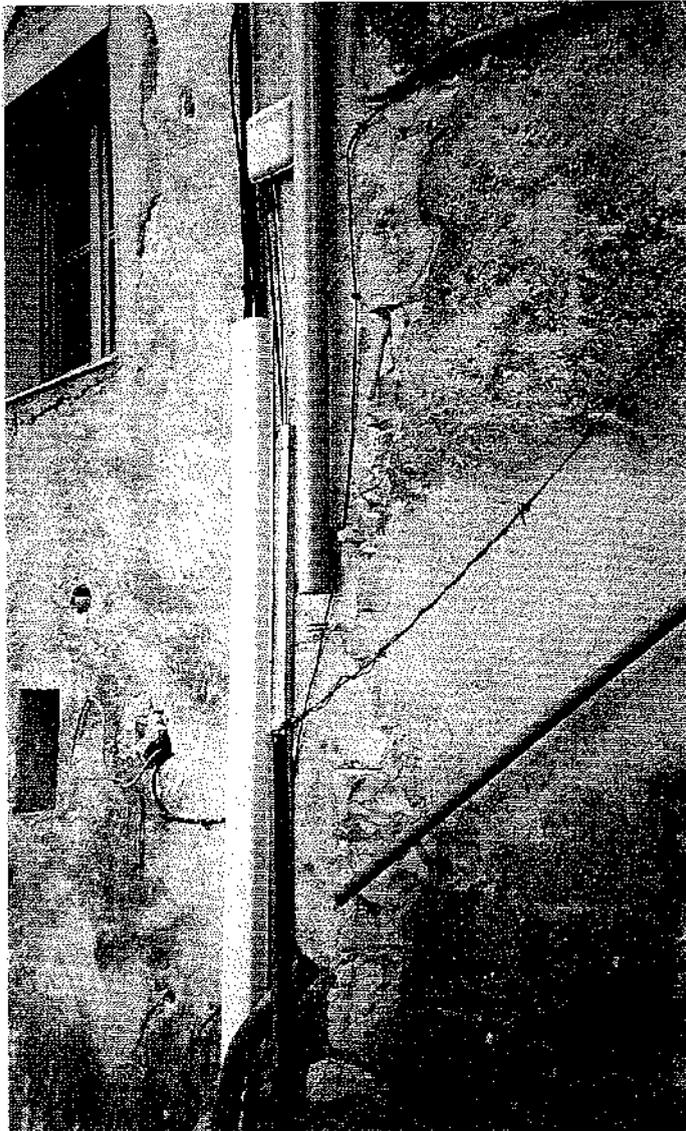
GARDE-CORPS INADÉQUATS  
À NAVACELLES



GARDE-CORPS INADÉQUATS  
À NAVACELLES



EXEMPLES DES PROBLÈMES LIÉS AUX CÂBLES  
ET EVACUATION DES EAUX USÉES ET VANNES EN APPARENT  
SUR LES FACADES DE NAVACELLES



Certains agrandissements déjà réalisés sont protégés par des garde-corps fantaisistes ou d'une forme moderne peu en accord avec le site.

Tout comme les grilles de défense , il est conseillé de remplacer les garde-corps de ce type par des éléments neufs , constitués d'un barreaudage simple.

Un dessin précis d'exécution doit être présenté avec la demande d'autorisation de travaux.

Les éléments fixés à l'extérieur sont à araser au nu des façades .

NOTA BENE

Certains escaliers extérieurs ont été transformés et munis de garde-corps constitués de tubes posés en lices horizontales ( parcelles 119 -120 ) ou de planches de bois entre poteaux maçonnés ( parcelles 118 sur cour - parcelle 121 sur impasse ) Ils sont peu en rapport avec la qualité du site .

Il est rappelé qu'il est conseillé de réaliser les murets garde-corps des escaliers de façon traditionnelle suivant les indications de l'article 3 de la partie - B - FACADES - du présent chapitre.

## 10 - Zinguerie

- La réalisation de travaux de remise en état des façades ou des couvertures doit permettre l'amélioration, si nécessaire, du parcours des canalisations d'évacuation des eaux pluviales et la rationalisation de leur nombre et de leur section.
- La présence de zinguerie n'est pas obligatoire . Celle-ci est soumise à l'appréciation du propriétaire et des services administratifs en charge du site de Navacelles.  
Si le débord de toiture est suffisant et s'il n'y a pas de risques de ruissellement d'eau sur le parement des façades , la zinguerie peut ne pas être présente sur la façade.  
En cas d'absence de zinguerie, un égoût de type " à tuiles baveuses " en saillie de couverture est envisageable.
- Les gouttières pendantes, les descentes d'évacuation des eaux pluviales seront en **zinc** de préférence .  
Les descentes d'évacuation des eaux pluviales doivent être munies en pied de dauphins en fonte.  
Le zinc sera de préférence mât ( non brillant ) et pré-pâtiné si possible.
- Les descentes d'évacuation des eaux pluviales doivent être de préférence verticales.  
Elles seront placées si possible en limite de propriétés mitoyennes dans les cas de façades en continuité .

Les coudes, les tracés en biais sur les façades sont fortement déconseillés.

## 11 - Evacuation des eaux usées et vannes

- Les écoulements d'évacuation des eaux usées et vannes doivent se faire de préférence à l'intérieur des bâtiments , puis se greffer au réseau public d'évacuation des eaux usées et vannes par un branchement souterrain.
- Toute évacuation placée en extérieur le long des façades est fortement déconseillée .  
A terme, les évacuations existantes devront être placées à l'intérieur des bâtiments.
- En cas d'impossibilité technique majeure de placer de façon souterraine et/ou intérieure les évacuations des eaux usées et vannes , les conduits seront camouflés .

## 12 - Grilles de ventilation en façades

- Les sorties de ventilation en façade seront préférentiellement en terre-cuite avec grillage anti-rongeurs ou métalliques et peintes .
- Sont déconseillées les grilles extérieures en plastic apposées sur les façades.
- Les ventilations hautes de chaudières doivent être menées en couverture et traitées comme des souches de cheminées pour ce qui concerne leur aspect extérieur.  
Voir article " souches de cheminées " ci-après .
- Il est déconseillé de pratiquer des sortie en façade par tube en inox ou autre métal.

## 13 - Enseignes

Elles pourront être de trois types :

- 1 - perpendiculaires horizontales sur consoles en tôle découpée et peinte .
- 2 - perpendiculaires verticales sur consoles en tôle découpée et peinte .
- 3 - plaquée sur la façade, constituée de lettres découpées ou de panneaux peints posés horizontalement.

Leur positionnement devra obligatoirement tenir compte des caractéristiques de la façade sur laquelle elle sera appliquée , de même que des caractéristiques des rues , notamment en matière de hauteur par rapport à la chaussée.

Elles devront faire l'objet de demandes d'autorisation , accompagnée de projets dessinés à l'échelle permettant d'apprécier l'impact de ces éléments sur l'architecture et l'environnement.

## COULEUR

Avant toute réalisation de travaux, des échantillons doivent être proposés aux responsables des Sites.

### 17 - Toiture

Les couvertures sont en lauzes ou en tuiles canales rondes.

La teinte des lauzes est celle du calcaire local qui les constitue.

Les teintes des tuiles traditionnelles sont beige clair principalement : des tons dits " paille Languedoc " .

Les rouges "Toulousain", les orangés sont déconseillés dans le site.

### 18 - Parement de façades

Les façades à pierres apparentes sont de la couleur des moëllons qui les forment .

Les joints entre moëllons sont d'une couleur proche de celle de la pierre.

Les façades enduites sont d'une couleur de la famille des ocres clairs, obtenus grâce à l'utilisation de sables locaux.

### 19 - Menuiseries : teintes des peintures

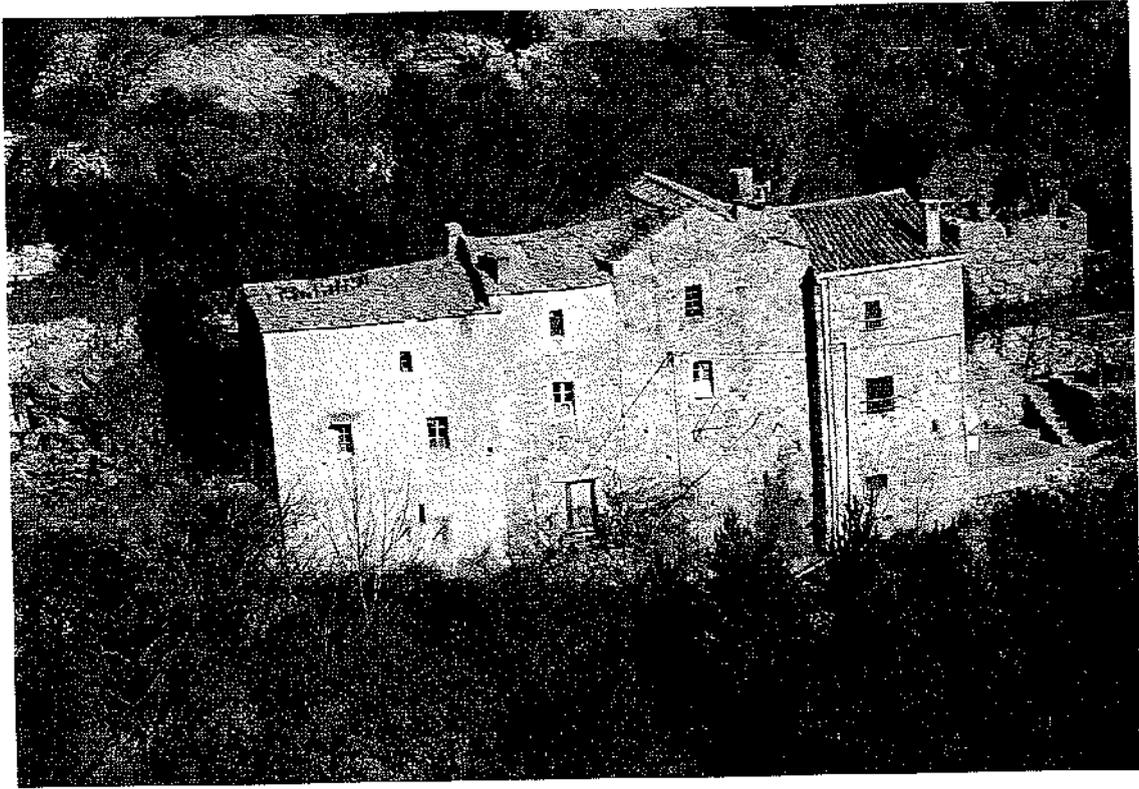
Les couleurs recensées dans le village vont du vert d'eau (ancienne) aux marrons et vernis les plus divers (XXème siècle); Quelques traces de teintes bleu-gris ( XIXème siècle ) ;

- Il est conseillé de peindre les fenêtres, les volets dans une gamme allant du vert-bleu ou gris vert .  
Pour les maisons les plus anciennes , notamment celles possédant des ouvertures très étroites ( souvent les plus anciennes ) ou médiévales, des teintes plus soutenues peuvent être appliquées , comme le brun, le brun Van Dyck, l'ocre rouge foncé ou pâle .
- Il est conseillé de peindre les portes et les portails d'une teinte foncée plus soutenue comme le brun, le brun Van Dyck, l'ocre rouge foncé ou pâle .
- Il est déconseillé de peindre les éléments de ferrage anciens d'une teinte différente de celle de la menuiserie.  
Ils pourront , suivant l'intérêt décoratif ou artistique présenté, être décapés et maintenus apparents après traitement incolore .

## 20 - Ferronnerie et éléments métalliques

- Le fer naturel, brut de forge, pâtiné et protégé au produit incolore pourra être peint dans les teintes suivantes :
  - \* rouille pâtinée
  - \* vert foncé
  - \* gris foncé
  
- Les portails métalliques et autres ouvrages métalliques existants et conservés en attente de leur reprise pourront être peints dans les teintes suivantes :
  - \* rouille/brun
  - \* vert sombre
  - \* gris foncé

COUVERTURES EN LAUZES



## TOITURES

### 21 - Généralités

Deux grandes catégories distinctes couvrent en majorité les bâtiments de Navacelles :

- les toits en lauzes de calcaire ( minorité )
  - les toits en tuiles canales rondes ( majorité )
- ( Des éléments isolés de caractère inadéquat en pareil site existent en petit nombre : tôle ondulée, tôle de fibrociment, tuiles mécaniques ... ) .

Lors des restaurations des maisons actuellement en ruines, le propriétaire devra choisir de préférence entre ces deux modes de couverture.

Sont déconseillés en site classé les toitures :

- en tuiles mécaniques,
- en tuiles romanes à emboitement,
- en tuiles plates ou mécaniques ,
- en tôle ondulée,
- en tôle de fibrociment ,
- en polyester ,
- métalliques ,
- en terrasse sur les bâtiments autres que techniques et déjà construits ,

### 22 - Couvertures en lauzes

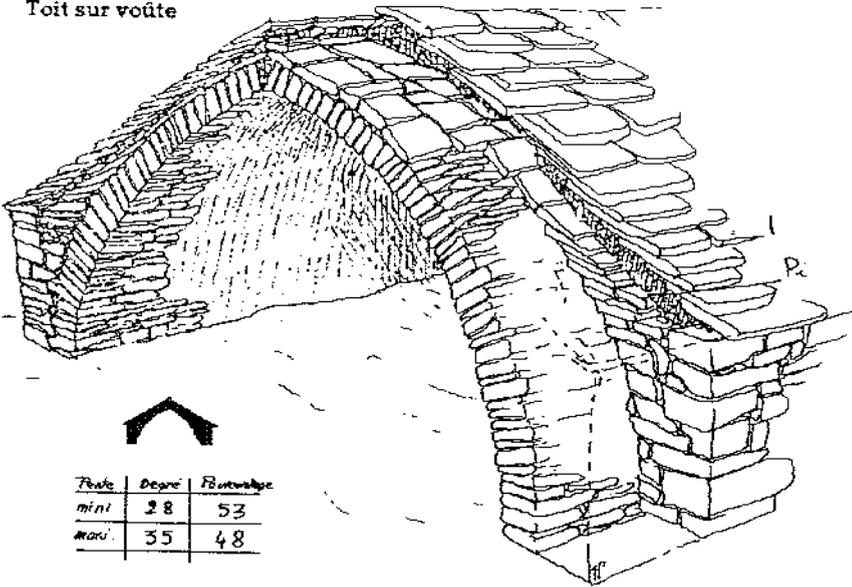
Les couvertures du village étaient toutes en lauzes à l'origine. Elles ont été progressivement remplacées par des tuiles rondes canales de teinte paille.

Il est conseillé de conserver et restaurer les couvertures en lauzes encore quasi complètes :

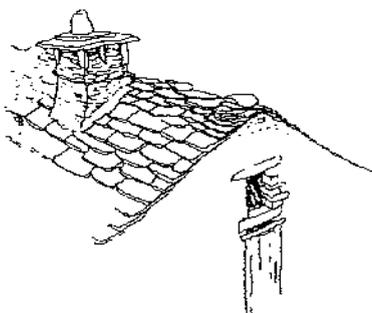
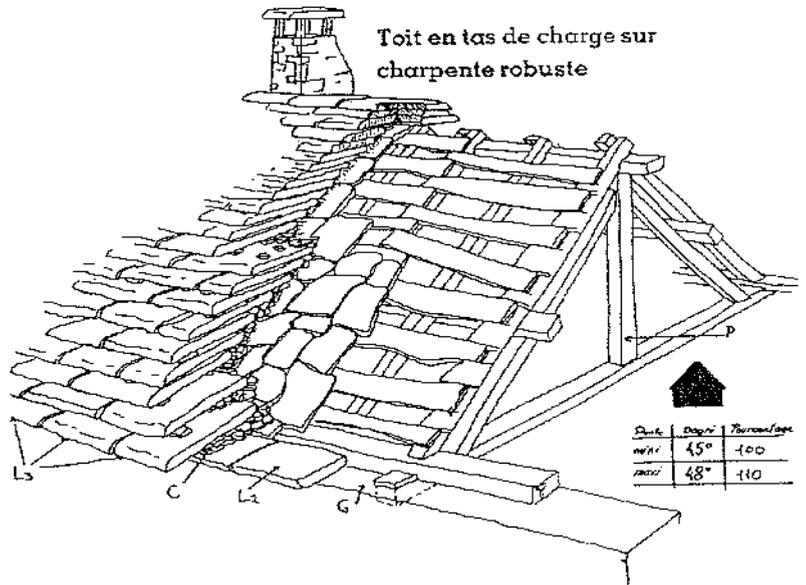
- Les couvertures en lauzes étant très lourdes , il est nécessaire avant toute restauration et réfection d'un toit en lauzes de vérifier que la charpente est dans un état satisfaisant pour la supporter ou de construire une charpente adaptée à ce type de couverture .
- Support : un voligeage cloué de façon jointive ou quasi jointive sur des chevrons .  
Le voligeage sert d'assises aux lauzes.
- Pente : ce genre de couverture accuse une pente de l'ordre de 30 ° à 40 ° dans les zones de plateaux.  
Dans les zones de transition, l'inclinaison ne dépasse pas 23 ° à 25 ° .
- Pose : une rangée de grandes lauzes est placée à l'égoût de façon débordante de l'aplomb du mur gouttereau .  
Ces lauzes taillées et rigoureusement alignées au cordeau ont une surface plus importante que le reste des plaques dont les dimensions diminuent progressivement de cette base jusqu'au faitage.

# COUVERTURES EN LAUZES

Toit sur voûte



Toit en tas de charge sur charpente robuste



La pose s'opère par rangs successifs avec un recouvrement des 2/3 du rang inférieur et un décalage latéral d'un rang sur l'autre de façon à couvrir les joints.

La lauze calcaire tient par frottement.

Ce type de lauze n'est taillé que sur une face, sur le côté du pureau en léger biseau . ( Il faut une grande habitude et une grande technicité pour utiliser les autres faces en l'état ) .

De la terre, des cailloux assuraient parfois en dessous un calage , posé à même la volige .

Des bourrelets maçonnés sur les rives et le faitage des couvertures peu pentues préservent des coups de vent et les maintiennent en place .

Le faitage est constitué par de grandes lauzes scellées ou bien clouées débordant sur le versant opposé aux vents dominants.

( un rang de tuiles faitières s'est le plus souvent substitué à ces lauzes ) .

- Ces toitures nécessitent le recours à une main d'œuvre très qualifiée.

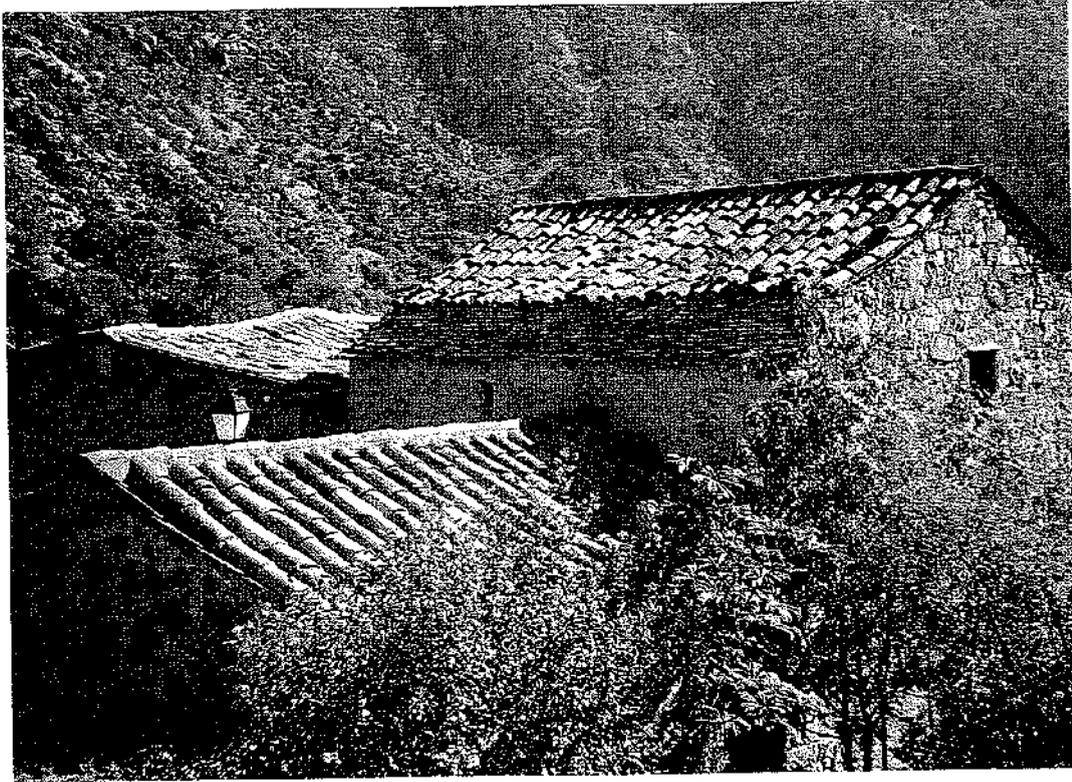
VOIR ILLUSTRATIONS

### **23 - Couvertures en tuiles rondes canales**

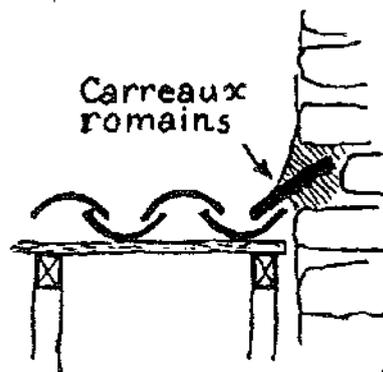
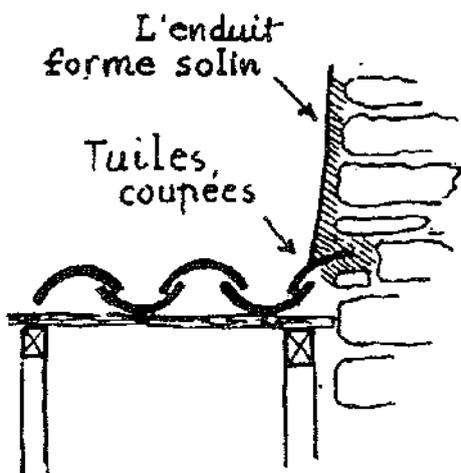
- Les couvertures en tuiles rondes canales doivent être réalisées en respectant les pentes habituellement pratiquées dans la région soit , des pourcentages de 27 % à 33 % ( entre 17 ° et 20 ° ).
- Les tuiles rondes anciennes récupérables , prises sur les anciens toits en mauvais état à refaire , peuvent être réutilisées en rangs de couvert .
- Les éléments neufs complémentaires :
  - \* seront de teinte traditionnelle paille , non rouge, pour les rangs de canal , sur 0,16 de pureau ;
  - \* seront de teinte traditionnelle paille, vieilles, non rouge, pour les compléments en rangs de couvert ;
- Le recouvrement sera au minimum de 1/3 .
- Les chaînes de rives, d'arêtières , de faitage et les bandes d'égout doivent être impérativement réalisées en tuiles rondes anciennes de réemploi .
- Les solins de mortier ou de zinc peuvent être protégés en tête par des bardeaux ( parefeuilles ) de terre-cuite, engravés dans la maçonnerie avec raccord au mortier de chaux .
- Il est conseillé de conserver et restaurer les premiers rangs d'égouts de certaines couvertures en lauzes .

## COUVERTURES EN TUILES CANALES RONDES

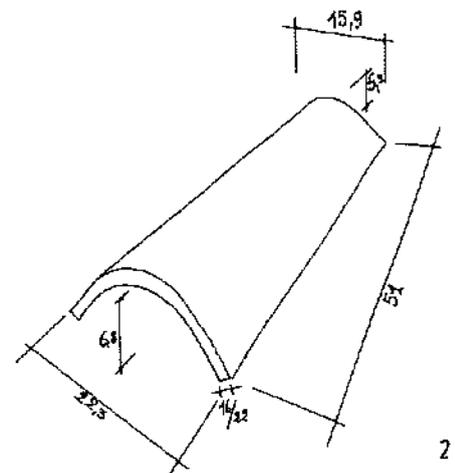
- 1 - EXEMPLE DE COUVERTURES EN TUILES DE NAVACELLES
- 2 - DIMENSIONS DE LA TUILE TRADITIONNEL EN LANGUEDOC
- 3 - RACCORDEMENTS TRADITIONNELS AVEC LES MURS



1



3



2

- Sont formellement déconseillés , pour la confection des solins, les matériaux à base d'asphalte auto-protégé posés à chaud etc...  
Même remarque pour ce qui concerne la réparation des solins ou des chaînes de faitage, de rives et d'arêtières existants.
- Les couvertures des maisons et autres bâtiments de Navacelles sont à simple ou double versants.  
Ces configurations de couverture doivent obligatoirement être maintenues.
- Est déconseillée en particulier la réalisation d'un petit retour d'une tuile ronde après le faitage d'un versant simple .
- Pour ce qui concerne les réfections des couvertures neuves , les supports traditionnels sont souhaitables .  
Les sous-toitures en plaques ondulées souples ou rigides sont admises sous réserve qu'elles soient invisibles : elles devront être habillées en rives par une tuile en sous-face et respecter le pourcentage de pente défini ci-dessus.  
Surtout, en cas de pose d'une sous-toiture de ce type, il est impératif de les habiller par des tuiles de couvert et de canal.  
L'économie des rangs " de canal " est déconseillée en site classé.

VOIR ILLUSTRATIONS

#### 24 - Souches de cheminées et sorties de ventilation

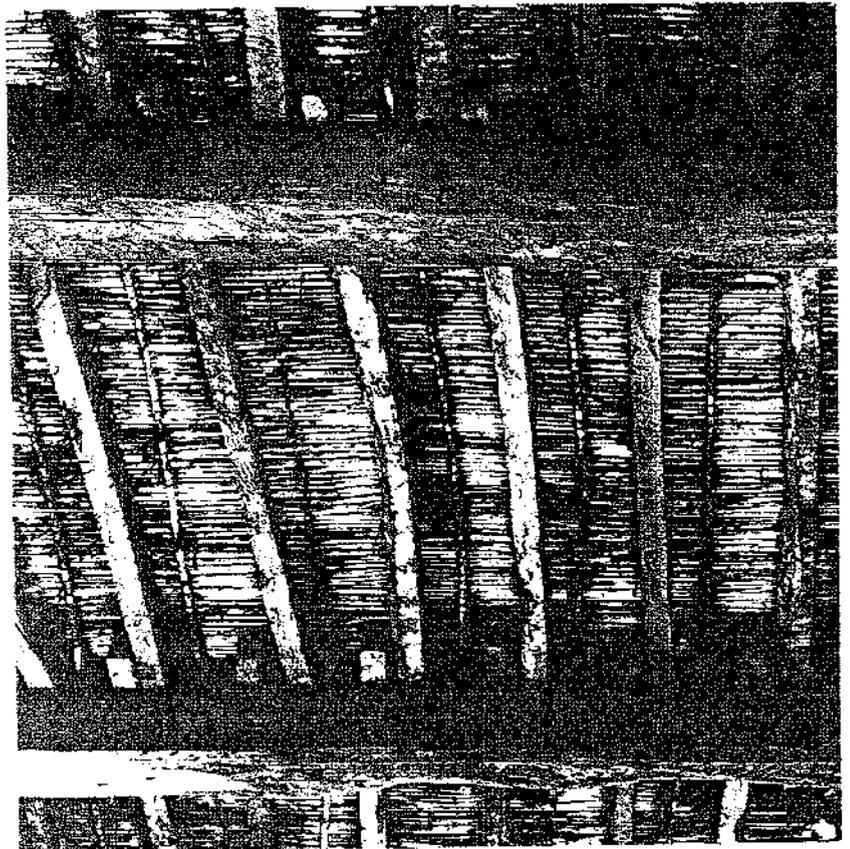
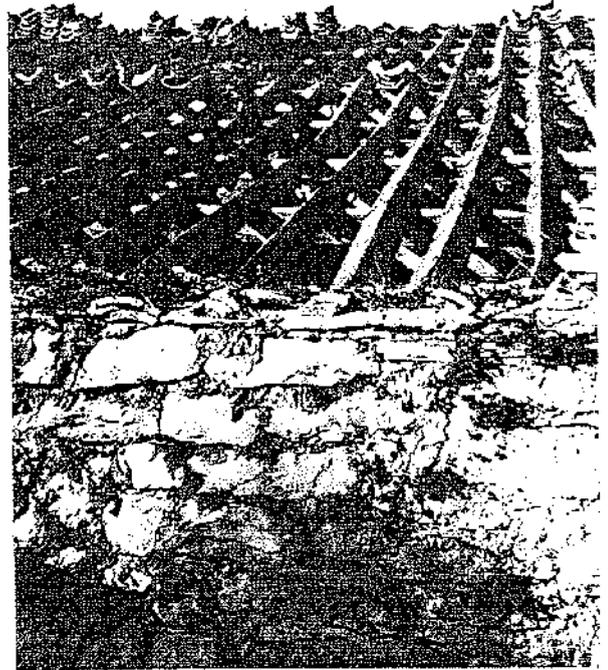
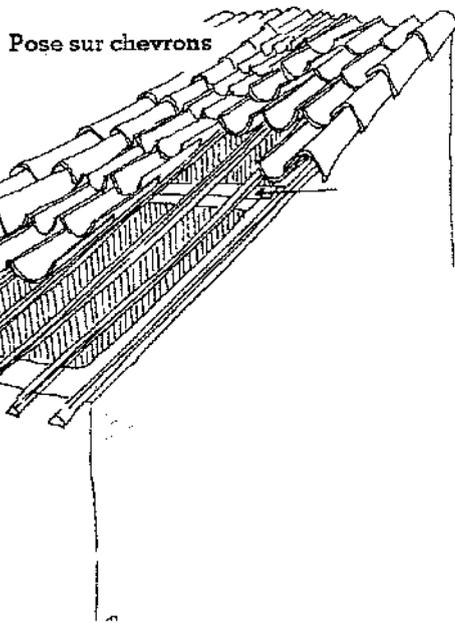
- En cas de rénovation complète de l'intérieur d'une maison ruinée, et ce afin de contribuer à la simplicité des couvertures , les conduits de cheminée et de ventilation à créer doivent être regroupés dans des souches communes , positionnées de préférence au droit des murs pignons et aux abords des faitages .
- Ces souches peuvent être réalisées suivant des modèles anciens répertoriées sur place ou aux alentours  
Références : photos et croquis ci-joint (Voir Illustrations).  
  
Les souches maigres , carrées de dimensions courantes , sont fortement déconseillées.  
  
Elles doivent être en maçonnerie revêtue d'un enduit de même nature que celui réalisé pour la façade , avec un entablement et un couronnement en éléments de lauzes calcaire ou de terre-cuite  
( bardeaux ou tuiles rondes vieilles posées debout ).
- Il est conseillé de supprimer les conduits inesthétiques, trop maigres, ou inutiles lors des interventions sur les couvertures existantes.

# COUVERTURES EN TUILES CANALES RONDES

## DIFFÉRENTS TYPES DE SUPPORT TRADITIONNELS

1 - SUPPORT SUR CHEVRONS

2 - SUPPORT SUR CANISSES



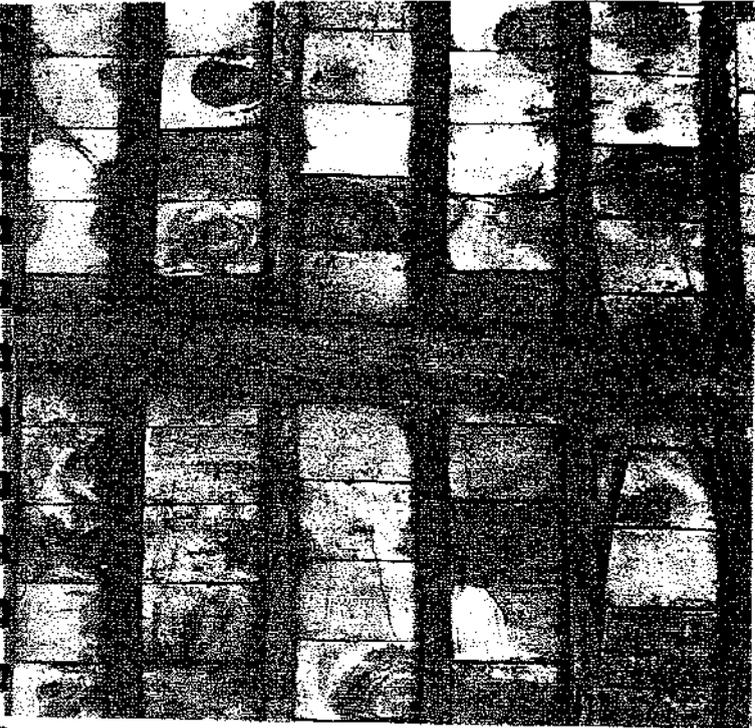
# COUVERTURES EN TUILES CANALES RONDES

## DIFFÉRENTS TYPES DE SUPPORT TRADITIONNELS

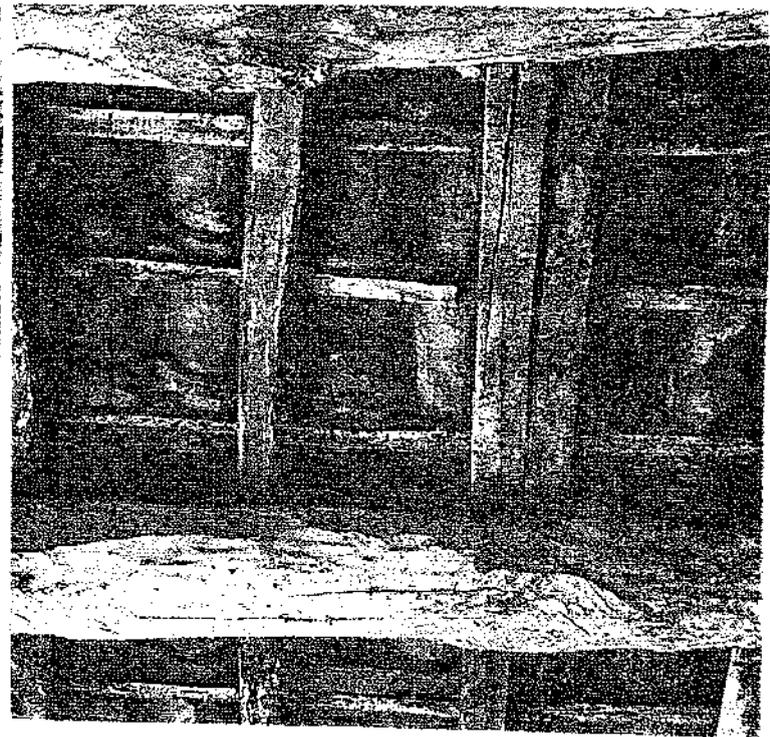
3 - SUPPORT EN PAREFEUILLES

4 - SUPPORT SUR LATTES ( OU LITEAUX )

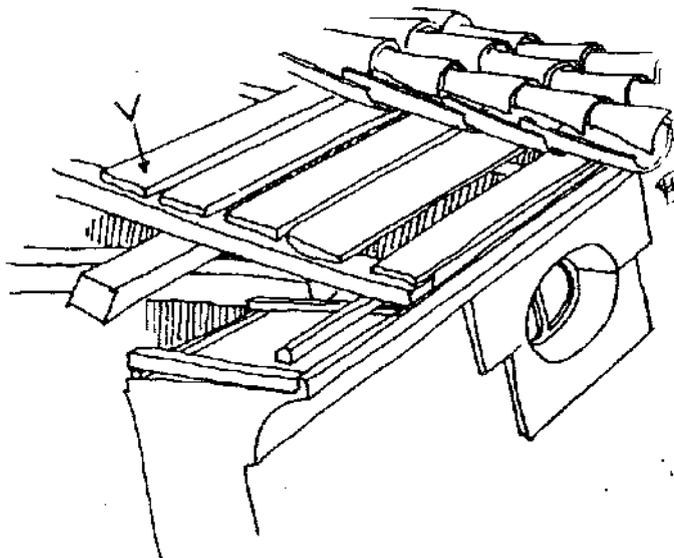
5 - SUPPORT SUR VOLIGES



3



4

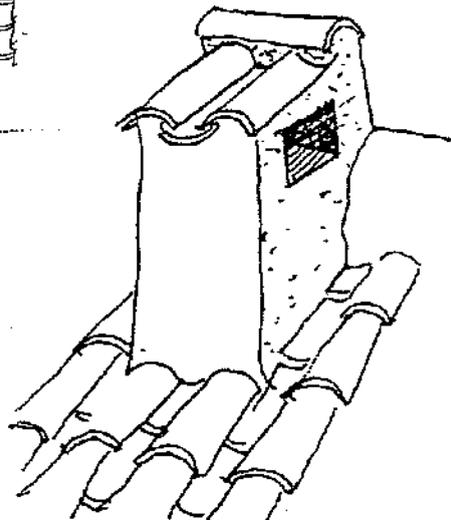
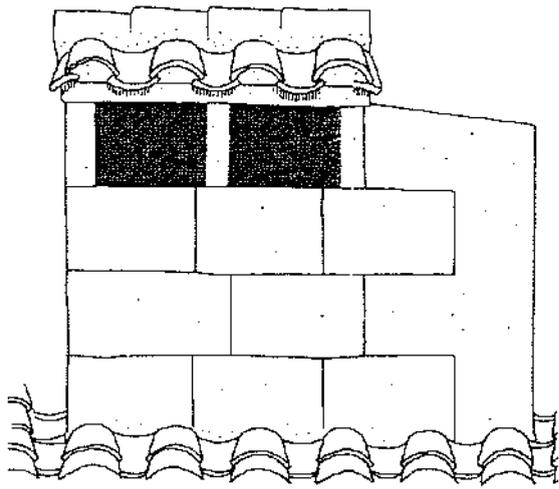
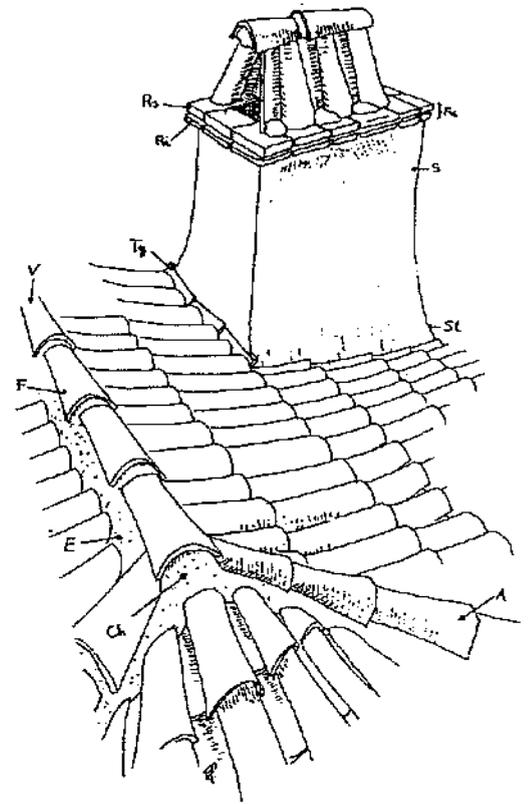
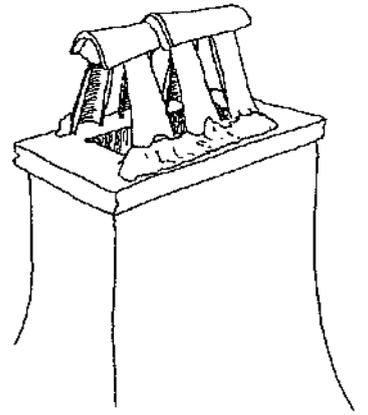
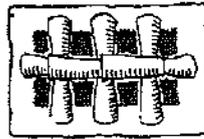
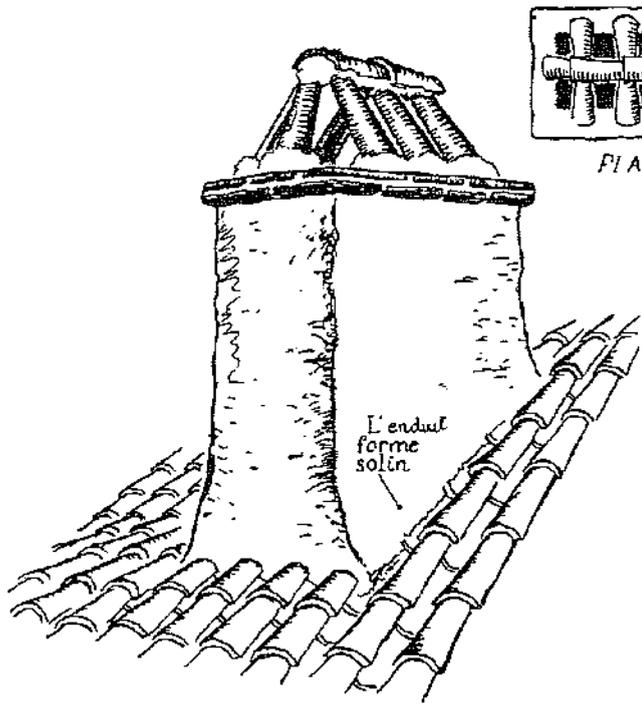


5

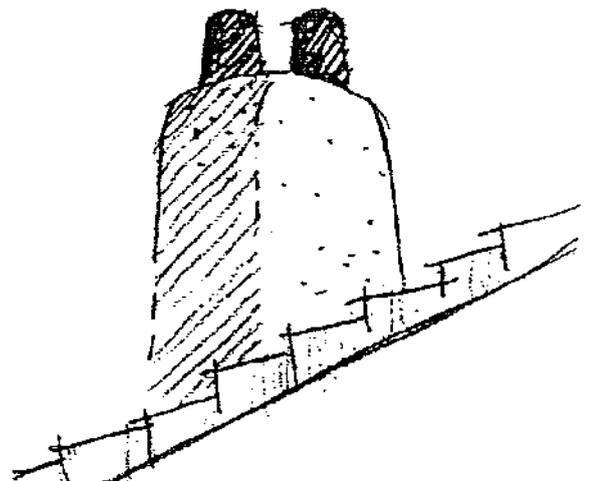
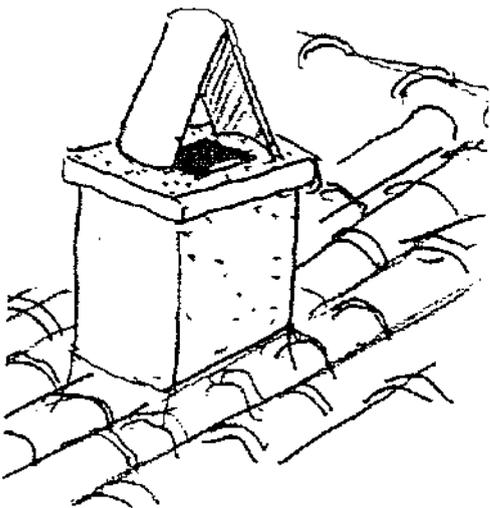
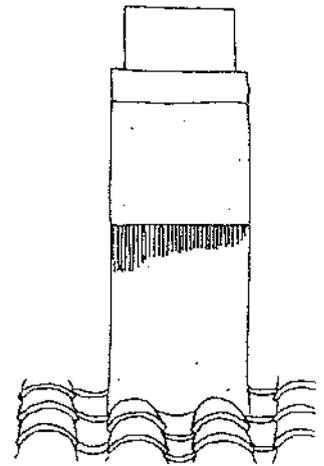
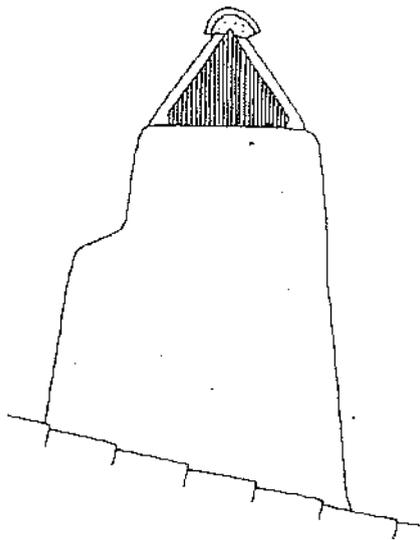
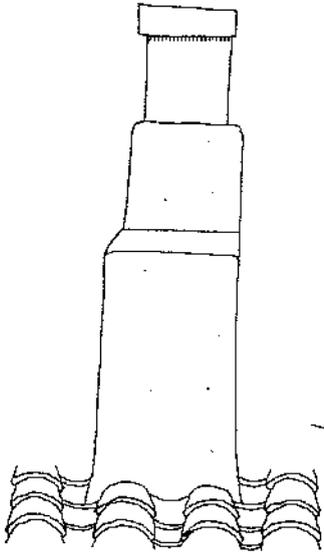
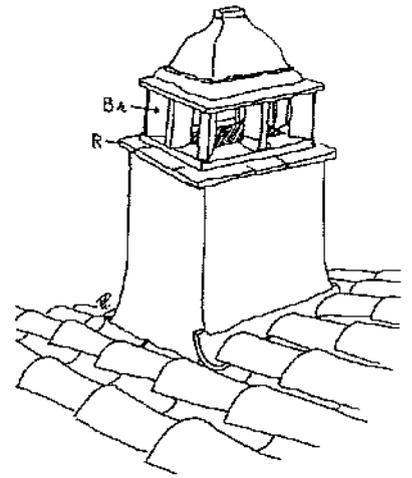
EXEMPLES DE CHEMINÉES TRADITIONNELLES  
À NAVACELLES MÊME



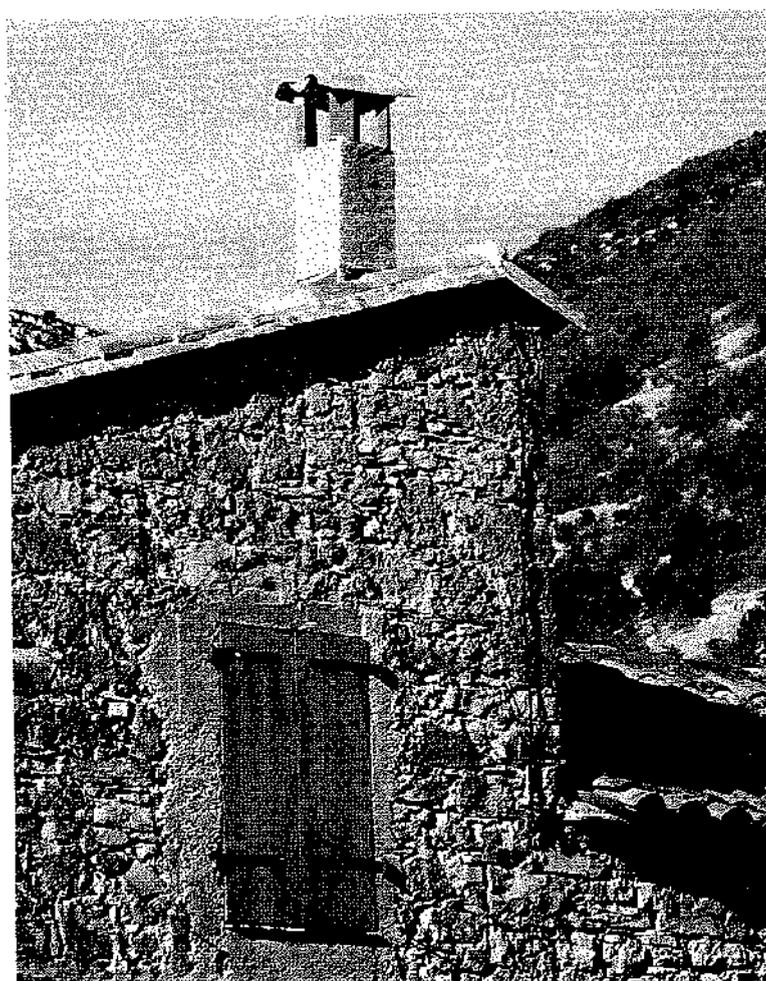
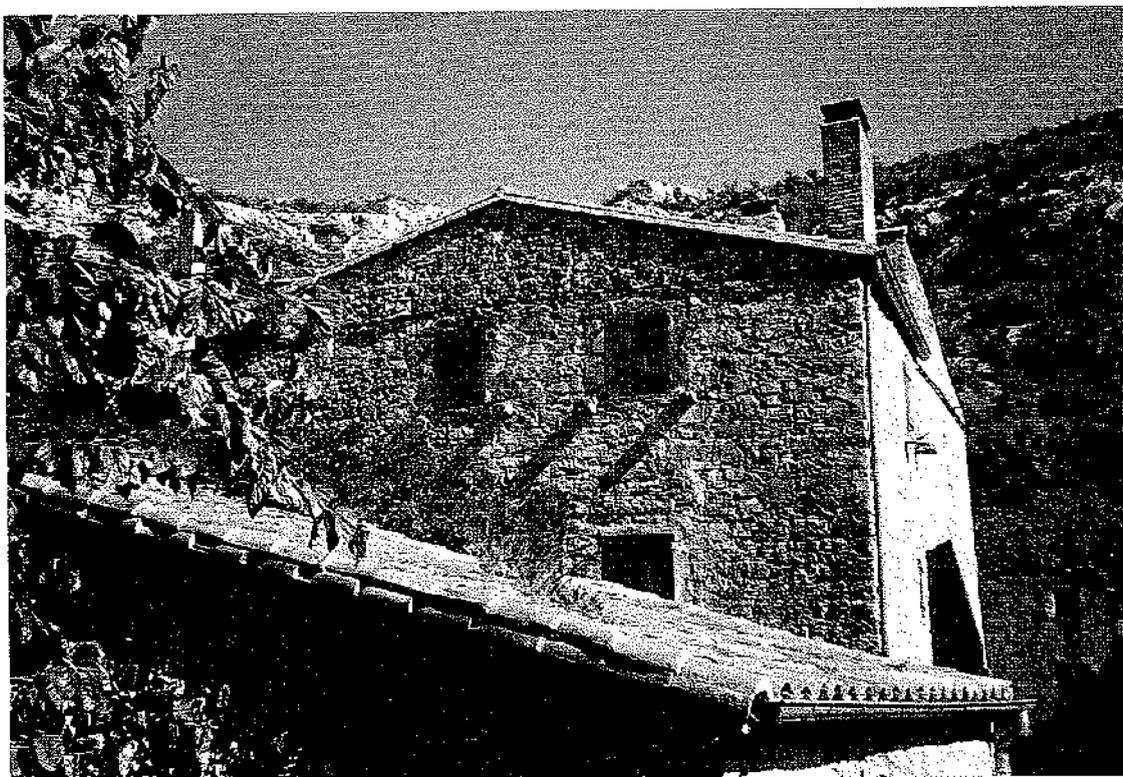
AUTRES EXEMPLES-TYPES DE CHEMINÉES TRADITIONNELLES



AUTRES EXEMPLES-TYPES DE CHEMINÉES TRADITIONNELLES



EXEMPLES DE CHEMINÉES NON TRADITIONNELLES  
EN DÉSACCORD AVEC LE SITE DE NAVACELLES



- Les habillages en raccord des souches avec le versant des couvertures devront être préférentiellement réalisés en zinc ou en plomb .
- Les orifices de ventilation haute des locaux sanitaires ou des événements de réseau d'évacuation d'appareils sanitaires doivent être constitués par des éléments de tuiles rondes dites " châtières " de teinte assortie à celles de la couverture ou de " lanternes " en terre-cuite .

VOIR ILLUSTRATIONS

#### **25 - Chassis vitrés intégrés à la couverture**

Ils ne sont pas souhaitables sur les couvertures des maisons et bâtiments de Navacelles.

#### **26 - Lucarnes - chien assis - lanterneaux**

Ils doivent être évités sur les couvertures des maisons et bâtiments de Navacelles.

#### **27 - Panneaux solaires**

Ils doivent être évités sur les couvertures des maisons et bâtiments de Navacelles.

#### **28 - Antennes de télévision par ondes hertziennes**

Elles seront posées de façon discrète en couverture .

#### **29 - Antennes paraboliques**

Elles doivent faire l'objet d'une autorisation .

VOIR ILLUSTRATIONS

## C - CIMETIÈRE

Il est préférable de privilégier des tombes et monuments simples de ligne et de forme, des volumes bas et discrets.

Les matériaux locaux seront privilégiés, la pierre calcaire plus particulièrement.

S'il est utilisé du marbre, comme il est courant de nos jours, le marbre de couleur claire sera privilégié.

Les teintes de marbre les plus foncées sont déconseillées .

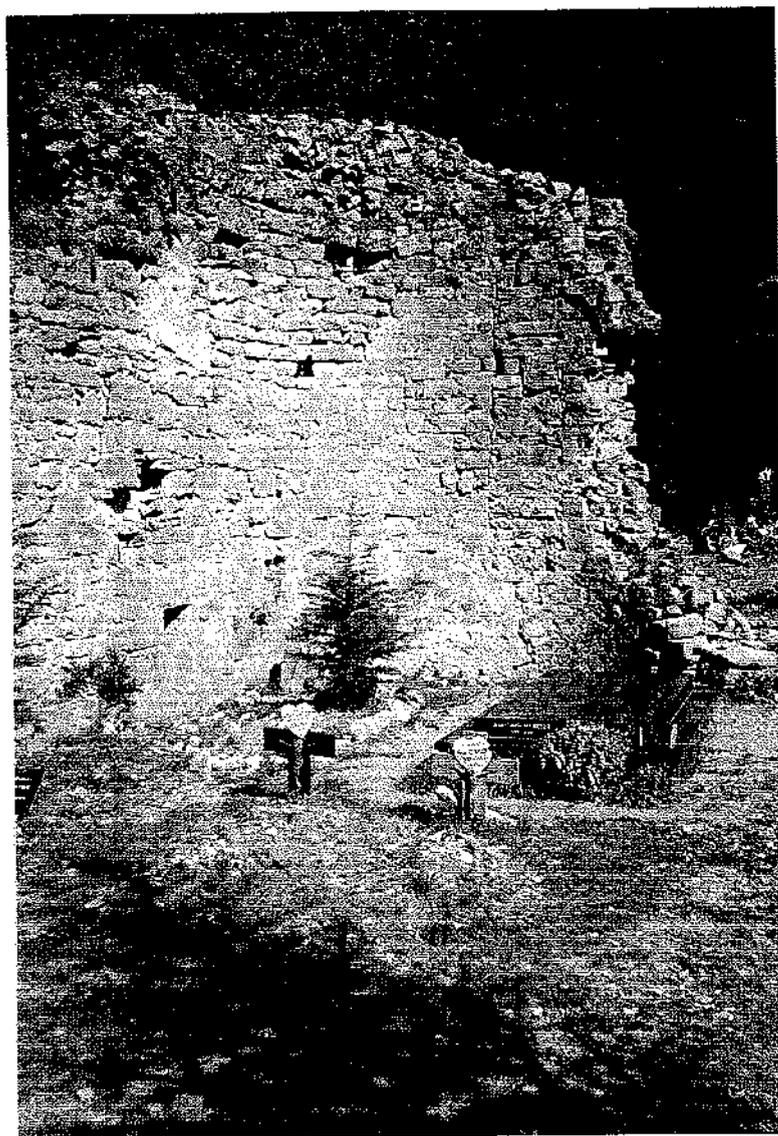
Les circulations seront laissées en l'état actuel , en terre battue et entretenues régulièrement.

Les arbres proches des murs de clôtures seront élagués et taillés régulièrement de façon à ce que ni leurs branches ni leurs racines n'abîment ces maçonneries anciennes.

Les arbres proches des ruines de la chapelle Notre-Dame risquent en grandissant , de les dégrader fortement .

A terme, leur suppression sera nécessairement à envisager pour préserver ce qu'il reste de l'ancienne église Notre-Dame.

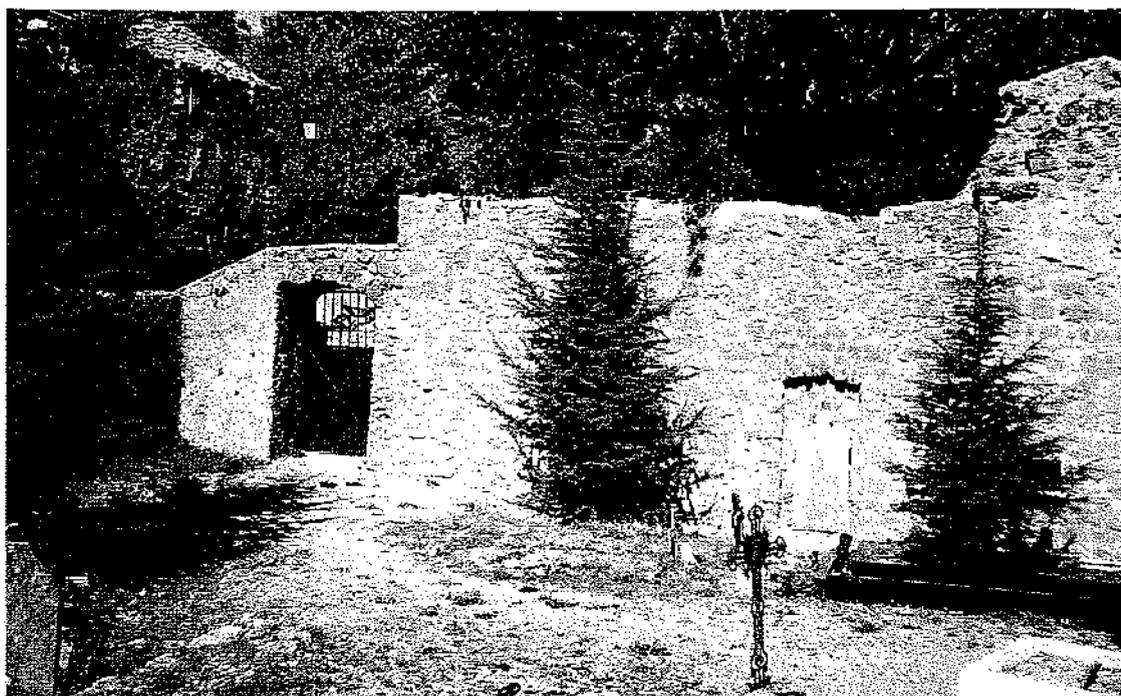
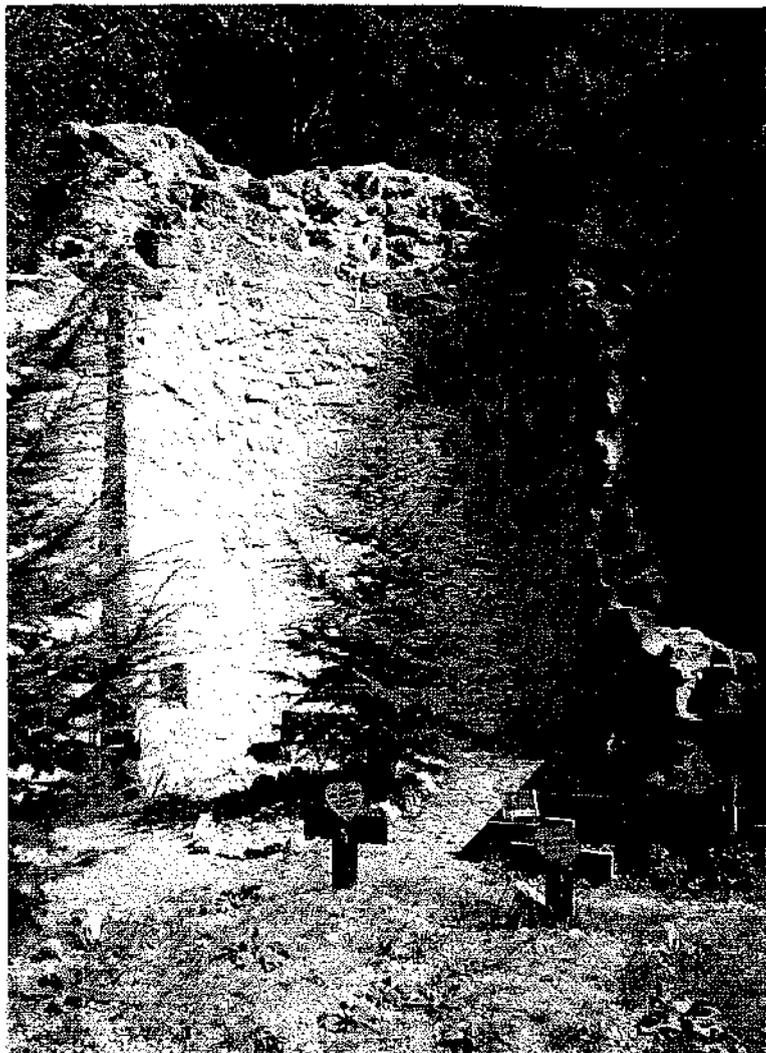
LE CIMETIÈRE ET LES RUINES DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME



PHOTOGRAPHIE DES RUINES DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME EN 1990

À NOTER LA PETITE TAILLE DES PLANTATIONS À L'ÉPOQUE

LE CIMETIÈRE ET LES RUINES DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME



PHOTOGRAPHIES DES RUINES DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME EN 1998  
À NOTER L'IMPORTANCE PRISE PAR LES PLANTATIONS EN 8 ANS

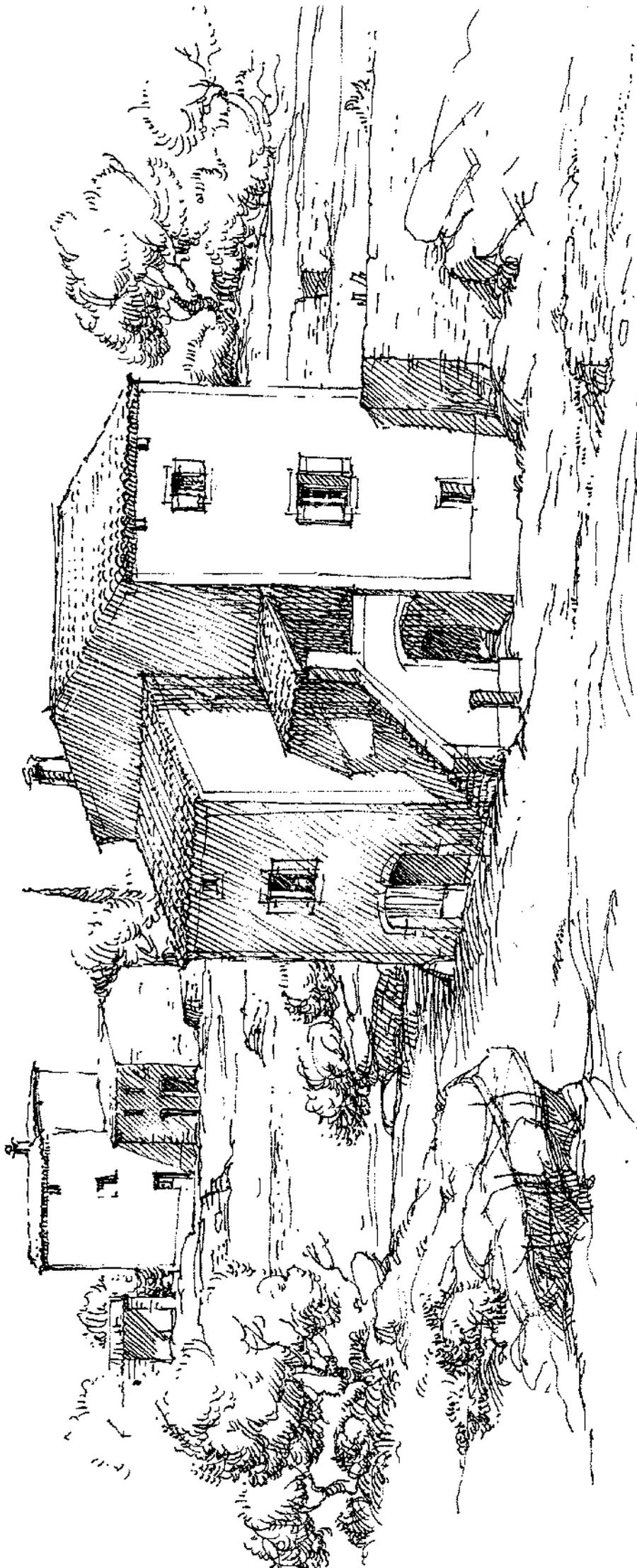
## CONCLUSION

### MAISON-TYPE TRADITIONNELLE DE NAVACELLES

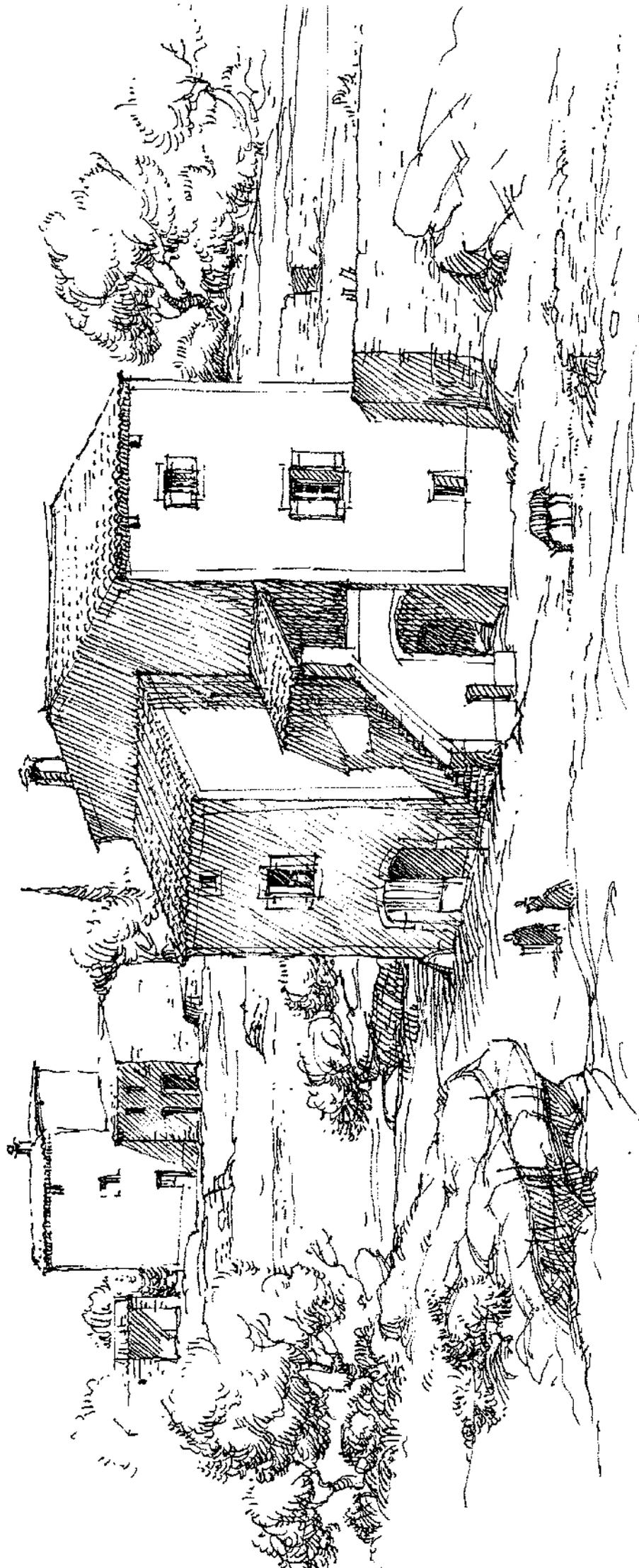
### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES À SUIVRE POUR UNE RESTAURATION RESPECTANT LES SAVOIR-FAIRE ET PROPORTIONS TRADITIONNELLES.

- 1 - VUE GÉNÉRALE
  
- 2 - RAPPEL DES DISTRIBUTIONS TRADITIONNELLES  
ANCIENNES
  
- 3 - RAPPEL DES PRINCIPAUX POINTS  
ÉVOQUÉS DANS LA PARTIE III

- VUE GÉNÉRALE -



- VUE GÉNÉRALE -



## **RAPPEL DES ANCIENNES DITRIBUTIONS TRADITIONNELLES SUIVANT LES NIVEAUX**

L'exemple de maison retenu est une cellule de base A agrandie au XVIIIème siècle grâce à l'essor économique de la période ( vers à soie ) : partie B .

### PREMIER NIVEAU VOÛTÉ ( en rez-dechaussée )

Rappel :  
pas de caves enterrées car les fondations se font à même la roche affleurante .

Corps principal A : - écurie pour cheval ou/et âne  
- cave/cellier

Corps secondaire B : - remises

### DEUXIÈME NIVEAU PLAFONNÉ ( premier étage )

Accès par perron extérieur  
Palier sur voûte au-dessus accès aux caves .

Corps principal A : - cuisine / salle de jour  
autour de la cheminée et de  
la pierre d'évier

Corps secondaire B : - chambre

### TROISIÈME NIVEAU ( deuxième étage )

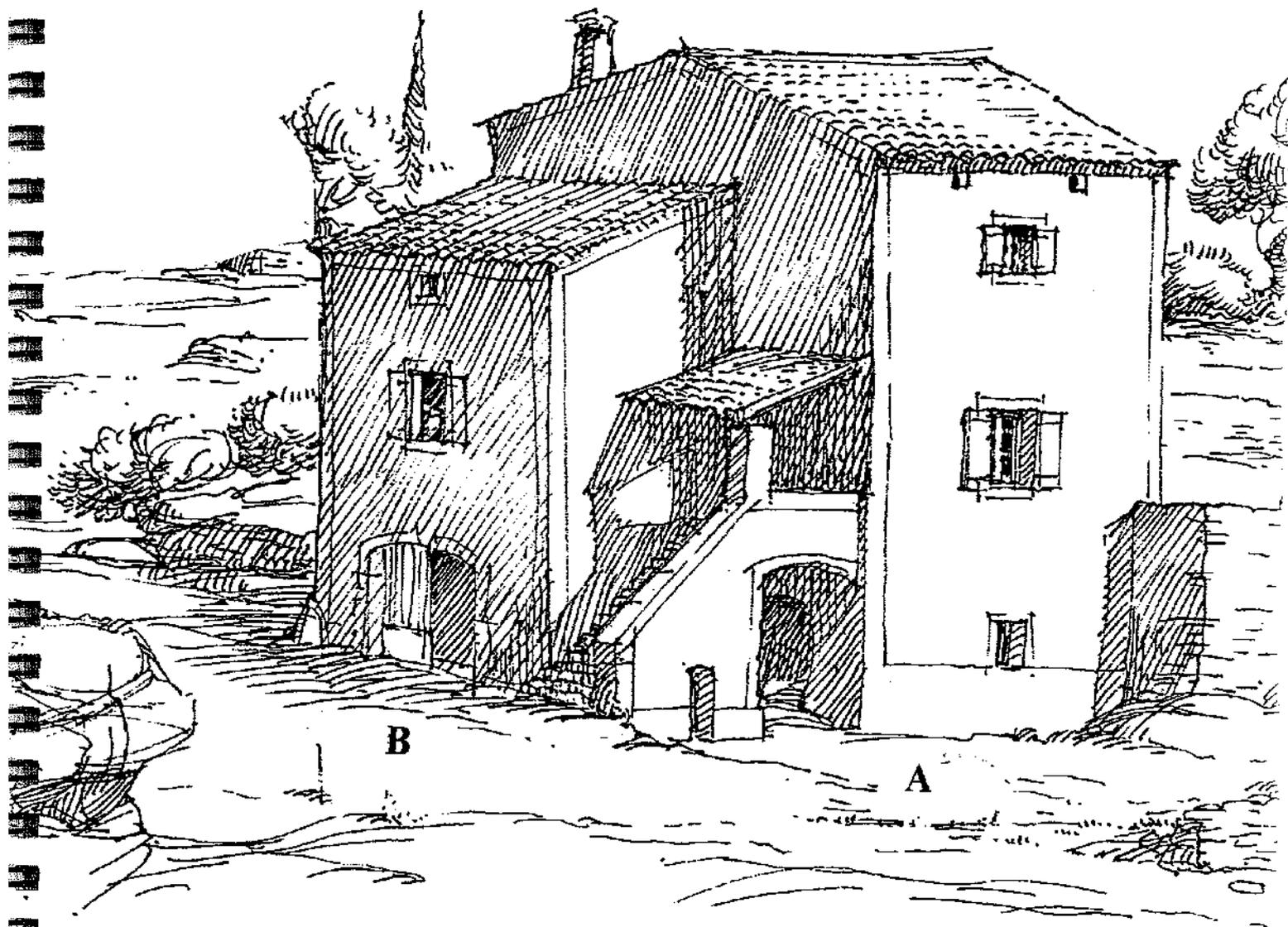
Corps principal A : - chambres

Corps secondaire B : - grenier : stockage des grains  
et aliments séchés

### QUATRIÈME NIVEAU DU CORPS PRINCIPAL ( sous combles )

Corps principal A : - magnanerie :  
élevage des vers à soie

Vertical text on the left margin, possibly a page number or binding indicator.

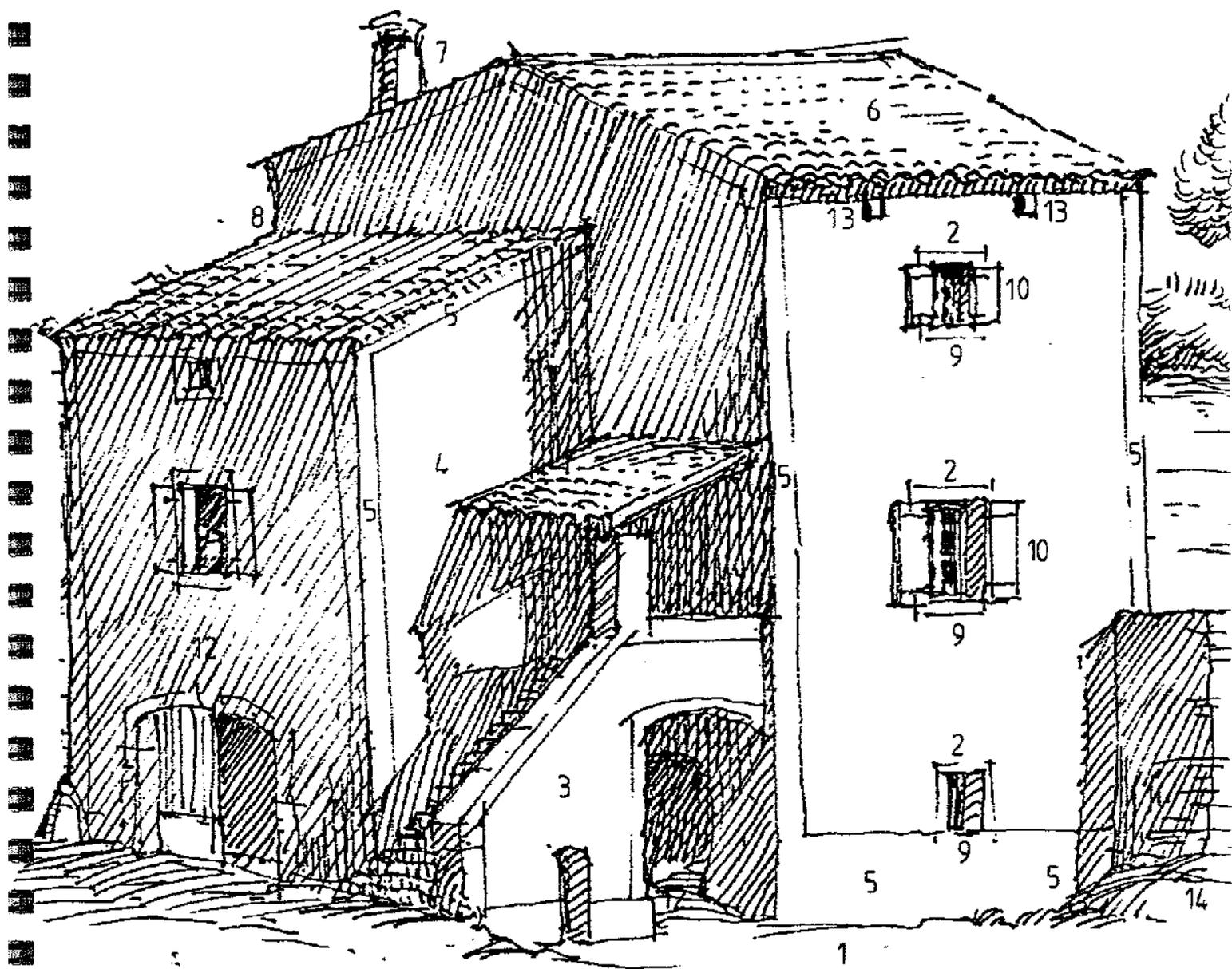


B

A

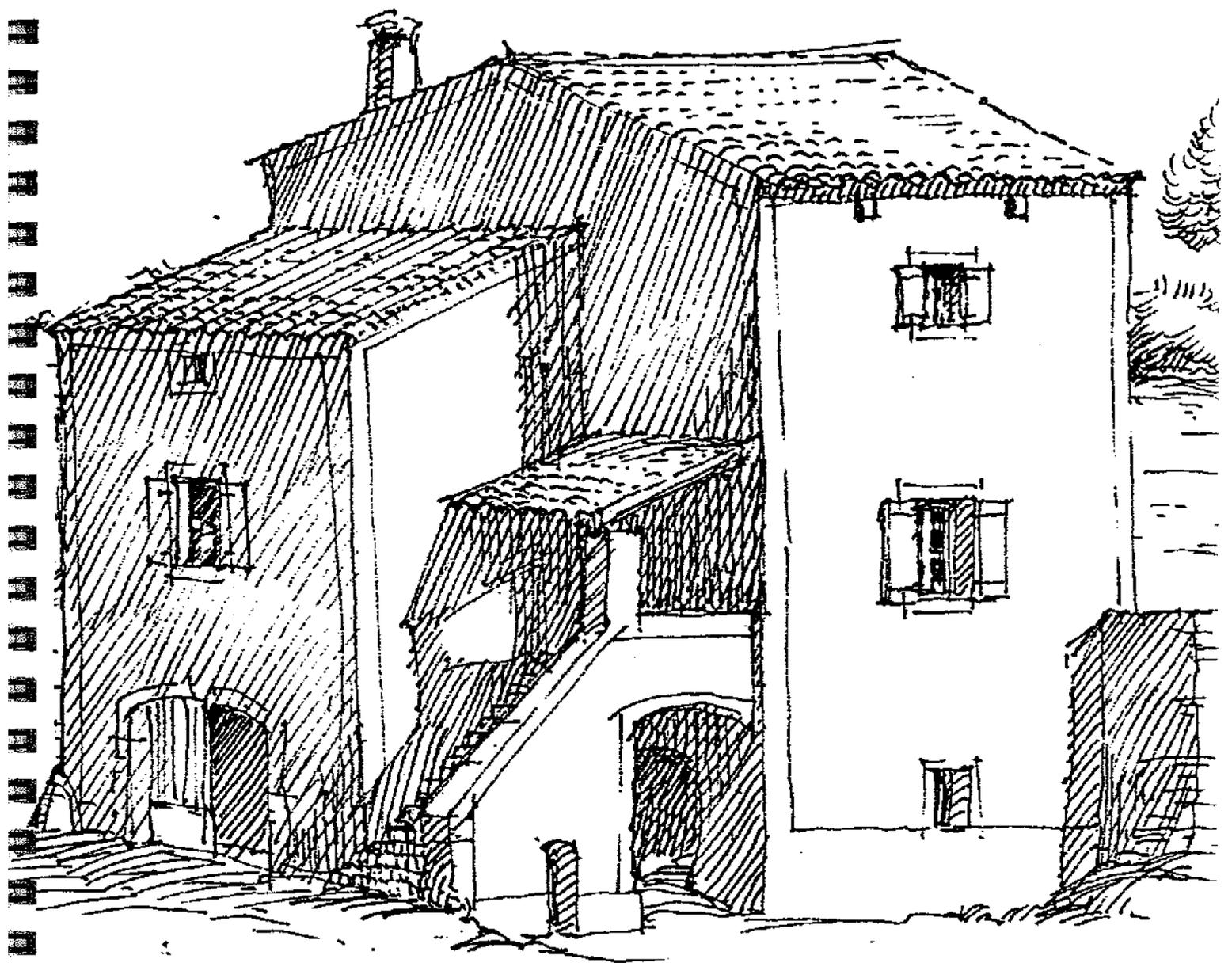
## RAPPEL DES PRINCIPAUX POINTS DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE tels qu'évoqués dans la partie III

- 1 - FONDATIONS : à même le rocher , autant que possible .  
Le bâti empiète le moins possible sur  
les terres cultivables .
- 2 - OUVERTURES : plus hautes que larges .  
\* encadrements en pierre de taille pour les  
maisons les plus aisées et soignées .  
\* linteau par mise en place de tronçons de  
troncs de bois pour les maisons les  
plu simples .
- 3 - PERRON : il est extérieur , parfois couvert .  
il permet l'accès au logement situé  
aux niveaux supérieurs de la maison .  
l'accès au rez-de-chaussée vouté se fait  
sous le palier du perron voûté .
- 4 - MURS : murs en maçonneries de moëllons hourdés  
au mortier de chaux, graviers et sables .  
protection des murs par un enduit en trois  
couches au mortier de chaux grasse .
- 5 - BADIGEON : les murs extérieurs des maisons les plus  
soignées sont terminés par la passe d'un  
badigeon de chaux .  
les encadrements des ouvertures , le  
soubassement et les chaines d'angle sont  
soulignés par une bande de lait de chaux .
- 6 - TOITURE : toits en tuiles canales rondes ,en remplacement  
souvent d'une toiture plus ancienne en lauzes .  
débord de couverture par prolongement des  
chevrons de la charpente .
- 7 - CHEMINÉE : cheminées maçonnées enduites .  
couronnement par dalles de lauzes  
ou plus récemment par tuiles bâties .
- 8 - SOLINS : traditionnels en mortier, protégés en tête  
par des éléments de terre-cuite encastrés  
au mur .



Sud  
▼

- 9 - FENÊTRES :           à un ou deux vantaux .  
                          en bois , à petites carreaux .
- 10 - VOLETS :            en bois    - en planches croisées clouées  
  - à cadres et à panneaux
- 11 - PORTES :            en bois , à panneaux .
- 12 - PORTES DE REMISES ET GARAGES :  
                          en bois    - à planches croisées clouées  
  - à lames  
  - à panneaux
- 13 - OUVERTURES D'AÉRATION DE LA MAGNANERIE
- 14 - MURS DE SOUTÈNEMENT OU DE BÂTIMENTS DE SERVICE  
                          en moëllons apparents  
                          jointoiment à la chaux



Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ  
DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE  
NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES  
DE NAVACELLES**

**- PARTIE III -  
LES ZONES BATIES DE NAVACELLES**

**- CHAPITRE 2 -  
ANALYSE GENERALE DU HAMEAU**

## 2 - ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

### SOMMAIRE DES PLANCHES CI-JOINTES

- Présentation de Navacelles : Vues Générales
- Nature des toits de Navacelles
- Nature de la zinguerie sur les façades de Navacelles
- Nature des façades de Navacelles
- Nature des ouvertures des façades de Navacelles
- Nombre de niveaux des maisons de Navacelles
- Maisons à perron à Navacelles
- Principaux propriétaires publics du cirque de Navacelles

### SYNTHÈSE

- Principaux points en désaccord avec le classement du site  
& Immeubles en ruines ou en cours d'abandon

## - MORPHOLOGIE DU HAMEAU DE NAVACELLES -

Deux parties distinctes et très différentes.

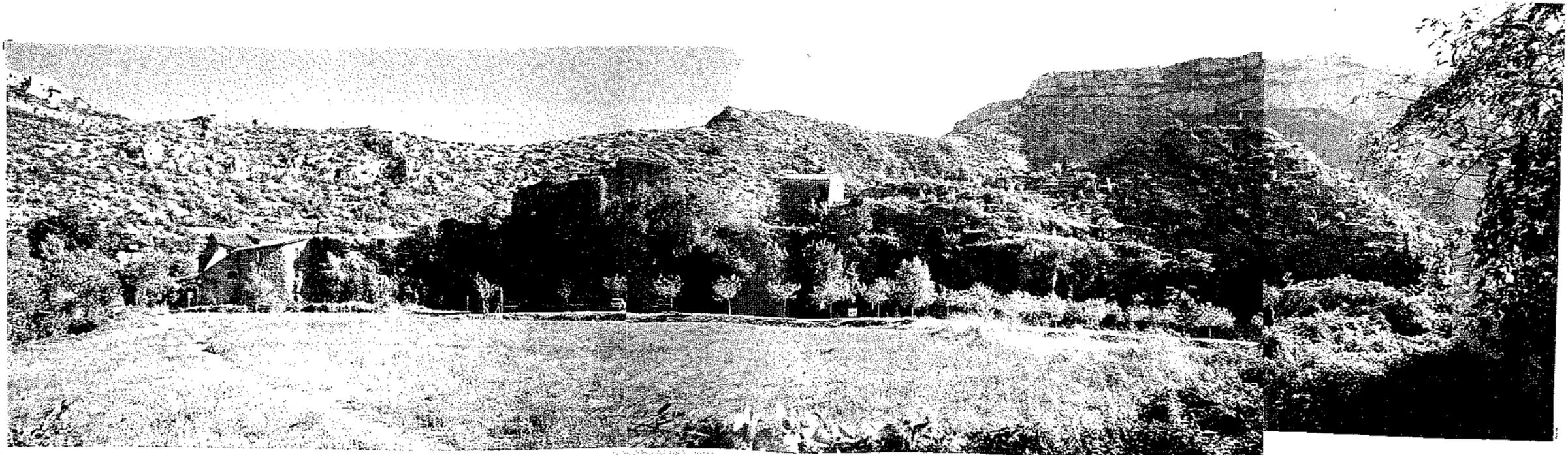


### MAS DE GUILHOU

Elle s'est développée sur les pentes de la falaise qui ferme le Cirque.

Ses maisons se sont adaptées au terrain et s'élèvent les unes au-dessus des autres en trois paliers successifs :

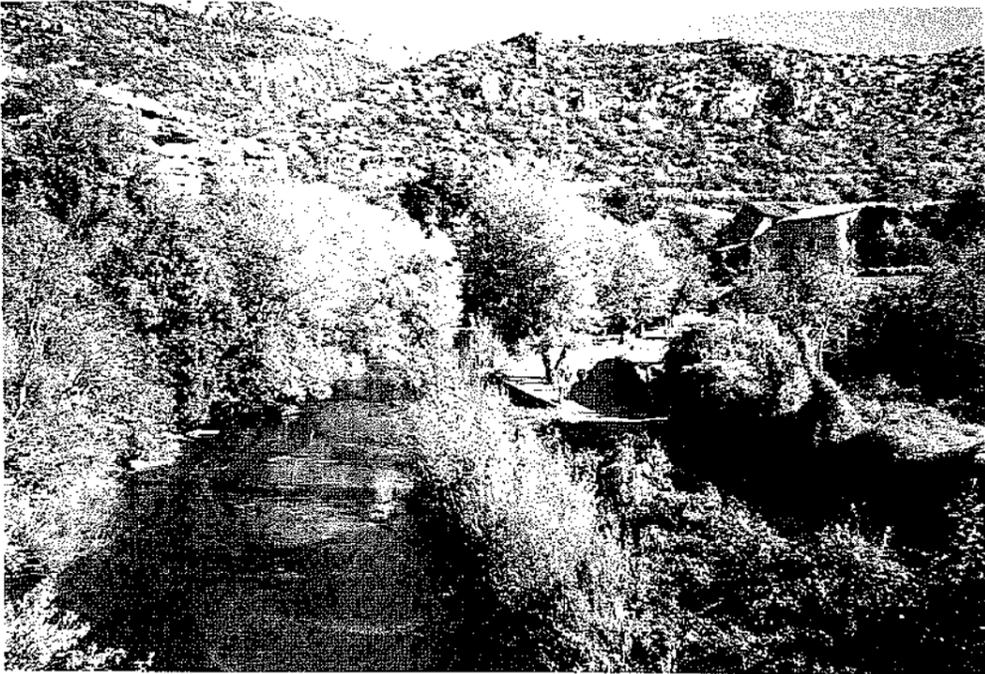
- le premier autour de l'église,
- le second, central, autour du marronnier,
- le troisième constitue une partie un peu à part, au-delà de la route départementale.



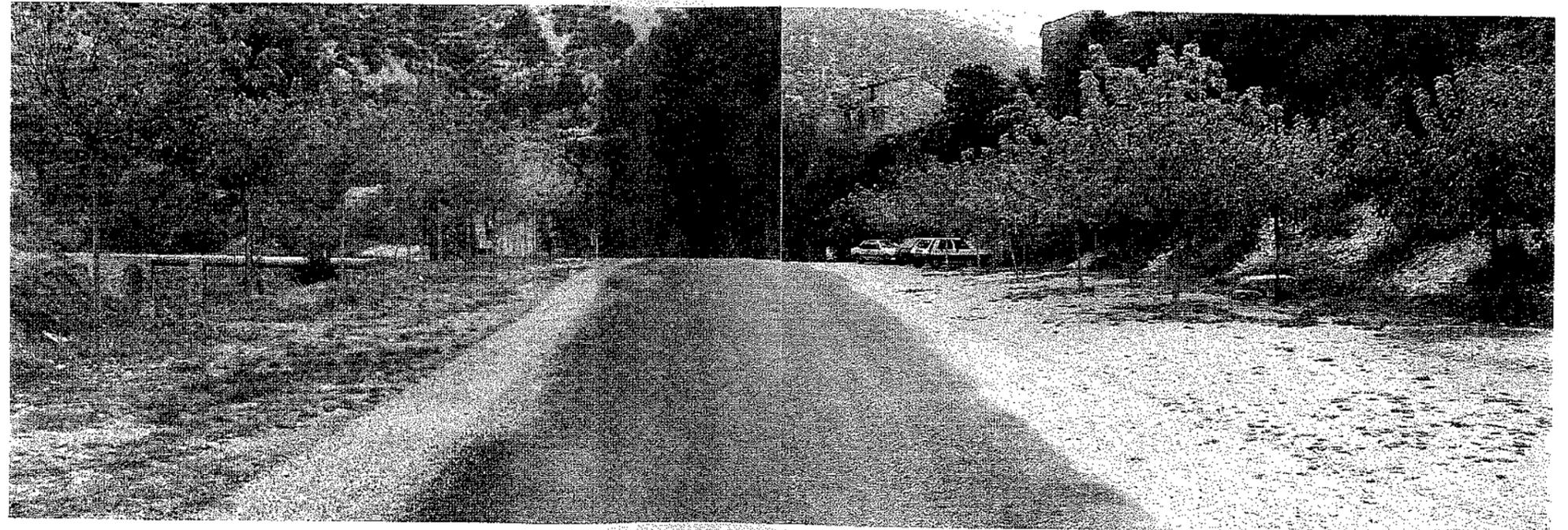
### LE VILLAGE " LES FAÏSSES "

Elle s'est développée au-delà de la partie centrale rocheuse du Cirque, dans le méandre laissé par la Vis. Elle est plane et est venue s'arrêter dans le prolongement direct de la falaise, sur laquelle quelques maisons ont été construites.

C'est le noyau initial, ancien, du Hameau.



Entre les deux parties du Hameau, la liaisonse fait de façon privilégiée le long de la Vis.



Au pied du Rocher de la Vierge, à l'arrivée de la route départementale, s'étend le parking.



Entre la partie B du Hameau et la falaise, une esplanade, un boulodrome et des jeux pour enfants ont été aménagés.

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
LES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES

- CHAPITRE 2 -  
ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

**NATURE DES TOITS DE NAVACELLES**

## NATURE DES TOITS DE NAVACELLES

La majorité des toits sont en tuiles canale rondes.

A noter la subsistance de quelques toits en lauzes :

- sur les tours de l'ancien château
- parcelle 34
- parcelles 160 à Blandas ( avec une reprise en tuiles )
- parcelle 159 à Blandas
- parcelle 3 , en cours de réfection

A noter que lors de la transformation des couvertures en lauzes en couvertures en tuiles canales rondes, il a été conservé les rives d'égouts en lauzes calcaire :

- parcelle 8
- parcelle 35
- parcelle 8100 ( partie ancienne )
- parcelle 158 à Blandas
- parcelle 145 à Blandas

Comme vu ci-avant , certaines maisons sont en ruines et n'ont plus de couverture :

- parcelle 7
- parcelle 33
- partie remise parcelle 32
- parcelle 110
- parcelle 105
- parcelle 97
- parcelle 15 à Blandas, maison arrière

Quelques versants de couverture refaits en tuiles mécaniques plates

- parcelle 141
- parcelle 123
- parcelle 149 à Blandas

Les toits les plus nuisibles à la qualité du site sont ceux en tôle ondulée, en tôle de fibrociment, en dalles brute de béton :

- parcelle 10 - remise - tôle ondulée
- parcelle 11 - auvent - tôle en fibrociment
- parcelle 31 - tôle ondulée
- parcelle 96 - tôle ondulée
- parcelle 87 - tôle ondulée
- parcelle 145 à Blandas - remise - tôle ondulée
- parcelle 8100 - partie avant - dalle béton brut



TOIT EN LAUZES DE CALCAIRE



EGOUT DE TOITURE EN LAUZES  
RESTE DU TOIT EN TUILES CANALES RONDES



TUILES CANALES RONDES ANCIENNES



TUILES CANALES RONDES RÉCENTES



TUILES PLATES MÉCANIQUES



TÔLE ONDULÉE



TÔLE DE FIBROCIMENT



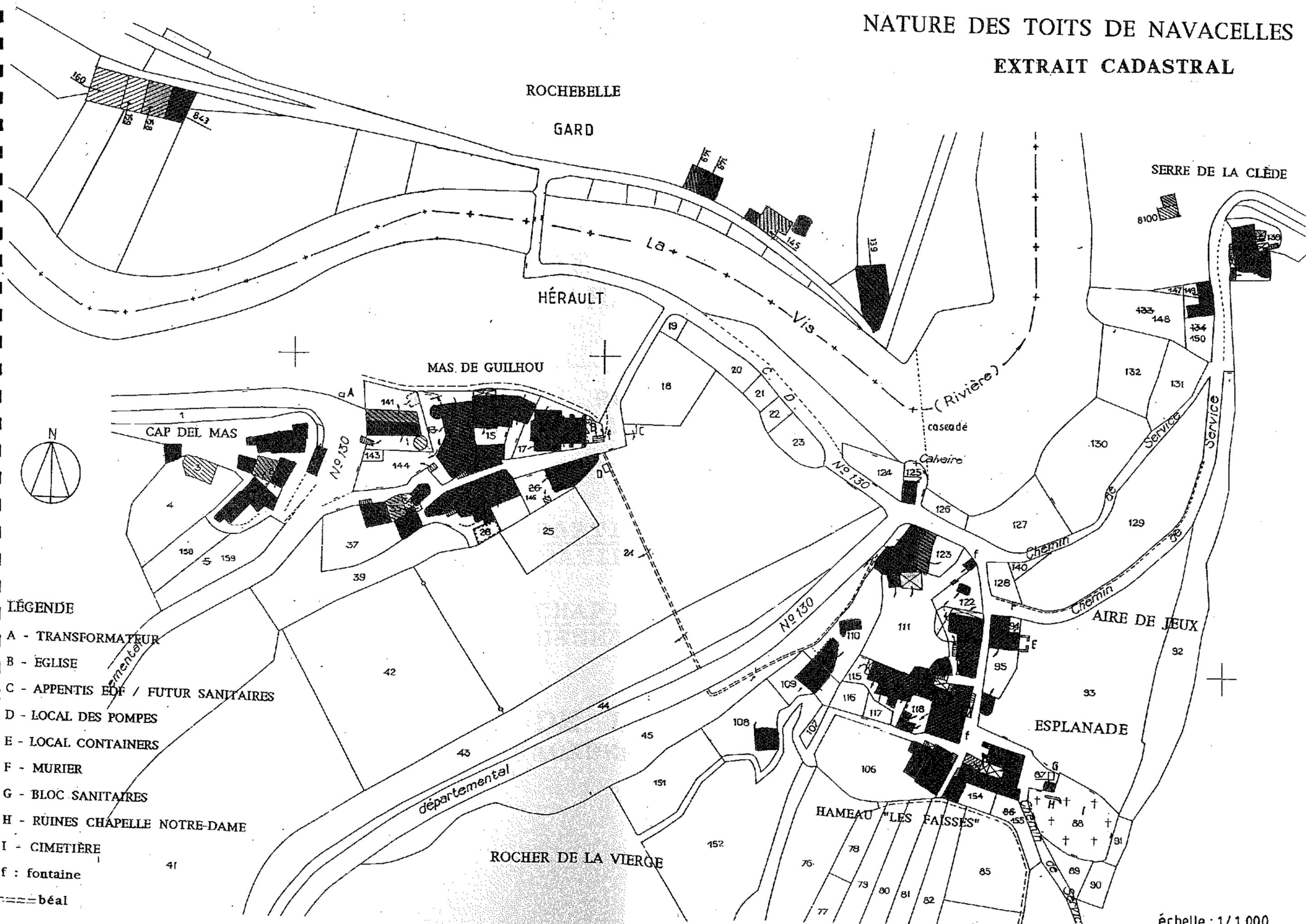
DALLE EN BÉTON



PLUS DE TOIT - RUINES

# NATURE DES TOITS DE NAVACELLES

## EXTRAIT CADASTRAL



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - E - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - f : fontaine
  - béal

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
LES ZONES BATIES DE NAVACELLES

- CHAPITRE 2 -  
ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

**NATURE DE LA ZINGUERIE**  
**SUR LES FACADES DE NAVACELLES**

## NATURE DE LA ZINGUERIE SUR LES FACADES DE NAVACELLES

Il ne subsiste plus de traces des conduites d'amenée d'eau de pluie de la couverture à la citerne, sauf une en zinc sur la maison cadastrée 11 , mais dont le tracé est à revoir .

Soit il n'existe pas de zinguerie pour évacuer les eaux pluviales de la toiture ;

Soit les gouttières pendantes et les descentes d'évacuation des eaux pluviales qui ont été posées sont en zinc , pour la plus grande majorité.

Quelques exceptions très regrettables : l'utilisation de pvc ou de fibrociment :

- parcelle 6 - pvc -
- parcelle 11 - pvc - 1 élément -
- parcelle 35 - pvc -
- parcelle 32 - pvc -
- parcelle 14 - les descentes en pvc -
- parcelles 119 & 120 - pvc -
- parcelle 108 - fibrociment -
- parcelle 843 à Blandas - pvc -

————— Zinc

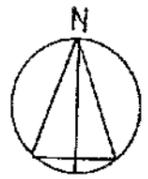
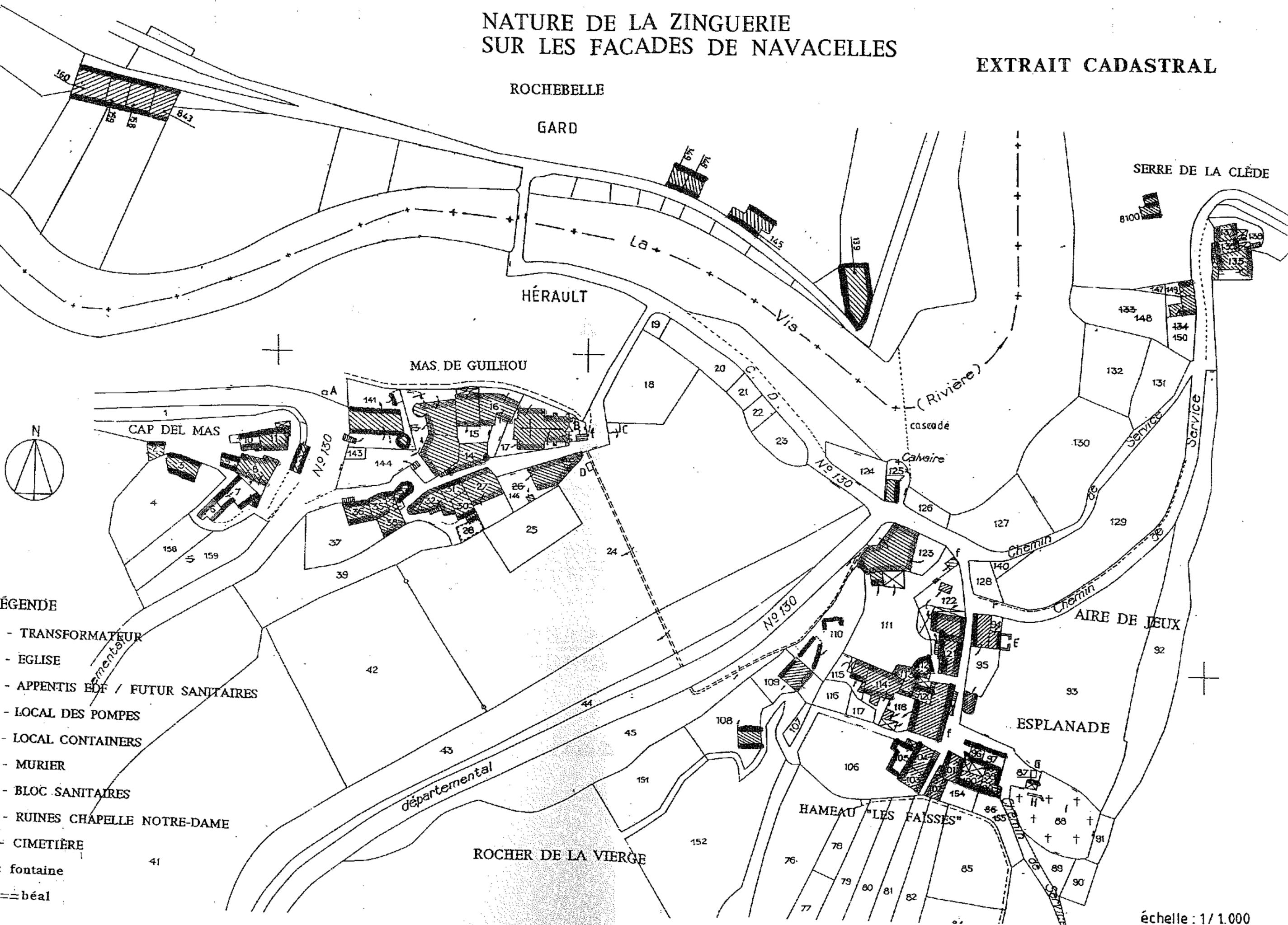
————— P.V.C.

————— Fibrociment

————— Pas de zinguerie

# NATURE DE LA ZINGUERIE SUR LES FACADES DE NAVACELLES

EXTRAIT CADASTRAL



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - F - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - Y : fontaine
  - béal

échelle : 1 / 1.000

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
**LES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES**

- CHAPITRE 2 -  
**ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU**

**NATURE DU PAREMENT DES FACADES DE NAVACELLES**

## NATURE DES FACADES DE NAVACELLES

Actuellement, la situation du traitement des façades dans le hameau est double .

Le plus représentatif de cet état de fait est le traitement d'un même bâtiment , mais constitué désormais de deux parcelles , cadastrées 148 & 149 à Rochebelle ( Blandas ) .

Les maisons sont jumelles et quasiment identiques quant aux percements .

La parcelle 149 est maintenant à pierres apparentes.

La parcelle 148 a conservé son ancien enduit à la chaux.

La façon traditionnelle de faire était d'enduire les habitations, pour des raisons de confort et de salubrité : l'enduit empêche l'eau de migrer vers l'intérieur, il empêche les détériorations des murs de façade par les intempéries ( pluie - gel - vent - trop fort ensoleillement ... ) .

Les bâtiments de service et à usage des animaux , les clôtures , les ouvrages de fortifications n'étaient pas enduits généralement.

A l'heure actuelle, l'enduit domine très légèrement sur les pierres apparentes.

Certains types d'enduits récents ne sont pas en accord avec l'harmonie et le classement du site : il s'agit des enduits à base de ciment , du début du siècle ou plus récents ou revêtus de peinture blanche ( deuxième moitié XXème siècle ) :

- parcelle 11 - enduit ciment ancien -
- parcelle 15 - enduit ciment ancien -
- parcelle 143 - un mur enduit au ciment -
- parcelle 12 - enduit ciment récent -
- parcelle 114 - enduit ciment récent -
- parcelle 115 - enduit ciment récent -
- parcelles 118 & 121 : les pignons de surélévation de ces maisons sont enduits au ciment.  
Les surélévations ne sont pas non plus très réussies.
- parcelle 150 - enduit ciment récent + peinture blanche
- parcelle 843 - enduit ciment récent sur les façades arrières

Les seuls enduits qui puissent être mis en œuvre en site classé sont ceux réalisés de façon traditionnelle à base de chaux naturelle.

De même , en site classé, les matériaux modernes non enduits, laissés apparents , comme les parpaings d'agglomérés de béton ou les briques , ne sont pas recevables.



PRINCIPALES FACADES  
ENDUITES À LA CHAUX NATURELLE



PRINCIPALES FACADES  
ENDUITES AU CIMENT



PRINCIPALES FACADES  
AVEC MOËLLONS APPARENTS

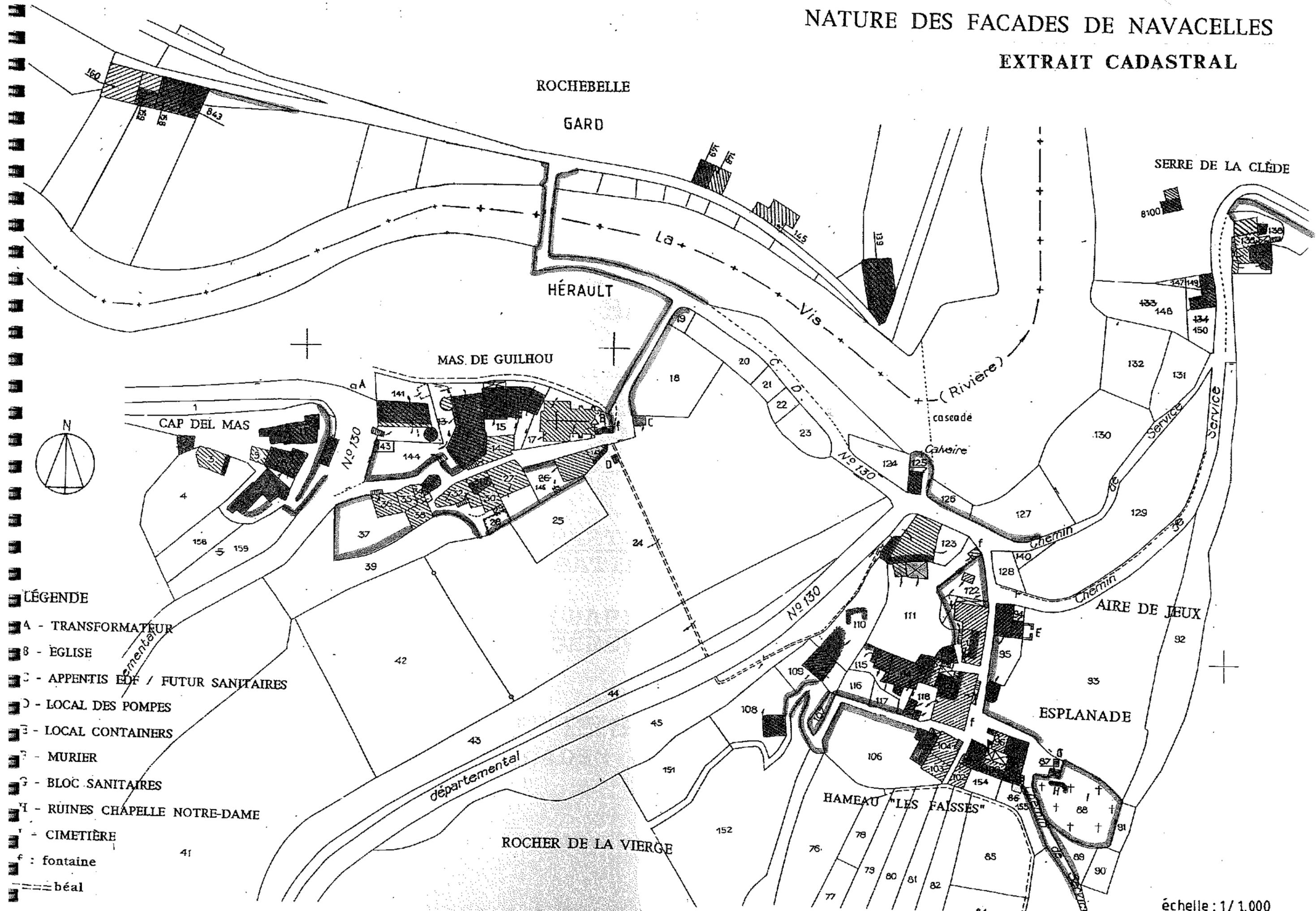


PARPAINGS APPARENTS - NON ENDUITS -



MURETS DE CLÔTURE EN PIERRES SÈCHES

# NATURE DES FACADES DE NAVACELLES EXTRAIT CADASTRAL



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - E - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - f : fontaine
  - == béal

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
**LES ZONES BATIES DE NAVACELLES**

- CHAPITRE 2 -  
**ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU**

**NATURE DES OUVERTURES**  
**DES FACADES DE NAVACELLES**

## NATURE DES OUVERTURES DES FACADES DE NAVACELLES

L'étude du plan ci-joint montre :

- que le Mas de Guilhou et Rochebelle ( à part une exception importante , la parcelle 843 ) sont préservés , jusqu'à présent , des interventions intempestives en façades par création d'ouvertures contemporaines non en accord avec les façons de faire traditionnelles.
- que le Serre de la Clède est très affecté par ces interventions contemporaines ;
- que les Faïsses se divisent en deux parties d'importance inégale:
  - \* les îlots sur et à côte du Rocher la Vierge et donnant sur les potagers et vers le cimetière sont préservés globalement ;
  - \* les "îlots centraux" du hameau , sur le chemin et la place des Faïsses sont très touchés par ces reprises ; Le cœur du village, la partie la plus vue et la plus visitée est donc la plus fragile .

## NATURE DES OUVERTURES DES FACADES DE NAVACELLES



MAJORITÉ D'OUVERTURES D'ORIGINE OBLONGUES  
( Rectangulaires : plus hautes que larges )



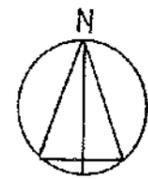
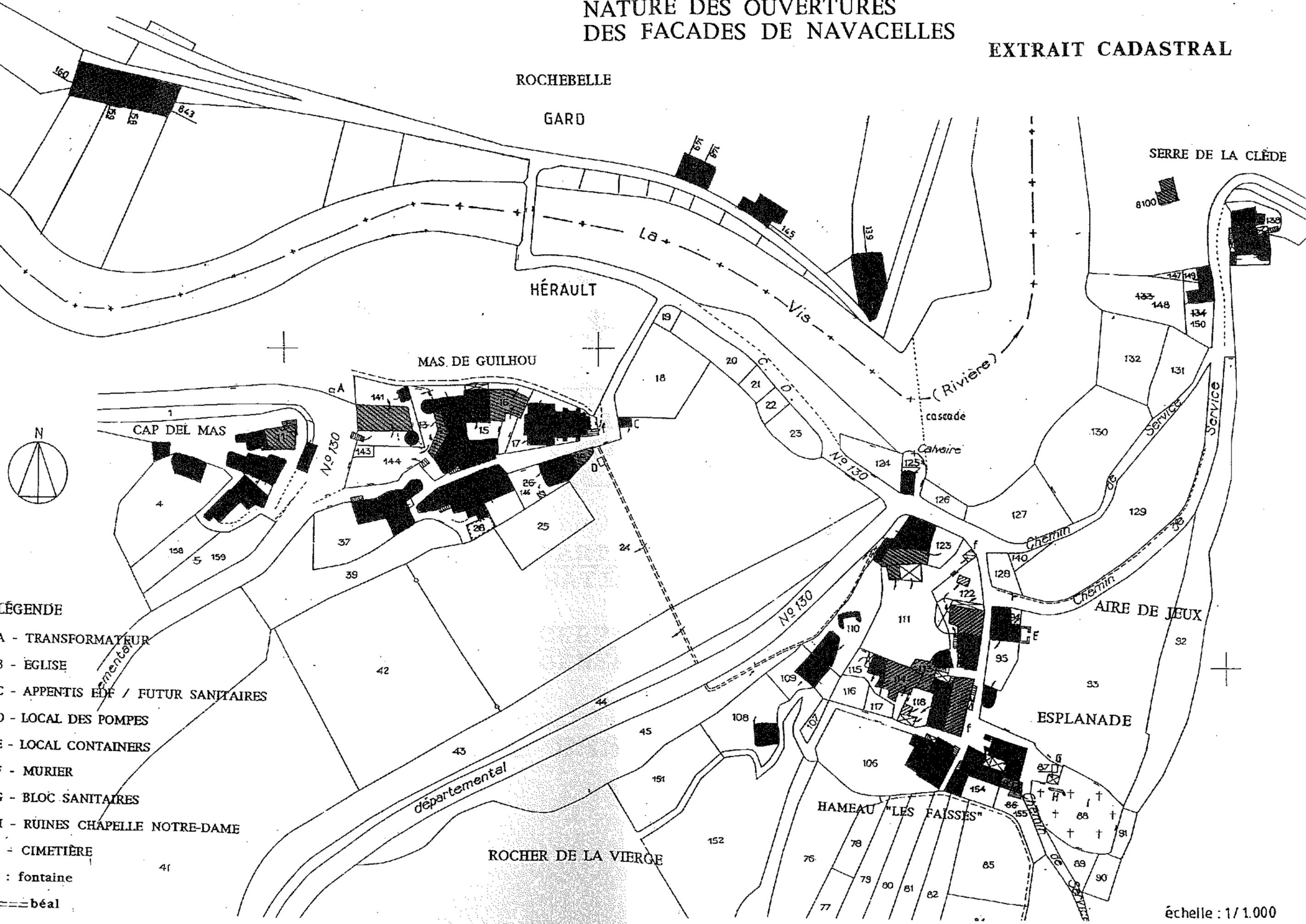
MAJORITÉ D'OUVERTURES MODIFIÉES NON EN ACCORD  
AVEC LA TRADITION  
( Rectangulaires : plus larges que hautes ou carrées )



MINORITÉ D'OUVERTURES MODIFIÉES NON EN ACCORD  
AVEC LA TRADITION

# NATURE DES OUVERTURES DES FACADES DE NAVACELLES

EXTRAIT CADASTRAL



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - E - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - f : fontaine
  - ==== béal

échelle : 1/1.000

## NOMBRE MAXIMUM DE NIVEAUX

Comme indiqué dans le premier chapitre de la PARTIE III , la majorité des maisons de Navacelles ont trois niveaux : 40 maisons sur environ 70 .

19 maisons sont sur deux niveaux suivant la typologie traditionnelle .  
La position très enclavée de ces maisons , ou sur le rocher nu, ou très anciennes ( comme l'ancien château , parcelle 13 ) peuvent expliquer ce fait.

Il n'est pas impossible que la parcelle 150 ait été remaniée au cours de sa réhabilitation de façon curieuse pour le site .

Les bâtiments à un seul niveau sont :

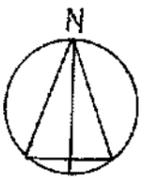
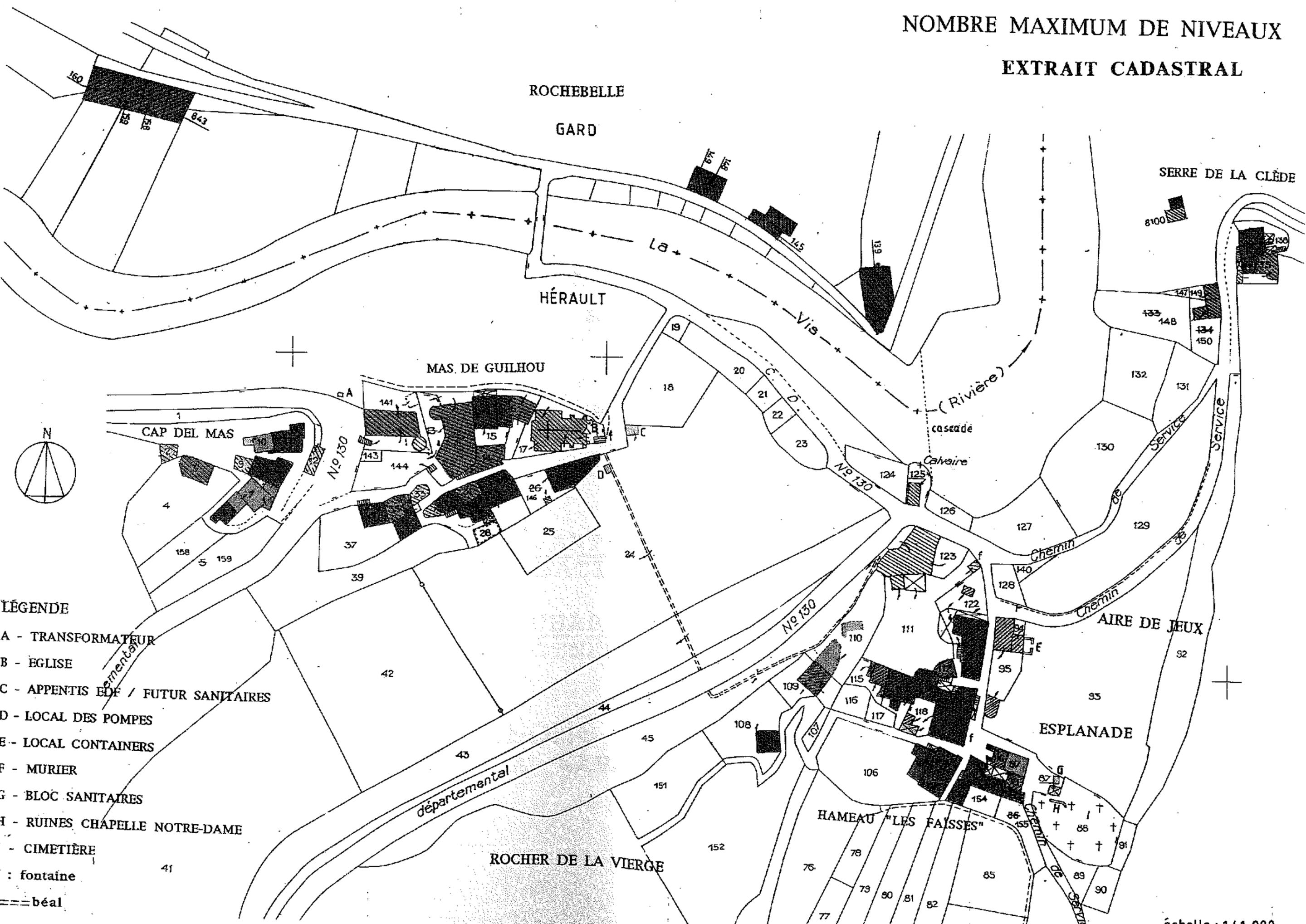
- soit des appentis, garages , remises et autres bâtiments de service ( parcelles 2 - 9- 12 - 29 - 33 - 87 - 125- de même que de nombreux petits bâtiments accolés au bâtiment principal ou situés dans les jardins parcelles 10 - 146 - 123 - 122 - 118 - 95 )
- soit des bâtiments techniques , comme les sanitaires publics, le local des pompes ..
- soit des bâtiments singuliers : l'église paroissiale ( parcelle 17 )

La parcelle 123 compte 4 niveaux grâce à un jeu de demi-niveaux et de très probables remembrements.

## NOMBRE MAXIMUM DE NIVEAUX

	1 SEUL NIVEAU
	DEUX NIVEAUX
	TROIS NIVEAUX
	QUATRE NIVEAUX
	CINQ NIVEAUX

NOMBRE MAXIMUM DE NIVEAUX  
EXTRAIT CADASTRAL



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - E - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - f : fontaine
  - ==== béal

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

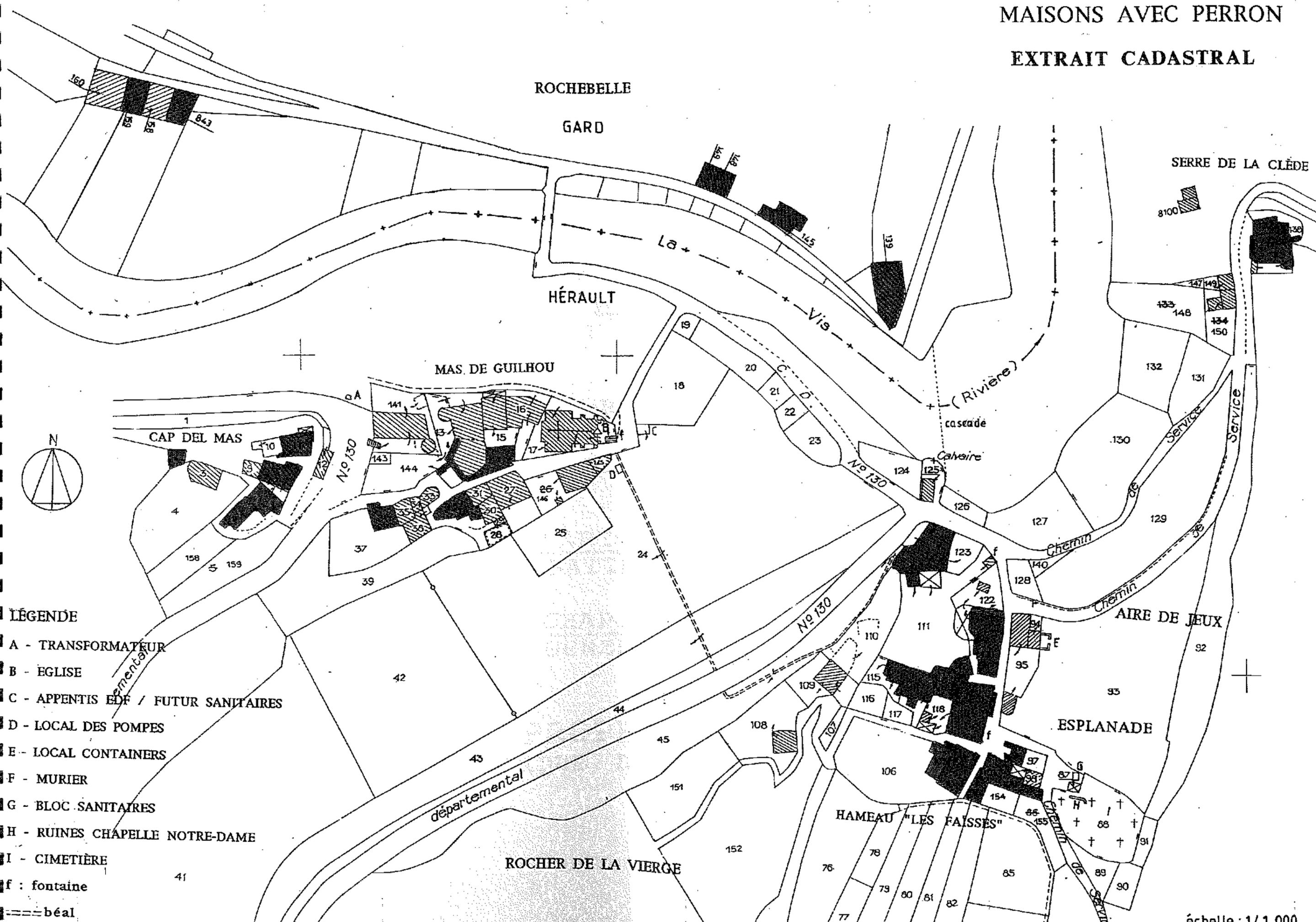
**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
**LES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES**

- CHAPITRE 2 -  
**ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU**

**MAISONS À PERRON**  
**À NAVACELLES**

MAISONS AVEC PERRON  
EXTRAIT CADASTRAL



Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

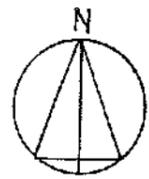
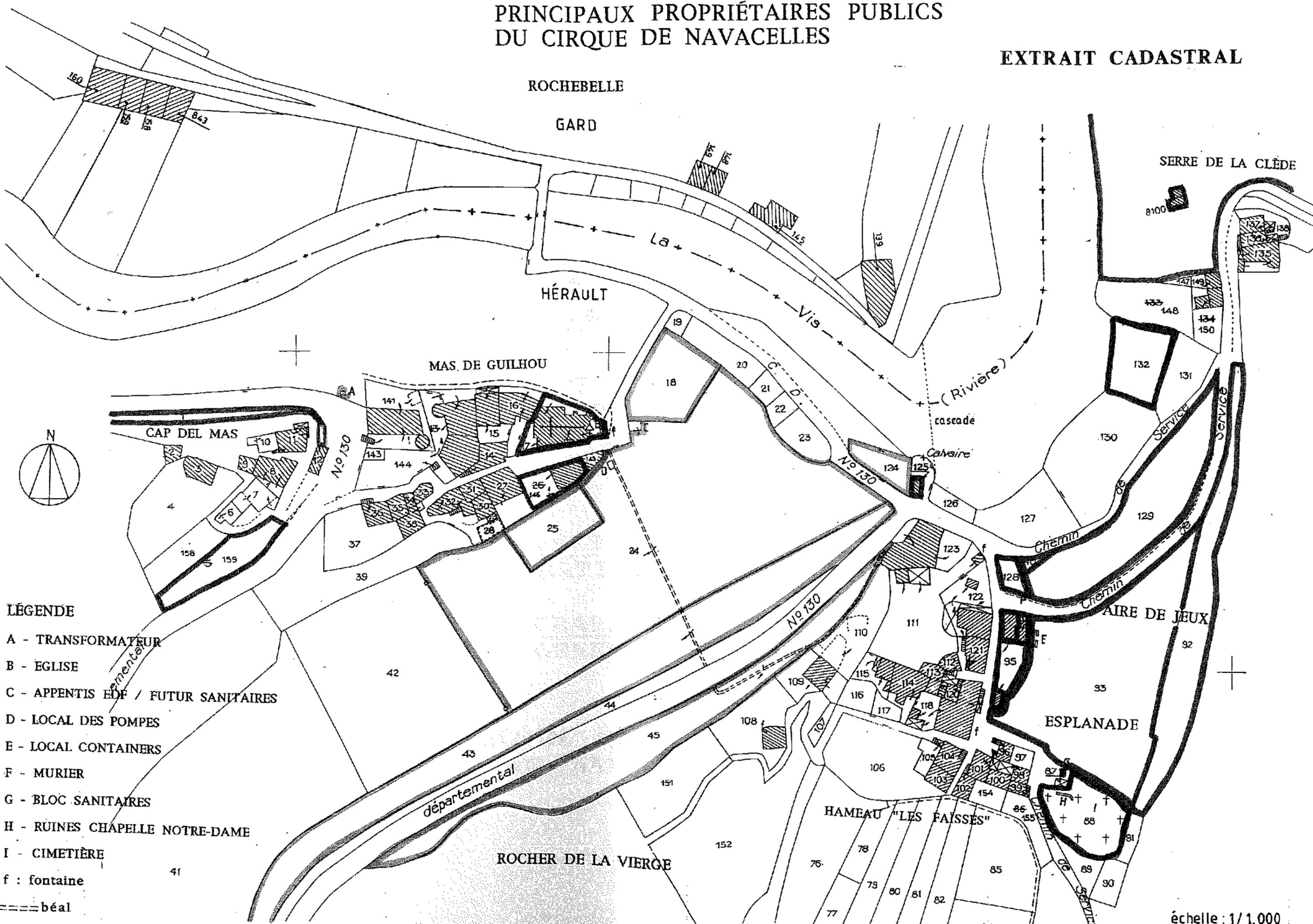
- PARTIE III -  
LES ZONES BATIES DE NAVACELLES

- CHAPITRE 2 -  
ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

**PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES PUBLICS**  
**DU CIRQUE DE NAVACELLES**

# PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES PUBLICS DU CIRQUE DE NAVACELLES

EXTRAIT CADASTRAL



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - E - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - f : fontaine
  - ==== béal

échelle : 1/1.000

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
LES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES

- CHAPITRE 2 -  
ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

**NOMS DES RUES**  
**DE NAVACELLES**

# NAVVELLES

## ROUTES

① Route de S<sup>t</sup>Maurice Estrada de Sant Maurici

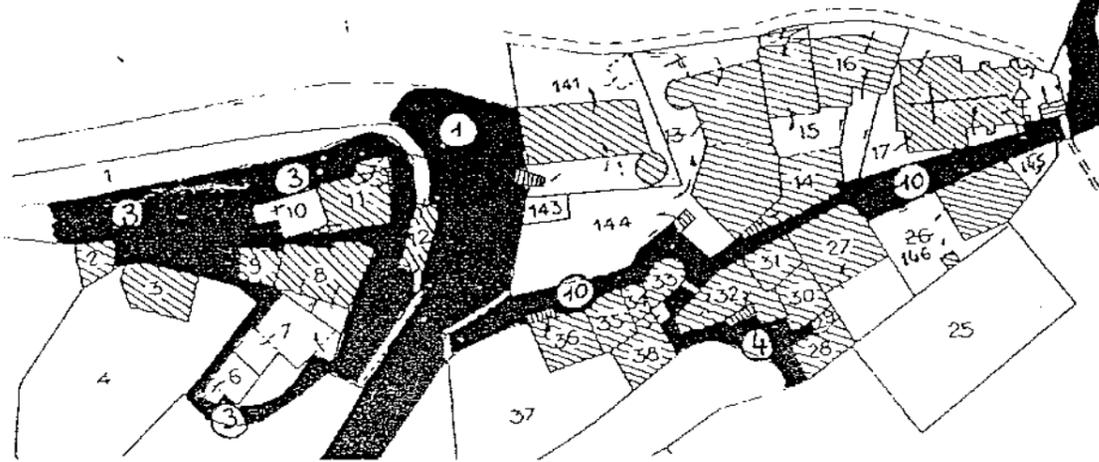
## IMPASSES

② Impasse des Mûriers Androna des Amorièrs

## CHEMINS

③ Chemin du Cap del Mas Camin del Cap del Mas

④ Chemin des Egotals Camin dels Gotals



⑤ Chemin du Fargou Camin del Fargo

⑥ Chemin du Serre de la Clède Camin del Sèrre de la Clèda

⑦ Chemin des Faïsses Camin de las Faïssas

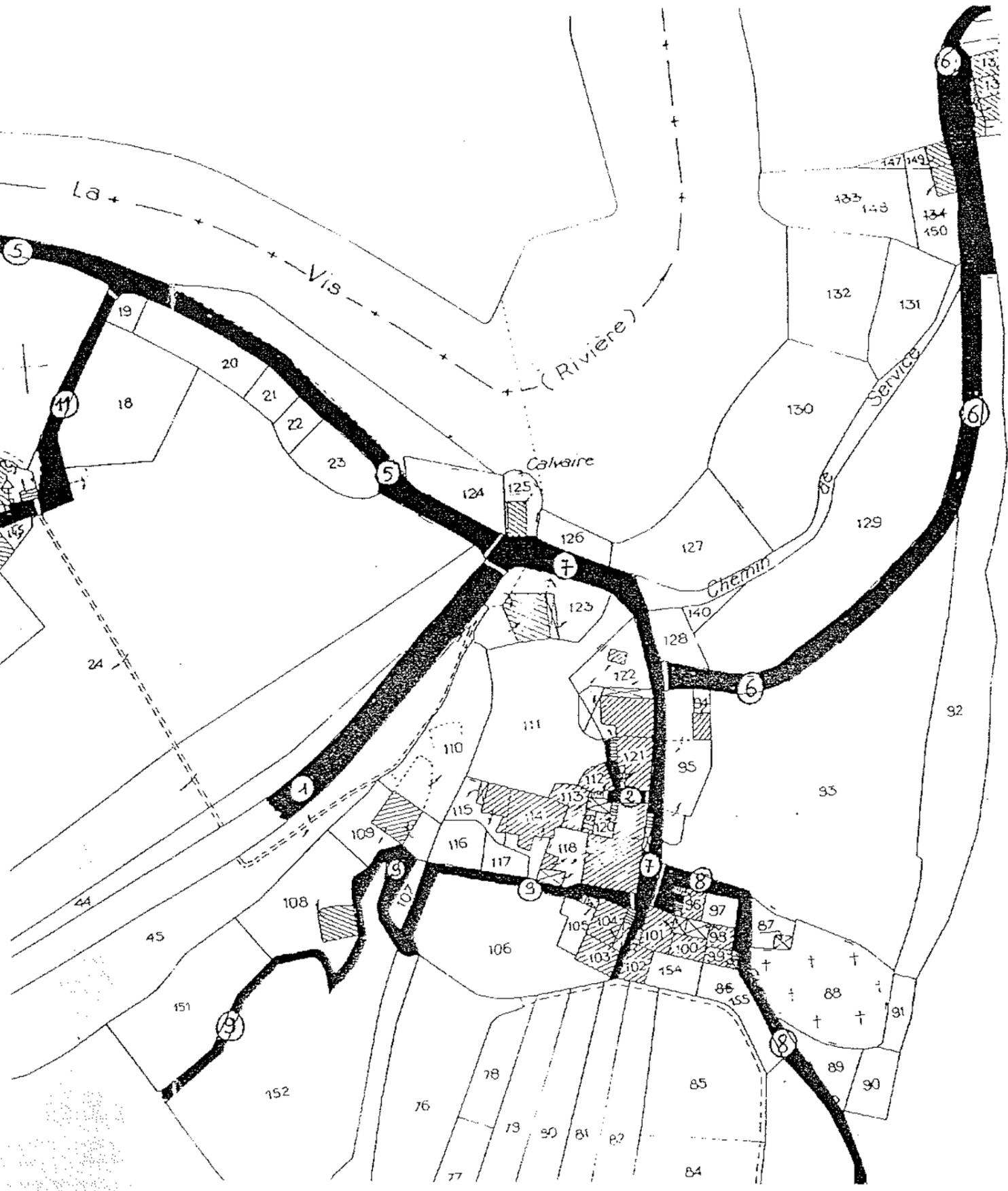
⑧ Chemin du Mas del Pont Camin del Mas del Pont

⑨ Chemin du Caïla Camin del Caïlà

## RUES

⑩ Rue du Mas de Guilhou Carrièra del Mas de Guilho

⑪ Carrierassa Carrièresa



Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ**  
**DU CIRQUE ET DU HAMEAU DE NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS**  
**ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DE NAVACELLES**

- PARTIE III -  
LES ZONES BATIES DE NAVACELLES

- CHAPITRE 2 -  
ANALYSE GÉNÉRALE DU HAMEAU

**SYNTHÈSE**  
PRINCIPAUX POINTS EN DÉSACCORD AVEC LE SITE  
IMMEUBLES EN RUINES OU EN COURS D'ABANDON

### ZINGUERIE



EN PVC



EN FIBROCIMENT



ANTENNES PARABOLIQUES

### AUTRES



PERRON NON CONFORME À LA TRADITION



VÉRANDA MÉTALLIQUE



TUYAU D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES ET VANNES  
EN FACADE

### SOLS



SOL OU DALLE EN BÉTON



MURET DE CLÔTURE AVEC GRILLAGE MÉTALLIQUE

### NON MENTIONNÉS SUR PRÉSENT PLAN

COMPTEURS EDF NON CAMOUFLÉS

GOULOTTES VERTICALES DE CAMOUFLAGE DES LIGNES  
ELECTRIQUES

### POINTS NOIRS DESTINÉS À ÊTRE CAMOUFLÉS PROCHAINEMENT

A - TRANSFORMATEUR

C - APPENTIS - FUTUR SANITAIRES

D - LOCAL POMPES

### PRINCIPAUX POINTS EN DÉSACCORD AVEC LE CLASSEMENT DU SITE

#### IMMEUBLES EN RUINES & EN COURS D'ABANDON

#### IMMEUBLES NON ENTRETENUS



IMMEUBLES EN RUINES ( PLUS DE TOIT NI MENUISERIES )



IMMEUBLES EN COURS D'ABANDON

#### TOITURES



TOIT EN TÔLE ONDULÉE



TOIT EN FIBROCIMENT



TUILES PLATES MÉCANIQUES



DALLE EN BÉTON

#### FACADES



FACADES EN CIMENT



PARPAINGS APPARENTS NON ENDUITS

#### NATURE DES OUVERTURES DES FACADES



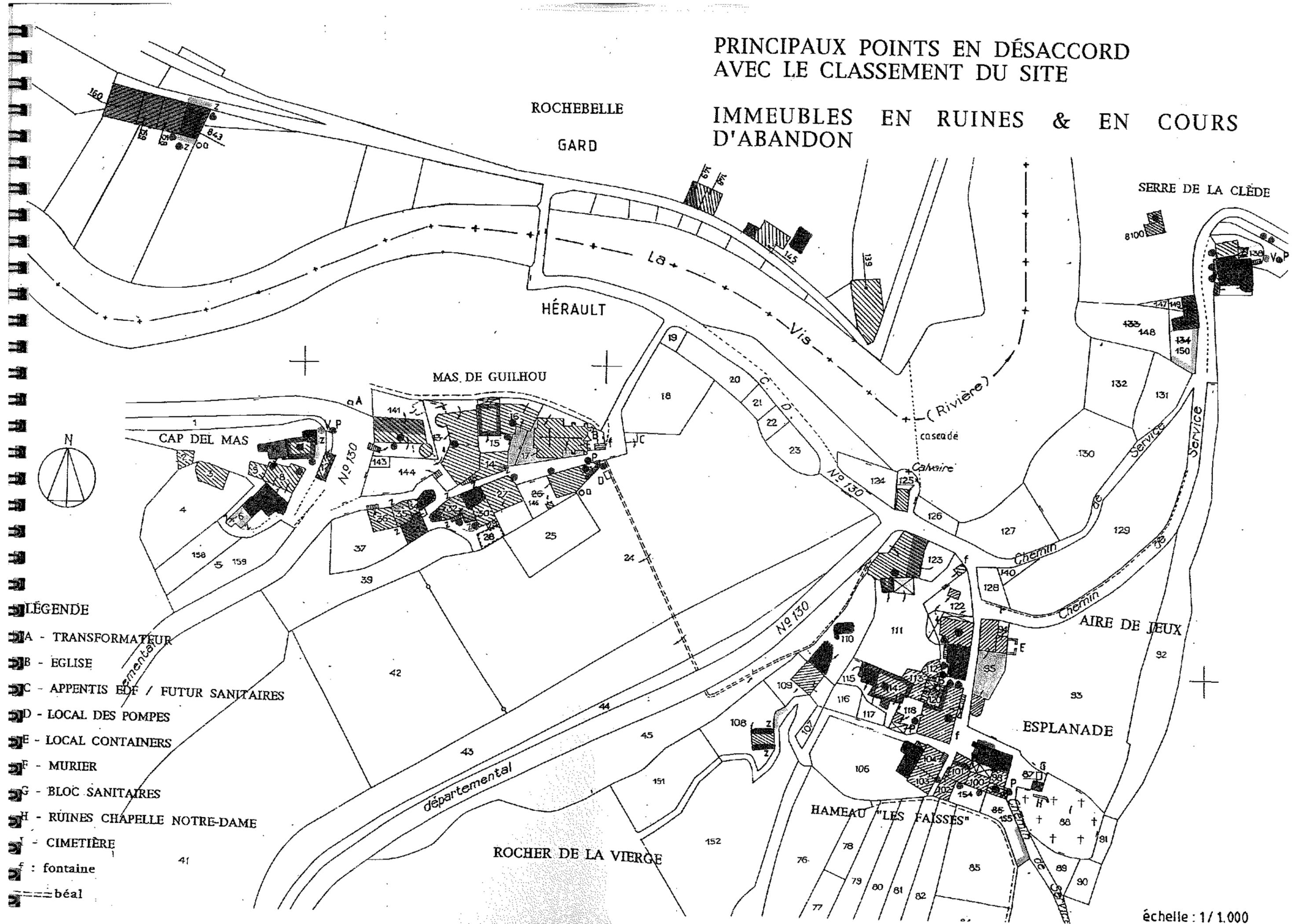
MAJORITÉ D'OUVERTURES NON EN ACCORD  
AVEC LA TRADITION



MINORITÉ OU UNE OUVERTURE NON EN ACCORD  
AVEC LA TRADITION

PRINCIPAUX POINTS EN DÉSACCORD  
 AVEC LE CLASSEMENT DU SITE

IMMEUBLES EN RUINES & EN COURS  
 D'ABANDON



ROCHEBELLE

GARD

HÉRAULT

MAS DE GUILHOU

CAP DEL MAS

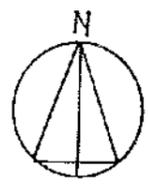
ROCHER DE LA VIERGE

HAMEAU "LES FAÏSSES"

SERRE DE LA CLÈDE

AIRE DE JEUX

ESPLANADE



- LÉGENDE**
- A - TRANSFORMATEUR
  - B - EGLISE
  - C - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - D - LOCAL DES POMPES
  - E - LOCAL CONTAINERS
  - F - MURIER
  - G - BLOC SANITAIRES
  - H - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - I - CIMETIÈRE
  - f : fontaine
  - == béal

échelle : 1/1.000

Département de l'Hérault

Commune de Saint Maurice - Navacelles

---

**SITE CLASSÉ  
DU CIRQUE ET DU HAMEAU  
DE  
NAVACELLES**

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES  
DE NAVACELLES**

**- PARTIE IV -  
ZONE PAYSAGÈRE**

# 1 - LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DU CIRQUE DE NAVACELLES ET DES GORGES DE LA VIS

## INTRODUCTION

Comme indiqué dans la partie I - chapitre 3 du présent cahier, la vision actuelle des causses de part et d'autre de la Vis, de même que les gorges elles-mêmes, est issue grandement du surpâturage et de la déforestation pratiquée durant des millénaires.

Il y a environ - 10 000 ans avant J.C., peu avant la sédentarisation des Hommes et ses effets sur l'environnement, la forêt primitive des garrigues et des causses se développe. Elle est composée pour l'essentiel de chênes rouvres et pubescents à partir de 300 mètres d'altitude.

En dessous de cette altitude s'ajoutent des micocouliers, des lentisques, des arbousiers, des yeuses, des chênes verts, des pins d'Alep.

La forêt de Valbonne ( Gard ) donne un aperçu de ce que pouvait être cette forêt des origines.

Progressivement l'Homme va se sédentariser, et défricher le causse et la garrigue, en vue de subvenir à ses besoins : toutes les terres arables sont cultivées et transformées en champs, les autres zones sont déforestées pour laisser pâturer les animaux domestiques, pour donner le bois de cuisine et de chauffage dont on a besoin, pour donner le bois nécessaire à la construction des bâtiments, des outils, des meubles, des tonneaux, des piquets et des vaisseaux ( suivant les essences ), pour alimenter les fours à chaux et ceux des verriers etc ....

La chênaie fait place à des formations végétales dégradées, évoluant avec le changement des pratiques pastorales. Quelques chênes anciens de la forêt primitive subsistent par endroits, comme sur la route vers St Maurice par exemple.

## **1.1 - LES PRINCIPAUX CONSTITUANTS VÉGÉTAUX DU PAYSAGE**

### **A - LES CAUSSES**

#### LES TAILLIS

Ce sont des ensembles d'arbustes bas et de petits arbres, poussant sur les sols arides.

Ils sont formés le plus souvent, sur les causses de Blandas et du Larzac près de Navacelles, de chênes pubescents, de chênes vert, d'érables de Montpellier, accompagnés de nombreuses plantes associées.

A une altitude plus élevée et un emplacement propice, se développent des bois de pins, comme à Parlatx.

Le hêtre pousse bien près du roc de Servier.

Des cèdres ont été plantés et se développent près de La Vacquerie.

## LES FORMATIONS ARBUSTIVES À BASE DE BUIS

Souvent issues d'anciennes chênaies, on peut y retrouver l'érable de Montpellier au milieu d'une majorité de buis, qui sont parfois taillés, comme sur le route de St Maurice à Navacelles.

## LES LANDES

Se sont les parties les plus arides du causse, où la roche affleure en de nombreux endroits.

Seules quelques touffes de thym et d'asphodèles peuvent s'y développer.

Les sols sont très dégradés et il existe peu d'espoir de reconquête végétale de ces espaces.

## LES PELOUSES DE GRAMINÉES

Elles se développent aux emplacements des anciens champs cultivés dans les creux des dépressions où la terre s'est rassemblée.

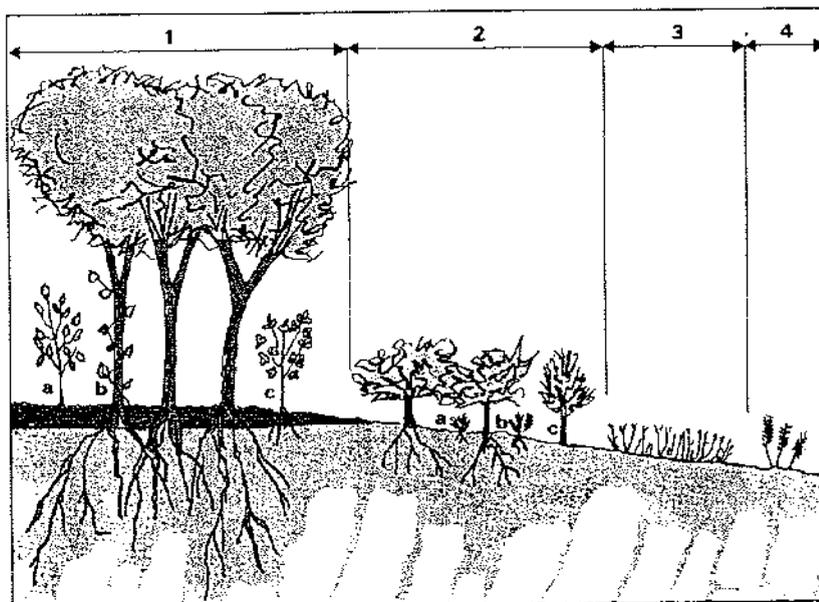
Les orchidées et les cheveux d'ange y abondent.

Après les pluies de printemps et d'automne, une graminée très prisée des moutons pousse fréquemment en ces endroits : le brachypode rameux ou "herbe à moutons".

## LES PLANTATIONS

Peu nombreuses sur les causses.

On peut noter par endroits des plantations de pins noirs d'Autriche près de la Baume Auriol et sur le versant gardois des gorges de la Vis.



1 - Chêne vert (*Quercus ilex*)  
avec sous bois :

- a - Laurier-tin (*Viburnum tinus*)
- b - Salsepareille (*Smilax Aspera*)
- c - Érable de Montpellier (*Acer monspesulanum*)

2 - Chêne kermès (*Quercus coccifera*)  
avec :

- a - Thym (*Thymus vulgaris*)
- b - Romarin (*Rosmarinus officinalis*)
- c - Genévrier « cade » (*Juniperus oxycedrus*)

3 - Brachypode (*Brachypodium ramosum*)

4 - Euphorbe (*Euphorbia characias*)

-  Sol noir humifère
-  Terre rouge de décomposition
-  Calcaire

COUPE TYPE DES SOLS ET DE LA VÉGÉTATION  
DES CAUSSES ET DES GARRIGUES

## UN BOUQUET DE LA GARRIGUE

- du condiment à l'infusion :
  - le thym, *Thymus vulgaris*
  - la sarriette, *Satureia montana*
  - le laurier, *Laurus nobilis*
  - le fenouil, *Foeniculum piperitum*
  - le romarin, *Rosmarinus officinalis*
  - le genièvre, *Juniperus communis*
- les parfums :
  - l'aspic, *Lavandula latifolia*
  - le lentisque, *Pistacia lentiscus*
  - le ciste, *Cistus monspeliensis*
- les fruits sauvages :
  - l'azerole ou pommette de *Crataegus rusciniensis*
  - l'arbose d'*Arbutus unedo*
  - le pignon de *Pinus pinea*
- les instruments :
  - les fourches de micocoulier, *Celtis australis*
  - les balais de bruyère, *Erica scoparia*
  - les brosses en « chiendent », *Aphyllantes monspeliensis*
- deux produits parmi tant d'autres :
  - l'huile de cade, *Juniperus oxycedrus*
  - le tanin du sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria*
- la décoration florale :
  - le petit houx, *Ruscus aculeatus*
  - l'asperge, *Asparagus acutifolius*
  - le lichen, *Cladonia endiviaefolia*
  - le buis, *Buxus sempervirens*
  - le genêt d'Espagne, *Spartium junceum*
  - la bruyère, *Erica multiflora*

## B - LES GORGES DE LA VIS

Les gorges de la Vis sont caractérisées au niveau paysager par le contraste formé entre ses deux composantes majeures : la ripisylve des bords de la Vis au fond des gorges et les versants arides et secs du canyon.

### LA RIPISYLVE

Au fond des gorges , sur une étroite bande de part et d'autre de la rivière s'est développée une "coulée verte" , une forêt d'arbres de haute tige, feuillus pour la plupart : frênes et peupliers y côtoient des essences plus anciennes comme les lauriers, les hêtres, les tilleuls , les noisetiers .....

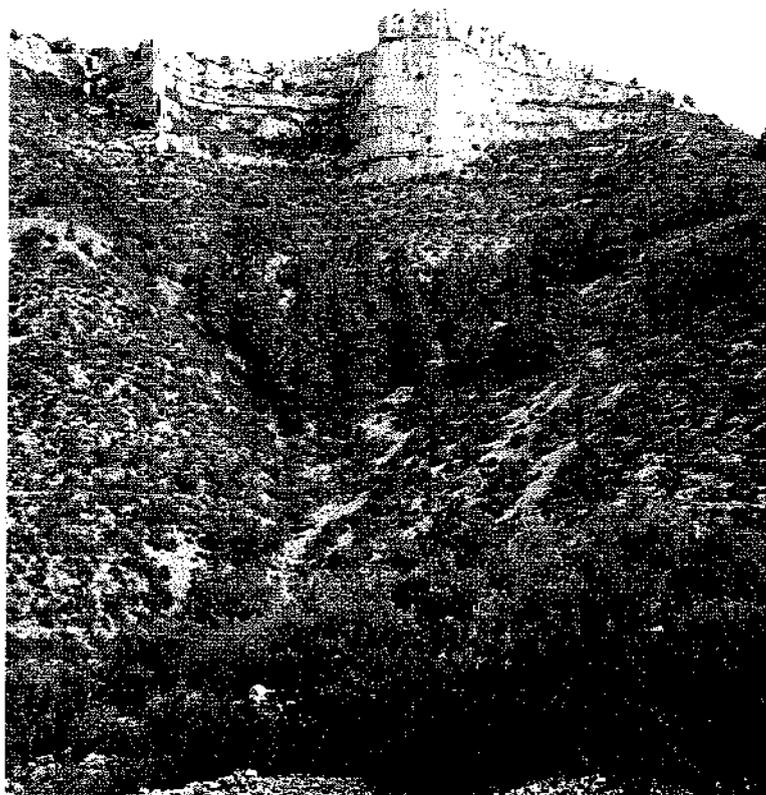
Les saules valorisent les gravières.

Les aulnes s'installent sur les rives d'alluvions et les fixent.

### LES VERSANTS DES GORGES

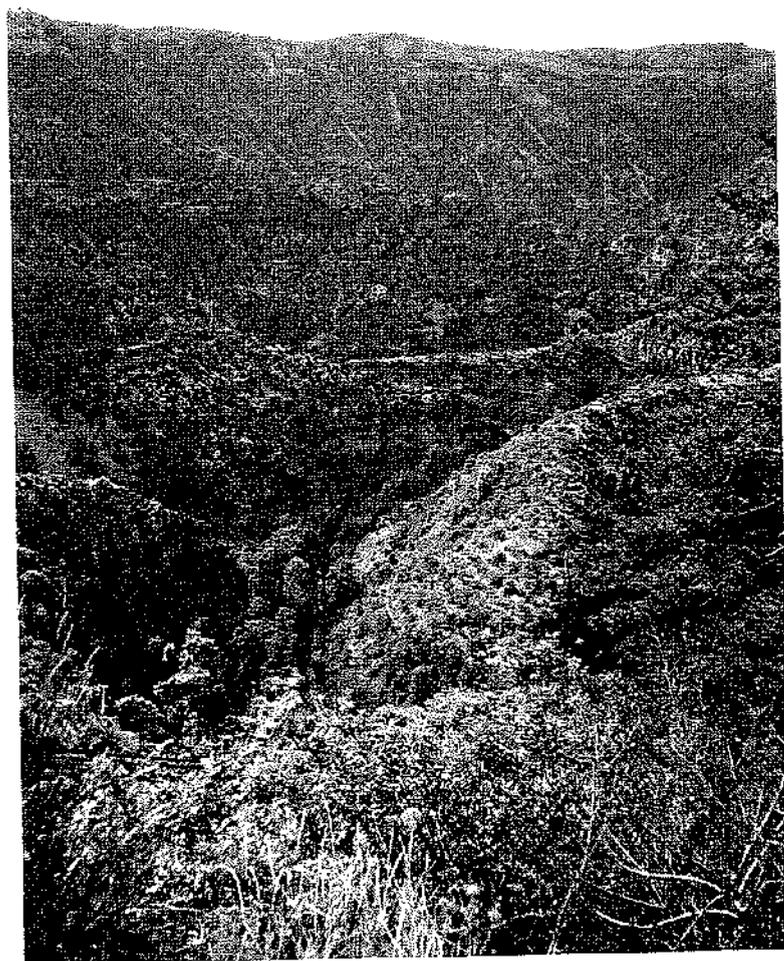
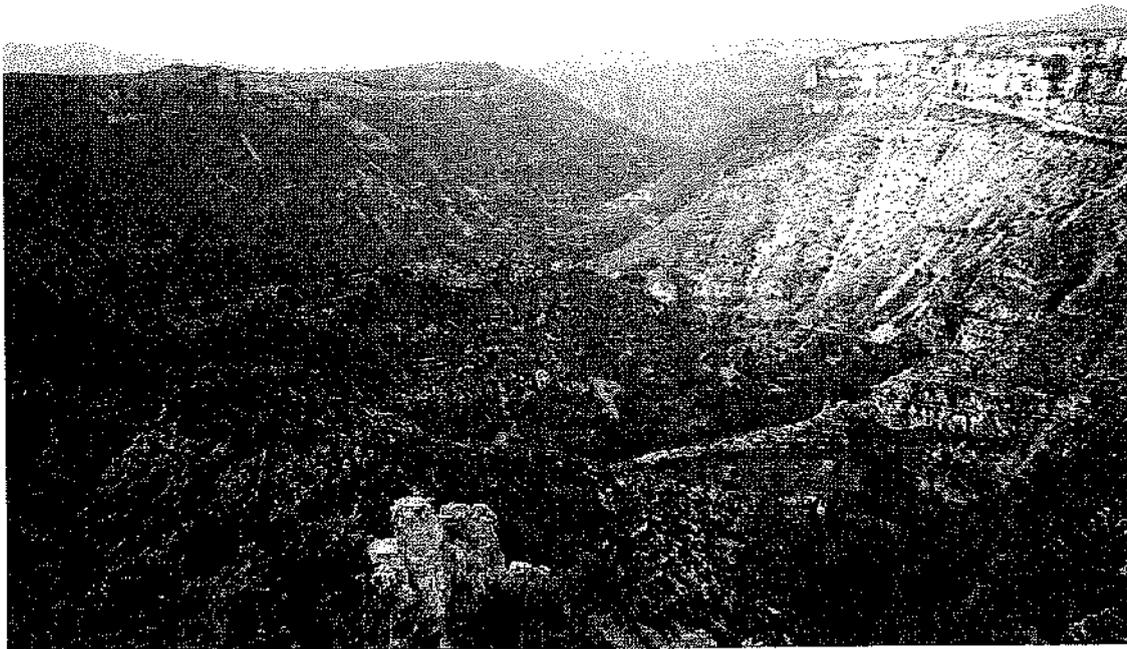
Dominés par le front des falaises qui terminent les causses en à-pic vertigineux , ils se poursuivent par des éboulis rocheux plus ou moins conséquents.

Une maigre végétation rase se développe : à base de buis, érable de Montpellier, amélanchiers sur le versant sud ( côté Hérault ) et à base de chêne vert avec quelques plantations de conifères sur le versant nord ( côté Gard ) .



VERSANT GARDOIS DES GORGES DE LA VIS À LA "COMBE DU FOUR"  
au premier plan, des faïsses abandonnées , en cours de  
reconquête végétale  
puis, la végétation rase du versant des gorges avec une  
plantation de conifères  
enfin, les falaises du causse de Blandas dominent l'ensemble

LES GORGES DE LA VIS  
en aval du cirque de Navacelles



## C- LES ZONES PARTICULIÈRES DES GORGES DE LA VIS

Depuis la résurgence de la Foux jusqu'à Madières, les gorges s'élargissent en deux endroits, permettant une plus grande diversité paysagère :

- aux Bayrades
- au cirque de Navacelles

### 1 - Les Bayrades

Au pied du rocher du Loup, sur le causse de Blandas, la pente du versant gardois des gorges se fait moins forte, ce qui a permis le développement de nombreux champs en lanières et même de vignes ( il en subsiste quelques pieds sauvages ) .

Une ferme, les Poujols, s'est installée au sommet du monticule le plus proche de la rivière.

De nombreux mazets en pierres sèches, en ruines, témoignent de l'activité agricole passée du lieu.

Tout est désormais abandonné et les champs sont en cours de reconquête par des arbustes épineux de même type que ceux qui poussent sur les versants des gorges.

Le parcellaire en lanières qui subsiste sur le cadastre et sur la carte de l'IGN n'est plus lisible topographiquement. Les chemins qui desservaient ces champs sont en cours de disparition.



VUE GÉNÉRALE SUR LES BAYRADES  
en fond, le versant et la falaise du causse du Larzac

LES BAYRADES

la ferme des Poujols - ruines -



la vigne subsistante de la zone

## 2 - le Cirque de Navacelles

Bien plus adapté au développement des activités humaines que les Bayrades, encore trop pentues, le cirque de Navacelles et ses abords ont été complètement aménagés par l'Homme, à l'exception, bien entendu, des versants du cirque, bien trop raides, et de la ripisylve étroite longeant la rivière en raison de la présence de la cascade et de la profondeur du lit de la Vis au niveau de Navacelles.

### LES ZONES AGRICOLES

#### LES CHAMPS

Situés dans le méandre abandonné de la Vis, le parcellaire en lanières du cadastre ancien témoigne du nombre de propriétaires et de la surexploitation de ces terres à l'époque.

Actuellement, le méandre est encore cultivé, sous forme de potagers, dans la petite zone proche de la partie du hameau des Faïsses et près des berges de la Vis.

Pour le reste, le méandre se lit principalement comme un vaste champ unique, divisé de façon plus ou moins perceptible par le canal d'irrigation, la route départementale et une levée de terres.

Il forme comme un tapis vert au printemps, et jaune en été, après une fenaison.

L'exploitation et la culture du méandre ne dépendent plus de la propriété foncière privée ancienne mais essentiellement de EDF et de la Commune.

En effet, dans la partie Ouest du méandre, entre le Mas de Guilhou et le rocher de la Vierge, les champs en lanières ont disparu lors de leur acquisition par EDF, au moment de la construction de l'aqueduc de la Vis vers Madières, pour y alimenter l'usine électrique.

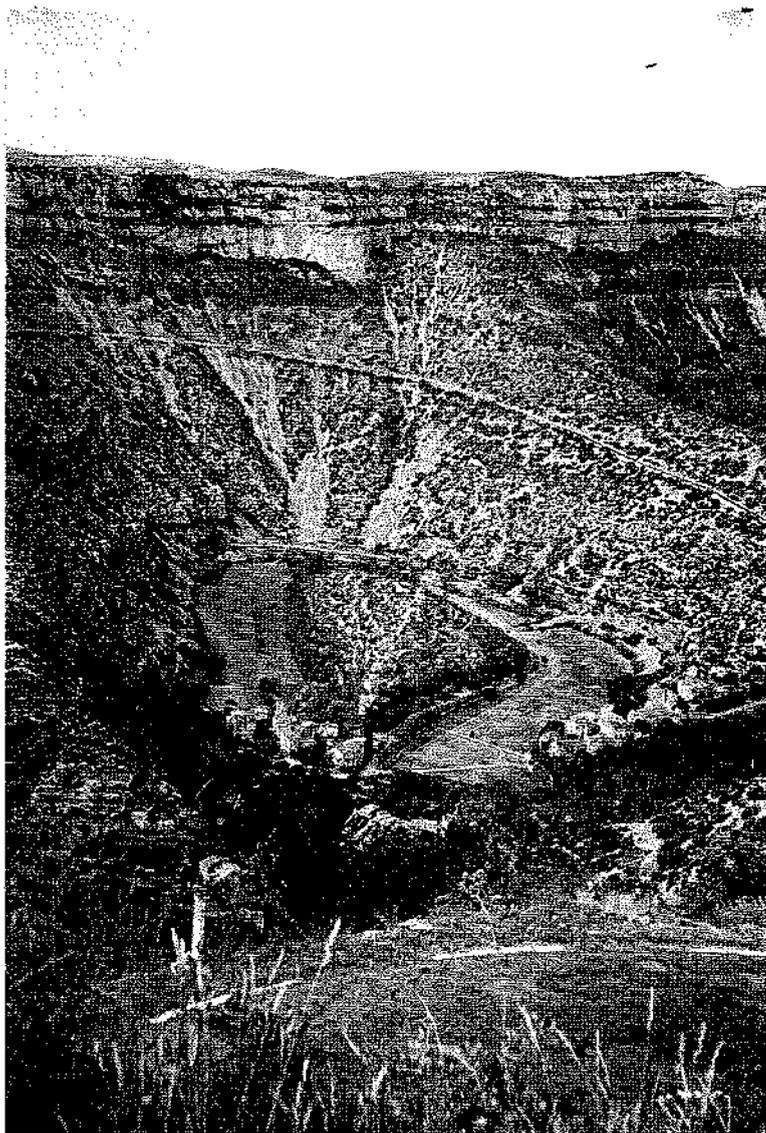
Tout cet espace sert d'exutoire à l'aqueduc et un canal a été creusé pour canaliser les eaux s'évacuant en périodes "normales". Les panneaux indicatifs placés dans la zone indiquent bien que des débordements sont possibles sur toute la zone et que tout stationnement ou camping sur les anciens champs sont interdits.

La partie Est du méandre possède un parcellaire qui témoigne encore du nombre de propriétaires et de la forme des champs en lanières. Ils ont cessé peu à peu d'être cultivés, et la zone Est est désormais traitée de la même manière que la zone Ouest.

On peut noter :

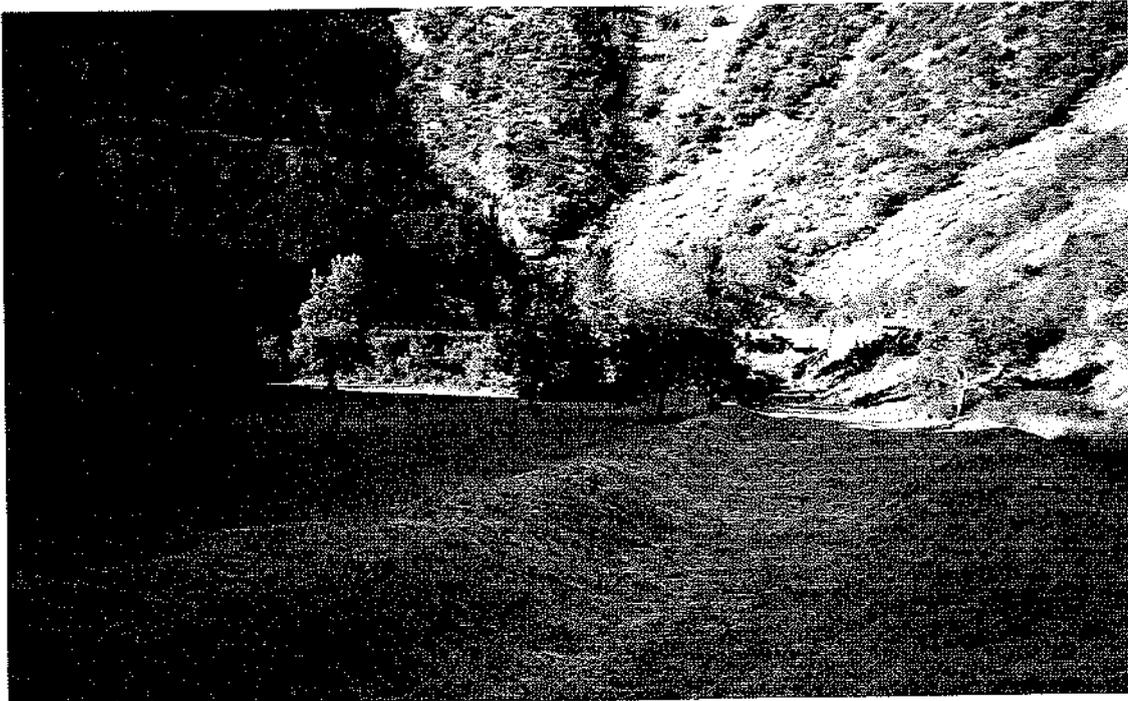
- 1 - que des arbres feuillus poussent près de l'exutoire de l'aqueduc depuis une vingtaine d'années.
- 2 - que des vergers subsistent à proximité des parties habitées de Navacelles.
- 3 - que la levée de terre divisant le méandre en deux parties quasi égales n'est pas lié à l'aqueduc.
- 3 - que l'actuelle esplanade est l'ancienne aire de rassemblement des moutons quand Navacelles abritait encore des troupeaux.

CIRQUE DE NAVACELLES  
vue générale depuis le causse de Blandas  
la ripisylve et la cascade forment la masse verte du 1er plan  
le méandre transformé en une vaste zone verte ou jaune de trois  
parcelles inégales , séparées par le canal d'irrigation et le CD 130  
dans le zone Ouest du méandre



## CIRQUE DE NAVACELLES

l'aqueduc , son exutoire et le canal d'évacuation des eaux  
A noter le développement d'un bosquet au pied de l'exutoire  
la route départementale coupe le méandre



## LES FAÏSSES

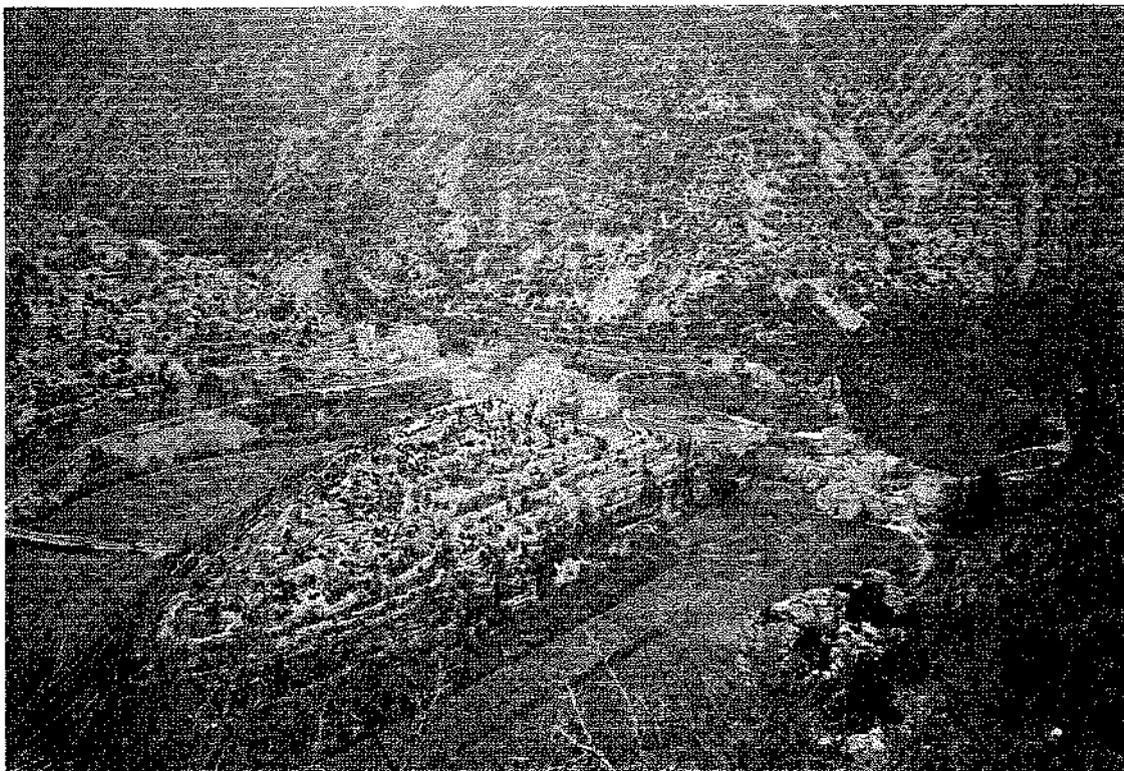
Toutes les pentes proches du hameau et accessibles ont été aménagées par la réalisation de "faïsses" ( terrasses ) , tenues par des murets en pierres sèches, afin de permettre la culture des légumes, des fruits, des mûriers .....

Le rocher de la Vierge, la pointe du cirque à l'arrière du Serre de la Clède, la pointe du cirque à l'arrière du Mas de Guilhou , la vaste pointe à l'intersection des deux routes avant le cirque ont été ainsi ceinturés de murets en suivant les courbes de niveaux.

Si les murets subsistent pour la plus grande majorité , ils ne sont plus entretenus et risquent à terme de tomber en ruines. les terrasses ne sont plus cultivées et il s'y développe les essences de maquis et de garrigues avec encore çà et là les derniers mûriers ou fruitiers en fin de vie.

A noter sur le rocher de la Vierge , venant des jardins privés voisins, le développement de conifères ( cyprès, pins ... ) .

A noter également le développement d'un taillis de feuillus à la lisière entre les zones anciennement cultivées et les zones aménagées en faïsses.



CIRQUE DE NAVACELLES  
LE ROCHER DE LA VIERGE , ENTIÈREMENT AMÉNAGÉ EN TERRASSES  
LES FAÏSSES .

## LES ESPACES INTERMÉDIAIRES RÉCENTS

### Le Parc de Stationnement

L'arrivée de la route départementale n°130 , au pied du versant ouest du rocher de la Vierge, est devenu le parc de stationnement des visiteurs du site.

Deux rangs de tilleuls plantés il y a une quinzaine d'années poussent sans problèmes et végétalise ce lieu anciennement aride.

### l'Esplanade

Il s'agit de l'ancien espace de rassemblement des troupeaux, en terre battue .

Après une période de flottement , suite à la disparition des moutons, et son envahissement par les automobiles, la zone évolue peu à peu en esplanade avec aire de jeux pour les enfants, boulo-drome, aire de pique nique, fontaine.

Des feuillus ont été plantés, des tilleuls pour la plupart qui se développent bien .

Les résidents y garent leur véhicules.

Depuis les causses, l'esplanade se trouve plutôt intégrée à la zone verte de la ripisylve de la cascade.

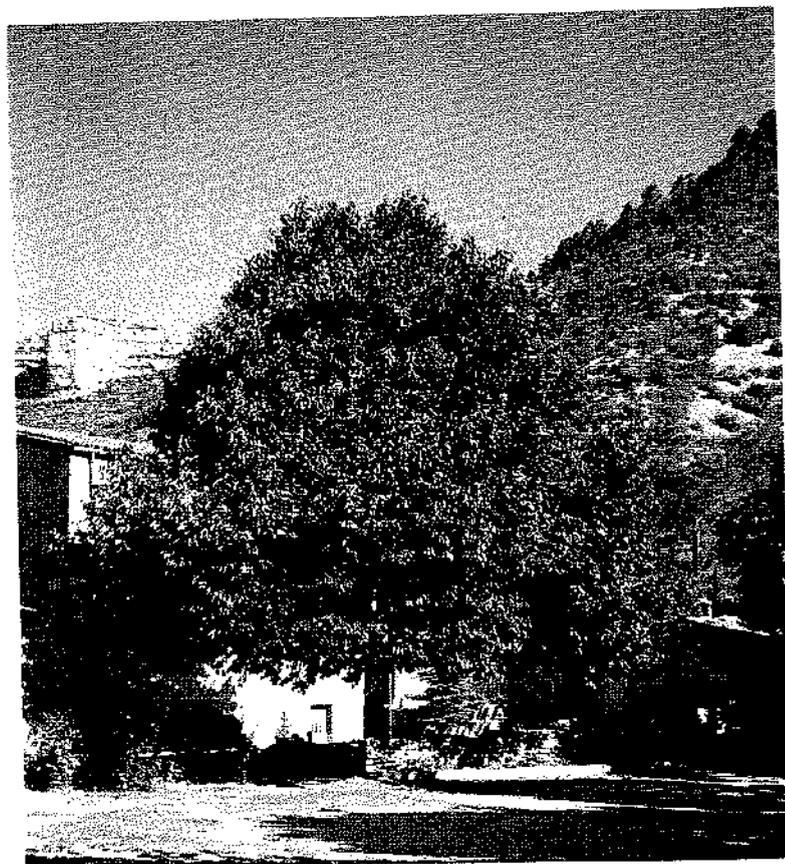
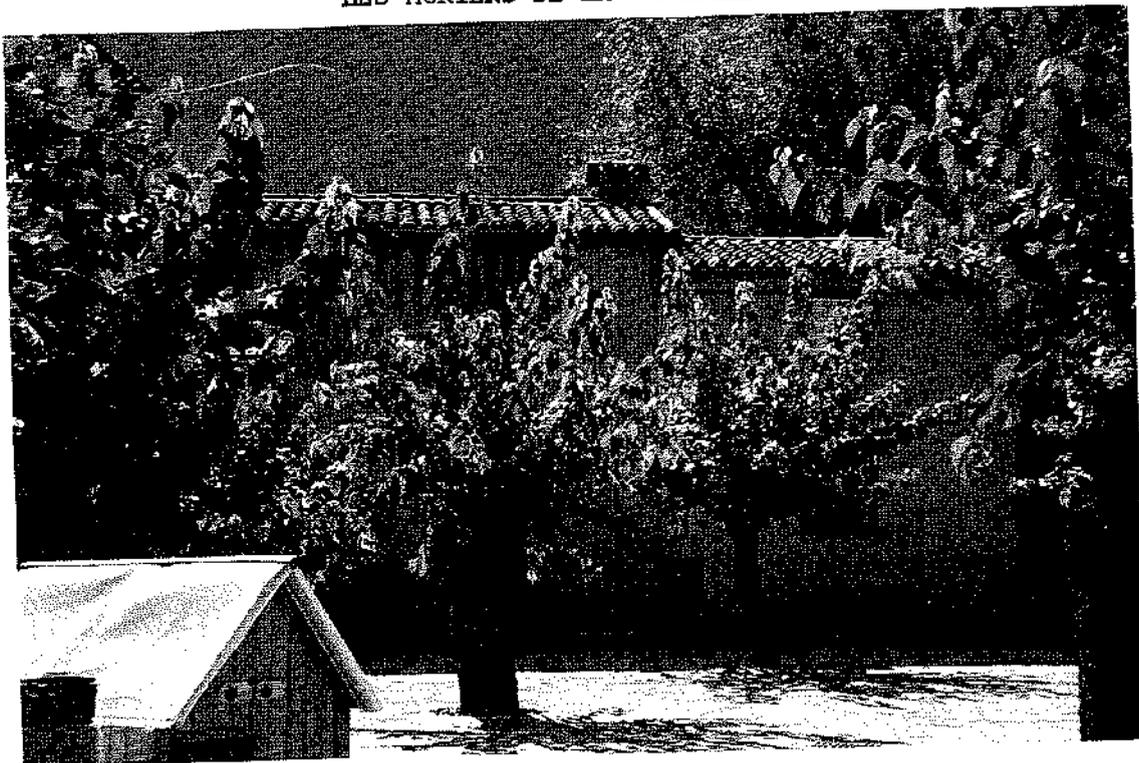
Le rapide développement de ces arbres plantés récemment atteste de la fertilité du sol .

A noter que les mûriers proches du cimetière sont en fin de vie.



CIRQUE DE NAVACELLES  
LE SERRE DE LA CLÈDE - LA RIPISYLVE ET LA CASCADE DE LA VIS  
L'ESPLANADE ET LE HAMEAU DES FAÏSSES

LES FAÏSSES  
LES MURIERS DE LA PARCELLE 111



LES FAÏSSES  
LE CERISIER DE LA PARCELLE 95

## LES ESPACES PUBLICS DES ZONES BÂTIES

Dans les zones bâties de Navacelles, le végétal remarquable se situe dans les quelques jardins des grandes maisons (maisons cadastrées n° 115/116 , 114/117, et 122 au hameau Les Faïsses ; n° 26 , 27 et 37 au Mas de Guilhou ; n° 150 au Serre de la Clède) . On note également la présence d'arbres de haute tige isolés, principalement des feuillus.

Quelques sujets remarquables sont à signaler :

### MAS DE GUILHOU

- Deux marronniers très imposants sur la parcelle 144, accompagnés d'un mûrier et d'un robinier ( acacia ) ;
- Un très beau mûrier et un figuier superbe au pied du parvis de l'église ;
- A noter une belle vigne-vierge sur la façade des maisons cadastrées 143 et 146 ( ancienne école communale ) ;

Il faut rappeler que le Mas de Guilhou est construit à même le rocher et que de ce fait les arbres ne peuvent se développer que sur les terrains remblayés.

### ROCHEBELLE

A signaler les cyprès de la maison cadastrée 139 , dominée elle-même par un grand pin parasol qui pousse sur le plat de la falaise. D'autres pins poussent sur le versant de la gorge. Le développement de ces essences peu fréquentes à un tel endroit témoigne à coup sûr qu'il s'agit du lieu le plus ensoleillé et le plus chaud du cirque.

### HAMEAU DES FAÏSSES

Les principaux arbres de la zone sont :

- le mûrier-platane , très ancien , sur la parcelle 128 ;
- le cerisier situé sur la parcelle 95, d'une grande ampleur et étonnamment développé ;
- les mûriers de la cour de la parcelle 111 (auberge de la Cascade) sont en bonne santé alors que ceux près du cimetière sont en fin de vie ;
- le mûrier qui domine la place des Faïsses ;
- les cèdres du cimetière sont pleins de vigueur.

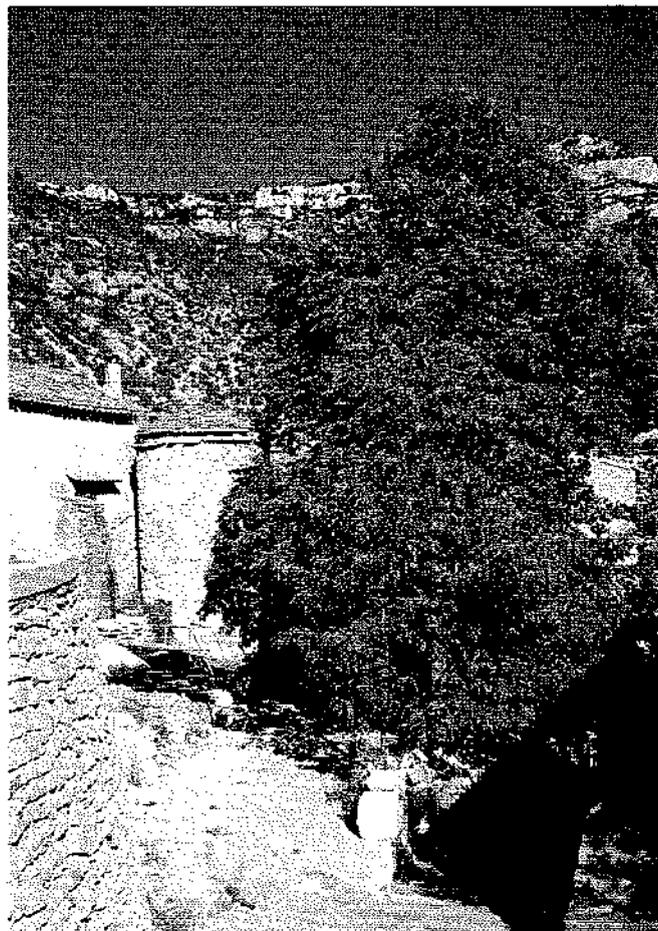
A noter la superbe glycine du restaurant "la Cascade "

### ESPLANADE & JARDINS

L'esplanade et les jardins sont plantés majoritairement de tilleuls, mais on y trouve également des cerisiers et pêchers, des néfliers, des prunus, des mûriers, des chênes .... Toutes essences qui se développent bien.

A noter les belles haies de buis des jardins.

MAS DE GUILHOU  
LES MARRONNIERS DE LA PARCELLE 144



ROCHEBELLE  
LES CYPRÉS ET LE PIN PARASOL DE LA PARCELLE 139

# LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL DANS LES ZONES BÂTIES DU HAMEAU DE NAVACELLES

## LÉGENDE



RIPISYLVE DE LA VIS  
peupliers - frênes - hêtres - noisetiers - lauriers  
saules - aulnes - mûriers .....



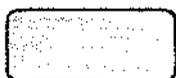
CHAMPS  
espaces en herbes



TERRASSES / FAÏSSES  
anciennement cultivées : vignes, fruitiers, légumes ..



TAILLIS DE FEUILLUS



AIRE DE STATIONNEMENT  
plantée de tilleuls



ESPLANADE  
majorité de tilleuls, cerisiers, pêchers, néfliers,  
prunus, mûriers, chênes ....



JARDINS DE PARTICULIERS



VERGERS



POTAGERS



ARBRES ISOLÉS DE HAUTE TIGE  
Ma Marroniers  
Mu Murier  
Ro Robinier/acacia  
Fi Figuier  
Cy Cyprès  
Pi Pin Parasol  
Ce Cerisier  
Cd Cèdres  
Pe Peuplier  
gl Glycine  
vv vigne vierge



BÉAL ( canal d'irrigation )



D - CARTE DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ZONES PAYSAGÈRES  
DES GORGES DE LA VIS ET DU CIRQUE DE NAVACELLES

LÉGENDE



ZONES BÂTIES



LES ANCIENNES ZONES CULTIVÉES



LES ANCIENNES FAÏSSES



RIPISYLVE DE PART ET D'AUTRE DE LA VIS



MAJORITÉ DE PIERRIERS SUR LE VERSANT DES GORGES  
BROUSSAILLES ÉPARSES



MAJORITÉ DE BROUSSAILLES DE MAQUIS  
SUR LE VERSANT DES GORGES

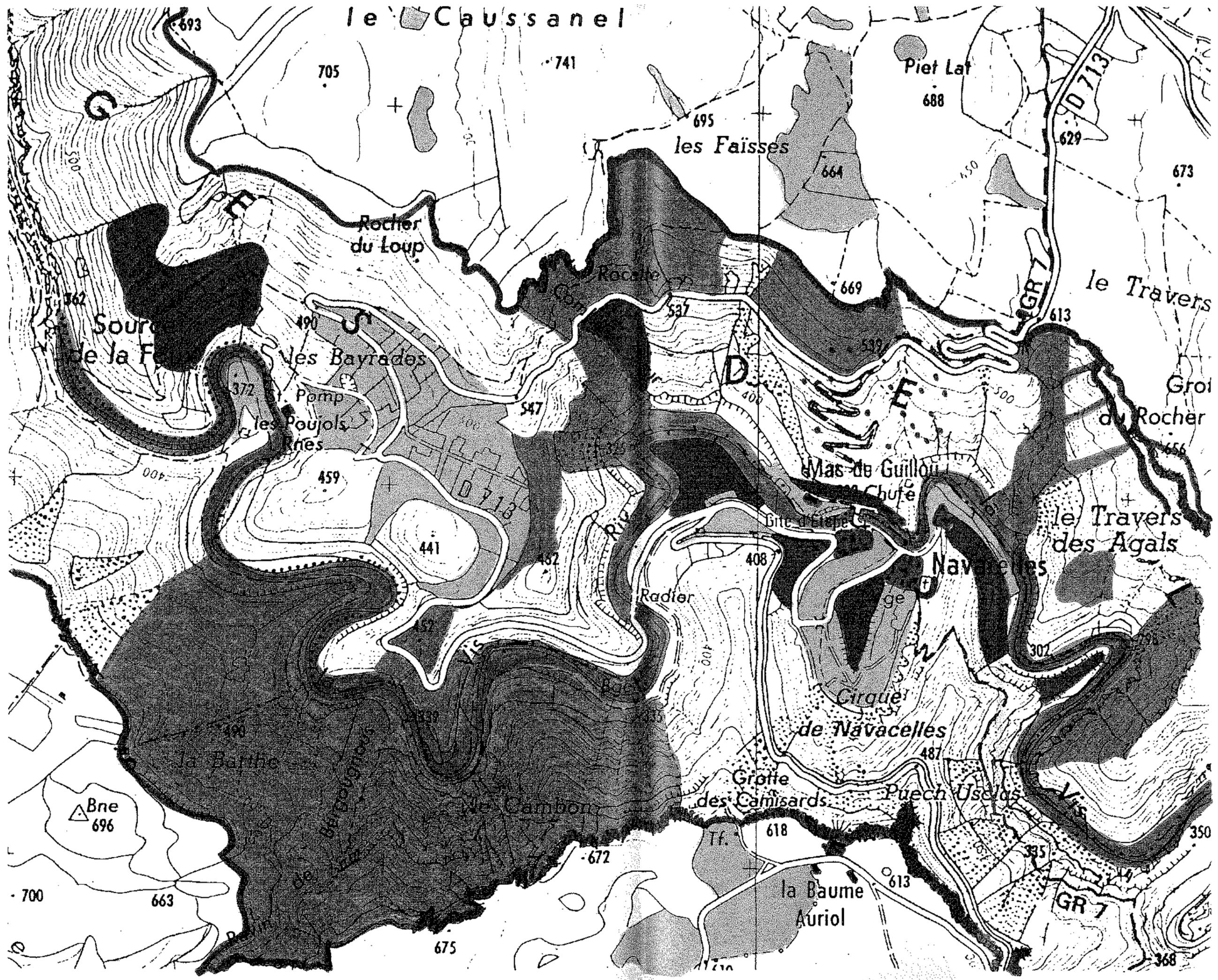


PLANTATIONS DE CONIFÈRES



FRONT DES CAUSSES SUR LES GORGES DE LA VIS  
FALAISES

# le Caussanel



## 1.2 - LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION DANS LE PAYSAGE

### LES VOIES DE CIRCULATION

Le paysage du cirque de Navacelles est très marqué par les réseaux de communications créés par l'Homme :

\* les anciennes voies de circulation sont les chemins muletiers et pédestres.

Ils sont encore très visibles actuellement : ils sont encore utilisés par les randonneurs et les pêcheurs.

3 chemins principaux desservent Navacelles :

- chemin de St Maurice à Navacelles ( actuel GR 7 )  
par les gorges de la Vis, en partant du chemin longeant le cimetière depuis Navacelles ;

- chemin de Navacelles à Blandas ( actuel GR 7 )  
chemin à flanc des gorges en une succession d'épingles à cheveux.

A noter que ce chemin se confond en partie haute avec la route départementale.

Il démarre depuis Rochebelle à Navacelles ;

- chemin de la Baume Auriol à Navacelles,  
par la crête du flanc ouest du cirque.

\* les routes départementales goudronnées sont à flanc des gorges, nécessitant des remblais importants par endroits :

- CD 130 de St Maurice à Navacelles ( Hérault )

- CD 713 de Navacelles à Blandas ( Gard )

L'assise de ses routes est fragile et il arrive lors des tempêtes décennales ou centennales que des pans s'effondrent bloquant toute circulation .

il est advenu ce type d'incident durant l'hiver 93/94 pour la dernière fois.

Il faut noter que des éboulements de pierres permanents nécessitent un nettoyage fréquent des routes.

\* les routes de terre carrossables utilisées sont réduites :

- accès au barrage sur la Vis

- accès aux ruines des Poujols aux Bayrades pour accéder à la station de pompage

Les autres routes de desserte des champs , qui sont encore recensées sur la carte de l'IGN , sont en cours de disparition totale.

Le franchissement de la Vis a nécessité la réalisation de deux ouvrages d'art de qualité très différente :

### LE PONT SUR LA VIS

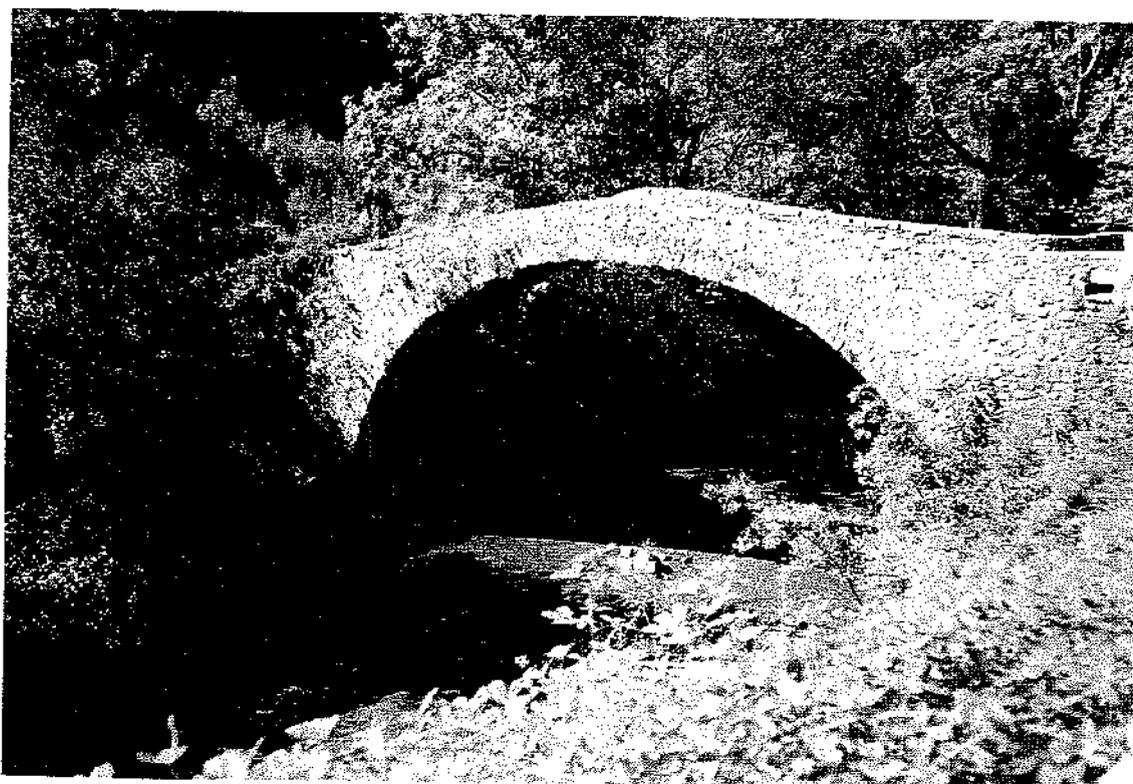
D'une seule arche, en pierres, de très belle facture, il relie les deux parties du cirque de Navacelles.

Son intérêt pratique s'accompagne d'un grand intérêt historique et architectural.

Par contre, il n'est pas carrossable par les voitures actuelles.

## LE GUÉ SUR LA VIS

Réalisé entre les deux départementales pour traverser la Vis , d'un aspect très banal , il est submergé en périodes de fortes pluies. Durant l'hiver 93/94, le problème de l'isolement complet des habitants du hameau s'est trouvé posé pendant quelques jours , quand la route de St Maurice s'est effondrée et que le gué était submergé.



LE PONT DE NAVACELLES SUR LA VIS

### 1.3 - LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LE PAYSAGE

#### A - LA VIS

La Vis est le fondement même du paysage .

Elle a créé le site : elle est à la base de la formation des gorges et du cirque de Navacelles.

Elle est importante au niveau visuel depuis ses rives, une fois que l'on est sur ses berges ou au fond du cirque.

Elle est importante au niveau sonore à Navacelles, avec la cascade haute d'une douzaine de mètres.

Elle est à la base du développement de la ripisylve, de la construction de moulins sur son cours, de l'installation des Hommes à Navacelles.

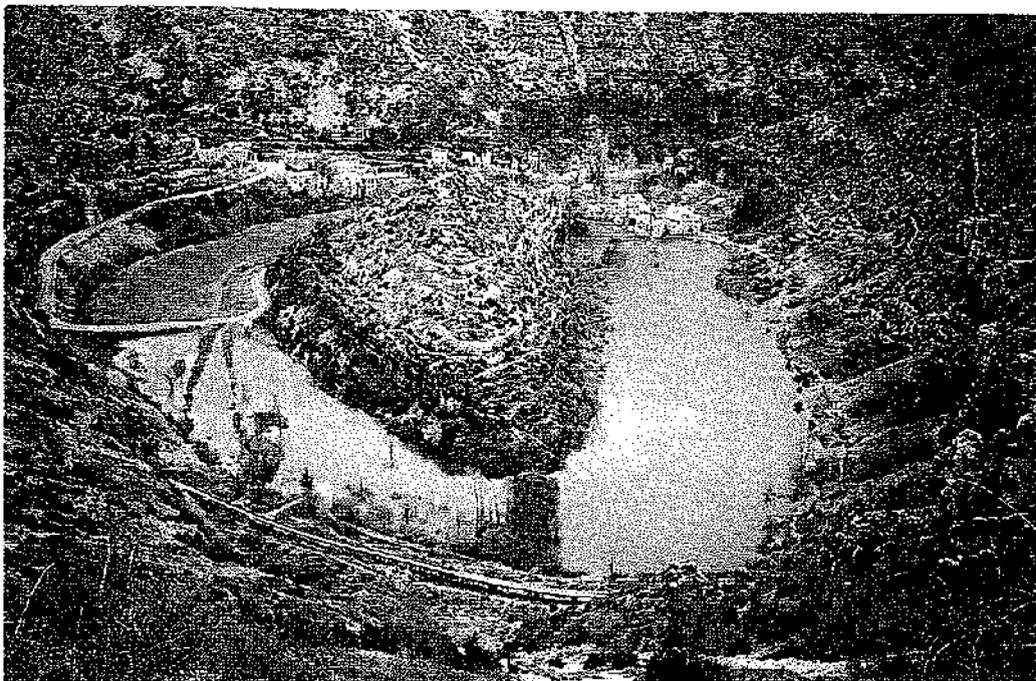
Elle apporte une certaine fraîcheur en été et radoucit l'atmosphère en hiver ( les gelées sont moins nombreuses et moins fortes à Navacelles que sur les causses ) .

Exceptionnellement, elle s'assèche ( probablement en raison de chutes de pierre dans le cours souterrain de la rivière , bloquant l'écoulement des eaux jusqu'à ce que la pression de l'eau soit suffisante pour passer ce barrage ) .

Les chroniques parlent d'un assèchement de huit jours en 1779. Ils furent moins longs en 1890 ( 24 heures ) , 1922 ( 2 heures ) , 1927 ( 8 heures ) , 1961 ( 6 heures ) .....;

Rarement également, c'est l'inondation qui dévaste les gorges, déracinant les arbres, emportant tout sur son passage .. Ces crues sont très rapides et difficilement prévisibles...

Par périodes très pluvieuses, les eaux de ruissellement qui s'écoulent le long des versants des gorges inondent le méandre ... la dernière inondation date de janvier 1996 (Réf photo ci-dessous)



La rivière est fragile , bien qu'elle soit actuellement parmi les moins polluées de la Région ( présence de truites et d'écrevisses )

Des conflits d'usage et d'exploitation sont possibles et ils ne peuvent être résolus que par l'établissement d'une charte d'utilisation entre les différents usagers de la rivière et les administrations qui ont la charge du site .

## B - L'AQUEDUC

Très tôt les efforts des Hommes ont porté sur la canalisation de l'eau pour satisfaire ses besoins et ceux de l'agriculture.

Comme il a été indiqué ans la partie I - chapitre 2 du présent cahier, de 1902 à 1907 , un aqueduc de dérivation des eaux de la Vis est réalisé afin d'alimenter l'usine hydroélectrique de Madières.

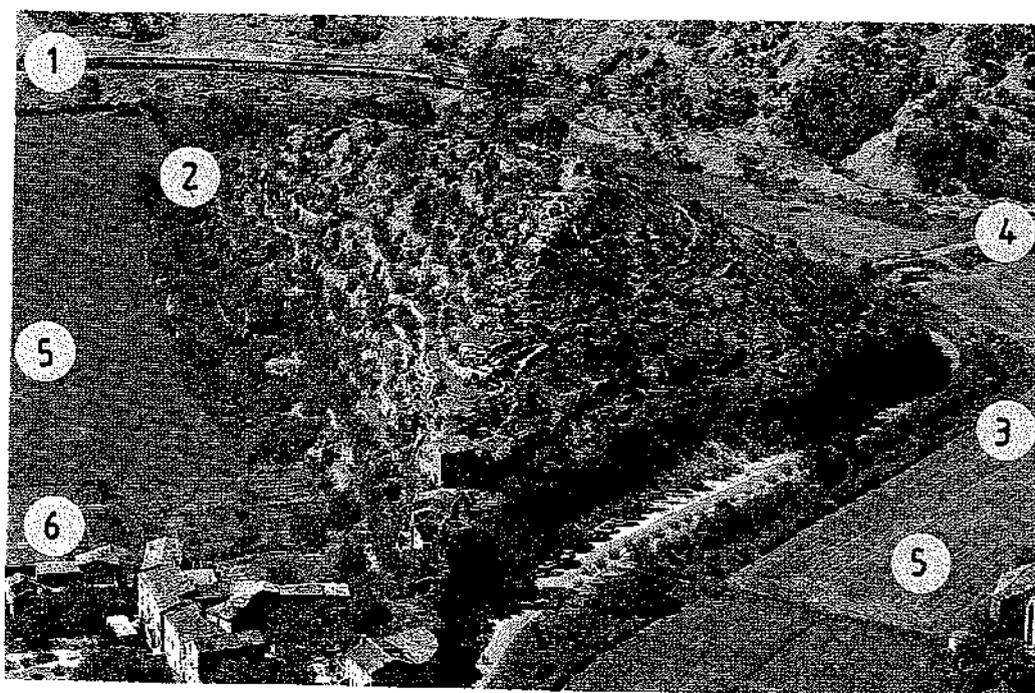
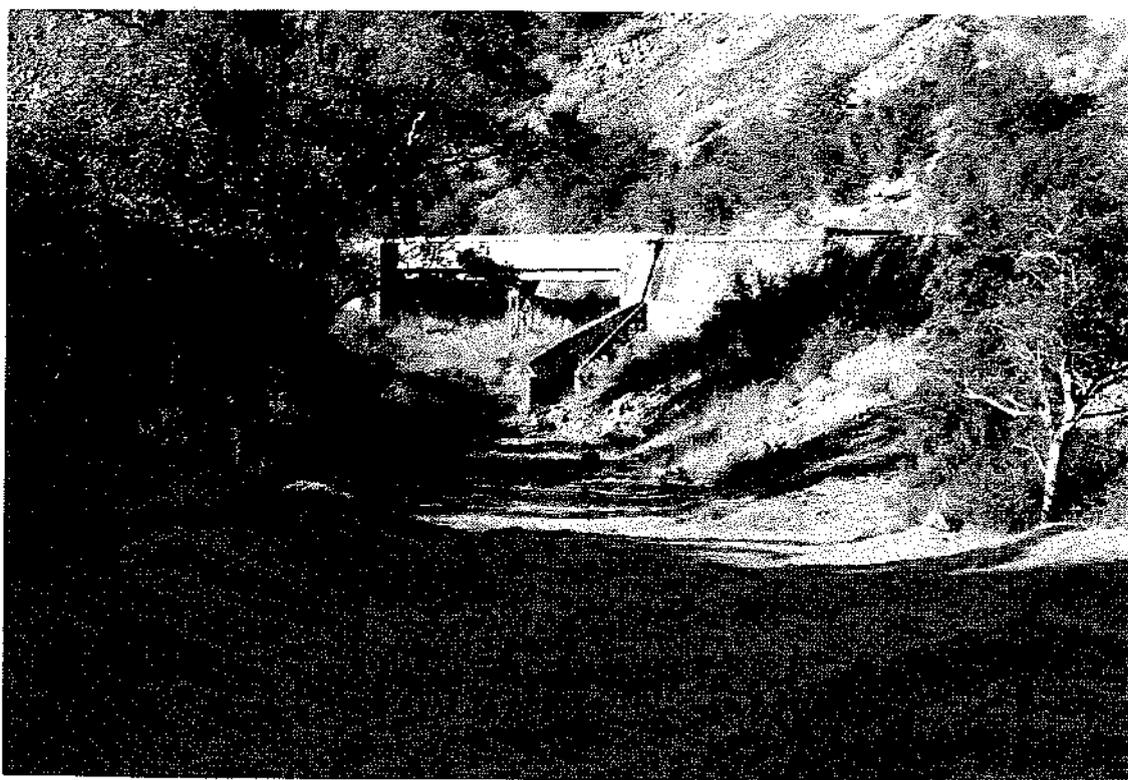
L'eau descend de 125 mètres entre la prise d'eau ( un peu en aval du gué ) à 325 mètres et l'usine à Madières à 200 mètres d'altitude.

Le canal est à flanc de vallée sur une dizaine de kilomètres , puis des conduites forcées d'une hauteur de 105 mètres déversent sur les turbines de l'usine en fond des gorges un débit qui varie de 4300 litres à 1700 litres suivant la saison.

L'aqueduc est visible ( maçonné ) au fond du cirque , sur son flanc sud .

Le méandre du cirque de Navacelles , dans sa partie Ouest, entre le rocher de la Vierge et le Mas de Guilhou , sert d'exutoire à l'aqueduc : un canal en terre a été réalisé , il passe sous le CD 130 puis longe le parc de stationnement.

CIRQUE DE NAVACELLES  
L'AQUEDUC ET LE CANAL DE L'ÉXUTOIRE



- 1 - L'AQUEDUC
- 2 - LA LEVÉE DE TERRE AU TRAVERS DU MÉANDRE
- 3 - LE CANAL DE L'ÉXUTOIRE
- 4 - PONT DU CD 130 SUR LE CANAL DE L'ÉXUTOIRE
- 5 - LES CHAMPS
- 6 - LES POTAGERS

### C- LES CANAUX D'IRRIGATION

Le système d'irrigation des parties cultivées du cirque se fait par le biais de petits canaux ( béal ) qui sont enterrés dans la plupart des cas.

Un tronçon coupe le méandre entre le parc de stationnement et le Mas de Guilhou :

- a- depuis le local des pompes, il est maçonné au travers du champ jusqu'au canal d'évacuation des eaux de l'exutoire;
- b- il traverse le fossé par une conduite aérienne métallique sur plots maçonnés



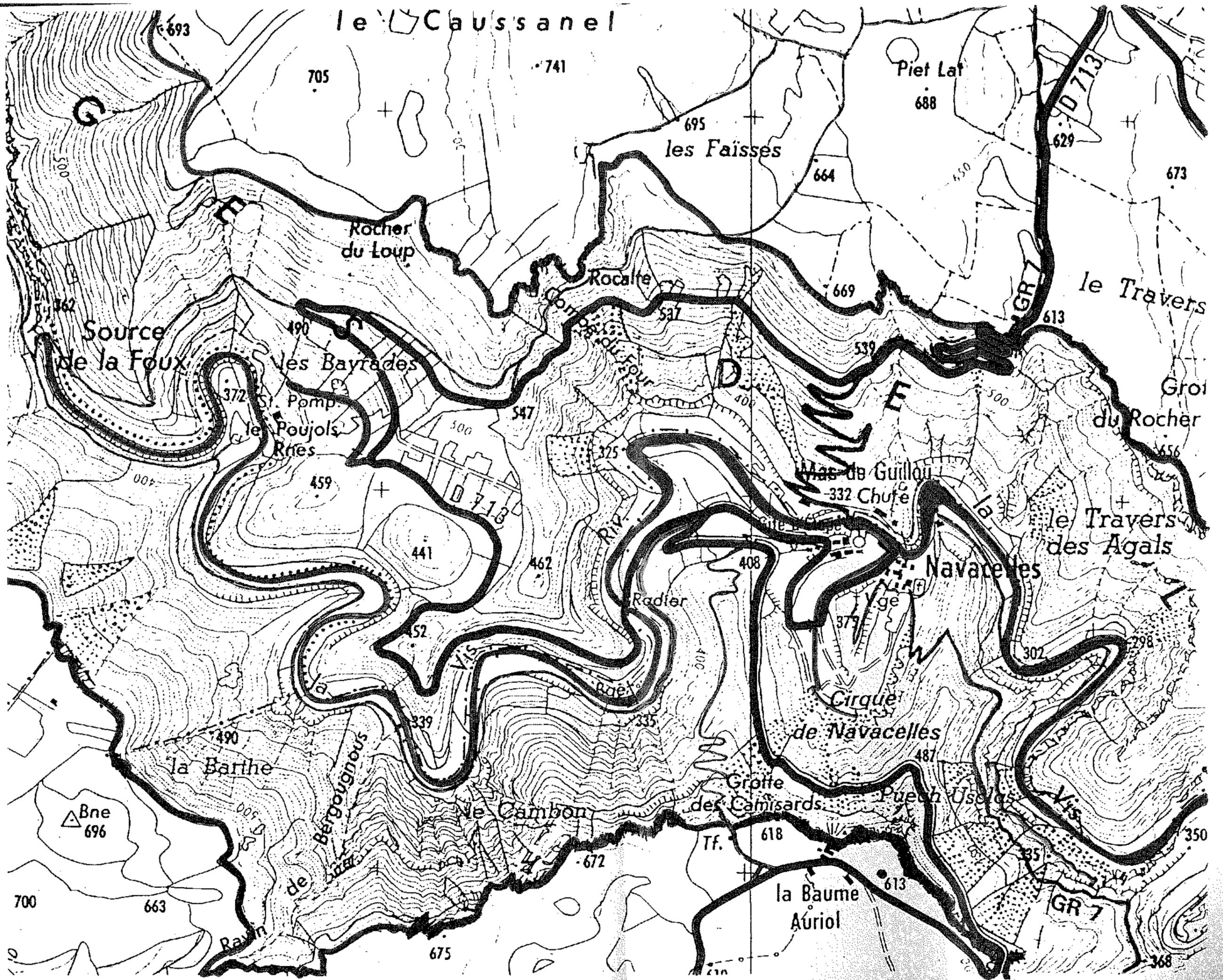
CIRQUE DE NAVACELLES  
LE BÉAL MACONNÉ AU TRAVERS LA PARTIE OUEST DU MÉANDRE  
AU FOND, LE LOCAL POMPES

CARTE DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE  
COMMUNICATION DES GORGES DE LA VIS  
ET DU CIRQUE DE NAVACELLES

LÉGENDE

-  ROUTES DÉPARTEMENTALES GOUDRONNÉES
-  CHEMINS DE TERRE CARROSSABLES
-  CHEMINS MULETIERS ET DE RANDONNÉES
-  RIVIÈRE DE LA VIS
-  AQUEDUC VERS MADIÈRES DANS SES PARTIES MACONNÉES
-  EXUTOIRE DE L'AQUEDUC
-  LAVOGNES
-  FRONT DES CAUSSES SUR LES GORGES DE LA VIS  
FALAISES

# le Caussanel



## 2 - ÉVOLUTION DU SITE

### 2.1 - AVANT 1900

Peu de documents permettent d'avoir une vision géographique de Navacelles entouré de toutes ses cultures , avant l'exode rural. Des photos montrent par contre les habitants et leurs activités.

Compte-tenu des traces subsistantes et de l'histoire, on peut imaginer :

#### LES INVARIANTS

- \* les versants et les falaises des gorges, sans les plantations de conifères ;
- \* la ripisylve et la rivière de la Vis ;

#### LES ÉLÉMENTS CONTEMPORAINS QUI N'EXISTAIENT PAS :

- \* les routes goudronnées ;
- \* l'aqueduc de la Vis ( jusqu'en 1907 ) ;
- \* les réseaux de communication filaires : électricité & téléphone ;
- \* les antennes en rateau ou de type parabolique ;
- \* les différents locaux techniques :
  - transformateur ,
  - local pompes ,
  - sanitaires ,
  - cabine téléphonique ,
- \* les matériaux modernes posés sur certaines maisons :
  - les vérandas métalliques ,
  - les garde-corps tubulaires ,
  - les enduits ciment et les peintures sur les façades ,
  - les éléments en plastique et les couvertures métalliques ou en pvc ,
  - le goudron et le béton dans les rues et les cours ,
  - les ouvertures à encadrements en béton-armé ,
  - etc...

#### LES ZONES À IMAGINER

- \* l'ensemble des maisons en bon état ;
- \* les potagers, les vergers cultivés , de même que les champs en lanières et les vignes du cirque ou des Bayrades ;
- \* les terrasses cultivées et entretenues ;
- \* le sol en terre-battue ou enmoëllonné des rues et des cours ;
- \* surtout une grande activité humaine et la présence de nombreux animaux :
  - dans les poulaillers et les porcheries ;
  - dans les écuries ou sur les chemins : mules et ânes pour les transports ; bœufs pour labourer les champs...
  - dans les bergeries : troupeaux de chèvres et/ou de moutons
  - sans oublier les chiens ( de garde, de chasse ou de berger ) et les chats ( pour protéger les récoltes des rongeurs )
  - les animaux sauvages à proximité : poissons et écrevisses de la Vis, nombreux oiseaux dont une grande variété de rapaces, sangliers, etc...

QUELQUES PHOTOS D'HABITANTS DE NAVACELLES  
avant 1939



1



2



3

- 1 - Habitants de Navacelles et mulet, principal moyen de transport avant construction des routes départementales
- Habitante de Navacelles décrochant les cocons des vers à soie
- Pêcheur réalisant des paniers en osier

Il faut également imaginer les transports vers les villages alentours ( Blandas, Rogues, Vissec, St Maurice ) ou vers les marchés locaux ( Le Caylar ..) ou les marchés des villes de piémonts ( Lodève, Le Vigan , Ganges ...) sur des chemins muletiers jusqu'aux villages puis carrossables vers les villes de piémonts .

Sur ces chemins des fermes, des bergeries ( jasses ) , des moulins, des magnaneries.....

Vers St Maurice par le plateau :

La Baume Auriol ( ferme )  
La Prunarède ( manoir + ferme )  
Les Cazalets ( bergerie )

Vers St Maurice par les gorges :

Le Mas del Pont ( moulin + atelier de poterie )

Vers Vissec :

- Les Pujols ( ferme )  
- Les moulins de la Foux

Blandas est le village le plus proche du cirque .

## 2.2 - À LA FIN DES ANNÉES 1940

La première photo aérienne du site de Navacelles date de 1948.

La route de St Maurice à Navacelles existe , mais pas celle vers Blandas.

Les chemins sont particulièrement bien visibles et entretenus.

Les versants des gorges de la Vis sont extrêmement pierreux et encore moins végétalisés qu'actuellement.

Les champs de la zone des Bayrades sont très visibles , en lanières de part et d'autre des chemins de desserte.

Le ripisylve est réduite au minimum : les berges de la rivière sont cultivées ou servent de pâturage partout où cela est possible, c'est à dire principalement entre les Bayrades et Navacelles.

L'aqueduc de la Vis vers Madières est bien lisible. Sa construction entre 1902 et 1907 entraîne un ralentissement très net de la culture du méandre : la différence entre les Bayrades et Navacelles est particulièrement nette sur ce point.

Les terrasses sur les versants sud des gorges, à proximité des zones bâties sont encore très visibles , mais le taillis commence à s'établir.

Le rocher de la Vierge , au centre du méandre , est particulièrement sec et peu végétalisé.

L'actuelle esplanade est en terre battue : c'est l'aire de rassemblement des troupeaux.

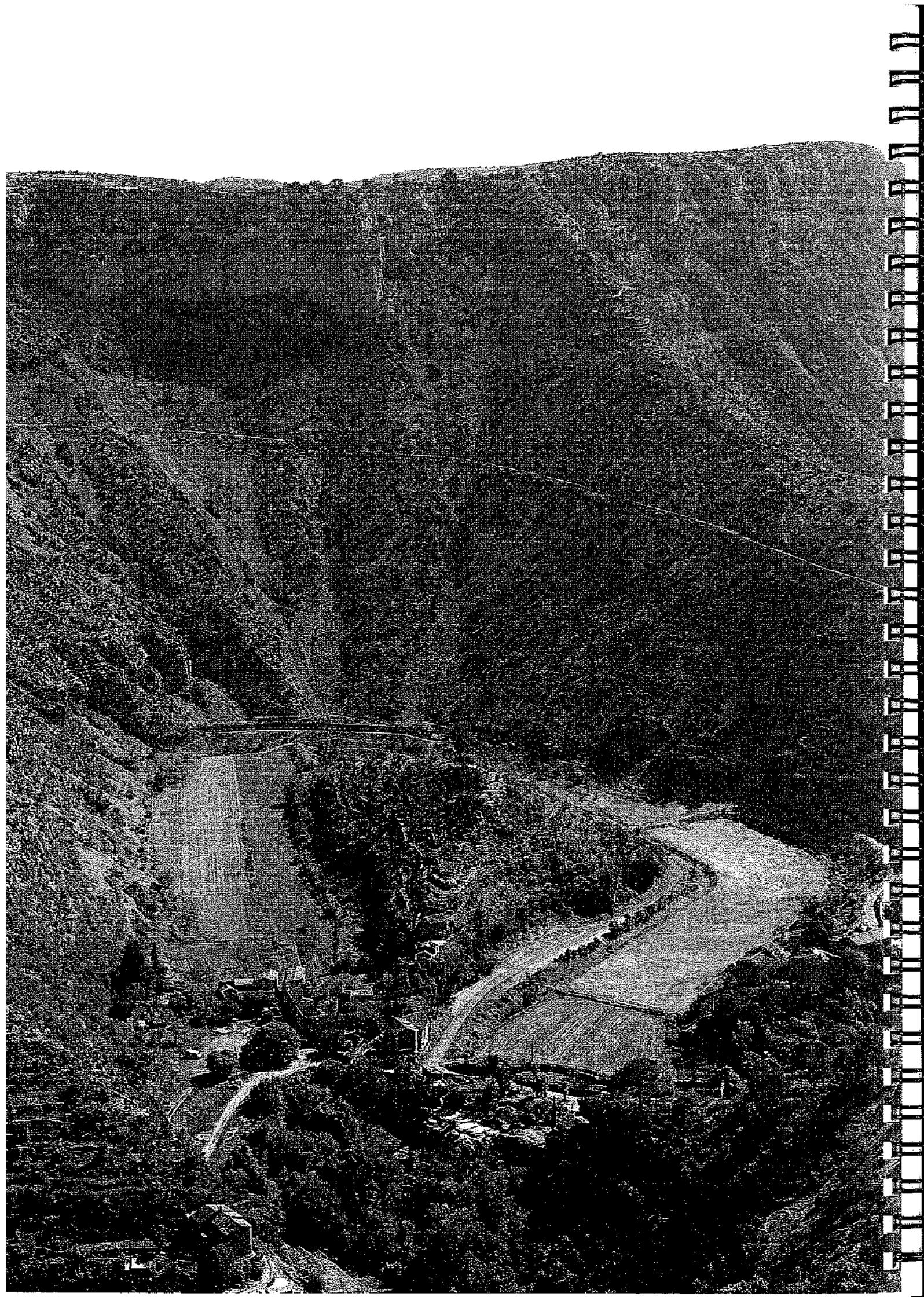
Les potagers et les Vergers sont entretenus.

Pour ce qui concerne le bâti :

- la parcelle 150 n'est pas transformée au Serre de la Clède,
- la maison cadastrée 97 et celle cadastrée 110 sur le rocher de la Vierge sont déjà en ruines, sans couvertures ;
- la maison cadastrée 95 est en ruines : elle est actuellement couverte mais sur un niveau ; il est des plus probable que par le passé elle avait un ou deux niveaux.



PHOTO AÉRIENNE DE 1948



### 2.3 - À LA FIN DES ANNÉES 1970 Peu avant le classement du site ( 1983 )

Des photos du cirque permettent de se rendre compte que peu de changements se sont produits au niveau des parties minérales et végétales de l'ensemble .

Parmi les grands changements, il faut signaler la création de la route vers Blandas.

Au niveau des abords des points de vue et du bâti, une dégradation très nette est lisible .

Le stationnement des véhicules commence à poser des problèmes , autant à la Baume Auriol, au point de vue du causse de Blandas, qu'à Navacelles même où l'ancienne aire de rassemblement des troupeaux sert de parking sauvage.  
( le dernier troupeau quitte Navacelles à cette période ) .

L'ensemble bâti reste homogène de loin , mais la dégradation lente est en cours.

A noter la création d'une levée de terre , qui coupe le méandre en deux, au sud de celui-ci, un peu avant l'exutoire de l'aqueduc. Cette sorte de digue, réalisée par un agriculteur qui cultivait alors la partie Est du méandre, renforce la division du fond du cirque en deux parties : celle appartenant à EDF ( côté Ouest ) et celle appartenant à des particuliers ( côté Est ).

LE ROCHER DE LA VIERGE EN 1998  
les terrasses s'effondrent et le maquis envahit l'espace



GORGES DE LA VIS VERS LA RÉSURGENCE DE LA FOUX  
les plantations de pins noirs d'Autriche

## 2.4 - DEPUIS LE CLASSEMENT DU SITE

### Actuellement

La dernière photo aérienne , qui date de 1996 , de même que les visites sur place en 1998 montrent :

- 1 - une évolution lente des invariants , avec une poursuite forte de la déprise agricole ;
- 2 - une amélioration du traitement de l'espace à l'échelle de la zone bâtie du site ;

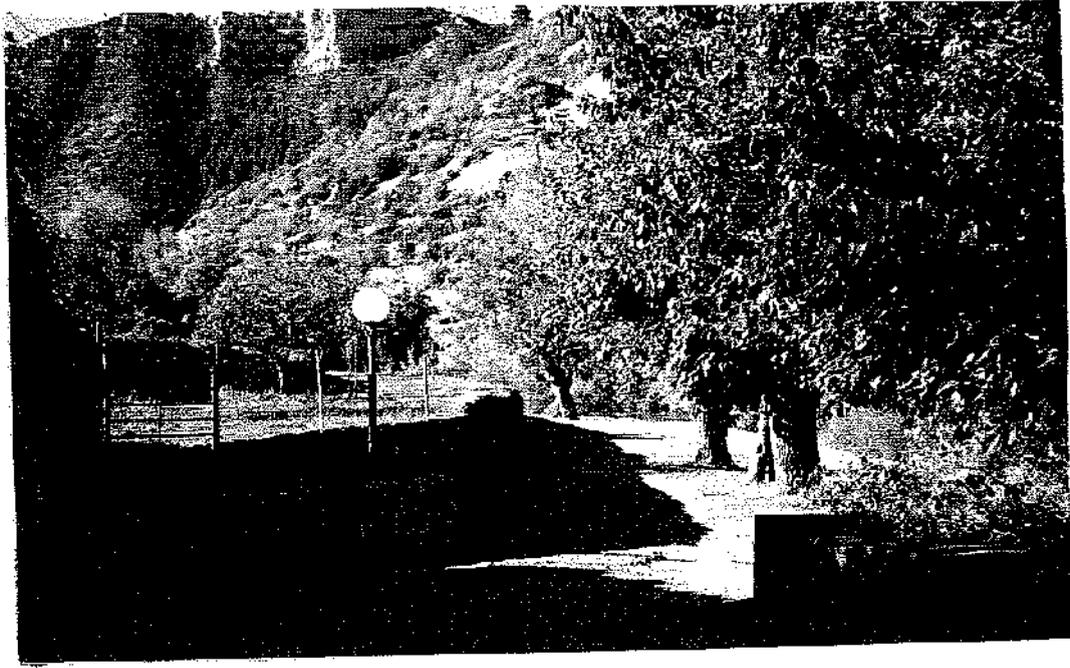
### LES INVARIANTS

- \* les versants des gorges sont légèrement plus végétalisés que dans les années 40, surtout au niveau du méandre voisin de Navacelles, dominé par "le Cambon", au-dessus du barrage sur la Vis.  
les pentes du cirque de Navacelles restent très minérales.
- \* des plantations de conifères ont été faites sur le versant gardois des gorges :
  - au niveau du cirque de Navacelles et de la " Combe du Four " les arbres semblent en bonne santé ;
  - entre les Bayrades et la résurgence de la Foux, d'importantes plantations ont été faites .De nombreux arbres ont perdu leurs aiguilles .  
L'état sanitaire de ce bois paraît très précaire.
- \* la ripisylve prend de l'ampleur .
- \* les champs des Bayrades ne sont plus cultivés : le parcellaire n'y est plus lisible ; il subsiste une petite vigne non cultivée à côté de la route départementale vers Blandas.
- \* les routes, les chemins, l'aqueduc restent lisibles.
- \* les terrasses se devinent encore mais sont de plus en plus dissimulées par le maquis ; les murets sont en cours d'effondrement, formant des amoncellements de pierres et non plus des alignement réguliers de murets de soutènement.
- \* le méandre de Navacelles se lit de plus en plus comme une vaste et unique prairie, avec développement d'un bosquet au niveau de l'exutoire de l'aqueduc.
- \* les raccords entre les anciens champs du méandre et les pentes du rocher de la Vierge ou du cirque "verdissent" par le développement de taillis de feuillus .



PHOTO AÉRIENNE DE 1996

L'ANCIEN ECLAIRAGE PUBLIC DU HAMEAU



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ACTUEL DU HAMEAU



## LA ZONE BÂTIE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Un effort particulier a porté sur la gestion de la circulation , le stationnement des véhicules , la dissimulation des locaux techniques inesthétiques et le traitement des espaces publics.

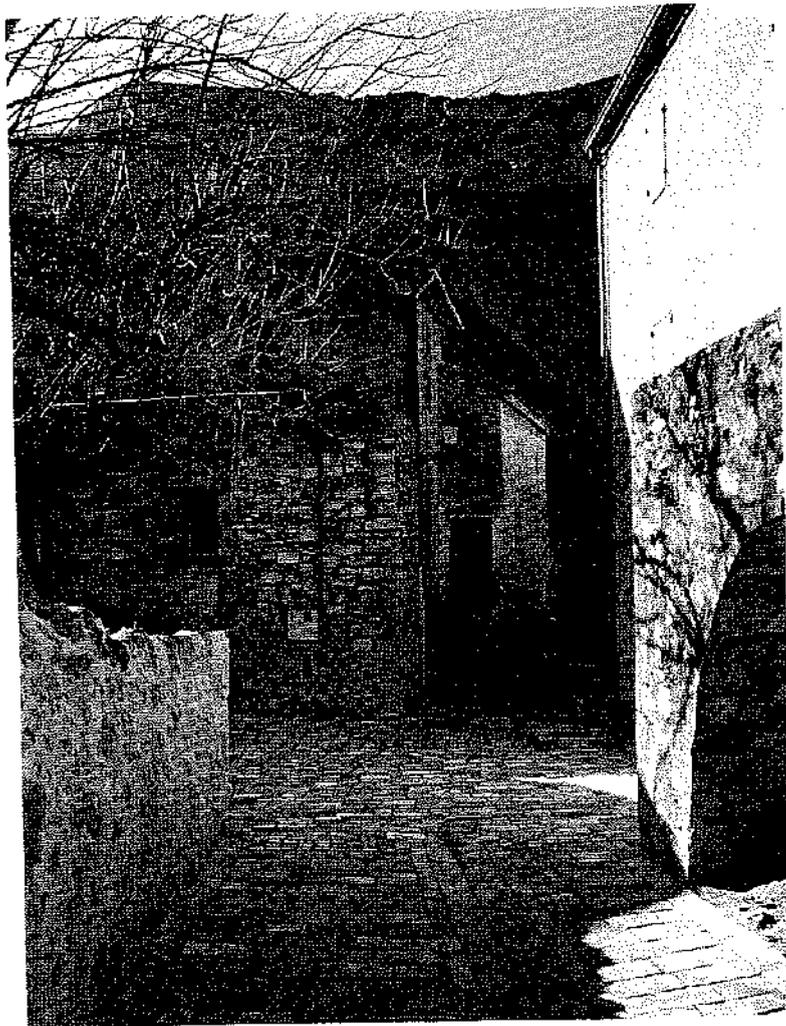
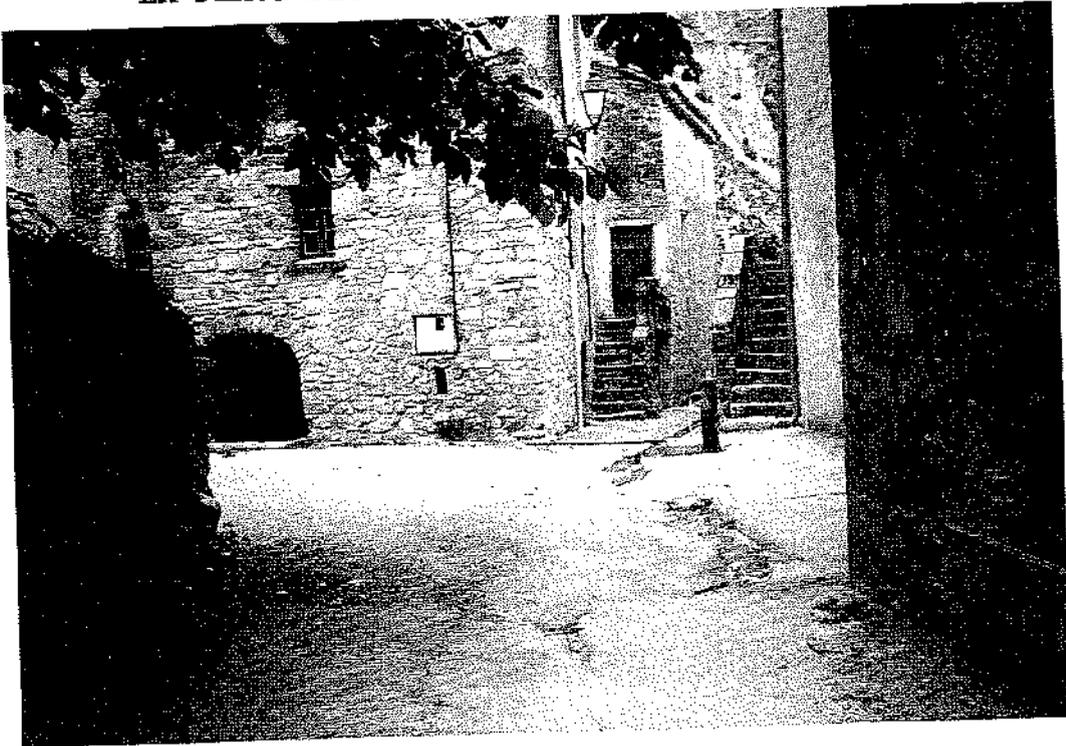
### CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- \* Les parcs de stationnement de la Baume Auriol et du point de vue du causse de Blandas ont été aménagés et traités de façon à se fondre mieux dans le paysage .  
( travaux réalisés en 1997/1998 ) .
- \* L'aire de regroupement des troupeaux est maintenant interdite au stationnement des touristes et randonneurs, des espaces sont réservés aux résidents.  
L'ensemble a été planté et aménagé :
  - plantations , dont de nombreux tilleuls : l'esplanade ;
  - aménagement d'un boudrome ;
  - aménagement d'une aire de jeux pour enfants ;
  - aménagement d'une aire pique-nique et d'une fontaine ;
- \* Le stationnement des véhicules des touristes et randonneurs se fait désormais à l'arrivée de la route départementale 130, au pied du versant ouest du rocher de la Vierge.  
Des alignements de tilleuls de part et d'autre de la route ont été plantés.

### DISTRIBUTION DES RÉSEAUX

- \* les alimentations électriques et téléphoniques ont été enterrées et desservent les maisons par des câbles posés le long des façades et sous les débords de toiture des bâtiments .
- \* l'éclairage public a été modifié : les boules de verre dépoli blanc fixées à des potences ou des poteaux de fonte de style ancien ont été remplacées par des lanternes dans le même genre.
- \* le système d'assainissement de chacune des maisons a été modernisé et va continuer d'être amélioré dans les années à venir

LA PLACE DES FAÏSSES EN 1992, AVANT TRAVAUX



LA PLACE DES FAÏSSES EN 1998, APRÈS TRAVAUX

## ESPACES PUBLICS

Outre la partie ESPLANADE évoquée ci-avant, un effort important a été porté au traitement des espaces publics des parties bâties du hameau.

### Partie du Hameau " Les Faïsses "

Les travaux d'assainissement, d'aménage d'eau potable, d'enfouissement des câbles une fois réalisés , les sols des rues, ruelles et place de cette partie du hameau étaient en mauvais état, constitués de goudron et de béton .

L'ensemble a été repris , homogénéisé par la mise en place de dalles et pavés de calcaire en provenance des carrières du causse de Blandas .

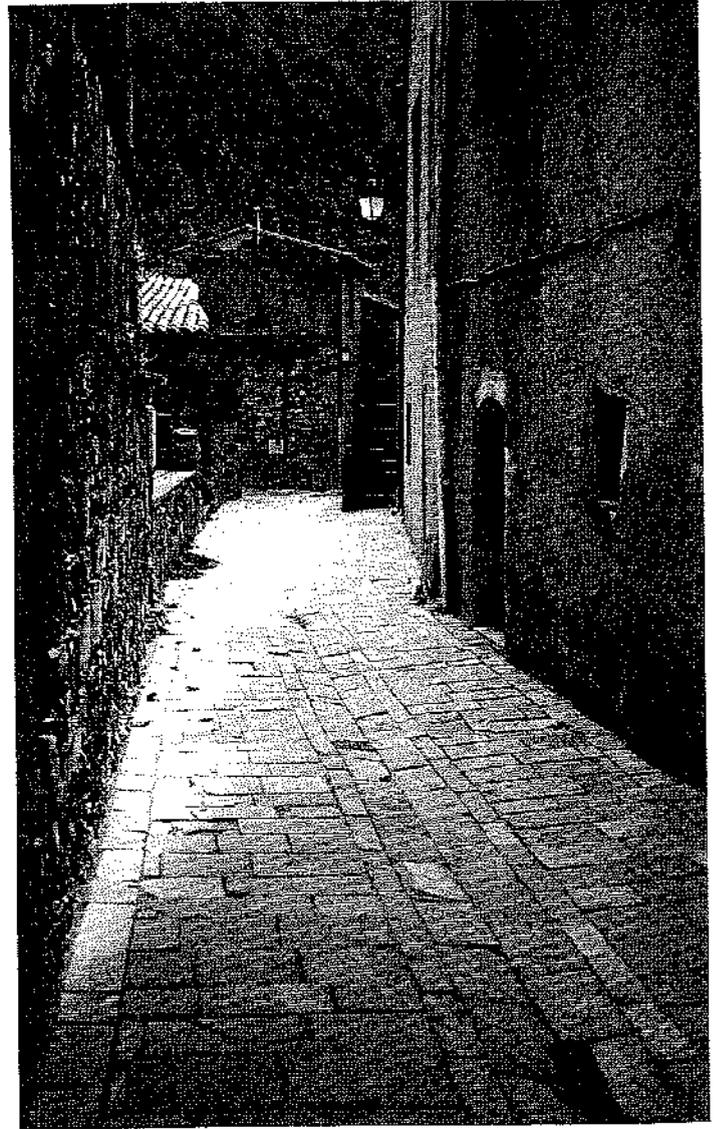
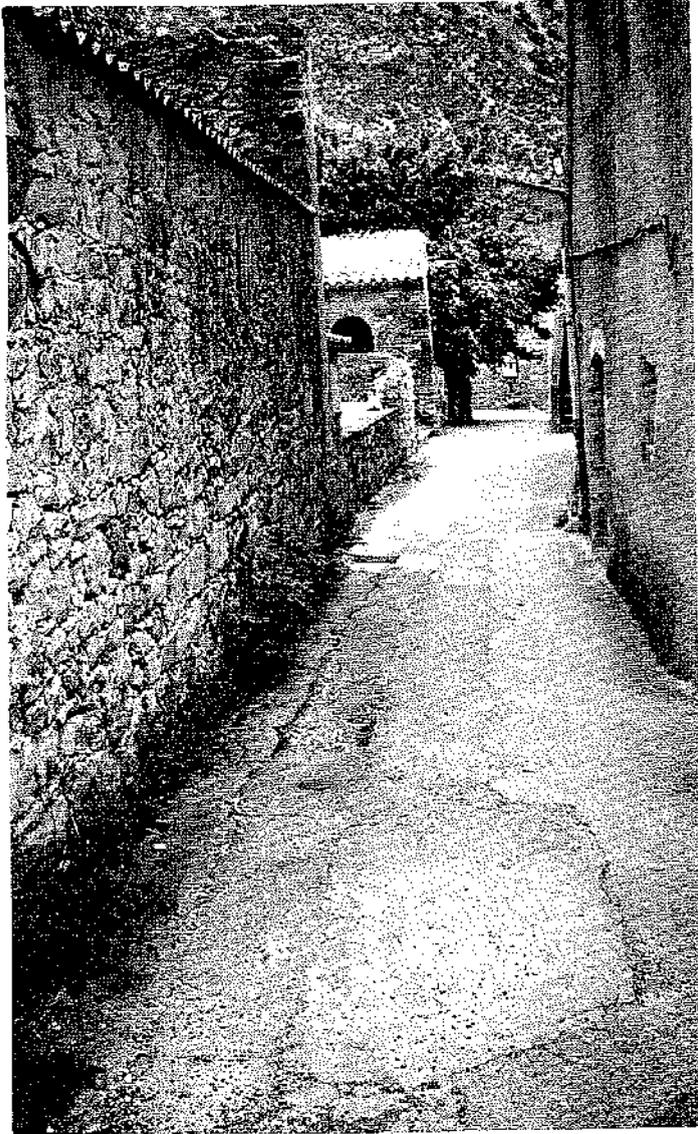
### Les Berges de La Vis devant l'auberge de la Cascade

Autrefois mélange de goudron et de graviers, les berges de la Vis au devant de l'auberge de la Cascade et du promontoire sur la cascade ont été refaites en béton désactivé d'une teinte proche de celle des dalles calcaire du causse avec inserts de dalles et pavés de calcaire en provenance des carrières du causse de Blandas.

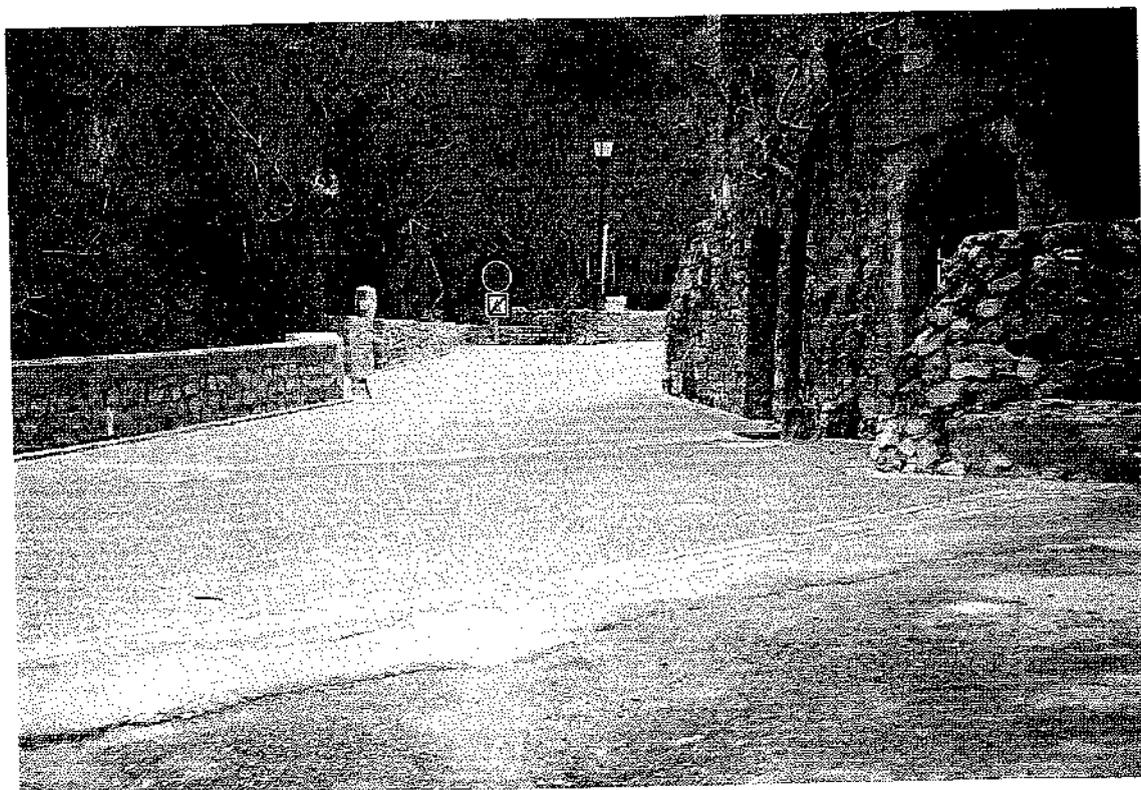
### Le Mas de Guilhou

Les rues et ruelles du Mas de Guilhou seront traitées dans le même esprit que la partie " Les Faïsses " , avec une difficulté supplémentaire liée à la proximité du rocher.

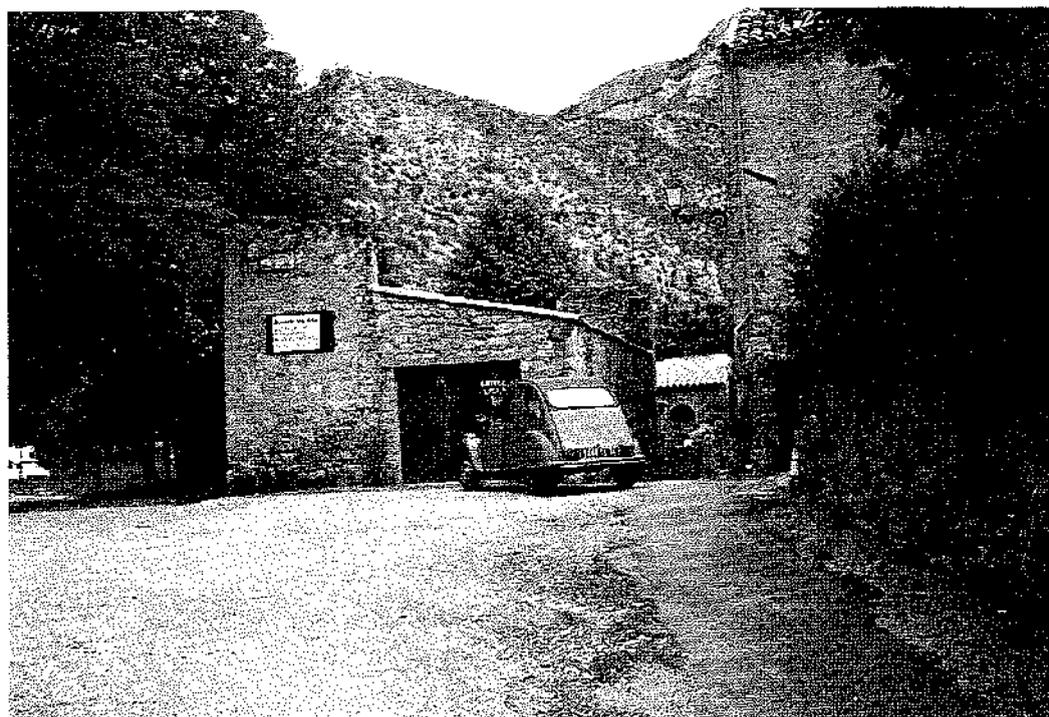
LE CHEMIN DES FAÏSSES, AVANT ET APRÈS TRAVAUX



BERGES DE LA VIS , APRÉS TRAVAUX



PROLONGEMENT DU CHEMIN DES FAÏSSES SUR BERGES DE LA VIS ,  
AVANT ET APRÈS TRAVAUX



### **3 - QUELQUES RECOMMANDATIONS SUR LES PLANTATIONS**

#### **3.1 - VERSANTS DES GORGES ET RIPISYLVE**

La gestion des versants des gorges de la Vis et de ses berges relève de l'Office National des Forêts ( O.N.F. ) .

Les versants des gorges forment un peuplement forestier diffus de type taillis bas , avec quelques plantations de conifères , réalisées sur le versant gardois , lequel appartient en totalité à l'Etat ( sauf anciennes zones cultivées des Bayrades ) .

La ripisylve de la Vis constitue une petite forêt en tunnel sur les berges de la rivière, constituée principalement de feuillus.

Pour l'O.N.F. Navacelles est classé de type D.C.I , " hors protection " , c'est à dire que l'on intervient le moins possible ( " a minima " ) sur le végétal .

Il n'en demeure pas moins que les actions suivantes paraissent fondamentales pour :

- 1 - lutter efficacement contre les risques d'incendie ;
- 2 - assurer un bon entretien et de ce fait donner au site un aspect en accord avec son statut de site national ;
- 3 - lutter contre les risques d'inondation de la rivière en périodes de crues ;

\* ABATTRE LES ARBRES MORTS OU SECS.

\* DÉBROUSSAILLEMENT.

\* NETTOYAGE DU LIT DE LA RIVIÈRE DES BOIS MORTS ET AUTRES ÉLÉMENTS.

La poursuite des plantations de conifères sur les versants des gorges ne paraît pas être satisfaisante, s'agissant d'essences "importées" qui semblent avoir du mal à s'adapter au milieu sur de grandes superficies ( Réf la plantation vers la source de la Foux )

#### **3.2 - LE MÉANDRE DE NAVACELLES**

Comme vu précédemment, la physionomie du méandre ne correspond plus à son découpage parcellaire , ni à une zone cultivée de champs ; Il se présente comme une vaste prairie avec développement d'un bosquet d'arbres près de l'exutoire du canal.

De même sa gestion n'est plus assurée directement par les propriétaires ( EDF pour la partie ouest / grands et petits propriétaires privés pour la partie est du méandre ) .

C'est essentiellement la Mairie de St Maurice-Navacelles qui se charge du fauchage des parties en herbes et du débroussaillage des parties en taillis aux franges du méandre du cirque.

\* IL EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT POUR LA PERCEPTION DU SITE DANS TOUTE SA BEAUTÉ QUE CET ENTRETIEN SOIT MAINTENU ET RÉALISÉ RÉGULIÈREMENT .

IL SUFFIT DE PEU DE TEMPS, COMME LE MONTRE L'ÉVOLUTION DE LA ZONE VOISINE DES BAYRADES ( PAS PLUS DE 20 ANS ) , POUR TRANSFORMER UNE ZONE CULTIVÉE ET ENTRETENUE EN UNE FRICHE RAPIDEMENT ENVAHIE PAR UN TAILLIS .

A noter qu'à la différence des Bayrades, relativement pentues et dont le sol est assez pauvre, la fertilité de celui du méandre du cirque de Navacelles amènerait rapidement au développement d'un taillis puis d'une quasi forêt ....  
( voir le développement rapide des arbres en bosquet près de l'exutoire du canal ) .

### **3.3 - JARDINS ET ESPACES PUBLICS DES ZONES BÂTIES DE NAVACELLES - ESPLANADE - PARKINGS : PLANTES , ARBUSTES , CLÔTURES & ARBRES**

#### **A - ÉLÉMENTS VÉGÉTAUX EXISTANTS**

Les plantations existantes devront être conservées et entretenues :

- Tout abattage d'arbre de haute tige, y compris ceux situés dans les jardins privés , donnera lieu à une déclaration puis à la replantation d'un sujet adulte de même essence .
- Il en sera de même en cas de force majeure ( risque de chute , vieillissement , maladie ...)
- Ces interventions doivent obligatoirement faire l'objet de demandes d'autorisation.

#### **B - ÉLÉMENTS VÉGÉTAUX À PLANTER**

D'une manière générale , les feuillus rencontrés localement ( comme vu ci-avant ) et quelques arbres à feuillage persistant doivent être privilégiés .  
Les conifères doivent rester du domaine des versants des gorges .

#### **Haies**

Les haies ne sont visibles à Navacelles que dans les jardins des maisons qui en possèdent.

La haie de buis de la parcelle 122 est particulièrement intéressante.

D'une manière générale, particulièrement dans un site comme celui-ci , il convient d'éviter les haies uniformes, faites d'une seule espèce et répétitives : haies de thuya, cyprès, laurier, pyracantha.

Des haies qui mélangent plusieurs essences , outre la diversité de leur évolution au cours des saisons, permettent d'enrichir le paysage , d'en devenir des éléments esthétiquement marquants et d'abriter une faune plus riche et variée...

A base d'essences adaptées au lieu, elles apportent :

- une composition végétale riche suivant les saisons au niveau des teintes du feuillage, des fleurs, des fruits..;
- une insertion douce dans le paysage ;
- une bonne protection au vent ;
- une taille architecturée éventuelle ;
- un bon enracinement qui stabilise et retient bien le sol ;

Les haies plurivégétales sont de plusieurs types :

haie champêtre entièrement composée de végétaux caduques  
exemple : mélange d'érable champêtre, de troène de Californie, de charme houblon, de cornouiller, d'amélanchier ...

haie fleurie mélange de végétaux caduques et à feuillages persistants, dans une proportion équivalente  
exemple : lilas, grenadiers à fleurs, arbres au poivre , laurier, arbusier ....

haie ornementale mélange d'1/3 de végétaux à feuilles caduques et de 2/3 de végétaux à feuilles persistantes  
exemple : genêt d'Espagne, laurier, alaterne, photinia...

Il est possible d'ajouter à ces exemples les essences suivantes :

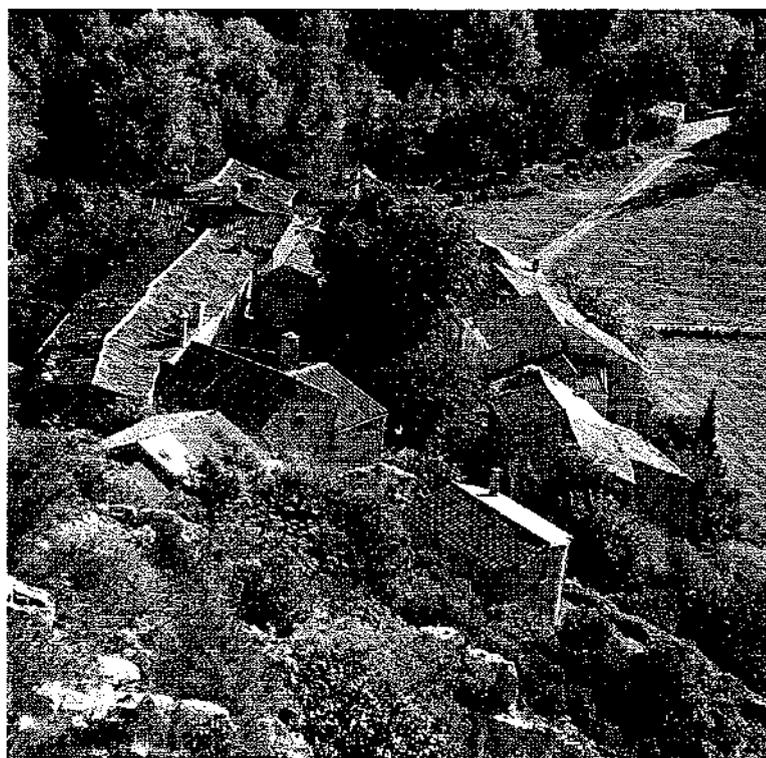
Le buis est une essence locale, au développement lent, mais qui est particulièrement adapté et séduisant à Navacelles et dans ses abords. De plus sa résistance à la sécheresse est assez bonne.

Le laurier tin pousse également bien sur des sols calcaire , avec une bonne résistance à la sécheresse.

Le pistachier térébinte pousse également sur des sols secs, voire caillouteux avec une bonne résistance à la sécheresse.

À citer également : le photinia, le filaria à feuilles larges ..

le mûrier qui domine la place des Faïsses



Impact des marronniers sur la partie haute du Mas de Guilhou

## Arbres

L'importance des arbres , qu'ils soient isolés, en groupes , en bosquets, en alignement , en vergers, en forêt-galerie n'est plus à démontrer dans la qualité du site.

Autant que le bâti, les arbres participent à l'attrait du cirque quand on se promène et visite Navacelles ou quand on l'admire globalement depuis la Baume Auriol ou Blandas.

Autant que le bâti, il est important de préserver et de d'entretenir au quotidien ce patrimoine végétal .

### PLANTATION

Pendant l'arrêt de la végétation ( novembre à février ) pour les arbres à racines nues , hors période de gel ou de fortes pluies .

Pour les plantes en containers, le printemps est la meilleure saison .

### ENTRETIEN

- Arrosage
- Binage & Désherbage
- Apport de fumures au printemps et été
- Taille de formation en fin d'Hiver, après les gelées
- Taille douce
- Protection des jeunes plants :
  - \* tuteur et protection du plant
  - \* protection du pied du plant

### ARBRES ISOLÉS RECENSÉS À NAVACELLES ( réf chapitre 1 - partie 1.1 - C - 2 )

Esplanade : tilleuls ( en majorité ) - mûriers - chênes - cerisiers - pêchers - néfliers - prunus ...

Parking : tilleuls ( en majorité ) - peupliers ...

Hameau : marronniers - mûriers - robinier ( acacia )  
figuier - cerisiers - cèdres....  
vigne-vierge - glycines ...

### ARBRES CONSEILLÉS

#### Erable champêtre

hauteur : 8 à 10 m  
croissance : rapide  
type de sol : tous sols agileux-calcaire  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : haies/groupes/isolés

Erable de Montpellier hauteur : 10 à 15 m  
croissance : lente  
type de sol : tous sols calcaires  
résistance à la sécheresse : bonne  
emploi : isolés/groupes/boisements

Aulne à feuille de cœur hauteur : 12 à 14 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols, même sec & calcaire  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : alignement/brise-vent

Mûrier à papier hauteur : 6 à 8 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols médiocres  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : tous emplois - ombrage épais

Mûrier blanc hauteur : 8 à 10 m  
croissance : lente  
type de sol : plutôt calcaire profond  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : tous emplois  
très adapté au Languedoc

Micocoulier hauteur : 12 à 15 m  
croissance : lente  
type de sol : sols calcaire set secs  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : isolés/groupes/alignement  
arbre spécifique du Languedoc

Frêne oxyphylle hauteur : 16 à 18 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols superficiels  
arglieux  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : isolés/groupes

Frêne hauteur : 8 à 10 m  
croissance : moyenne  
type de sol : calcaires et secs  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : isolés/groupes

Charme houblon hauteur : 6 à 8 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : isolés/groupes

Chêne blanc hauteur : 10 à 15 m  
croissance : lente  
type de sol : secs et calcaires  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : boisement

Chêne vert hauteur : 10 à 15 m  
croissance : lente  
type de sol : calcaires et secs  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : boisement

Robinier (faux acacia) hauteur : 10 à 15 m  
croissance : rapide  
type de sol : tous sols calcaires  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : isolés/groupes/alignement

Tilleul hauteur : 10 à 15 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols plutôt profonds  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : isolés/groupes/alignement

Figuiier hauteur : 3 à 5 m  
croissance : lente  
type de sol : secs, calcaires, caillouteux  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : vergers

Cerisier hauteur : 6 à 8 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols sauf argileux  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : vergers/isolés

Laurier hauteur : 6 à 8 m  
croissance : lente  
type de sol : calcaires et secs  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : haies/isolés/groupes

Arbousier hauteur : 5 à 7 m  
croissance : lente  
type de sol : sans calcaire actif  
résistance à la sécheresse : moyenne  
emploi : haies/isolés

Buis de mahon hauteur : 6 à 8 m  
croissance : moyenne  
type de sol : tous sols calcaires et secs  
résistance à la sécheresse : forte  
emploi : isolés/haies/groupes

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- 1 - Ne pas planter ou laisser pousser de figuiers à proximité des maçonneries, quel que soit leur type ;  
Danger à terme de déstabilisation puis de ruines des maçonneries .
  
- 2 - Les cèdres plantés dans le cimetière à proximité des ruines de la chapelle Notre-Dame doivent être déplacés à terme compte-tenu des risques qu'ils font courir aux ruines de la chapelle Notre-Dame .  
D'autre part, ils ne sont pas à l'échelle de cette chapelle.
  
- 3 - Eviter les conifères dans les zones bâties de Navacelles et dans la ripisylve.

## Plantes grimpantes

Les glycines et la vigne-vierge se développent bien à Navacelles.

On peut citer également comme plantes grimpantes intéressantes :

- le chèvrefeuille
  - les roses grimpantes
  - la bigogne
  - la clématite
  - la capucine
  - le houblon du Japon
- 
- Ne pas planter ou laisser pousser de lierre sur des maçonneries, quel que soit leur type ;  
Danger à terme de déstabilisation puis de ruines des maçonneries .
  - Le lierre peut être utilisé comme plante couvre-sol dans les parties ombragées , en veillant à ce qu'il ne déborde pas sur les maçonneries .

## 4 - AXES DE RÉFLEXION SUR LE SITE

### 4.1 - LES INVARIANTS

#### A - VERSANTS DES GORGES ET RIPISYLVE

##### RIPISYLVE

Ces espaces sont destinés à rester dans leur état sauvage.  
On y laisse faire la Nature.

L'entretien courant doit être assuré , comme vu ci-dessus , de façon sélective , sur la base d'un diagnostic préalable de l'état sanitaire des végétaux et de l'impact paysager que cet entretien aura .

##### Préconisations :

- 1 - Réalisation d'un diagnostic de l'état sanitaire de la forêt située de part et d'autre de la Vis  
+ étude d'impact dans le Paysage
- 2 - Travaux d'entretien courant
- 3 - Protection des jeunes plants se développant naturellement

##### VERSANTS DES GORGES DE LA VIS

Pour les plantations existantes , le Gestionnaire doit mettre en œuvre les travaux d'entretien nécessaires .

Il ne parait pas souhaitable de poursuivre ces plantations de conifères sur les versants des gorges .  
S'agissant d'essences "importées" , elles semblent avoir du mal à s'adapter au milieu sur de grandes superficies ( Réf la plantation vers la source de la Foux ) et surtout, elles ne sont pas dans l'esprit des paysages caussenards .

##### Préconisations :

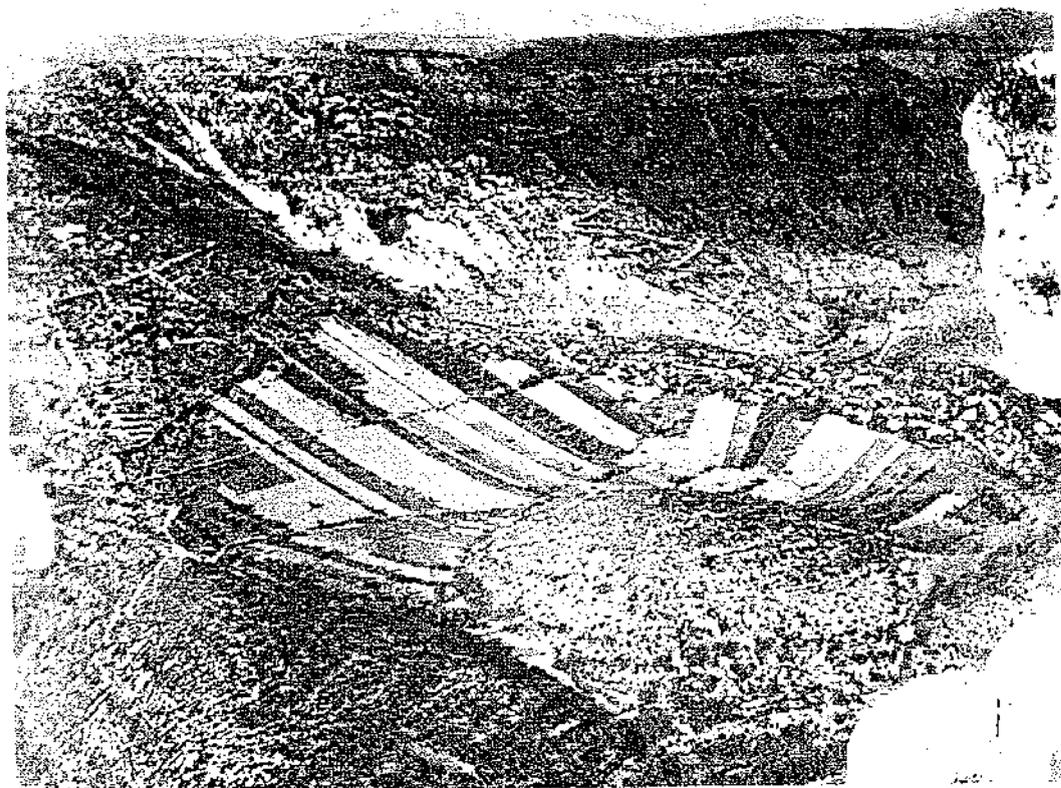
- 1 - Suppression des conifères malades ayant perdu leurs aiguilles
- 2 - Ne pas poursuivre les plantations de conifères
- 3 - Travaux d'entretien courant
- 4 - Protection des jeunes plants se développant naturellement

#### B - LA VIS

##### Préconisations :

- 1 - Le partage de la rivière entre les différents utilisateurs ( pêcheurs, randonneurs, sportifs sur kayaks ou autres canots ... ) ne peut se faire de façon satisfaisante que si les utilisateurs et les organismes en charge de la gestion du site se réunissent et élaborent une charte permettant d'anticiper et régler les problèmes :

La zone des Bayrades , quand elle était cultivée



La zone des Bayrades en 1998

Organismes en charge de la gestion du Site :

- Direction Régionale de l'Environnement
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- Communes

Organismes en charge de la gestion des rivières et des eaux :

- Conseils Généraux - Services en charge des Rivières
- Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales - Services de la gestion des eaux potables
- Office de la Pêche et Syndicats des Pêcheurs
- Jeunesse et sports

- 2 - Pour mémoire le bac inondable sur la rivière entre les deux routes départementales, celle vers St Maurice et Navacelles (côté Hérault) et celle vers Blandas (côté Gard) qui concerne les Communes et les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault.

## 4.2 - LES ESPACES EN MUTATION

### A - LES BAYRADES

Cet espace est actuellement celui qui subit la plus forte mutation.

Encore cultivé de champs et de vignes il y a une cinquantaine d'années, il est désormais livré à lui-même, à un petit taillis qui uniformise tout, faisant disparaître les parcelles, les chemins de desserte, une vigne livrée à elle-même, les mazets ( en ruines )  
.....

La question de l'évolution du paysage est importante : il s'agit en effet d'une vaste zone qui couvre quasiment toute la montée sur Blandas.

Une évolution paysagère de la zone peut être facilitée par un sol plus "cultivable" que sur les versants des gorges.

Les difficultés sont liées au parcellaire et aux nombreux propriétaires de la zone.

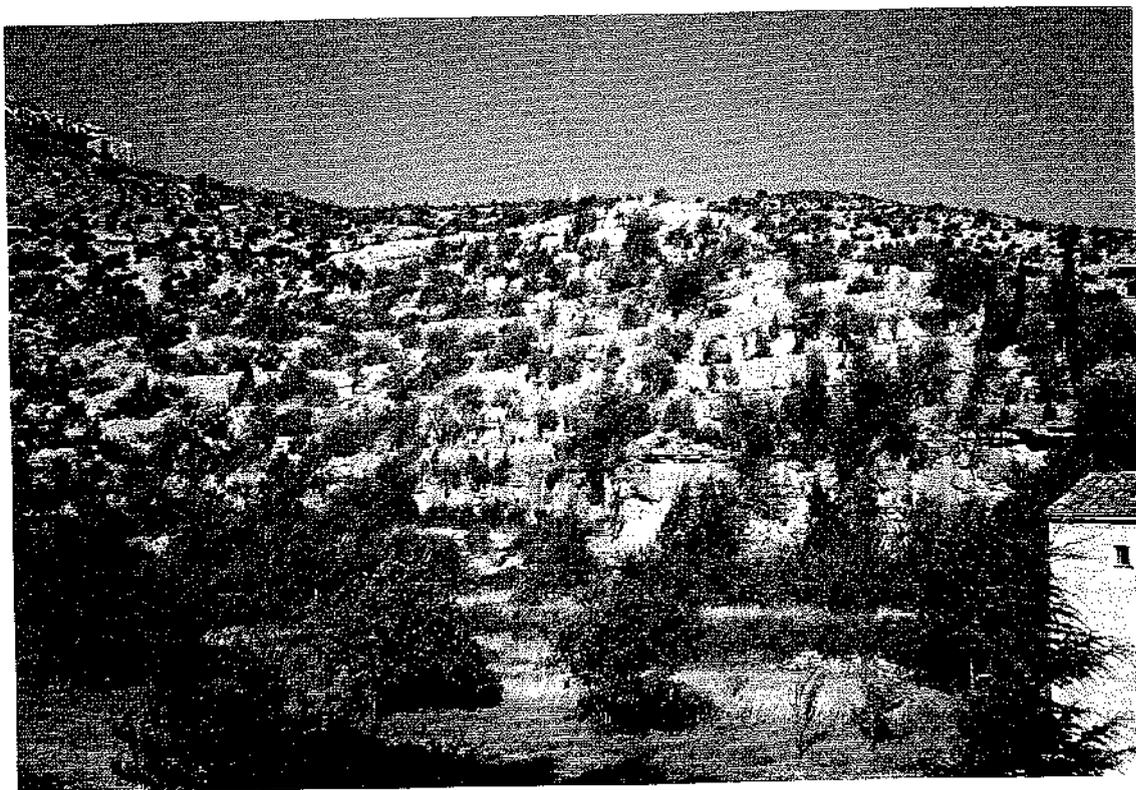
Les questions sont nombreuses :

- un espace planté serait un radical changement par rapport au passé, mais le petit taillis actuel est-il plus satisfaisant?
- qui planterait et entretiendrait ce nouvel espace planté ?
- comment lié ce grand espace avec le parcellaire actuel et le nombre de propriétaires actuels ?
- qui financerait ces projets ?

### Préconisations :

- 1 - Suppression du taillis qui uniformise tout, puis plantations d'herbes diverses suivant les parcelles : vignes, oliveraies, champs ...
- 2 - Maintien des mazets et ruines de la ferme des Poujols, sans chercher systématiquement à les restaurer .. Une recherche sur la propriété réelle actuelle des parcelles est également nécessaire .
- 3 - Retrouver les dessertes en terre des parcelles .

Etat actuel - 1998 - des terrasses du Rocher de la Vierge



## B - LES TERRASSES ( LES FAÏSSES )

Tout comme Les Bayrades, les terrasses construites au flanc des côteaux sud à proximité du village sont menacées de disparition complète, faute d'un entretien régulier depuis une cinquantaine d'années.

Les cultures ont disparu et sont remplacées par un taillis avec çà et là quelques arbres spontanés, issus des jardins voisins.

Il s'agit là des parties les plus aménagées par l'Homme au cours des siècles, pour augmenter les surfaces cultivées.

L'entretien était constant.

Ce travail formidable à la fois cyclopéen dans sa construction et quotidien dans son entretien est le témoignage d'une façon de faire, d'une façon de vivre dont nous n'avons plus idée, sauf en quelques rares endroits où ce type de culture est encore rentable ( vignoble de Banyuls ou terrasses de culture de l'oignon du Vigan, par exemple ).

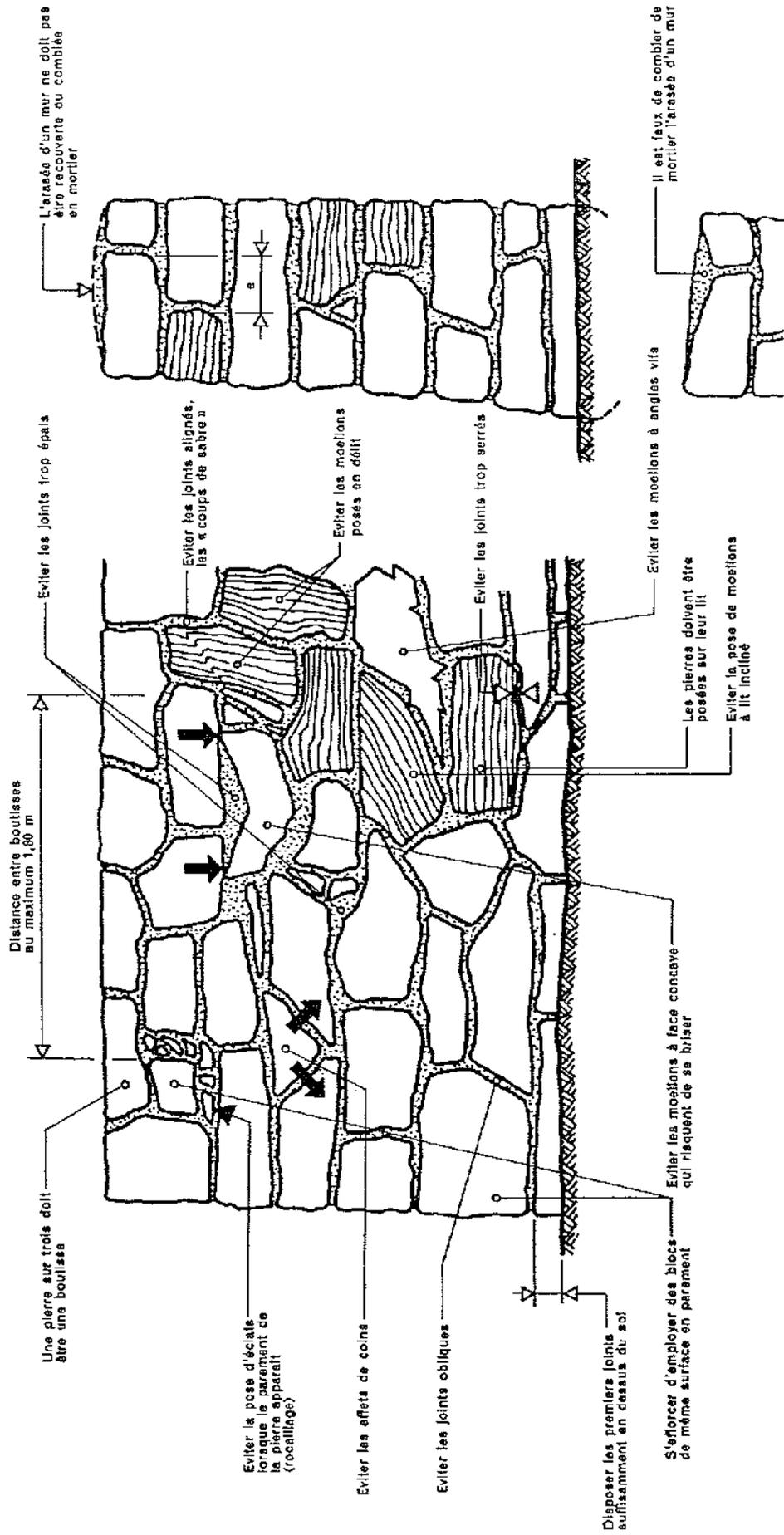
Comment conserver ces éléments qui constituent une caractéristique majeure des paysages de moyenne montagne, le témoignage d'une exploitation passée de l'espace ?

De nombreuses questions se posent, de nombreux problèmes existent :

- Importance de la tâche tout d'abord : les zones à reprendre sont importantes par la superficie.  
Une sélection selon les urgences et la prégnance dans le paysage s'imposera.  
Le rocher de la Vierge paraît primordial pour le site, et devrait compter comme le premier des espaces en terrasses à reprendre.
- Une fois la décision prise, quelle main d'œuvre pour exécuter le travail compte-tenu :
  - \* du coût de tels travaux ; quels financements ?
  - \* des techniques traditionnelles de construction de ce type de murets, qui ne sont plus connues ...
- une fois les murets reconstruits, qui entretiendra les murets et également quel usage, quelles plantations sur ces nouvelles terrasses ?

De telles réalisations compte-tenu de leur coûts et des problèmes induits paraissent assez difficiles.

Ne rien faire sur ces zones, ou tout au moins sur certaines d'entre elles reviendrait à renoncer à plusieurs siècles d'un certain type de paysage dans un certain type de sites...



Parement et coupe d'un mur en appareil opus incertum.

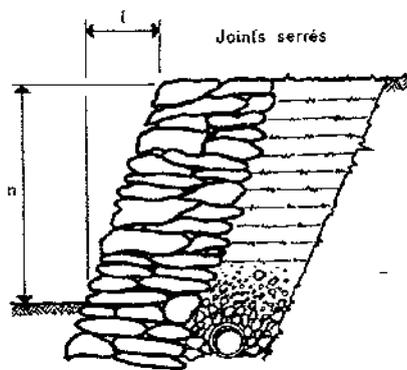
Son exécution dépend de l'habileté et du coup d'œil du maçon. Cette figure mentionne les défauts à éviter, ces derniers étant non seulement inesthétiques, mais aussi compromettants pour la stabilité du mur.

On recherchera autant que possible des pierres de dimensions à peu près semblables : la forme des pierres peut être ébauchée au têtou, la largeur des joints ne doit pas dépasser 40 mm. Les assises et les joints doivent être à peu près perpendiculaires au parement extérieur d'environ 10 cm.

La question qui se pose depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle en matière de restauration de bâtiments anciens ( pour simplifier, faut-il laisser le temps faire son "travail" et ne procéder qu'à des travaux de stricte maintenance ( thèse de Ruskin ) ou au contraire restaurer les bâtiments et les remettre dans la vie contemporaine sans les dénaturer ( thèse de Viollet-le-Duc ) ) commence à se poser en matière de paysages , dans les zones touchées par la désertification rurale....

Préconisations :

- 1 - Remonter des murets dans quelques endroits stratégiques + débroussaillage et replantation de certaines essences non nocives pour les maçonneries
- 2 - Entretien courant de ces espaces

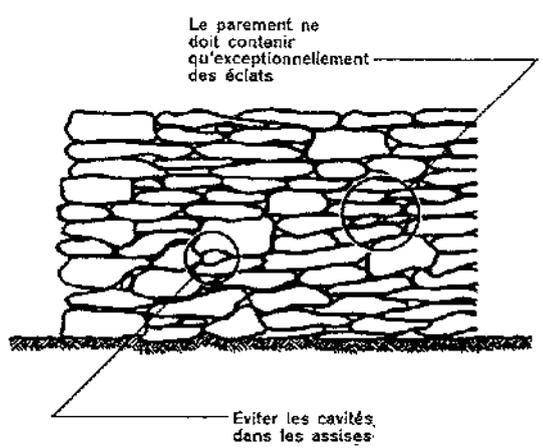


Coupe et élévation d'un mur en maçonnerie de pierre sèche, réalisée en grès schisteux, en gneiss, etc.

Fruit du parement :  $\frac{l}{n} = \frac{1}{3}$ .

Il est nécessaire d'établir un drainage en amont du mur afin d'éviter la pénétration de l'eau dans les joints.

N. B. Le décalage des joints assure la solidité de la maçonnerie.



## C - LES CHEMINS

Actuellement, les randonneurs et pêcheurs empruntent des chemins bien entretenus en général :

- le GR 7 ( de St Maurice à Blandas par Navacelles ),
- le chemin qui va des Bayrades ou Navacelles à Vissec, en passant par le moulin de la Foux

L'entretien de ce type de chemins est pour le moment assuré, et il est très important qu'il soit poursuivi , de même que leur fléchage.

Il se pose le problème important de l'aménagement de zones de stationnement au départ de ces chemins ....

Par contre , les petits sentiers qui anciennement desservait les terrasses sont en cours d'abandon...

Par exemple, si le départ du chemin de Navacelles à la statue de la Vierge est en bon état, la partie haute est désormais plus difficile.

De même , la partie haute du chemin muletier dit du facteur vers Blandas n'est pas en très bon état au niveau du croisement avec la route départementale.

### Préconisations :

- 1 - Reprendre la partie haute du chemin vers la statue de la Vierge à Navacelles ; reprise du chemin de Blandas : aménagement du croisement de ce chemin avec la route départementale ,
- 2 - Poursuite de l'entretien des chemins de randonnée .

## 4.3 - LES ESPACES ENTRETENUS

### A - LE MÉANDRE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Comme vu précédemment, l'entretien du méandre est assuré par la Commune.

L'aspect paysager n'est plus en correspondance avec le parcellaire cadastral.

Toute cessation des activités d'entretien amènerait rapidement à la végétalisation du méandre . le sol étant fertile , le développement d'une forêt n'est pas inenvisageable , à terme .

Cet aspect serait contraire à celui du méandre depuis que les Hommes s'y sont installés.

L'aspect actuel ne correspond pas à celui du passé, de l'époque où il était cultivé en champs en lanières.

Il correspond malgré tout à une situation de zone cultivée, entretenue au milieu de gorges arides et caillouteuses, une zone dont la couleur évolue avec les saisons au milieu d'un espace dont la teinte évolue peu .

La vigilance s'impose quant à l'entretien du méandre.

Un emploi spécifique pour ce faire se révèle des plus importants.

Compte-tenu de la convention avec EDF de 1902, la partie ouest du méandre est dévolue à l'exutoire du canal.

L'aspect de vaste champ qu'il possède actuellement peut difficilement évoluer.

Le curage du canal est un impératif autant pour la sécurité que pour l'esthétique du lieu.

Seul le traitement de la partie Est du méandre , au delà de la levée de terre qui barre le méandre en deux parties, pourrait éventuellement changer.

Un retour à un traitement du méandre en sa partie Est qui corresponde au cadastre peut s'avérer intéressant une fois à Navacelles , mais qu'en serait-il depuis la Baume Auriol et Blandas?

La vision du méandre dans sa totalité comme un vaste champ depuis les points de vue supérieurs paraît satisfaisante.

L'effort doit surtout porter sur la lutte contre le développement de broussailles, de ronces, de lierre, de taillis bas...

#### Préconisations :

- 1 - Suppression de la levée de terre qui coupe , sans justification , le méandre en deux parties ;
- 2 - Suppression du bosquet au niveau de l'exutoire du canal , pour privilégier l'aspect uniforme du fond du méandre ;
- 3 - Entretien et développement par contre des taillis se développant sur les bords du méandre au niveau du raccordement de celui-ci avec les versants des gorges ;
- 4 - Maintien des activités potagères et des vergers aux abords des zones bâties ;
- 5 - Retour au parcellaire ancien ?

## B - LE PARKING ET L'ESPLANADE

L'afflux de visiteurs impose une gestion du stationnement des automobiles.

La séparation du stationnement visiteurs/résidents doit être renforcée :

### Préconisations :

- 1 - Le parking des visiteurs doit être cantonné à l'arrivée du CD 130 à Navacelles , au pied ouest du rocher de la Vierge. Deux alignements de tilleuls latéraux plantés il y a quelques années ont déjà amélioré l'aspect de la zone .

Les réflexions sur l'aménagement de ce parking peuvent concerner :

- le traitement des sols ;
- l'éclairage ;
- la plantation d'autres arbres près de l'entrée du hameau ;
- la réalisation d'une aire de contournement ?
- la protection des troncs d'arbres contre les chocs des véhicules ;

La question de l'accès des bus à Navacelles est à étudier : l'étroitesse du CD 130 avec la difficulté voire l'impossibilité de se croiser en certains endroits rend la descente périlleuse pour ce type de véhicules , que ce soit côté Gard ou côté Hérault .

Le recherche d'un parking de dissuasion pour le stationnement des bus ou en cas d'une trop forte affluence durant l'été avec un système de navettes peut être une solution.

- 2 - Le stationnement des résidents doit être pensé et fondu dans le paysage , à proximité des zones bâties :  
Un étude spécifique sur ce point serait nécessaire pour trouver et traiter ces zones de façon paysagère :
  - \* en partie haute du mas de Guilhou et près de la Vis pour les résidents du mas de Guilhou ?
  - \* sur l'esplanade , au droit du chemin du Mas del Pont pour les résidents des Faïsses ?
  - \* près du Serre de la Clède ?Ces aménagements doivent être étudiés et fondus dans le site.

- 3 - Le stationnement près du local des pompes pour le Mas de Guilhou ne paraît pas très approprié car très voyant de partout, autant depuis les Causses que dans le Cirque .

Au contraire, le local pompes doit devenir moins important dans le site soit par camouflage , soit par suppression ou déplacement .

## C - LES ZONES BÂTIES DU HAMEAU

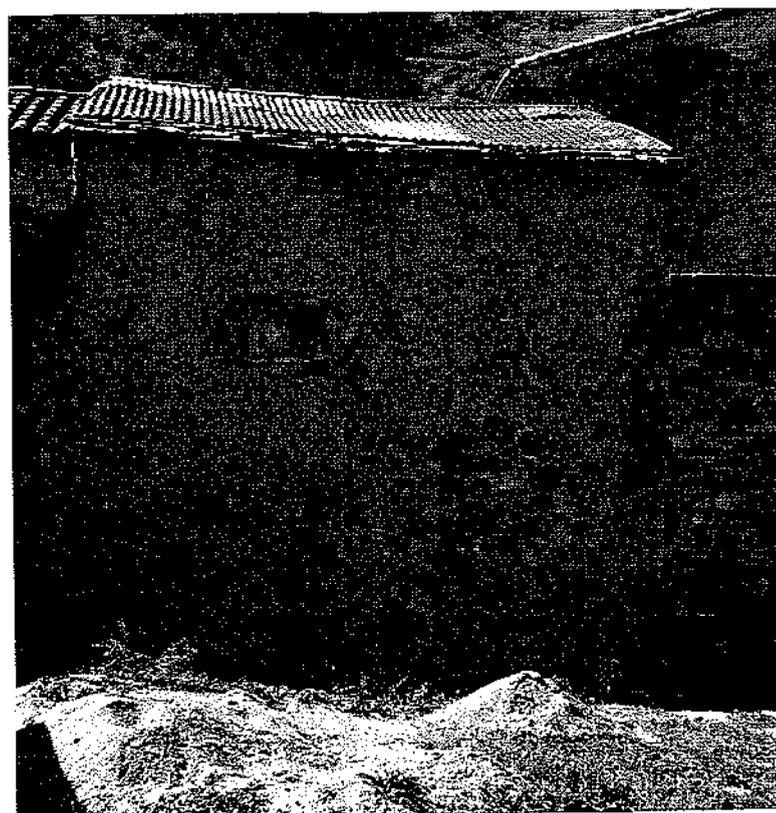
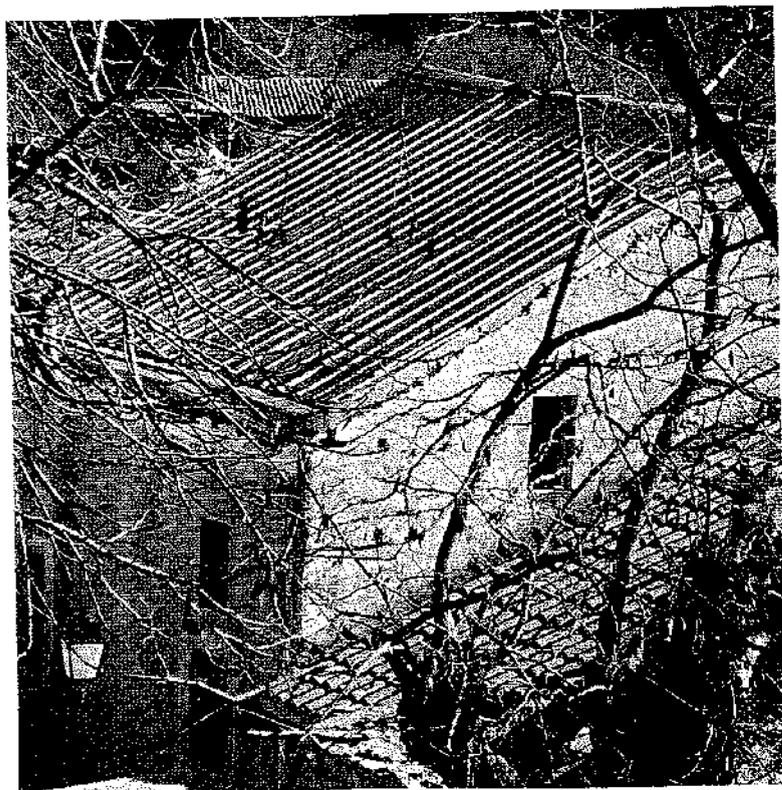
NOTA BENE : il ne s'agit pas de la restauration et conservation du bâti qui font l'objet de la partie III du présent cahier.

Fondamentalement, la question de l'avenir de ces zones se pose. Les maisons habitées, utilisées, qui vivent ne sauraient compenser l'impact dans le village des ruines et des maisons abandonnées.

### Préconisations :

- 1 - La remise en état des maisons appartenant aux organismes publics et la mise en place de nouvelles activités dans ces lieux sont importantes en tant qu'exemples, et pôles d'animation.  
Cela concerne principalement :
  - \* le garage communal cadastré 94/95 placé de façon stratégique dans le hameau ; La reconstruction du muret sur le chemin des Faïsses est très importante.
  - \* la maison cadastrée 8100 au Serre de la Clède. le Département de l'Hérault en est propriétaire.
- 2 - L'église paroissiale, au Mas de Guilhou, n'est quasiment plus utilisée.  
Comment ce bâtiment peut-il être utilisé, notamment durant les périodes de forte fréquentation ?
- 3 - Les maisons ruinées :
  - cadastrées 97 - 105 aux Faïsses
  - cadastrées 110 sur le rocher de la Vierge
  - cadastrées 7 - 33 au Mas de Guilhou
  - cadastrées 145 (partie contre rocher) à RochebelleOutre les problèmes liés au fait que ces bâtiments appartiennent à des privés, comment lutter contre les dangers d'effondrements, comment lutter contre leur envahissement par le lierre, comment lutter contre les pillages ?  
A noter que les maisons ruinées, sans toit sont moins perturbantes dans les silhouettes générales que les maisons semi-abandonnées.
- 4 - Les maisons semi-abandonnées :
  - cadastrées 10 (remise) - 11 - 31 au Mas de Guilhou
  - cadastrée 96 aux Faïssesposent un gros problème d'aspect par leurs toits en matériaux précaires : tôle ondulée ou plaques de fibro-ciment  
  
Comment lutter contre le processus d'abandon en cours de maisons qui sont encore très préservées quant à leur aspect mais qui ne sont pas entretenues ?
  - cadastrées 158 - 159 - 160 à Blandas
  - cadastrées 10 (maison) - 30 au Mas de Guilhou

PERTURBATIONS APPORTÉES AU VILLAGE DE NAVACELLES  
PAR LA MISE EN PLACE DE MATÉRIAU PRÉCAIRE EN COUVERTURE



- 5 - La dissimulation des câbles et des compteurs :  
Il serait intéressant d'étudier la possibilité de camoufler les compteurs derrière des portes en bois ventilées : il suffirait pour cela que les compteurs soient encastrés de 5 cm en plus , de façon à pouvoir placer une porte en bois à lames pour les dissimuler .  
La question de la dissimulation des câbles dans leur parcours vertical est à étudier.  
L'effort d'enfouissement des évacuations des eaux usées et vannes depuis les maisons jusqu'au réseau public est à poursuivre.  
Le camouflage des antennes est un sujet d'études également.
- 6 - Etude de la signalétique :  
Elle doit porter sur l'information et le guidage vers les commerces existants et les espaces utilisés ( sanitaires etc )  
Elle doit porter également sur la mise en place des noms des rues et ruelles du Hameau, qui doit être discrète et se fondre dans le bâti existant.  
Des éléments de bois grisant en vieillissant type red cedar peuvent être une piste .

## CONCLUSION

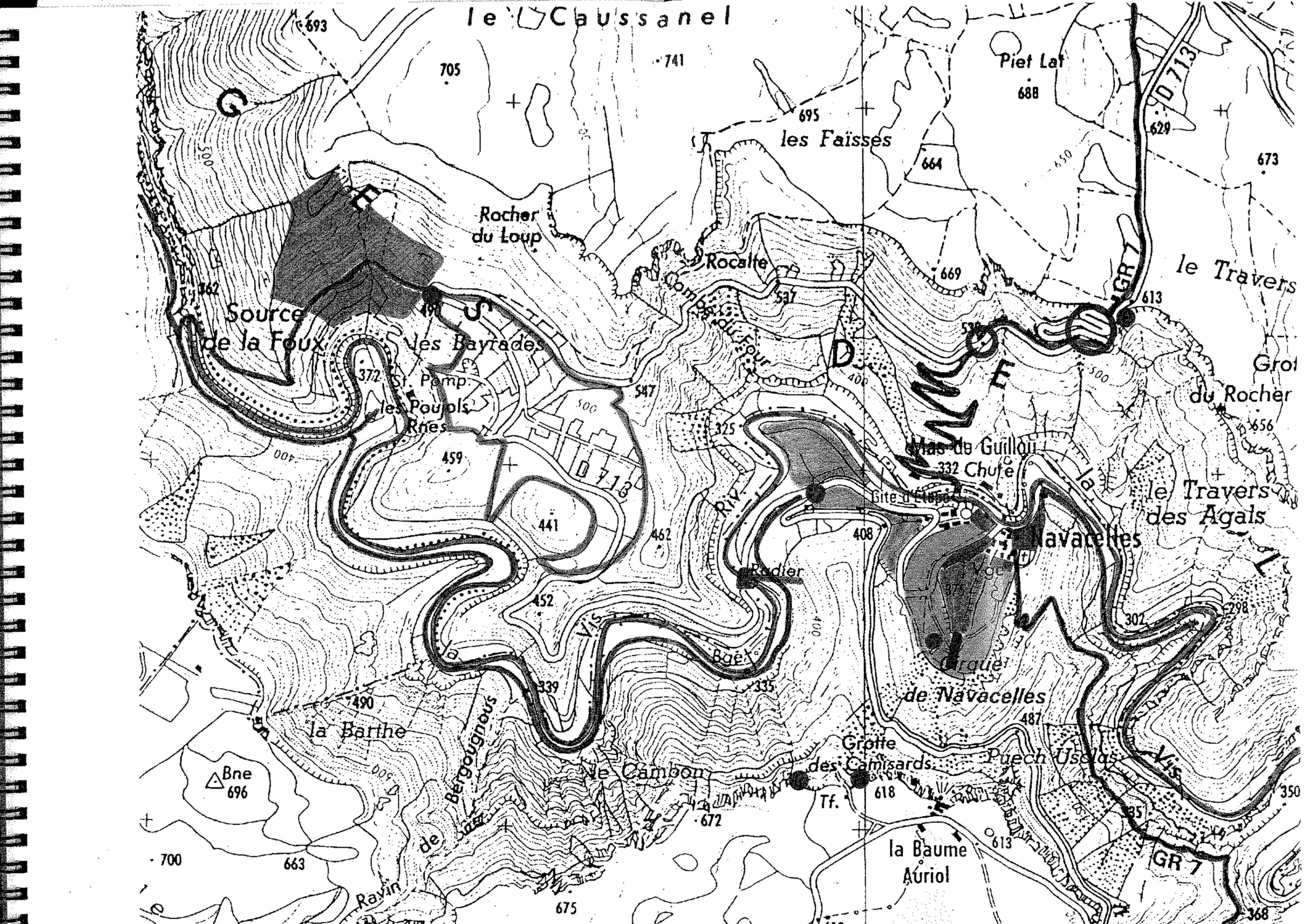
### **CARTES DE SYNTHÈSE DES AXES DE RÉFLEXIONS POUR LE TRAITEMENT DU PAYSAGE DU SITE DE NAVACELLES**

- 1 - CARTE 1 : RECOMMANDATIONS POUR LA ZONE CLASSÉE  
ET INSCRITE DES GORGES DE LA VIS ET DU  
CIRQUE DE NAVACELLES
  
- 2 - CARTE 2 : RECOMMANDATIONS POUR LES ZONES BÂTIES  
DU CIRQUE DE NAVACELLES  
Extrait Cadastral  
Echelle 1/1000ème
  
- 3 - CARTE 3 : PARCELLAIRE DES GORGES DE LA VIS  
sur la commune de St Maurice-Navacelles  
Extrait Cadastral
  
- 4 - CARTE 4 : PARCELLAIRE DU CIRQUE DE NAVACELLES  
Extrait Cadastral  
Echelle 1/1000ème
  
- 5 - CARTE 5 : PARCELLAIRE DU CIRQUE DE NAVACELLES  
Extrait Cadastral  
Principaux Propriétaires  
Hors Echelle

**RECOMMANDATIONS  
POUR LA ZONE CLASSÉE ET INSCRITE  
DES GORGES ET DU CIRQUE  
DE  
NAVACELLES**

**LÉGENDE**

-  La Vis : Charte d'utilisation à établir
  -  Boisement de conifères, en très mauvais état sanitaire  
Traitements nécessaires - Suppression des arbres morts
  -  Bac sur la Vis
  -  Zone " LES BAYRADES "
    - suppression des taillis
    - maintien des mazets et de la ferme des Poujols
    - restitution du parcellaire
    - restitution des chemins de desserte
  -  Zone de " FAÏSSES " à restaurer en priorité
    - remontage des murets + entretien
    - débroussaillage
    - replantations
  -  Chemins de randonnée à entretenir
  -  Parties de chemins de randonnée à reprendre et conforter
- Zone du MÉANDRE DU CIRQUE DE NAVACELLES
-  Suppression de la levée de terre
  -  Suppression du bosquet au niveau exutoire du canal
  -  Potagers et Vergers à maintenir
  -  Zone du méandre de Navacelles
  -  Parking des visiteurs - Stationnement des Résidents  
Zone " Esplanade "
  -  Points de vue exceptionnels : à privilégier



le Caussanel

Pief Lat  
688

705

741

les Faïsses

Rocher  
du Loup

Source  
de la Fou

les Bayrades

St. Pamp.

les Poupils

Ries

Rocafte

Mas de Guillou

Chufe

Grotte de Navacelles

Navacelles

Grotte de Navacelles

Grotte des Camisards

Puech Usel

la Barthe

le Cambon

la Baume Auriol

le Travers

Grotte du Rocher

le Travers des Agals

GR 7

G

D

E

D 713

Bne  
696

700

663

675

672

618

613

635

368

500

342

372

459

441

452

7490

339

335

462

408

400

408

302

302

302

302

302

302

302

302

695

664

669

613

673

629

688

664

650

629

613

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

656

# ZONES BÂTIES DU CIRQUE DE NAVACELLES

## LÉGENDE

-  Bâtiment public dont la restauration doit servir de référence pour celle des maisons privées, restauration à réaliser suivant les recommandations de la partie III du Cahier
-  Maisons en ruines
-  Maisons en cours d'abandon dont le toit, plus particulièrement, est en matériau précaire, d'aspect très défavorable pour la qualité du site
-  Maison en cours d'abandon dont l'aspect général est encore très préservé et très en accord avec la qualité du site
-  Espace à traiter , dont principalement la clôture et la finition sur le chemin des Faïsses
-  Parking des visiteurs : étude à réaliser
-  Parkings des résidents : étude à réaliser zones éventuelles de stationnement
-  Zone " Esplanade " : étude à poursuivre
-  Principales circulations des automobiles des résidents et de livraison : principes
-  Points noirs " publics " à traiter

EXTRAIT CADASTRAL

ROCHEBELLE

GARD

SERRE DE LA CLÈDE

HÉRAULT

MAS. DE GUILHOU

CAP DEL MAS



- LEGENDE
- TRANSFORMATEUR
  - EGLISE
  - APPENTIS EDF / FUTUR SANITAIRES
  - LOCAL DES POMPES
  - LOCAL CONTAINERS
  - MURIER
  - BLOC SANITAIRES
  - RUINES CHAPELLE NOTRE-DAME
  - CIMETIÈRE
  - fontaine
  - béal

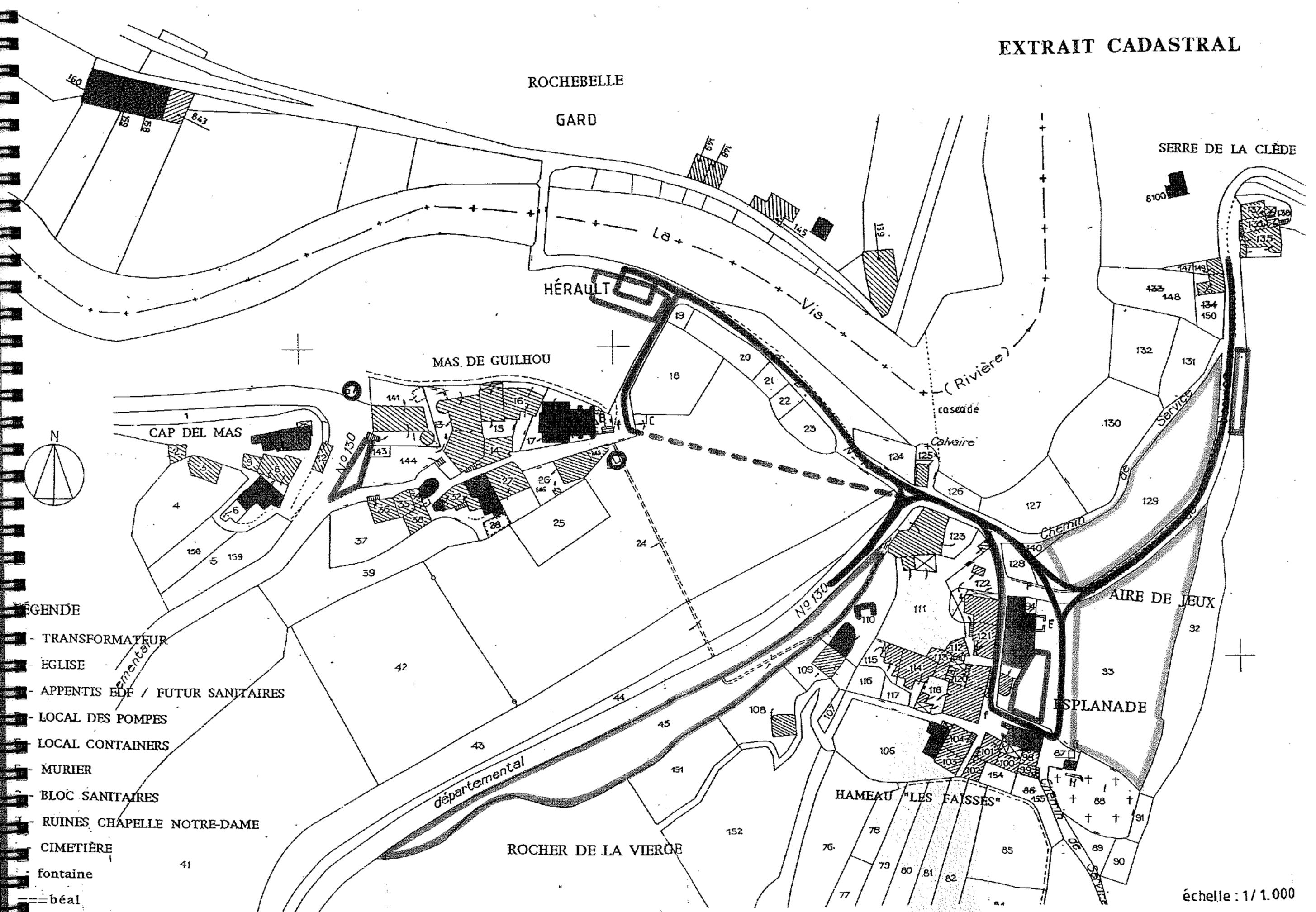
ROCHER DE LA VIERGE

AIRE DE JEUX

ESPLANADE

HAMEAU "LES FAISSES"

échelle : 1/1.000

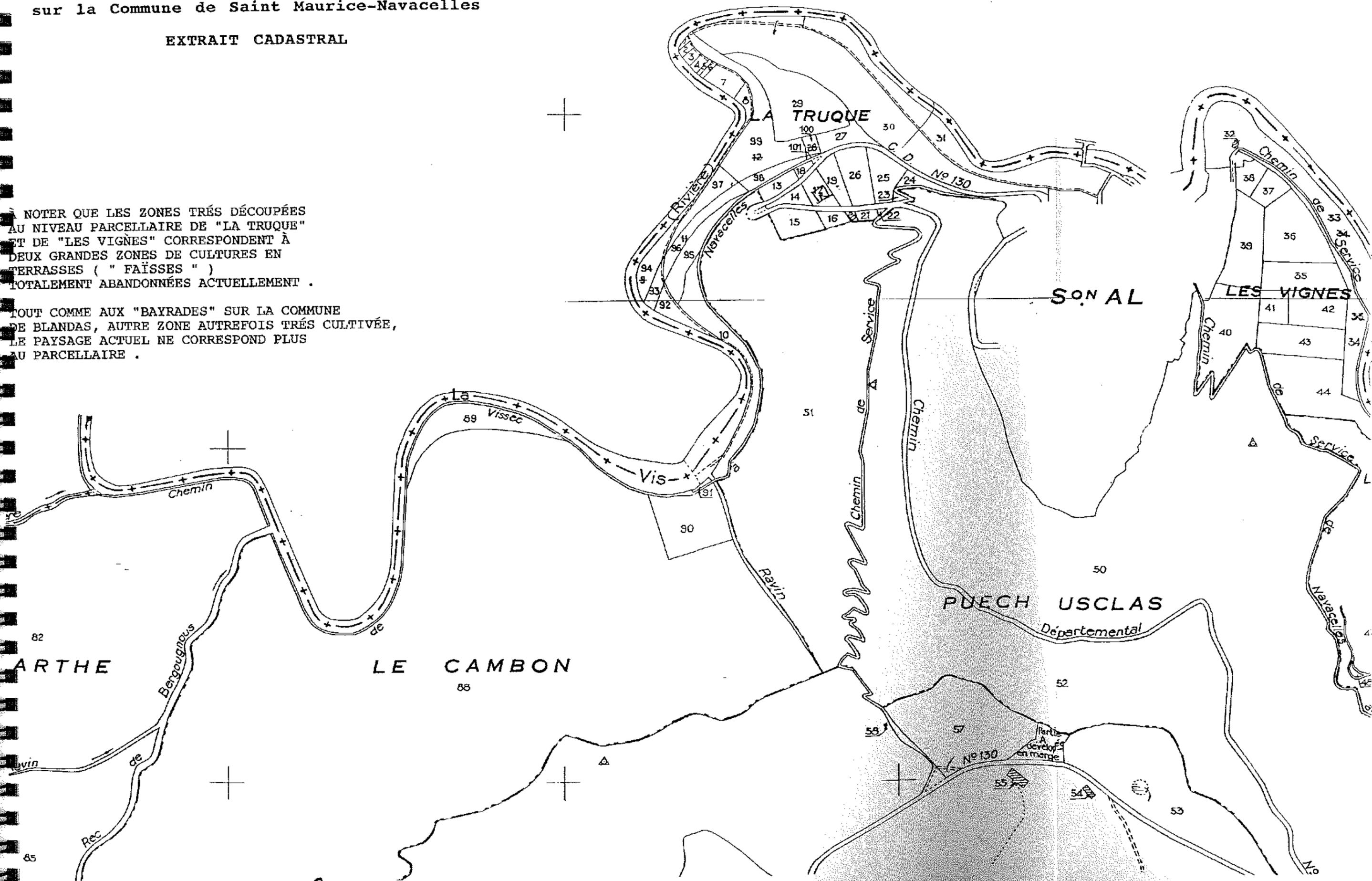


PARCELLAIRE DES GORGES DE LA VIS  
sur la Commune de Saint Maurice-Navacelles

EXTRAIT CADASTRAL

À NOTER QUE LES ZONES TRÈS DÉCOUPÉES  
AU NIVEAU PARCELLAIRE DE "LA TRUQUE"  
ET DE "LES VIGNES" CORRESPONDENT À  
DEUX GRANDES ZONES DE CULTURES EN  
TERRASSES ( " FAÏSSES " )  
TOTALEMENT ABANDONNÉES ACTUELLEMENT .

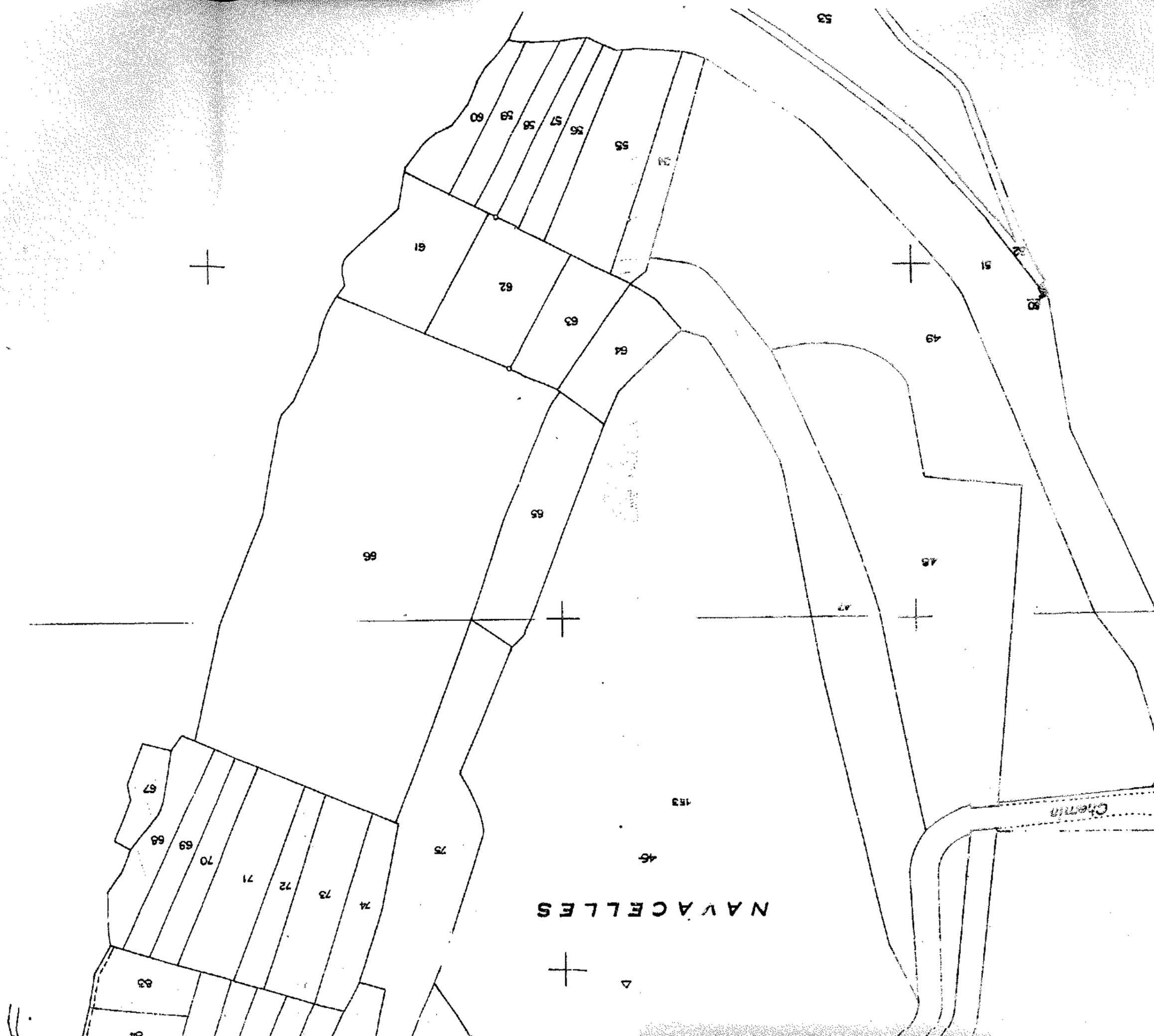
TOUT COMME AUX "BAYRADES" SUR LA COMMUNE  
DE BLANDAS, AUTRE ZONE AUTREFOIS TRÈS CULTIVÉE,  
LE PAYSAGE ACTUEL NE CORRESPOND PLUS  
AU PARCELLAIRE .



693.

694.

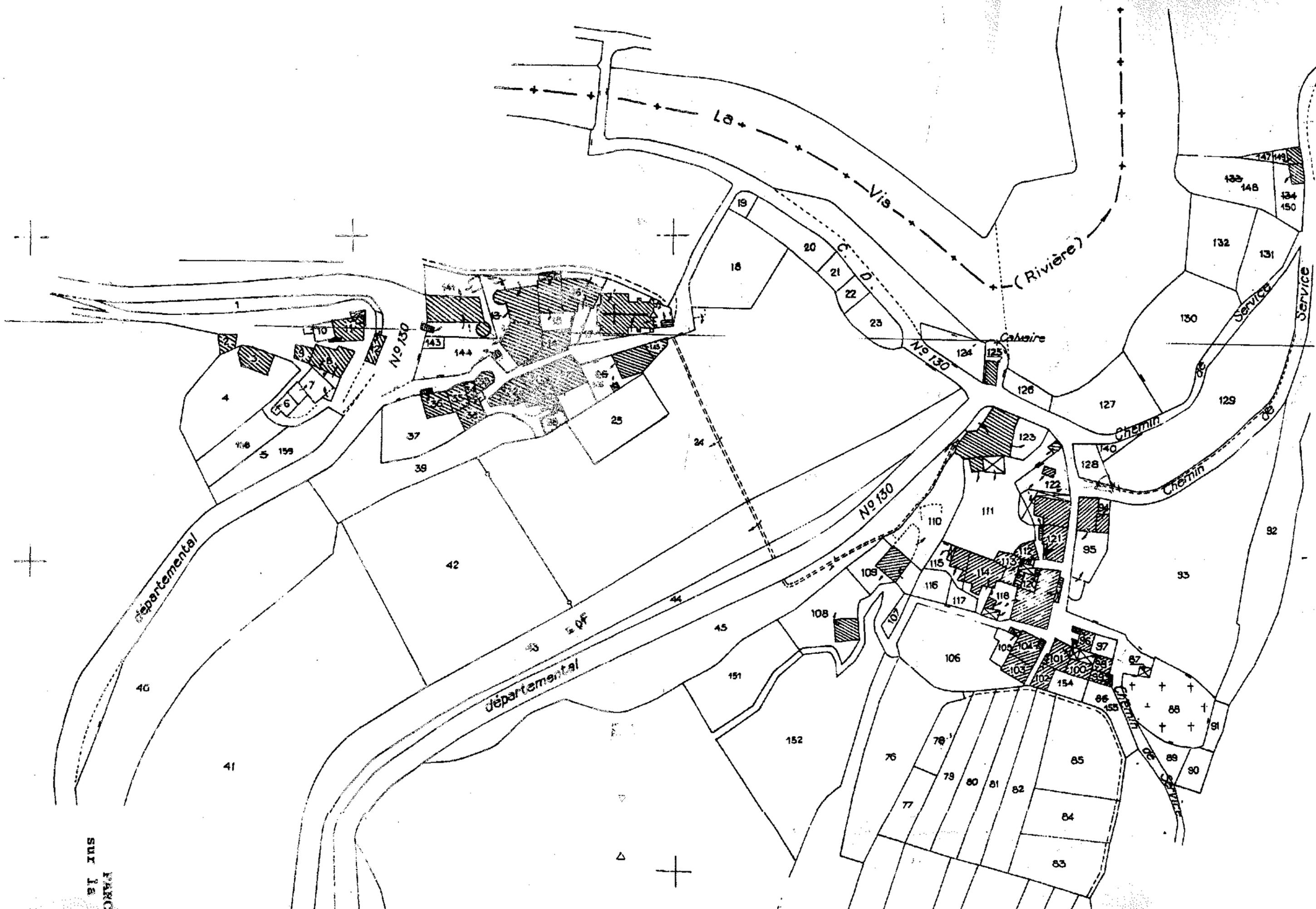
694.



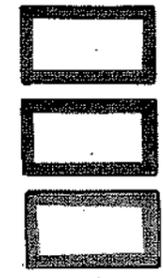
PARCELLAIRE DU CIRQUE DE NAVACELLES  
sur la Commune de Saint Maurice-Navacelles

EXTRAIT CADASTRAL

échelle : 1/1000ème



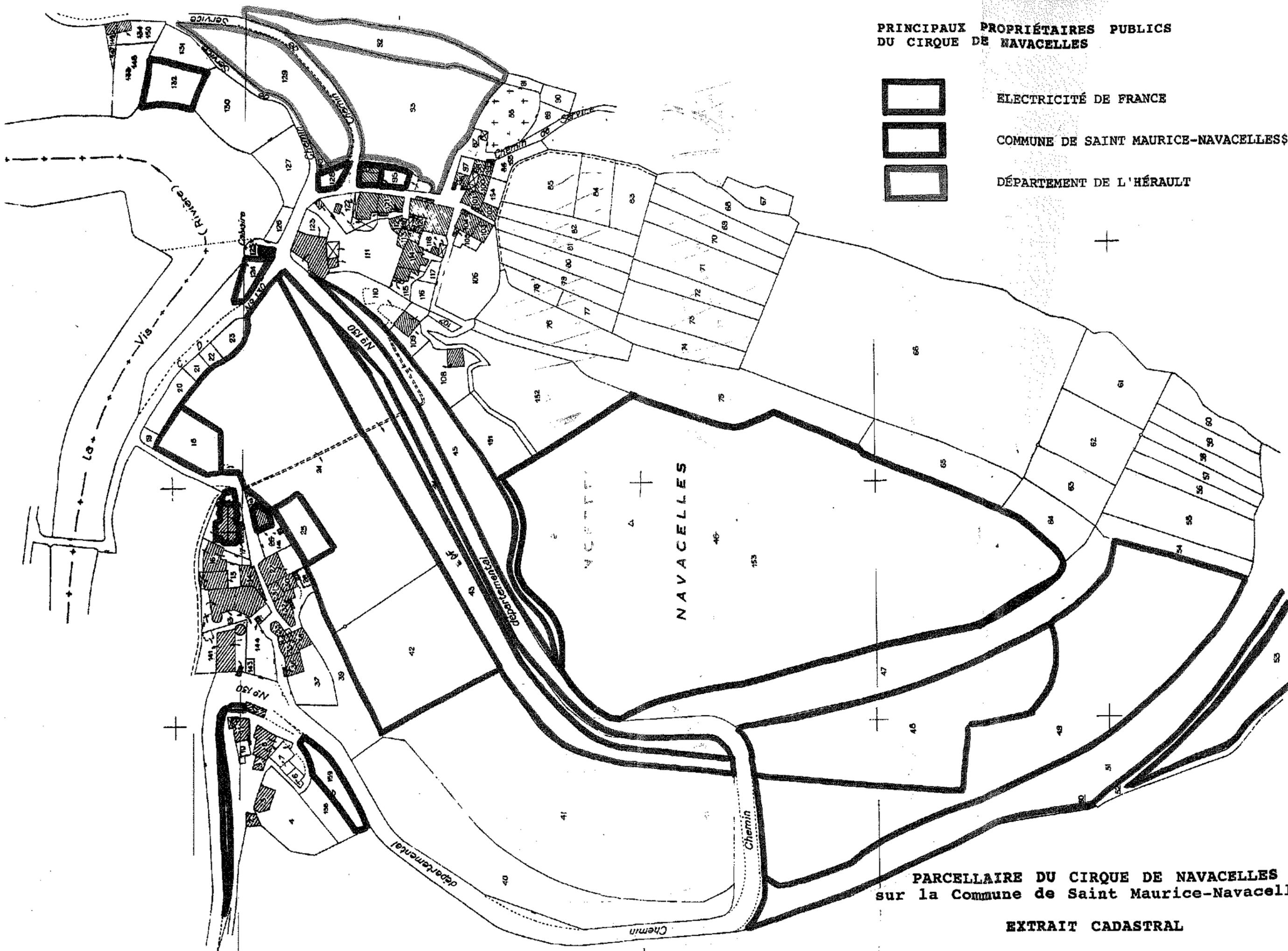
PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES PUBLICS  
DU CIRQUE DE NAVACELLES



ELECTRICITÉ DE FRANCE

COMMUNE DE SAINT MAURICE-NAVACELLES

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



PARCELLAIRE DU CIRQUE DE NAVACELLES  
sur la Commune de Saint Maurice-Navacelles

EXTRAIT CADASTRAL